



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

A 823,008



U N E
CHOUANNERIE FLAMANDE

AU TEMPS DE L'EMPIRE (1813-1814)

Louis FRUCHART, dit Louis XVII



PAUL FAUCHILLE

U N E

CHOUANNERIE FLAMANDE

AU TEMPS DE L'EMPIRE (1813-1814)

LOUIS FRUCHART, dit LOUIS XVII

D'après des Documents inédits

PARIS

A. PEDONE, Éditeur

13, Rue Soufflot, 13

1905

Tous droits réservés.

DC
236.1
F26

1031050-190

U N E

CHOUANNERIE FLAMANDE

AU TEMPS DE L'EMPIRE (1813-1814)

LOUIS FRUCHART, DIT LOUIS XVII

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉSISTANCE DES CONSCRITS.

I

L'ÉMEUTE D'HAZEBROUCK.

Au jour levant, le 22 novembre 1813, Hazebrouck, petite ville du département du Nord, sur les confins de la Flandre française et des provinces de la Belgique, était en étrange rumeur. Dans ses rues, d'habitude si solitaires que l'herbe y poussait entre les pavés, de nombreux paysans, venus des divers points de l'arrondissement, déambulaient, se dirigeant lentement et en silence vers la place de la sous-préfecture. On en voyait partout : rue d'Aire et rue de Paris, rue de l'Eglise et rue de Rubeque, rue Neuve, rue de l'Hôpital, rue de Théroouanne. La plupart étaient des jeunes gens de dix-

neuf à trente ans, solides gaillards aux larges épaules, nettement marquées par leurs blouses bleues dépliantes et bien empesées. Mais, à leur côté, les entourant avec affection comme s'ils devaient partir pour un lointain voyage, il y avait aussi des hommes plus âgés, même des vieillards, et des femmes : sans nul doute leurs parents. Chacun portait à la main un de ces gros bâtons à bout ferré dont se servent les campagnards lorsqu'ils ont une longue route à parcourir. Aux environs de neuf heures, une foule immense, d'environ deux mille personnes, se pressait autour de la sous-préfecture.

Cependant, peu à peu, des groupes se forment : les gens du même village ou des villages environnants se réunissent ; on se reconnaît, on se parle, et bientôt de cette multitude jusqu'alors silencieuse s'élève un continu bourdonnement où percent par instants comme des cris de rage. Sur la figure des uns la tristesse est empreinte, sur celle des autres la colère. Et, d'un geste tantôt désolé, tantôt furieux, les paysans se montrent les énormes affiches qui marquent de leurs taches blanches les murs de la sous-préfecture ; beaucoup même cherchent à s'en approcher pour les lire, encore que déjà ils les connaissent.

C'est qu'en effet ces hommes, pour la plupart, sont des conscrits, réunis parce que, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, c'est le jour fixé pour la revue des classes levées récemment par Napoléon, et ces affiches sont les ordres de l'Empereur qui les appellent aux armées.

L'une d'elles est d'une date déjà ancienne. C'est le

sénatus-consulte du 9 octobre 1813 qui a mis en activité de service deux cent quatre-vingt mille hommes : « cent soixante mille sur la conscription de 1815 dans la France tout entière ; cent vingt mille sur les classes de 1814, 1813, 1812 et années antérieures, dans quatre-vingt-six départements dont l'Aisne, la Dyle, l'Escaut, Jemmapes, la Lys, les Deux-Nèthes, le Nord, l'Oise, l'Ourte, le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure et la Somme (1). » Les deux autres sont plus récentes. Elles annoncent les décrets du 15 et du 20 novembre, qui autorisent la levée de trois cent mille hommes des classes de l'an XI à l'an XIV et des années 1806 et suivantes jusques et y compris 1814, et portent à cent soixante mille hommes la levée des cent vingt mille conscrits ordonnée par le sénatus-consulte du 9 octobre (2). Ainsi, les hommes des classes de l'an XI à 1807 étaient incorporés pour la seconde fois ; ceux des classes de 1808, 1813 et 1814 pour la troisième fois ; ceux des classes de 1809 à 1812 pour la quatrième fois ! Et à lui seul le département du Nord se trouvait imposé pour près de vingt-deux mille hommes (3).

Jamais encore l'Empereur n'avait appelé en si peu de jours une telle quantité d'hommes. C'est qu'aussi jamais sa situation n'avait été plus critique. L'Europe entière, maintenant, marchait contre lui : au mois d'avril 1813 la Prusse s'était alliée à la Russie, et quelques mois plus

(1) *Bulletin des lois*, IV, bull. DXXIV, n° 9.703.

(2) *Bulletin des lois*, IV, bull. DXXXIV, n° 9.838.

(3) Rapport du comte Beugnot au ministre de l'intérieur, Lille, 17 janvier 1814. A.N. [Archives Nationales], F^{1c} III, Nord, 14.

tard l'Autriche et la Grande-Bretagne l'avaient suivie ; la Suède et la Bavière s'étaient de même séparées de la France. Après toutes les victoires étaient venues toutes les défaites. La Hollande était en pleine révolte, et l'ancienne France — celle de 1792, épuisée d'hommes et épuisée d'argent — se trouvait à la veille d'une double invasion : à l'est, vers le Rhin ; au nord, par la Belgique mal couverte.

A peine le dernier coup de neuf heures a-t-il sonné à l'horloge voisine de l'église Saint-Éloi que les portes de la sous-préfecture d'Hazebrouck s'ouvrent toutes grandes. Et le sous-préfet, M. César-Auguste Deghesquières, apparaissant flanqué de deux gendarmes, annonce à la foule, du pas de son hôtel, qu'il va commencer l'appel « afin de faire délivrer de suite le pain et les billets de logement ». Mais aussitôt, parmi ces paysans, une énorme rumeur s'élève, pleine de menaces. « Nous ne voulons point de vos billets de logement et de votre pain, crient quelques voix vibrantes et impérieuses ; après notre départ, qui nourrira nos mères et nos sœurs ? » M. Deghesquières cherche en vain à calmer l'assemblée. Une grêle de pierres s'abat sur lui, qui l'oblige à gagner ses bureaux.

C'est alors dans la sous-préfecture une véritable panique. Les deux gendarmes qui gardaient la porte, après l'avoir fermée précipitamment, se réfugient dans les combles, et les employés, sautant par les croisées, gagnent le jardin, puis la petite rue qui le longe : la ruelle de la Paix. Le sous-préfet ne désespère pas cependant d'apaiser l'orage. Convaincu qu'il en imposera

davantage aux séditeux s'il revêt les insignes de sa fonction, il « monte quatre à quatre l'escalier pour passer son uniforme et prendre son épée. » Ainsi costumé, il cherche, du balcon, à haranguer la foule. Mais à peine a-t-il commencé de parler qu'une nouvelle décharge de pierres l'assaille, brisant toutes les vitres. En même temps, les paysans, de plus en plus surexcités, se mettent à frapper la porte à coups de gourdins et, ayant réussi à l'enfoncer, font irruption dans l'hôtel qu'ils livrent au pillage pendant plus de deux heures. Ils s'attaquent d'abord aux archives : car ils croient dans leur naïveté qu'en les détruisant ils rendront la conscription désormais impossible. Ils se répandent ensuite dans les cuisines et les offices où, après avoir cassé toutes les porcelaines et la vaisselle, pour fêter ce qu'ils pensent être une victoire, ils se gorgent de vin et de bière et « battent la générale sur les casseroles. » Vient enfin le tour des salons : ici encore tout est saccagé. Et, tandis que l'on brise les glaces des appartements, les vitres, les cheminées en marbre, le mobilier des bureaux, que l'on détruit tous les papiers administratifs et les livres de la bibliothèque (1), une fille, Thérèse Borteele, revêtue d'un des costumes du sous-préfet, apparaît au balcon aux applaudissements de la foule en délire qui se tient sur la place (2).

M. Deghesquières, dès qu'il avait vu les conscrits

(1) Dans une pièce des Archives communales d'Hazebrouck, les dégâts causés à la sous-préfecture sont évalués à la somme de 24.013 fr. 91.

(2) V. Charles Taverne de Tersud, *Hazebrouck depuis son origine jusqu'à nos jours*, Hazebrouck, 1890, Vermelle et Cie, édit., p. 282.

pénétrer dans l'hôtel, en avait immédiatement quitté le premier étage pour se réfugier au grenier. Il y retrouva ses deux gendarmes et s'y tint blotti avec eux. Mais, le pillage terminé, les paysans se mirent à sa recherche. Et, quelque bien caché qu'il fût, ils n'eurent pas de peine à le découvrir. Ce furent alors contre lui de formidables huées. Croyant son dernier moment venu, le sous-préfet tire l'épée, tandis que les gendarmes mettent sabre au clair. Ce geste le sauva. A la pensée que le sang pourrait couler, les conscrits redeviennent subitement plus calmes. S'adressant à leurs amis, les principaux d'entre eux s'écrient : « Ne le frappez pas, il est bon garçon ; » et, tous ensemble, comme obéissant à un mot d'ordre, ils s'écartent du sous-préfet en lui disant : « Passez, mais point d'épée ! »

M. Deghesquières n'en avait point pour cela fini encore avec les émotions. Il peut sans encombre gagner la cour. Mais là se trouvent tous ceux qui n'ont pu monter dans l'hôtel, et ceux-ci, exaspérés de n'avoir pas eu leur part du pillage, sont pleins de rage. Ils le poursuivent avec des torches de papier allumé et en lui jetant des pierres. Un gré l'atteint au cou, un violent coup de bâton lui brise son chapeau. Enfin, après une course folle à travers le jardin, il parvient à atteindre la ruelle de la Paix et à entrer, sans être vu, chez le vitrier de la sous-préfecture, un nommé Annicaut qui, l'aidant à escalader le mur de sa cour, le fait passer dans la maison de sa voisine, Mme veuve Revel, où il trouve le receveur municipal, M. Sancarcq et le sieur Saincantin, architecte, qui se dévouent à son salut.

Il est une heure de l'après-midi. MM. Sancarq et Saincantin lui procurent une voiture et un manteau de déguisement. Il part immédiatement pour Aire afin de demander au commandant de la place des troupes avec lesquelles il reviendra à Hazebrouck châtier les séditionnaires. Mais le commandant ne peut lui donner aucun secours : il n'a pas trop de soldats pour garder les prisonniers espagnols qu'il a en dépôt. Alors, « déçu de toute espérance de répression immédiate, » le sous-préfet décide de pousser jusqu'à Lille pour obtenir du préfet du Nord l'envoi d'une force armée. Sans s'attarder, il se dirige vers Cassel, y réquisitionne du maître de poste une voiture, qui le conduit à deux heures de la nuit à Nieppe où demeure sa mère qu'en bon fils « il a tenu à rassurer, » et, en repartant aussitôt, il arrive à Lille le 23 novembre au matin.

Cependant, tandis que M. Deghesquière se trouvait, avec ses deux gendarmes, enfermé dans la sous-préfecture, les autorités d'Hazebrouck demeurées libres avaient tenté d'organiser la résistance. Une brigade de gendarmerie — quatre gendarmes et un maréchal des logis — formait toute la police de la ville : le maréchal des logis Navelli avait immédiatement envoyé les deux hommes qui lui restaient quérir les brigades de Bailleul et de Cassel. Et, de son côté, le maire, après avoir par un exprès averti des événements le préfet du Nord, avait fait sonner le tocsin dans sa commune, espérant que les habitants viendraient en hâte défendre leur sous-préfet. Mais l'effroi avait tellement glacé la ville que c'est seulement à deux heures de l'après-midi qu'une

partie de la garde nationale et quelques citoyens, « auxquels on ne put même distribuer ni armes ni munitions, » parvinrent à se réunir. Il était alors trop tard pour agir : tout le mal était accompli. La sous-préfecture était complètement saccagée, et les rebelles l'avaient quittée emportant avec eux une somme d'à peu près 15.000 francs ; parcourant en tumulte les rues d'Hazebrouck, ils avaient encore brisé les vitres des principales demeures, s'étaient transportés chez le contrôleur des droits dont ils avaient essayé de piller la maison et avaient fait sortir de la prison un conscrit qu'un ordre du conseil de recrutement y avait déposé peu de jours avant. Dès que la garde s'était mise vraiment en mouvement, les séditeux se trouvaient presque tous déjà dispersés : les uns réfugiés chez des amis, les autres ayant gagné les environs. On ne put en saisir que quelques-uns : une douzaine, d'après le maréchal des logis Navelli (1).

(1) Sur l'affaire d'Hazebrouck, V. rapport de M. Deghesquières, sous-préfet d'Hazebrouck. A. N., F¹^c III, Nord, 14 et A. G. [Archives du ministère de la Guerre], Correspondance militaire générale, novembre 1813. — Général Lahure, commandant le département du Nord, au ministre de la guerre, Lille, 23 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813. — Rapport de M. Deprieux, capitaine de la compagnie du Nord, à M. le baron de La Cour, colonel commandant de la 15^e légion de gendarmerie à Arras, Lille, 23 novembre 1813. A. N., F¹^c III, Pas-de-Calais, 16.

II

L'EXTENSION DU MOUVEMENT.

Cette émeute des conscrits d'Hazebrouck n'avait pas été de leur part un simple mouvement d'humeur. Elle avait été le résultat d'un véritable complot. M. Deghesquières en eut la preuve lors de sa fuite vers Lille : à Cassel, où il était parvenu le 22 dans l'après-midi, le maître de poste lui avait déclaré que le matin, de très bonne heure, « cent cinquante personnes venant du côté de Wormhout, arrondissement de Dunkerque, avaient passé dans la ville disant publiquement qu'elles se rendaient à Hazebrouck pour être témoins des scènes qui devaient y avoir lieu et les répéter où et quand il leur conviendrait. » De son côté, par des renseignements sûrs, le préfet du Nord avait appris que, dans la nuit du 21 au 22, des paysans s'étaient réunis en grand nombre et avaient délibéré longuement dans la forêt de Nieppe (1).

La sédition d'Hazebrouck n'était pas au surplus la première qui avait éclaté dans le département. Le mauvais exemple était venu de l'autre extrémité. Quatre

(1) Rapport précité de M. Deghesquières. A. N., F¹⁰ III, Nord, 14 et A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813. — Arrêté de M. le baron Duplantier, préfet du Nord, Lille, 22 novembre 1813. A. N., BB¹⁸, 54.

jours auparavant, à Avesnes, les conscrits, lors de l'appel des classes, s'étaient aussi quelque peu soulevés. L'un d'eux, « le nommé Désiré Mathieu, conscrit de 1809, de la commune de Gommegnies, » ayant été arrêté pour avoir fait du tapage, ses camarades avaient cherché à le délivrer et, n'y étant point parvenus, avaient fondu « comme des furieux » sur l'Hôtel de Ville dont ils brisèrent les vitres et les meubles et avaient blessé à coups de pierres et de bâton le commandant d'armes et plusieurs militaires : huit seulement de ces mutins purent être arrêtés (1). Il semble bien que c'est cette scène qui suggéra aux conscrits d'Hazebrouck la pensée d'une rébellion : car ils en avaient été immédiatement prévenus par des compatriotes qui, partis en détachement pour rejoindre à Metz leur régiment, s'étaient sauvés devant Avesnes « en apprenant l'insurrection qui y avait éclaté » et avaient en toute hâte regagné leur pays (2).

(1) C'étaient les nommés J.-B. Beaudet, de Berlaimont, conscrit de 1813 (n° 18) ; Nicolas Binot, de Noyelles, frère de Pierre Binot, conscrit de 1811 (n° 49) ; Augustin Druet, de Pont-sur-Sambre, conscrit de 1811 (n° 79) ; J.-B. Delattre, de Preux-au-Bois, conscrit de 1809 (n° 16) ; Antoine Bricou, de Forest, conscrit de 1811 (n° 76) ; Louis Raux, d'Ohain, conscrit de 1811 (n° 31) ; Joseph Loiseaux-Lamoral, de Bersillies, conscrit de 1809 (n° 119) ; et Isidore Mathieu, de Gommegnies, conscrit de 1811 (n° 615). — Procès-verbal du mouvement des conscrits d'Avesnes dressé par le sous-préfet Prissette, le maire Vanwervick, etc. A. N., BB¹⁸, 54.

(2) Rapport du général d'Hastrel, directeur général de la conscription, au ministre de la guerre, Paris, 30 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813. — De trois cent quarante-neuf conscrits partis d'Hazebrouck, il n'en arriva que deux cent cinquante le 23 novembre à Mézières ; quatre-vingt-dix-neuf avaient déserté devant Avesnes.

Mais, l'élan une fois donné, le mouvement se propagea rapidement. Les gens d'Hazebrouck, après leur équipée, étaient allés de tous côtés porter la bonne parole.

Le 23 novembre, des troubles se produisent à Dunkerque « dans des circonstances telles, écrit le 1^{er} décembre le ministre de l'intérieur à l'Empereur, qu'ils donnent lieu de supposer qu'ils ont été concertés avec ceux d'Hazebrouck. » Seulement, ici, les conséquences sont moins graves : on avait sous la main des troupes suffisantes pour imposer le respect, un détachement du 55^e de ligne, quatre cents marins, les employés de la douane (1).

A la fin du mois l'agitation a envahi jusqu'aux départements de la Belgique. Le 25 et le 26, les conscrits de l'arrondissement de Bruges, convoqués devant le conseil de recrutement, entrent dans la ville « armés de bâtons et montrant beaucoup d'audace ; » le 29 et le 30, à Poperinghe, dans l'arrondissement d'Ypres, une révolte des plus violentes éclate, amenant l'arrestation de dix-sept conscrits. Et le préfet de la Lys ne doute pas qu'ici, comme à Dunkerque, « la désobéissance ne soit l'effet d'une influence étrangère exercée par les suggestions perfides des séditeux de l'arrondissement d'Hazebrouck (2). »

(1) A. N., F¹^c III, Nord, 14. — « Les conscrits d'Hazebrouck, écrivait de Lille le général Lahure au ministre de la guerre dès le 23 novembre 1813, disent que leurs camarades feront comme eux à Dunkerque et à Lille. J'espère bien qu'il n'en sera rien. » A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813. — V. encore ministre de la justice au ministre de la police générale, 30 novembre 1813. A. N., BB¹^s, 54.

(2) Arrêté du préfet de la Lys, Soult, 3 décembre 1813. A. G.,

Enfin, le mois suivant, le Pas-de-Calais se trouve atteint à son tour. Le 15 décembre, à Arras, un détachement de conscrits réunis dans la cour de la préfecture pour être mis en marche refuse de partir : sur un millier de jeunes gens, trois cent cinquante seulement peuvent être dirigés sur leur régiment (1). C'était toujours un effet des événements d'Hazebrouck. Le préfet du Pas-de-Calais, M. le baron de La Chaise, avait écrit le 23 novembre au ministre de l'intérieur : « Je crois répondre du bon esprit qui anime l'immense majorité des citoyens, mais nous sommes si voisins (du département du Nord) et la contagion est si facile qu'il suffit qu'il soit possible qu'une étincelle parvienne jusqu'à nos chaumières et qu'un souffle infernal d'un misérable pénétré des principes d'un Robespierre ou d'un Lebon, d'un assassin révolutionnaire, puisse les enflammer, pour que je ne laisse rien ignorer à Votre Excellence (2). » Or, le 8 décembre, il mandait à M. de Montalivet : « Je ne puis dissimuler à Votre Excellence que l'espèce de rébellion que la ville d'Hazebrouck a souffert est connue du dernier de nos villages. Il est de ces mi-

Corresp. milit. générale, 1-15 décembre 1813. — V. aussi préfet de la Lys au ministre de l'intérieur, 30 novembre 1813. A. N., F^{1c} III, Lys, 5. — Préfet de la Lys au général d'Hastrel, 27 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813. — Général Brenier, commandant la 16^e division militaire, au ministre de la guerre, Boulogne, 3 décembre 1813. A. G., Correspondance de la Grande Armée, 1-8 décembre 1813. — Procureur général de Douai au ministre de la justice, Douai, 12 janvier 1814. A. N., BB 48, 54.

(1) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 15 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

(2) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 23 novembre 1813. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

sérables qui se glissent chez nous, et ce ne peut être que l'un d'eux qui ait répandu dans Saint-Omer des griffonnages incendiaires dont la police recherche inutilement les auteurs et qui sont d'ailleurs d'une atrocité trop bête et dignes seulement des petites-maisons (1). »

Au mois de décembre 1813, la révolte avait donc apparu sur de nombreux points du territoire dans le nord de l'Empire. Ce n'est pas à dire que la résistance à la conscription ne fût pas aussi sérieuse en dehors de ces points; elle y revêtait seulement une forme moins agressive. A côté des rebelles il y avait les insoumis et les déserteurs. Et il en était ainsi un peu partout.

Beaucoup, en effet, parmi les conscrits ne se rendaient même pas aux appels de l'autorité. Dans le département de la Lys, les jeunes gens des arrondissements de Furnes et d'Ypres se présentèrent en si petit nombre devant le conseil de recrutement lors de ses séances des 29 et 30 novembre et du 1^{er} décembre, que le préfet Soult prit le 3 un arrêté disposant que « vu leur insoumission, les jeunes gens, quelle que soit leur position relative à leurs familles, seront dirigés pour faire partie de l'armée active et n'auront pas la faculté de se faire remplacer (2). » On avait tant de mal dans ce département à faire marcher les conscrits de la levée des cent vingt mille hommes que, le 6 décembre, le général Brenier demandait au ministre de la guerre « s'il ne

(1) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 8 décembre 1813. A. N., F¹⁰ III, Pas-de-Calais, 16.

(2) Arrêté du préfet de la Lys, Soult, 3 décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 1-15 décembre 1813.

serait pas possible de retarder provisoirement pour le département de la Lys la levée des trois cent mille jusqu'à ce qu'on eût assez de troupes pour les forcer à obéir (1). » Le général Lahure, commandant le département du Nord, écrivait à son tour le 26 novembre au duc de Feltre à propos des conscrits de l'arrondissement d'Hazebrouck qui venaient de se révolter : « Ils ont paru hier et aujourd'hui par devant le conseil de recrutement à Lille. Tout s'est passé dans le plus grand calme : *il y a eu cependant beaucoup d'absents*. Le conseil, pour faire un exemple, fait partir tous les conscrits de cet arrondissement à quelque exception près (2). » C'était la même chose encore dans le département de Jemmapes. Le préfet Laussat y avait par une proclamation accordé aux insoumis un délai de grâce de huit jours : au bout de deux semaines, sur trois cent soixante-dix conscrits il ne s'en présenta que douze (3) !

Il y avait toutefois des degrés dans l'insoumission.

« Mes conscrits, déclarait le préfet de l'Escaut, Desmousseaux, se rendent avec assez d'exactitude aux appels et aux conseils du recrutement, parce qu'ils espèrent y être réformés. Mais ceux qui sont déclarés propres au service n'apparaissent plus à la revue de départ et, cédant aux séductions de la malveillance, rentrent dans leurs foyers et refusent de marcher (4). »

(1) Général Brenier au ministre de la guerre, Boulogne, 6 décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 1-15 décembre 1813.

(2) Général Lahure au ministre de la guerre, Lille, 26 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813.

(3) Préfet de Jemmapes au ministre de l'intérieur, 5 et 19 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Jemmapes, 4 et 3.

(4) Préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, 25 décembre 1813 et 4 janvier 1814. A. N., F⁹, 199 et 198.

Quelques-uns poussaient un peu plus loin le dévouement à la patrie. Ils consentaient à se laisser incorporer, seulement ils désertaient en route. « Plusieurs détachements, forts de trente à quarante hommes, du département de l'Escaut ne sont arrivés au dépôt des régiments qu'avec un seul (1). » Dans le département de la Lys, sur cent quarante-quatre hommes partis de Bruges le 18 novembre, cent six désertent depuis Gand jusqu'à Alost, et des cinq cent quarante-neuf conscrits qui, le 29, ont quitté Ypres et Furnes, deux cent douze seulement parviennent à leur lieu de destination. De même, sur cent quarante-sept conscrits envoyés de Bruxelles, il n'en arrive que trente-deux à Calais. Aussi est-ce sans exagération que le préfet de la Dyle déclare le 17 décembre au comte Réal qu'« on peut considérer les opérations de la levée des cent vingt mille hommes comme n'ayant produit que près de deux mille réfractaires ou déserteurs (2). » L'esprit n'était pas différent dans l'ancienne France. Un détachement de recrues sorti d'Hazebrouck dans le courant de novembre pour se rendre à Metz a déjà perdu plus du quart de son effectif en arrivant à Avesnes (3). Et ce n'est là qu'un exemple. « Les

(1) Préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, 25 décembre 1813 et 9 janvier 1814. A. N., F⁹, 199 et 198.

(2) Général commandant la 24^e division militaire au ministre de la guerre, Bruxelles, 22 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813. — Général Brenier, commandant la 16^e division militaire, au ministre de la guerre, Boulogne, 29 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813. — Préfet de la Dyle au comte Réal, 17 décembre 1813. A. N., F⁷, 8333.

(3) Rapport du général d'Hastrel, directeur général de la conscription militaire, au ministre de la guerre, Paris, 30 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813.

conscrits du département du Nord, dit une lettre d'Anvers du 7 décembre, désertent en foule en se rendant par gros détachements aux destinations qui leur sont assignées (1). »

Ces désertions en masse occasionnent même un jour un quiproquo qui serait comique n'était la gravité des circonstances. Dans les premiers jours de décembre, soixante déserteurs quittent Bréda et regagnent le département du Nord par la route des étapes. Ils sont commandés par un sous-officier et marchent d'une façon si ordonnée que l'adjoint au maire de Hoogstraeten, croyant avoir affaire à un détachement régulier, s'apprête à leur préparer des logis dans la commune (2) !

Les conscrits, au surplus, sont poussés à la désertion par les habitants eux-mêmes. « La désertion, mande le 27 novembre au directeur général de la conscription militaire le préfet de la Lys, est encouragée par les instigations des habitants mal intentionnés des villes des départements réunis que traversent les conscrits pour se rendre à leur destination, et notamment de ceux de Bruxelles qui se rendent en foule au-devant d'eux pour leur dire : Où allez-vous, mes amis ? Vous auriez tort de passer outre, retournez-vous-en chez vous. Les Russes vont venir nous délivrer de la présence des Français. Ils seront ici dans huit jours (3). » L'offi-

(1) Bulletin du commissaire de police d'Anvers, Bellemare, au comte Réal, Anvers, 7 décembre 1813. A.N., F 7, 8196, n° 4012, R 2.

(2) Bulletin de Bellemare au comte Réal, Anvers, 7 décembre 1813. A.N., F 7, 8196, n° 4012, R 2.

(3) Préfet de la Lys au général d'Hastrel, 27 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813.

cier d'un détachement destiné pour le 55^e de ligne à Dunkerque déclare dans le même sens et le même jour au commandant d'armes de Saint-Omer : « Etant logé hier à Fruges mon détachement a été sollicité à la désertion par les habitants, leur disant que l'ennemi était à Dunkerque, qu'ils n'y seraient pas plutôt arrivés qu'ils seraient tous blancs, voulant dire qu'ils seraient bientôt morts (1). »

Ainsi, à la fin de 1813, on cherchait de toutes les manières à éviter le service militaire. Et cet état de l'opinion était si général que le commissaire de police d'Anvers, Bellemare, pouvait écrire le 2 décembre à son chef : « On ne compte plus les hommes qui désertent, on compte ceux qui ne désertent pas ; on déserte par masses et on s'en fait un jeu (2). »

(1) Déclaration de l'officier Bonz, Saint-Omer, 27 novembre 1813, A. G., Corresp. milit. générale, 1.15 décembre 1813. — Le commissaire de police d'Anvers, Bellemare, expliquait d'une curieuse façon cette assistance donnée par la population : « Une petite chose, écrivait-il le 7 et le 9 décembre au comte Réal, à laquelle on ne fait pas assez attention, mais qui n'en est pas moins une grande cause de désertion, c'est qu'on fait trop voir la nudité des conscrits. Ce spectacle continuel de détachements qu'on voit passer sans habit et souvent sans armes laisse partout des impressions désagréables. Le public ne s'apitoye point sur des hommes armés et en uniforme comme il s'apitoye sur des individus dont l'habillement donne à la fois l'idée de la misère et de l'inexpérience. De son côté le soldat est comme humilié de son sarot et de son bonnet de coton, il marche avec humeur et toutes les comparaisons qu'il a ensuite l'occasion de faire le dégoûtent de plus en plus. Enfin il est plus difficile de désertir avec un uniforme et des armes... S'il était possible de donner en général tout de suite aux conscrits seulement des bonnets d'uniforme et des capotes, on prévindrait une grande partie des causes de leur désertion. » A.N., F 7, 8196, n° 4012, R 2.

(2) Bellemare au comte Réal, Anvers, 2 décembre 1813. A. N., F 7, 8196, n° 4012, R 2.

III

LES MESURES DE DÉFENSE.

Le préfet du Nord que M. Deghesquières venait aviser des troubles d'Hazebrouck, mais qu'un courrier du maire de cette ville en avait prévenu dès la veille, était M. le baron Duplantier : un ancien magistrat qui, attaché dans sa jeunesse à la famille royale des Bourbons, avait adhéré au nouveau gouvernement le jour où celui-ci avait pris des formes monarchiques. Il avait alors obtenu de Napoléon la préfecture des Landes et, s'il faut en croire son successeur à Lille, M. le conseiller d'Etat comte Beugnot (1), c'est pour s'être cassé la cuisse en paradant à cheval devant l'Empereur, de passage à Mont-de-Marsan, à son retour d'Espagne, qu'il avait été nommé préfet du département du Nord. M. Duplantier était un préfet bon vivant : « Chaque jour, dit encore M. Beugnot, il se mettait sur la conscience deux ou trois bouteilles d'excellent vin de Bourgogne et ne s'épargnait

(1) C'est au mois de décembre 1813 que M. le comte Beugnot fut envoyé à la préfecture du Nord pour remplacer M. Duplantier « qu'une maladie chronique empêchait de continuer ses fonctions. » Il n'accepta qu'à contre-cœur cette charge qu'il considérait comme une déchéance après l'emploi de commissaire impérial dans le grand-duché de Berg qu'il venait de remplir. Aussi, pour ménager ses susceptibilités, l'Empereur ne le nomma point à proprement parler préfet du Nord, mais l'envoya simplement « en mission » dans ce département. V. comte Beugnot, *Mémoires*, Paris, 1866, Dentu, édit., t. II, p. 50 et suiv.

ni sur le café ni sur les liqueurs. » Mais, en même temps, il était fêru d'autorité. Dur « jusqu'à la cruauté » avec ses administrés quand ils n'obéissaient point à ses ordres, il aimait à faire sentir sa supériorité aux fonctionnaires de son département. « Sans cesse occupé de questions de préséance et de suprématie, nul homme sous le ciel ne se formait d'idées plus hautes que lui de la dignité de préfet ; » c'est ainsi qu'en transmettant au comte Beugnot la charge de son département, il ne trouva d'intérêt pressant qu'à une seule affaire : l'obtention de deux pièces de canon pour les placer dans la cour de la préfecture, car alors « MM. les militaires sauraient qu'un préfet n'est pas rien dans une ville de guerre (1). »

Aussi, est-ce sans s'émouvoir, peut-être avec une certaine satisfaction, qu'il apprit le 22 novembre à quatre heures du soir les événements survenus le matin même à Hazebrouck : il allait pouvoir, une fois encore, montrer à tous l'importance de son autorité !

Le plus pressé était d'expédier des troupes capables de rétablir l'ordre et de châtier les séditeux. Au reçu de la nouvelle le préfet prit un arrêté donnant des ordres aux commandants de la garde nationale et au général Lahure, chef de la 16^e division militaire. « Les chefs des 8^e et 11^e légions de la garde nationale étaient requis de se rendre à Cassel, à Armentières et à Bailleul à l'effet d'y réunir sur le champ des détachements de

(1) V. comte Beugnot, *Mémoires*, t. II, p. 54, 55, 58 et 60. — Comp. Devilliers du Terrage, ancien directeur de la police de Hollande, au comte Réal, Amiens, 17 février 1814. A. N., F 7, 3064.

gardes nationales et de les diriger sur Hazebrouck où ils prendraient les ordres de l'officier supérieur de la ligne, commandant de l'expédition. » Quant au général commandant le département, « il était invité et, au besoin, requis de diriger sur Hazebrouck, dans la journée, des détachements d'infanterie et de cavalerie aussi considérables que le permettaient les forces disponibles. » Des fusils toutefois ne pouvaient suffire, il fallait du canon. Il existait à Lille un corps de « canoniers sédentaires », sorte de garde bourgeoise affectée à la défense de la ville ; M. Duplantier décida que « les deux pièces d'artillerie de campagne des canoniers sédentaires de Lille et le nombre de canoniers nécessaire pour les manœuvrer seraient mis à la disposition du général commandant le département pour agir sous la direction du chef de l'expédition » et que, « dans le cas où les circonstances exigeraient un plus grand nombre de pièces et des forces plus importantes, le commandant du département serait requis de donner des ordres au commandant de la place de Dunkerque ou de telle autre place au besoin (1). »

Et ces dispositions furent immédiatement mises à exécution. Le soir même du 22 novembre, à dix heures, le général Lahure faisait partir de Lille un détachement de la garnison, composé de cent fantassins et de trente cavaliers avec seize canoniers et deux pièces de canon, qui parvenait à Hazebrouck le lendemain matin à la

(1) Arrêté du préfet du Nord, Lille, 22 novembre 1813. A. N., BB 18, 54.

première heure : M. Deghesquières l'avait rencontré dans la nuit entre Nieppe et Lille (1).

M. Duplantier s'efforça, d'autre part, d'intéresser les maires des communes des arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque au rétablissement de l'ordre. Par des instructions du 24 novembre il leur « ordonna, sous leur responsabilité, de rendre compte tous les trois jours au plus tard à M. le sous-préfet de la situation de leur commune sous le rapport de la tranquillité publique et de l'exécution des lois sur la conscription, » et il les convia « à faire envisager à leurs administrés les malheurs dont ils seraient accablés si les conscrits ne se hâtaient pas de se ranger sous les drapeaux. » « Vous aurez, leur disait-il, à ouvrir les yeux des jeunes gens sur le danger auquel ils s'exposent ; vous appellerez autour de vous les pères de famille, les propriétaires, toutes les personnes amies de l'ordre et intéressées à son maintien ; et, parlant à chacun d'un ton paternel, avec l'accent de l'intérêt qu'ils vous inspirent, vous les persuaderez, afin d'éviter l'emploi des mesures rigoureuses que je suis autorisé à déployer, de revenir à leur devoir et de faire connaître les instigateurs qui les ont trompés (2). »

Enfin, le 28 novembre, le préfet du Nord signa un arrêté — que le ministre de la police approuvait le 9 décembre — « interdisant dans les campagnes le port des

(1) Général Lahure au ministre de la guerre, Lille, 22 et 23 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813.

(2) Le texte de ces instructions est rapporté par Taverne de Tersud, *op. cit.*, p. 283.

cannes à épées, des bâtons ferrés et à lances, des bâtons à masse dits *macks*, et recommandant aux maires et aux adjoints de faire arrêter tous ceux qui contreviendraient à la défense (1). »

C'était bien de prendre ainsi des mesures préventives pour arrêter la résistance ou du moins en amoindrir les effets. Ce n'était point assez cependant. Il fallait encore punir ceux qu'on savait avoir participé plus ou moins directement aux troubles séditeux, et dont quelques-uns avaient été arrêtés. La justice se mit donc également à l'œuvre.

Le 21 novembre, à peine prévenu de la sédition d'Avesnes, le procureur général près la cour d'appel de Douai, M. Bruneau de Beaumey, donna l'ordre au substitut et au juge d'instruction attachés au tribunal d'Avesnes « de procéder sans désenparer contre les huit infracteurs de l'ordre public » que la garnison et la gendarmerie avaient saisis sur l'heure et écroués à la maison d'arrêt (2). Et, le 25, trois jours après l'émeute d'Hazebrouck, le même magistrat envoya sur les lieux son substitut afin de dresser procès-verbal des faits et de commencer les poursuites contre les quelques individus que la garde nationale avait arrêtés après avoir

(1) Procureur général de Douai au ministre de la justice, Douai, 6 décembre 1813. A. N., BB¹⁸, 54. — Feuilles de travail du ministre de la police générale, 9 décembre 1813. A. N., F⁷, 3092. — Cet arrêté, qui visait simplement les armes dont les rebelles s'étaient servis à Hazebrouck et à Dunkerque, était évidemment insuffisant. Pour être vraiment sérieux, il eût dû prohiber aussi l'usage des sabres, des fusils et des pistolets. L'avenir montra l'importance d'une pareille lacune.

(2) Procureur général de Douai au ministre de la justice, Douai, 21 novembre 1813. A. N., BB¹⁸, 54.

trouvé chez eux des effets dérobés à la sous-préfecture (1). Pour M. Bruneau de Beaumey les attentats commis constituaient le crime de « rébellion armée à la force armée, » puni par les articles 210 et 211 du code pénal des travaux forcés à temps ou de la réclusion selon qu'il avait été accompli par plus ou moins de vingt personnes. Dès lors, à ses yeux, ce n'était pas la cour d'assises, mais une cour spéciale, composée à la fois de magistrats et de militaires, qui devait en connaître. Aussi requit-il de la chambre des mises en accusation l'application de l'article 554 du code d'instruction criminelle qui donnait compétence à cette cour (2).

Les choses allèrent assez vite pour l'affaire d'Avesnes. Le samedi 4 décembre, le procureur général écrivait au ministre de la justice que « l'instruction relative à cette affaire était terminée et que la chambre des mises en accusation prononcerait à son sujet le lundi suivant. »

Il n'en fut pas de même au contraire en ce qui concerne les événements d'Hazebrouck. Ici, un conflit s'éleva presque aussitôt entre M. Bruneau de Beaumey et l'autoritaire préfet du Nord, M. le baron Duplantier. Celui-ci, en effet, le 1^{er} décembre, dans une lettre au

(1) Procureur général de Douai au ministre de la justice, 25 novembre 1813. A.N., BB⁴⁸, 54.

(2) Cet article 554, placé sous la rubrique : compétence de la cour spéciale, et aboli par l'article 54 de la Charte de 1830 qui a supprimé les cours spéciales, était ainsi conçu : « Le crime de rébellion armée à la force armée, celui de contrebande armée, le crime de fausse monnaie et les assassinats, s'ils ont été préparés par des attroupements armés, sont jugés par les mêmes juges et dans les mêmes formes (que les crimes prévus à l'article précédent, c'est-à-dire par la cour spéciale). »

procureur général, se plaignait, sur un ton des plus vifs, de la façon dont était conduite l'instruction de la rébellion d'Hazebrouck : « Je ne dois pas, lui écrivait-il, vous dissimuler ma surprise de voir qu'une partie des individus arrêtés presque en flagrant délit ont été élargis par M. le juge d'instruction d'Hazebrouck. Dans une affaire de cette nature, il me semble que, lors même qu'il n'existerait pas de charges matérielles contre ces individus, on ne devait pas les relâcher aussi légèrement, puisque de la confrontation avec ceux qui seront arrêtés par la suite peuvent résulter des renseignements précieux. » Et, par le même courrier, il envoyait au sous-préfet de l'arrondissement l'ordre de faire arrêter de nouveau tous ceux qui avaient été mis en liberté. Il faisait plus encore. Par l'entremise de son sous-préfet, il enjoignait au substitut qui se trouvait à Hazebrouck de transférer dans les prisons de Lille les individus arrêtés et détenus comme prévenus d'avoir pris part à la sédition du 22 : on les conduirait ensuite séparément à Hazebrouck afin de continuer contre eux l'instruction de la procédure. De pareilles décisions étaient à coup sûr fort incorrectes, car elles constituaient un empiétement de l'administration sur le pouvoir judiciaire. Le procureur général le sentit, et il en référa aussitôt à son ministre. L'idée du préfet de mener alternativement les prévenus de Lille à Hazebrouck lui semblait d'abord impraticable ; il lui paraissait en outre que si l'on avait quelque méfiance vis-à-vis des magistrats d'Hazebrouck la seule solution à adopter était de les dessaisir, conformément à l'article 542 du code d'instruction criminelle, en ren-

voyant *pour cause de sûreté publique* la connaissance de l'affaire par devant le juge d'instruction d'un autre tribunal, mais que l'initiative d'une pareille mesure ne pouvait émaner que du procureur général près la cour de cassation. Le comte Molé partagea entièrement l'avis de son subordonné. Et, plus libre que lui, par sa haute situation, de qualifier comme il convenait les actes du baron Duplantier, il usa à leur égard des mots les plus sévères dans une protestation qu'il adressa le 3 décembre à ses collègues de l'intérieur et de la police générale : « Le préfet du Nord, leur dit-il, a commis un abus de pouvoirs en ordonnant la translation des séditieux à Lille. Vous jugerez sans doute convenable de lui faire sentir l'inconvenance de sa conduite et de se renfermer à l'avenir dans les bornes de ses attributions (1). »

Les choses toutefois n'allèrent pas plus loin. Toutes ces instructions et tous ces démêlés n'eurent en définitive aucune suite ; car c'est d'un autre œil que M. Bruneau de Beaumey qu'en haut lieu on avait jugé des événements.

A ce moment la situation de la France était des plus critiques. Au lendemain de la révolution, qui, en quelques heures, par un entraînement irrésistible, et presque sans violence, avait soustrait la Hollande à l'influence française, la Grande-Bretagne avait compris qu'il ne serait guère plus difficile de détacher la Belgi-

(1) V. procureur général de Douai au ministre de la justice, 2 décembre 1813 ; ministre de la justice au procureur général de Douai, 3 décembre 1813 ; ministre de la justice au ministre de l'intérieur et au ministre de la police générale, 3 décembre 1813. A. N., BB¹⁸, 54.

que de l'Empire et, sous son impulsion, la Coalition, d'une modération passagère, en était venue à un véritable débordement de passions. Ce n'est plus sincèrement que maintenant les souverains alliés d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie négociaient la conclusion d'une paix générale sur les bases des frontières naturelles de la France et d'une indépendance complète pour toutes les nations qu'à Francfort, au début de novembre, ils avaient proposée à Napoléon ; certains de sa détresse, ce qu'ils voulaient désormais c'était la guerre, et la guerre immédiate. Et l'Empereur l'avait parfaitement senti : se sachant insuffisamment préparé à la lutte, il s'était donc empressé, le 2 décembre, avec l'espoir de prendre les puissances dans leurs propres filets, d'accepter purement et simplement les conditions de paix qu'elles lui avaient offertes à Francfort et auxquelles jusqu'alors il n'avait opposé que des réponses équivoques. Mais il avait en somme peu de confiance dans sa manœuvre. Aussi s'était-il en même temps occupé d'assurer le mieux possible le recrutement de son armée, spécialement sur la frontière de Belgique, et, pour cela, d'empêcher de se propager les soulèvements de conscrits qui avaient éclaté au nord de son Empire. Le meilleur moyen lui avait paru être de recourir à des rigueurs inusitées. Il avait donc décidé de déférer leurs auteurs à des juges plus sévères que ceux d'une cour spéciale et de les punir de peines autrement rigoureuses que celles qui frappaient la rébellion armée à la force armée. Qualifiant ces troubles de façon à les punir de la mort, il avait rendu, le 1^{er} dé-

cembre, un décret sur « la formation d'une commission militaire pour juger les individus prévenus d'avoir pris part comme auteurs ou instigateurs aux troubles qui avaient eu lieu dans les villes d'Avesnes, Hazebrouck et Dunkerque, département du Nord, les 22 et 23 novembre derniers (1) : » il comptait bien qu'avec des juges exclusivement militaires il n'y aurait plus place pour l'indulgence. Et ce décret parvenait au procureur général près la cour de Douai le 5 décembre, le lendemain même du jour où il avait annoncé au ministre de la justice ses dispositions pour le jugement des conscrits rebelles.

La justice mit dès lors tout en œuvre pour donner à la mesure impériale son plein effet. Le 6 décembre, M. Bruneau de Beaumey envoya le texte du décret au procureur impérial de Dunkerque, M. Drouart, insinuant qu'« il serait convenable que l'autorité administrative déployât le plus grand appareil pour faire connaître dans les communes où la résistance s'était manifestée le décret du 1^{er} décembre en l'accompagnant d'une proclamation énergique (2). » En même temps, il chargea son subordonné de faire procéder d'urgence à la recherche des principaux instigateurs de la révolte, que l'on connaissait et dont on n'avait pu encore se saisir. C'étaient deux habitants de Bollezeel, arrondissement de Dunkerque, l'un et l'autre âgés de vingt-six ans : un « chaudronnier », Henri Verpoorter, natif de

(1) Le texte de ce décret, qui ne figure ni au *Bulletin des lois* ni au *Moniteur*, est conservé aux Archives nationales, A. F. IV, pl. 6686.

(2) Procureur général de Douai au procureur impérial de Dunkerque, 6 décembre 1813. A. N., BB 18, 54.

Cassel, et un « domestique à gages », Pierre Marle, originaire d'Arnéke, dans l'arrondissement d'Hazebrouck(1). Leur signalement(2) fut expédié dans toutes les directions ; mais le premier seul fut arrêté le 10 décembre par les gardes champêtres de Ledringhem, de Volkerinckhove et de Bollezeel (3). La commission militaire put alors être constituée à Lille dans des conditions propres à « calmer le feu séditieux. » Ce ne fut toutefois qu'un mois plus tard qu'elle termina ses opérations : le 10 janvier 1814, elle prononçait contre les dix-sept séditieux compromis dans l'insurrection de Poperinghe quatre condamnations à la peine capitale et douze à celle des travaux forcés ; le 17, dans l'affaire d'Hazebrouck, des vingt-sept prévenus traduits devant elle, elle en condamnait quatre à mort et dix-sept aux travaux forcés ; sept seulement étaient acquittés (4).

Cette commission militaire ne fut pas d'ailleurs la

(1) Procureur général de Douai au ministre de la justice, Douai, 11 décembre 1813. A. N., BB¹⁸, 54.

(2) Il était des plus détaillés.— « Henri Verpoorter : taille de 1 mètre 580 millimètres, cheveux châtains tirant sur le noir et coupés à la Titus, sourcils idem, front haut, yeux bruns, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage plutôt rond qu'ovale, teint pâle ; il est parti de Bollezeel le 4 de ce mois (de décembre), vers neuf heures du matin, en disant qu'il se rendait à Lille ; il était vêtu d'un habit veste, couleur brune ; il portait un sac de nuit.— Pierre Marle : taille de 1 mètre 600 millimètres, cheveux châtains clairs et coupés, sourcils idem, yeux bleus, front haut, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. » V. Imprimé, Dunkerque, 8 décembre 1813. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(3) Procureur général de Douai au ministre de la justice, Douai, 14 décembre 1813. A. N., BB¹⁸, 54.

(4) Procureur général de Douai au ministre de la justice, Douai, 12 janvier 1814. A. N., BB¹⁸, 54.—Beugnot au ministre de l'intérieur, Lille, 17 janvier 1814. A. N., F¹⁰ III, Nord, 14.

seule qui fonctionna dans le nord de l'Empire. Une autre existait à Arras depuis le 8 décembre ; une autre encore siégeait à Bruges qui, le 11 janvier, punissait de mort un des « brigands » de la Lys, le nommé de Coster (1).

Au surplus, dans le département du Pas-de-Calais et dans celui de la Lys comme dans le département du Nord, partout où des troubles graves avaient éclaté, les préfets s'étaient empressés de publier des arrêtés ou des instructions afin d'amener le rétablissement du calme et l'obéissance aux lois.

Mais toutes ces mesures, si sévères qu'elles fussent, avaient encore paru insuffisantes à Napoléon. Ce n'est pas seulement les auteurs directs des troubles qu'il entendait atteindre, c'est tous ceux qui, par crainte ou indolence, les avaient laissé se perpétrer. A Hazebrouck, par exemple, malgré la générale et le son prolongé du tocsin, les habitants étaient pour la plupart demeurés spectateurs impassibles des scènes de sauvagerie qui s'y étaient produites. L'Empereur, le jour même qu'il ordonnait la formation d'une commission militaire, prescrivit dans un second décret « la translation de la sous-préfecture et du tribunal de première instance d'Hazebrouck

(1) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 15 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16. — Rapport du ministre de la guerre à l'Empereur, 18 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814. — Si la sédition de Poperinghe fut jugée par la commission militaire de Lille et non par celle de Bruges, quoique Poperinghe appartint non au département du Nord mais au département de la Lys, c'est parce que cette ville était contiguë à l'arrondissement d'Hazebrouck et que les deux soulèvements avaient entre eux des liens fort étroits. Procureur général de Douai au ministre de la justice, 12 janvier 1814. A. N., BB¹⁸, 54.

dans la ville de Cassel (1). » La peine était sérieuse : en enlevant à Hazebrouck sa sous-préfecture et son tribunal on la privait de la principale de ses ressources, car cette ville, sans industrie et sans commerce, ne vivait vraiment que par les fonctionnaires qui l'habitaient. Napoléon, en agissant de la sorte, s'était, semble-t-il, inspiré des procédés que ses représentants avaient jadis appliqués dans la même région en présence de circonstances analogues : en 1807, devant une certaine résistance aux lois de la conscription, le préfet du Nord avait installé à Wervicq, *aux frais de la commune*, une brigade de gendarmerie chargée de rechercher les réfractaires, et le préfet de la Lys, Chauvelin, avait étendu *à tous les contribuables* des communes incorrigibles de son département la charge des troupes établies chez les parents des conscrits à défaut de la solvabilité de ces derniers (2).

C'étaient là les moyens exceptionnels que l'apparition des rébellions avait fait naître. Mais, à côté de ces moyens, il y en avait d'autres pour réprimer l'insoumission et la désertion qui résultaient de textes déjà anciens.

De 1804 à 1812, en effet, des actes nombreux avaient été rendus à ce sujet, rivalisant de sévérité. Les lois du 17 ventôse an VIII, du 6 floréal an XI et du 8 fructidor an XIII prescrivait de conduire les réfractaires dans

(1) *Bulletin des lois*, IV, bull. DXL, n° 9.890.

(2) A. N., F^o, 164 et F^o, 203. — V. aussi une lettre de Chauvelin au directeur général de la conscription, Lacuée de Cessac, du 8 septembre 1807. A. N., F^o, 178 et F^o, 6466. — Comp. L. de Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique*, Paris, 1895, Plon, Nourrit et Cie, édit., t. II, p. 88 et suiv. et Appendice XVII, p. 387.

un dépôt militaire où ils seraient à la disposition du gouvernement pendant cinq ans, et les condamnaient au paiement d'une amende de 500 à 1.500 francs dont leurs pères et mères étaient civilement responsables. Et, pour le cas où les insoumis échapperaient par la fuite à la répression, un avis du conseil d'Etat du 12 mai 1807 ainsi que des décrets du 24 juin 1808, du 5 avril 1811 et du 22 décembre 1812 autorisaient l'établissement de troupes, de « garnisaires » chez leurs parents ou leurs représentants légaux, aux frais de ces derniers, jusqu'à ce qu'ils se fussent présentés ou eussent été remis à l'autorité.

Contre la désertion on avait pris également des dispositions draconiennes. Non seulement une loi du 8 fructidor an XIII, afin d'empêcher la fuite des conscrits entre leur pays d'origine et leur future garnison, avait ordonné de les faire voyager en groupes ne dépassant pas cent hommes, de ne les perdre de vue ni jour ni nuit et de les réunir à chaque étape autant que possible sous le même toit ; mais un arrêté du 19 vendémiaire an XII et des décrets du 23 ventôse an XIII, du 8 vendémiaire an XIV et du 2 janvier 1812 avaient édicté les peines les plus rigoureuses : les travaux publics contre tout déserteur à l'intérieur, la mort contre le chef ou les principaux instigateurs d'un complot de désertion ; un arrêté du 14 vendémiaire an XII avait, en outre, sous des peines également sévères, obligé les fonctionnaires publics à dénoncer les déserteurs et les auteurs de désertion (1).

(1) Pour le détail de ces diverses mesures, V. L. de Lanzac de Laborie, *op. cit.*, t. II, p. 81 et suiv.

Et de ces textes il fut fait aussi application dès la fin de novembre et le commencement de décembre dans le Nord, dans le Pas-de-Calais, dans la Lys, pour autant toutefois que le permettait la présence des forces de police assez rares en ce moment dans la région. A Dunkerque, dans les premiers jours de décembre, il n'y avait en effet que trois gendarmes qui n'étaient pas même commandés par un brigadier, et l'arrondissement était si dégarni de troupes qu'il n'offrait pour unique ressource que des gardes champêtres sans énergie et des gardes nationales mal composées sur qui on ne pouvait compter (1). Ce n'était guère mieux dans le Pas-de-Calais, où il n'y avait pour force armée qu'un très petit nombre de gendarmes, des recrues de quinze jours, la garde nationale urbaine et sédentaire, qui au reste devaient garder près de quatre mille prisonniers espagnols dans différentes places et dix-huit cents anglais à la citadelle d'Arras (2). Mais, à défaut du nombre, on usa de sévérité. Dans toutes les communes où les conscrits s'étaient soustraits au service militaire on envoya chez les habitants, en qualité de garnisaires, des gendarmes, des agents du service des douanes, même des employés des droits réunis qui, tout en se faisant héberger et nourrir, ne devaient ménager ni les perquisitions ni les violences (3). La sévérité fut grande sur-

(1) Ministre de la justice au ministre de la guerre, 10 décembre 1813. A.N., BB 18, 54.

(2) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 23 novembre 1813. A.N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

(3) V. Bellemare au comte Réal, Anvers, 2 décembre 1813. A.N., F7, 8196, n° 4012, R².

tout dans le département du Nord : le préfet, M. Duplantier, exerça contre les parents des insoumis des poursuites « dont la rigueur était voisine de la cruauté (1). » Avec les quelques gendarmes et les quelques troupes de ligne dont on pouvait disposer on finit aussi par former des « colonnes mobiles » qu'on expédia à la recherche des réfractaires et des déserteurs, avec ordre de se comporter comme en pays ennemi, d'arrêter toutes les personnes suspectes de favoriser l'insoumission.

(1) Comte Beugnot, *Mémoires*, t. II, p. 60.

IV

LA RETRAITE DES CONSCRITS.

Qu'étaient devenus les jeunes gens qui avaient échappé par la violence ou par la fuite à l'application des lois ?

Les rebelles avaient immédiatement quitté les villes, témoins de leurs exploits. Et ç'avait été sagesse de leur part. Car, s'ils y étaient demeurés, il eût été facile à la force publique, malgré son insuffisance, de s'en saisir. Ils n'avaient pas davantage rejoint leurs foyers : les troupes, expédiées en garnisaires, les y eussent également surpris ; ils n'y avaient passé qu'un instant : le temps d'embrasser leurs parents et de prendre quelques armes, des sabres, des pistolets, leurs fusils de chasse. C'est chez des amis, aux alentours de leurs villages, qu'un certain nombre d'insoumis, réfractaires comme déserteurs, s'étaient réfugiés, et encore, afin de dépister les recherches, changeaient-ils constamment d'abri. Mais la plupart n'avaient demandé qu'à la nature la protection dont ils avaient besoin : « Les chemins de traverse et les bois sont pleins de conscrits fuyards, » remarquait dans les derniers jours de novembre le préfet de la Dyle (1). Ceux-ci avaient été les mieux inspi-

(1) V. préfet de la Dyle au comte Réal, 20 novembre 1813. A. N., F⁷, 8337.

rés. Connaissant le pays dans ses moindres replis, ils pouvaient sans peine se dissimuler. La région se prêtait d'ailleurs merveilleusement à leur retraite. De vastes forêts, aux taillis touffus, remplies de fondrières bossuées et raboteuses, poussaient en maints endroits leurs arbres gigantesques. C'étaient, à proximité d'Hazebrouck, allant jusqu'à Vieux-Berquin, Merville, Aire et Saint-Venant, la belle forêt de Nieppe et, dans le département de la Lys, aux environs de Furnes, les forêts d'Honthulst et de Wynghen. C'étaient aussi, tout auprès de Bruxelles, l'épaisse forêt de Soignes et, dans le département de l'Escaut, à la limite de celui de la Dyle, le bois de Noogh Goet. La plaine elle-même constituait pour les conscrits un refuge protecteur : des terrains marécageux entrecoupés de fossés profonds, des champs bordés d'étroites ravines ou de fortes haies d'épines. Plus qu'aucun autre, le pays de l'Alleu, sur les confins du Nord et du Pas-de-Calais, offrait aux révoltés de précieuses cachettes : il avait été de tout temps le tombeau de ceux qui avaient voulu s'en rendre maîtres ; c'est de lui que le maréchal de Randzau disait en 1645 qu'on ne pouvait le dominer qu'en le mettant à feu et à sang (1).

Dans les premiers jours qui suivirent leur fuite, les conscrits se tinrent soigneusement cachés, terrés dans les trous au plus profond des bois, blottis dans les ravines à la lisière des champs. Ils craignaient la visite des soldats, des gendarmes, des gardes champêtres. C'est

(1) V. Don devienne, *Histoire de l'Artois*, t. V, p. 250.

à peine s'ils quittaient leurs tanières pour quérir, le soleil couché, dans les villages environnants les choses nécessaires à leur subsistance : quand la faim les pressait par trop, ils en sortaient à tour de rôle, chacun allant aux provisions pour le groupe dont il dépendait, et ceux qui restaient faisaient le guet, prêts à donner l'éveil à la première alerte.

Cependant, tandis que les « brigands » se montraient ainsi fort circonspects, la force armée ne témoignait pas d'une moindre prudence. En envoyant à Hazebrouck des troupes de la garnison de Lille, on s'était proposé d'en consacrer une partie à faire de suite une battue dans la forêt de Nieppe (1). Mais quand elles furent arrivées, on constata que l'affaire n'irait point toute seule. On avait appris qu'en se retirant dans les bois les rebelles avaient échangé leurs gourdins et leurs *macks* contre des pistolets et des fusils ; les rechercher dans ces conditions à travers des taillis dont on ignorait les détours, c'était de gaieté de cœur s'exposer à la mort. Dès lors, « pour en imposer dans la région, » on se contenta de mettre en batterie sur la place les pièces des canonniers lillois et d'établir les fantassins en qualité de garnisaires chez les parents des principaux réfractaires ; quant aux cavaliers, ils sillonnèrent les grandes routes, sans s'éloigner de peur d'une surprise. La gendarmerie, mieux au courant du pays, fut à peine plus active ; elle se risqua parfois sur les chemins de

(1) Deprieck, capitaine de la compagnie du Nord, au baron de La Cour, colonel commandant la 15^e légion de gendarmerie, Lille, 23 novembre 1813. A. N., F¹^c III, Pas-de-Calais, 16.

traverse ; elle ne fouilla que rarement les buissons, et encore avec des précautions infinies : le capitaine de l'Escaut, ayant su qu'un rassemblement de trois cents insoumis des départements voisins s'était formé dans la forêt de Noogt Goet, la fit explorer par de « jeunes gendarmes » qu'il avait eu soin de « déguiser (1). » Il n'y avait en vérité qu'un seul moyen de s'emparer des mutins, c'était de cerner les bois où ils vivaient ; seulement, pour cela, des forces plus nombreuses étaient nécessaires. Et les autorités s'en étaient parfaitement rendu compte ; car, le 1^{er} décembre, le ministre de l'intérieur réclamait un supplément de troupes au ministre de la guerre. « Le général commandant le département du Nord, lui écrivait-il, ne peut destiner au service des conscrits qu'environ deux cents hommes qui, répartis dans les divers arrondissements, sont loin de suffire pour produire l'effet désiré ; le préfet pense qu'il serait nécessaire d'avoir au moins trois ou quatre cents hommes d'infanterie et cent de cavalerie qui seraient employés, selon le besoin, comme garnisaires ou à la poursuite des réfractaires ; cette mesure est très urgente (2). » Il en allait de même du reste dans tous les départements. Mais par malheur c'était là demander presque l'impossible. Napoléon n'avait pas assez de soldats pour arrêter les ennemis du dehors ; où trouverait-il des régiments disponibles pour soumettre ceux du dedans ? On se contenta donc de

(1) Préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, 3 décembre 1813. A. N., F^{4c} III, Escaut, 5.

(2) Ministre de l'intérieur au ministre de la guerre, Paris, 1^{er} décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 1-15 décembre 1813.

promesses sans portée. Le ministre de l'intérieur annonça au préfet du Nord que, sur l'ordre du duc de Feltré, « environ quinze mille (*sic*) hommes seraient rendus dans le département d'ici au 15 décembre (1). » Pure fantasmagorie ! Les troupes auxquelles on faisait allusion étaient celles qu'à ce moment l'Empereur se proposait d'acheminer vers la Belgique pour résister aux Coalisés ; or, à supposer qu'elles passassent par la Flandre française, auraient-elles le loisir de s'y attarder à poursuivre les conscrits réfractaires ?

On restait ainsi des deux côtés sur ses positions. Mais les rebelles, quand ils virent que rien n'arrivait, respirèrent plus librement, et peu à peu ils s'enhardirent. Dès lors que le gros des troupes ne quittait point les villes et que dans les villages il n'y avait que quelques soldats à titre de garnisaires, ils pouvaient en groupes de quarante à soixante hommes abandonner sans péril leurs repaires. C'était à bon compte narguer l'autorité. Ils se montrèrent donc de temps à autre sur les chemins de traverse, puis sur les grandes routes, bientôt au centre des communes. Le 25 novembre, des bandes étaient signalées à Rubrouck, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et à Bollezeel, dans celui de Dunkerque, « tenant assemblée dans les cabarets. » En ce dernier endroit elles usent même de violence contre les amis du gouvernement : deux employés des droits réunis sont attaqués sur la place et n'échappent à la mort qu'en se sauvant « l'un à travers champs, l'autre chez l'adjoint

(1) V. ministre de la guerre au ministre de l'intérieur, 4 décembre 1813. A.G., Corresp. milit. générale, 1-15 décembre 1813.

du maire (1). » Les conscrits du département de la Lys sont, eux aussi, devenus plus audacieux. A la fin de novembre, les insoumis de la forêt de Wynghen « se présentent sur les grandes routes et font notifier aux gardes champêtres que le premier qui tentera de les arrêter est un homme mort (2) ; » le 5 décembre, à deux kilomètres de Thielt, cinquante réfractaires, « tous armés de fusils, sabres et pistolets, » se jettent sur un gendarme et le garde champêtre de la commune qui conduisent trois conscrits et dix prisonniers de guerre, désarment le premier, mettent le second en fuite et emmènent avec eux dans le bois voisin les trois conscrits et deux des prisonniers (3). C'est par de semblables exploits, répétés un peu partout, que les séditeux augmentent sans cesse leur contingent. Et les bandes nouvelles formées ainsi de militaires rencontrés en route se montrent de plus en plus hardies. La propriété privée ne tarde pas à être en danger. Dans la nuit du 16 décembre six brigands « déguisés » entrent chez le percepteur des contributions d'Exarden (Escaut) qu'ils

(1) V. procureur général de Douai au ministre de la justice, Douai, 6 et 11 décembre 1813. A.N., BB 1^{er}, 54.

(2) Préfet de la Lys au directeur général de la conscription militaire, 27 novembre 1813. A.G., Corresp. milit. générale, novembre 1813.

(3) Jourdan, capitaine commandant la gendarmerie du département de la Lys, au général commandant le département, Bruges, 6 décembre 1813. A.G., Corresp. milit. générale, 1-15 décembre 1813. — Quelques jours plus tard, dans les environs de Courtrai, un gendarme et un garde champêtre escortant une douzaine de déserteurs et de prisonniers étaient de même assaillis par une bande de six cents « brigands armés » qui leur arrachait leur convoi. Bellemare au comte Réal, Anvers, 9 décembre 1813. A.N., F 7, 8196, n° 4012, R².

garrottent ainsi que sa femme et enlèvent sa caisse (1).

L'administration qui, à défaut de forces suffisantes, assiste impassible à ces dangereuses équipées, finit enfin par s'émeuvoir. Elle comprend que, même dans l'intérêt de la défense du territoire contre les Coalisés, il lui faut détruire tout de bon l'insoumission des conscrits : en leur permettant d'échapper au service militaire ne perd-elle pas en somme pour cette défense plus d'hommes que n'enlèverait une colonne chargée uniquement de les poursuivre ? Elle décide donc de distraire de sa force armée quelques soldats. Dans les premiers jours de décembre le ministre de la guerre « donne l'ordre au général Henry, indépendamment des troupes qui se rassemblent en ce moment, de se porter avec une colonne de gendarmerie d'élite dans les départements du Nord et de la Lys pour appuyer les recherches contre les auteurs des mouvements séditionnels (2). » Cet ordre, malheureusement, ne reçoit encore qu'une exécution partielle : c'est uniquement au département de la Lys que le général Henry bornera ses efforts. Il survenait au surplus beaucoup trop tard. L'esprit public, dans les régions contaminées, était définitivement perdu.

Désormais il n'y avait plus seulement les conscrits à soumettre ; la contagion du désordre s'était étendue aux parents eux-mêmes. Si la conscription les avait frappés

(1) Bellemare au comte Réal, Anvers, 19 décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n^o 4012, R².

(2) Ministre de la guerre au ministre de la justice, 14 décembre 1813. A. N., BB¹⁸, 54.

dans leurs affections, les garnisaires les avaient atteints dans leurs intérêts. Et c'était pis. On avait cru qu'en leur imposant de lourdes charges, on les amènerait, comme la chose était arrivée maintes fois, à s'entre-mettre auprès de leurs enfants pour les décider à rentrer sous l'empire des lois. Mais, au lieu que le père avait agi sur le fils, c'était le fils qui avait influé sur le père. Irrités par les violences dont les garnisaires ne s'étaient pas montrés avarés, exaspérés par les pertes d'argent qu'ils leur avaient fait subir, beaucoup, parmi les campagnards, étaient résolus, pour assurer la liberté des leurs, à braver toutes les menaces. L'audace des réfractaires qui, en dépit des ordres de l'autorité et malgré l'arrivée des troupes, avaient fusillé et pillé sur les grandes routes, avait fait le reste. Au récit de ces exploits, ç'avait été d'abord de l'étonnement, puis de l'admiration, finalement de l'enthousiasme. Et quelques-uns, plus osés encore, s'étaient même mis à rejoindre dans les bois leurs enfants ou leurs frères, prêts à faire ensemble le coup de feu contre les troupes impériales. La résistance des conscrits risquait de se transformer maintenant en une guerre de paysans. On avait déjà les soldats. Il ne manquait plus que les chefs. Ceux-ci vont paraître à leur tour : chefs improvisés sans doute, mais souvent habiles et courageux toujours.



DEUXIÈME PARTIE

LA GUERRE DES PAYSANS.

I

LES PAYSANS DU NORD. — UN CHEF : LOUIS FRUCHART,
DIT LOUIS XVII.

Le jeudi 16 décembre 1843, c'était jour de marché à Estaires. Et il y avait foule sur la grande place, devant l'Hôtel de Ville : vaste bâtiment à pignons, vieux de deux siècles, en briques encadrées de pierre, percé de larges fenêtres à petites vitres, divisé vers son milieu par une grande tour carrée, avec un péristyle au haut d'un double escalier. Les gens du pays et ceux des alentours, à plusieurs lieues à la ronde, de Merville et même d'Hazebrouck (1), s'y trouvaient réunis, les femmes vendant leurs volailles et leurs légumes, les hommes traitant des affaires avec la méfiance des campagnards. Les estaminets enfumés regorgeaient de consommateurs. C'était un va-et-vient ininterrompu, et les toits des vieilles maisons

(1) Estaires, petite commune du département du Nord, dépendant de l'arrondissement d'Hazebrouck, est à vingt kilomètres de cette ville ; elle n'est qu'à six kilomètres de Merville, autre commune du même arrondissement.

semblaient, de leurs lucarnes, examiner avidement tous ces villageois qui, une fois la semaine, arrachaient la petite ville à son sommeil silencieux (1).

Le temps était sec et froid (2).

Dix heures venaient de sonner, et le marché battait son plein, lorsque, soudain, une rumeur parcourt la foule. Les bourgeois apparaissent sur le seuil de leur maison, les commerçants sur le devant de leur boutique, les cafés se vident, les paysans se dressent, les affaires cessent, et dans tous les yeux on perçoit un sentiment de curiosité naturelle.

Quelle est la cause de cet émoi ? C'est l'apparition d'un fort gaillard. Vingt-deux ans, de haute taille, solidement bâti, les sourcils épais, le front haut, l'œil clair, d'un bleu gris où passent des reflets d'acier, la face rasée et brunie par le hâle, l'allure autoritaire, bien campé sur son cheval, moitié bidet, moitié roussin, une paire de pistolets à la ceinture, une autre dans ses fontes, le sabre pendant sur les flancs de sa monture, botté, éperonné, couvert d'une blouse bleue, coiffé d'un large chapeau noir, orné d'une cocarde blanche, sur lequel

(1) Il y avait marché à Estaires le jeudi de chaque semaine ; le franc marché avait lieu le troisième jeudi du mois. *Annuaire statistique du département du Nord*, 1813, p. 233 et 235.

(2) Les journées du 15 et du 16 décembre 1813 furent, dans le département du Nord, les plus froides du mois. A Lille, le thermomètre marqua à huit heures du matin le 15 : — 4.0 et le 16 : — 1.6, et à midi le 15 : — 1.0 et le 16 : — 1.3. *Journal du département du Nord*, du 16 décembre, n° 346, p. 1399 et du 17 décembre 1813, n° 347, p. 1403 ; *Annuaire statistique du département du Nord*, 1814, mois de décembre 1813. Le dégel ne commença à se produire dans le département du Nord que le 19 décembre. *Annuaire statistique du département du Nord*, 1814, p. 209.

se détache un papier portant inscrits ces mots : « Je combats pour Louis XVII », surmontés de trois fleurs de lys. Le personnage, à l'allure mâle et décidée, rustique et soldatesque, donne l'impression d'un parfait aventurier.

Aussitôt, de bouche en bouche un nom vole : Fruchart !

Tous ceux qui sont rassemblés sur la place, gens de la ville ou de la campagne, le connaissent en effet de longue date. Le plus grand nombre le tutoie. Il est leur voisin et, comme la plupart, un homme des champs. Louis-Célestin-Joseph Fruchart, né à Merville le 30 janvier 1791 (1), y habite avec ses parents, cultivateurs

(1) Fruchart, et non Fruchard ou Frichard, né à Merville et non à Nord-Berquin, comme l'indiquent certaines pièces des archives. V. notamment une lettre d'un sieur Lambin écrite d'Ypres le 15 juillet 1815 à un érudit de Courtrai, M. Goethals Vercruysse. Bibliothèque de Courtrai, fonds Goethals Vercruysse, case 343, n° 75. — Son acte de baptême, dressé à Merville le 31 janvier 1791 par le vicaire de la paroisse M. Desprey, indique qu'il était né la veille, fils légitime de Pierre-Joseph Fruchart (a), fermier, natif de La Gorgue et de Caroline-Françoise Deschildre (b), native de Merville. Le parrain de l'enfant était son bel oncle, un sieur Jean-François-Louis Seingier ; la marraine, qui était sa tante, se nommait Marie-Anne-Josephe Fruchart. Archives de l'état-civil de Merville, Registre aux actes de naissance de l'année 1791, n° 16. — La ferme où naquit Louis Fruchart est située à Merville au lieu dit : le Robermetz ; elle existe encore : elle est actuellement habitée par un sieur Degroote. Renseignement fourni par le neveu de Louis Fruchart, M. Benoit Fruchart, comptable à La Gorgue où il habite rue de Berry. — Voici le signalement officiel du personnage, tel qu'il est inscrit à son dossier conservé aux Archives du ministère de la guerre : « Taille de 5 pieds, 4 pouces, 6 lignes (1 m. 746) ; cheveux et sourcils châains ; yeux gris ; front haut ; nez ordinaire ; bouche moyenne ; menton rond ; visage ovale. » — Louis Fruchart resta célibataire. Il mourut le 8 jan-

(a) Le père de Louis Fruchart est décédé à Merville le 27 septembre 1832.

(b) La mère de Fruchart mourut à Merville le 3 juin 1841.

aisés, et ses six frères et sœurs : Célestin, Benoit, Daniel, Augustine, Catherine et Pauline (1). Cependant,

vier 1851, à Lestrem, à la Haute-Rue (Pas-de-Calais), chez sa sœur Catherine, où il s'était retiré, dans une maison occupée aujourd'hui par un sieur Pecqueur. Renseignement de M. Benoit Fruchart. — V. Appendice VI.

(1) Louis Fruchart était le second de la famille. Voici l'état-civil de ses frères et sœurs :

1° Pierre-Joseph-Célestin, né à Merville le 8 avril 1789, marié à Caroline-Françoise de La Fosse, décédé à Quimperlé le 2 décembre 1860. — Il était en 1813 sergent-major au 151^e de ligne. Ses états de service avaient été jusqu'alors les suivants : fourrier à la 3^e légion du Nord le 4 août 1809, il fut licencié le 8 février 1810. A la date du 24 avril 1812, il est entré au service en qualité de soldat dans la 51^e cohorte du premier ban, devint caporal le 16 mai suivant, et passa le 2 février 1813 au 151^e de ligne où il fut successivement nommé sergent le 24 mars 1813 et sergent-major le 19 mai 1813. Il fit campagne en 1809 et 1810 dans l'armée de l'Escaut, fut employé au corps d'observation de l'Elbe en 1812, fut à la Grande Armée et au blocus de Glogau en 1813 et 1814. Blessé d'un coup de feu à la jambe droite à Glogau le 10 novembre 1813, il reçut encore un coup de lance à la hanche droite dans une sortie le 21 mars 1814. Archives du ministère de la guerre. V. Appendice VI.

2° Benoit-Xavier-Joseph, né à Merville le 8 avril 1792, marié à Joséphine Delacherie, décédé à La Gorgue le 29 septembre 1853. — Soldat le 8 avril 1812 à la 51^e cohorte de la garde nationale active et le 12 février 1813 au 151^e de ligne, il rentra dans ses foyers le 19 février 1814 et fut réformé le 6 septembre de la même année. Ayant fait campagne en Hollande et à Hambourg en 1812, en Saxe en 1813, à la Grande Armée en 1814, il fut blessé d'un coup de boulet au genou droit à Halle en Saxe le 18 avril 1813 et d'un coup de sabre à la main gauche à la même affaire. — Voici quel était son signalement : « Taille de 5 pieds, 1 pouce, 5 lignes; visage ovale; front couvert; yeux gris bleu; nez bien fait; bouche moyenne; menton rond; teint brun et peu coloré; cheveux et sourcils bruns foncés. » Son portrait, une miniature, que possède son fils, M. Benoit Fruchart, le représente en officier du 54^e de ligne où il termina sa carrière. Archives du ministère de la guerre. V. Appendice VI.

3° Daniel, mort jeune.

4° Augustine, mariée à Jean-Baptiste Wattez.

5° Catherine, mariée à Auguste Leroy.

6° Pauline, mariée à Pierre Leturcq.

Renseignements donnés par M. Benoit Fruchart.

le premier mouvement de stupeur passé, on semble l'éviter. C'est que chacun, dans cette foule, a plus ou moins un fils ou un frère caché dans les bois qui se soustrait à la conscription. Et Fruchart est signalé comme un réfractaire dangereux, un agitateur violent : trois semaines auparavant, dans l'affaire d'Hazebrouck, avec ses amis, il a mis en fuite les autorités et détruit les archives de la sous-préfecture. Or, sur ce point, l'administration ne badine pas ; et il y a des gendarmes à Estaires. Pactiser ouvertement avec ce révolté serait se compromettre ; mieux vaut donc s'abstenir et attendre : la peur des gendarmes est le commencement de la sagesse. Lui, toutefois, sur son grand cheval, parade et caracole, remet sa bête au pas, se promène de l'air le plus tranquille du monde, comme un brave campagnard qui vaque à ses affaires, puis, d'un signe, rassemble quelques-uns de ses compagnons disséminés dans la foule, s'arrête et d'un geste impératif indique qu'il va parler. On s'approche de lui, lentement d'abord, puis le cercle se resserre et quand son auditoire lui semble suffisamment nombreux, il commence : « Les puissances alliées, dit-il, se sont liguées contre l'Empereur pour rétablir les Bourbons sur le trône de leurs ancêtres. L'instant de la délivrance est proche. Aidons-les, ne payons plus au tyran ni subsides, ni contributions. Refusons de servir dans ses rangs. Que les réfractaires et les hommes valides viennent se joindre à nous ! Chassons les garnisaires, les agents du fisc. Lorsqu'il aura en face de lui la France et l'Europe, Napoléon reculera et nous serons délivrés

de son joug. Que chacun accomplisse son devoir ; la cloche d'alarme, l'heure venue, donnera le signal ! » Tout cela dit d'une voix chaude, dans le patois du crû, avec cet accent de conviction qui va droit au cœur des foules simplistes. L'effet produit est d'autant plus grand qu'après s'être consultés et avoir regardé autour d'eux, les paysans n'ont pas aperçu le moindre chapeau de gendarme, le moindre uniforme de fonctionnaire. Ils se cachent, donc ils ont peur. Dès lors, pourquoi mettre une sourdine à son enthousiasme ? Et puis, ce réfractaire, recherché, traqué comme une bête fauve, qui ose ainsi se montrer en plein jour dans un bourg important, et prêcher la révolte à la face des agents du gouvernement et de la police, celui-là est, ou bien brave, ou bien malin. On se rappelle d'ailleurs ses exploits : un jour, à La Gorgue, seul contre cinq malandrins, n'a-t-il pas délivré un malheureux soldat attaqué par ces lâches, les blessant grièvement et sortant de la bataille sans une égratignure (1) ? Enfin, c'est un paysan, un des leurs. Il dit tout haut ce que chacun pense tout bas. Et, aussitôt, les mains se tendent vers lui ; les femmes ne sont pas les moins ardentes : elles se souviennent qu'elles ont des fils ou des frères que Fruchart, par son initiative et son courage, entend sauver du joug impérial. C'est comme un défi jeté aux autorités. On l'entoure, on l'acclame, on l'escorte, et Fruchart, conscient de son triomphe, sort librement d'Estaires, comme il y était entré, cocarde blanche au chapeau...

(1) V. V. Derode, *Histoire de Lille*, Lille, 1848, Béghin, édit., t. III, p. 338. — Ces détails et ceux qui suivent sont tirés par M. Derode d'une note autographe de Louis Fruchart.

Ce n'était pas un coup de tête qui l'avait ainsi poussé à affronter les rigueurs de la loi ; c'était de sa part un acte réfléchi. Il savait qu'en se faisant chef de bande il risquait sa vie. Mais il connaissait merveilleusement le pays ; ses routes, ses sentiers, ses marais, ses bois, les moindres replis de terrain lui étaient aussi familiers que la plus pauvre chaumière à vingt lieues à la ronde. D'ailleurs, il en avait assez de la vie cachée qu'il menait avec ses compagnons depuis l'échauffourée d'Hazebrouck : les courses au grand jour lui manquaient. Et puis, s'il réussissait à entraîner les mécontents, à former une véritable armée, ne pouvait-il espérer triompher des agents de l'Empereur ? Sans qu'aucune organisation leur fût opposée, ceux-ci avaient fui le 22 novembre ; pourquoi, bien organisés, les paysans du Nord n'en viendraient-ils pas à bout ? Il leur faut un chef ; ce chef, ce sera lui ! Au surplus, il finirait peut-être par être pris, et alors il faudrait partir à l'armée. Mourir pour mourir, il vaut mieux mourir pour le Roi que pour l'Empereur, car il est un fervent royaliste. Ses parents, restés fidèles à la royauté, avaient inculqué leurs idées à leurs enfants. Le soir, à la veillée, devant le feu de sarments et d'épaisses racines dont la lueur éclairait de tons étranges la salle basse de la ferme, Louis avait entendu sa mère raconter, maintes fois, les méfaits de l'*usurpateur*, de l'*ogre de Corse*, du *tyran* et surtout le danger qu'elle avait couru, un jour, à La Gorgue, quand, les Bleus ayant voulu lui faire arborer la cocarde tricolore, elle l'avait foulée aux pieds, résistant à leurs menaces de l'attacher à l'arbre de la Liberté,

fuyant leur étreinte et criant, de toutes ses forces, que sur l'échafaud elle refuserait encore ! C'était alors le panégyrique du bon roi Louis XVI, de l'ancien régime. Pas d'impôts ruineux en ce temps-là ! Pas de réquisitions, de conscription, de guerre perpétuelle et meurtrière ! Que n'était-elle un homme ! Un seul scrupule arrêtait Fruchart. Quel sort attendra les vieux ? Le tyran ne leur fera-t-il pas payer cher les prouesses de leur fils ? Aussi, le 15 au soir, avant de prendre un parti définitif, avait-il couru à la ferme leur demander une entrevue secrète. « La Providence, leur dit-il, me destine à rendre service à mon pays en le délivrant du joug pesant qui l'accable et en rendant à nos princes légitimes le trône qui leur appartient. Le pays est prêt à se lever : il n'attend qu'un mot. Je crois que c'est à moi de le dire. » Le père l'approuva. La mère le serra silencieusement sur son cœur et, lui prenant les mains : « Ta cause est sainte. Va ! chaque nuit, je prierai à genoux. Dieu et ta mère veilleront sur toi ! Si tu succombes, que ton dernier cri soit : Vivent les Bourbons ! (1) »

Sorti d'Estaires, Fruchart se met immédiatement en campagne. Il sait où se cachent ses amis. Il les joint successivement ; il leur adresse des discours enflammés. Les plus ardents courent, à leur tour, animer des camarades. Et l'étincelle allume l'incendie. L'audace de « Louis XVII », le jour du marché, a vite fait de donner confiance. Comment ne pas suivre un tel homme ? Des

(1) V. V. Derode, *op. cit.*, t. III, p. 339.

paysans viennent retrouver dans les bois leurs fils réfractaires et s'enrôlent avec eux. Un premier groupement est ainsi bientôt constitué.

Alors, la nuit suivante, on se réunit afin de s'organiser. Fruchart harangue ses partisans rassemblés et, de sa voix chaude et convaincue, les électrise. Ils le choisissent pour chef. Il accepte, divise sa troupe en compagnies, désigne ses lieutenants, impose la discipline et trace un plan de campagne. Empêcher l'entrée du pays aux détachements envoyés contre les réfractaires ou leurs familles, s'abstenir de vexations envers les particuliers, punir sévèrement le vol et la débauche, voilà sa règle de conduite. Pas de paie, ni pour lui, ni pour ses hommes ; mais les conscrits qui ne voudront pas figurer dans ses troupes seront contraints de verser une certaine somme d'argent pour s'y faire représenter par un remplaçant. Les vivres, les riches ou les amis les fourniront ; l'abri, les chaumières sur les routes, à leur défaut les bois touffus. Il arborera à son chapeau, comme signe distinctif, une cocarde blanche et y écrira ces mots : « Je combats pour Louis XVII » ; de là ce sobriquet de Louis XVII sous lequel il fut si souvent désigné (1).

(1) Dans sa simplicité de paysan Louis Fruchart se figurait que le successeur de Louis XVI sur le trône de France devait nécessairement s'appeler Louis XVII. — On a dit parfois que le surnom de Louis XVII attribué à Fruchart venait de ce qu'il était le dix-septième enfant de sa famille (Lettre citée de M. Lambin à M. Goethals Vereruyse du 15 juillet 1815). C'est là une erreur. On sait en effet qu'il n'avait que six frères et sœurs. — Le titre de Louis XVII pris par Fruchart a fait croire encore à certains que ce paysan avait voulu se faire passer pour le Dauphin (de la Sicotière et Pierre Veillot, article dans le journal *L'Univers*

L'incendie s'étend de proche en proche. De toutes parts maintenant affluent des recrues nouvelles. Le 20, Fruchart compte sous ses ordres près de six cents hommes. Le moment lui semble venu d'entrer en campagne et de commencer la *guerre des paysans*.

Le 21 décembre, il monte à cheval et, escorté de son lieutenant d'Annequin (1), avec sa troupe « où on remarque des hommes de cinquante ans, quelques gamins et une quarantaine de femmes, » le tout armé de fusils, de pistolets, de baïonnettes, de fourches, de bâtons à masse, de fléaux, et appartenant aux communes de Vieux-Berquin, Neuf-Berquin, Estaires, La Gorgue, etc. il fait irruption dans Estaires. Les séditeux n'y causent aucun mal : « ils s'amusent simplement à tirer des coups de fusil sur les girouettes. »

Mais, le lendemain, ils se portent sur Merville, et ici leur visite est plus sérieuse. Le magasin des tabacs, les bureaux du receveur des droits réunis sont pillés. Le tabac est emporté, les papiers détruits. Les propriétés particulières et les personnes, même celles des fonctionnaires, sont toutefois respectées. « Un des bandits est fortement grondé par son chef parce qu'il a cassé un carreau chez le receveur. »

Le 23, quelques hommes de cette même bande parcourent les rues d'Estaires et annoncent leur retour pour le jour suivant, lorsqu'ils se seront emparés à

du 24 mars 1885. V. le journal *La Légitimité*, 1883, p. 537 et 1885, p. 534). Jamais Louis Fruchart ne songea à se substituer au martyr du Temple.

(1) De Vieux-Berquin, département du Nord, arrondissement d'Hazebrouck.

Merville des armes et des munitions qui leur sont nécessaires. Ce n'est pas là une vantardise ; ils le prouveront le 26 (1).

Cependant on s'est ému en haut lieu de ces désordres insurrectionnels. On est prévenu d'ailleurs que les paysans rebelles doivent se réunir le 27 décembre, au nombre de deux mille, pour signer l'acte de leur confédération. Il faut agir avec énergie et en hâte.

Une correspondance est échangée entre le préfet du Nord, le ministre de l'intérieur, le général Brenier, commandant la 16^e division militaire, et le ministre de la guerre. Brenier, dès que les rapports sur l'affaire de Merville lui sont parvenus, ordonne, le 23, à onze heures du soir, la mise en marche d'un détachement de trois cents hommes du 17^e régiment d'infanterie de ligne, qui s'apprêtait à partir pour Anvers, avec mission de réprimer la sédition dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Ce détachement, qui quittera Lille le 24 à la première heure, passera par Armentières où il s'embarquera sur la Lys pour gagner Merville et Estaires (2).

Fruchart a des espions partout. Informé des mesures prises, il décide d'aller au devant du danger et de payer d'audace. Il expédie vingt courriers porteurs de ses

(1) Préfet du Nord au général Brenier, et secrétaire général de la préfecture du Nord (pour le préfet) au même, Lille, 23 décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813.— Conseiller de préfecture représentant le préfet du Nord au ministre de l'intérieur, Lille, 24 décembre 1813. A. N., F¹c III, Nord, 14.

(2) Ordre du général Brenier, Lille, 23 décembre 1813, 11 heures soir. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813. — Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 24 décembre 1813, 1 heure matin. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813.

ordres à Lestrem, Richebourg, Locon, La Couture, Fleurbaix, Neuve-Chapelle, Saily, Laventie, dans le Pas-de-Calais ; à Neuve-Eglise dans la Lys et à Vieux-Berquin, Neuf-Berquin, Steenwerck, La Gorgue, Merville, Estaires, Bailleul et Fromelles dans le Nord. Le 26, à deux heures du matin, le tocsin sonne dans tous les villages insurgés. Trois points de concentration sont indiqués, un au nord, un à l'est, l'autre à l'ouest d'Estaires. A dix heures, les compagnies devront être en ligne ; à onze heures, elles marcheront sur la ville ; à midi, elles se réuniront sur la grande place. Fruchart et son père seront chacun à la tête d'une compagnie (1).

Tout se passe conformément aux instructions données, et à midi la concentration a lieu sur la place d'Estaires. Le chef de bataillon envoyé par le général Brenier a divisé son détachement en deux groupes, dont l'un est parti pour Merville et l'autre est resté à Estaires. Il a devant lui une bande armée de plus de six cents paysans. Il ne se sent pas en forces et répugne à tirer sur des Français. Il repousse toutefois les offres de soumission que lui font « les espèces de parlementaires que les séditieux ont eu l'impudence de lui envoyer. » Mais, pour éviter un conflit sanglant, il fait enfermer ses hommes dans l'Hôtel de Ville. Un lieutenant, M. Oger, s'efforce de calmer les rebelles ; il les harangue et les exhorte à se disperser. Les plus furieux l'insultent, se précipitent sur lui, lui arrachent sa croix et ses épaulettes. Il a grand'peine à se dégager. Les

(1) Beugnot au ministre de la guerre, Lille, 30 décembre 1813. A. N., F^{ic} III, Nord, 14. — V. V. Derode, *op. cit.*, t. III, p. 341.

soldats restent toujours cachés. On les forcera bien à sortir, comme des rats, en mettant le feu à l'Hôtel de Ville. Déjà des bottes de paille sont apportées, on les allume ; mais Fruchart s'y oppose. Ce qu'il veut, c'est une bataille en règle. Il poste ses partisans dans les maisons voisines et la fusillade commence. Elle ne prend fin qu'à la nuit close. Les assiégeants comptent trois morts et vingt blessés, les assiégés à peu près autant (1). Deux bourgeois inoffensifs sont tués accidentellement. Un seul prisonnier parmi les rebelles. Transféré à la prison, on l'y retrouve une heure après étranglé dans sa cellule. Suicide, vengeance ou exécution sommaire ? Mystère. Enfin, symptôme infiniment grave, plusieurs soldats ont passé à l'ennemi. Le général Brenier qui, le 27, vantait la conduite des militaires du 17^e, est forcé de revenir sur cette impression première. Le 29, il télégraphie au duc de Feltre, ministre de la guerre : « C'est avec un vif chagrin que je rends compte à Votre Excellence que *dix-sept* de nos soldats se sont réunis aux insurgés et ont fait feu sur le reste de la troupe (2). »

Fruchart n'avait pas perdu sa journée. La guerre des paysans débutait par une victoire.

Cette victoire, dès qu'elle fut connue à Paris, y jeta un

(1) Sur la porte de l'Hôtel de Ville, porte en bois des plus épaisses, on voit encore aujourd'hui la trace de trois balles tirées par la bande de Louis Fruchart ; des plaques de bois recouvrent les trous qu'elles y avaient faits.

(2) Beugnot au général Brenier, Lille, 27 décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813.— Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 27 et 29 décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813. — Beugnot au ministre de l'intérieur, Lille, 30 décembre 1813. A. N., F¹^c III, Nord, 14.

profond émoi. Elle coïncidait précisément avec de fâcheuses nouvelles sur les progrès des armées alliées : la Belgique venait d'être envahie, Louvain même était occupé. On résolut d'y répondre par des mesures rigoureuses.

Le 1^{er} janvier 1814, l'Empereur signe un décret enjoignant au général Boyer de quitter Lille avec un détachement formé de douze cents hommes de la garde impériale et des dépôts de la 16^e division pour se rendre dans les environs de Saint-Amand et sur les autres points du Nord, ou même du Pas-de-Calais, où sévit la révolte, et ce décret est expédié le même jour à son destinataire avec des instructions sévères du ministre de la guerre : « Sa Majesté, mande le duc de Feltre à cet officier général, ordonne que vous dissipiez tous ces rassemblements de conscrits séditieux et que vous fassiez fusiller ceux qui seraient pris les armes à la main ; quant aux autres, vous les ferez tous arrêter (1). »

En même temps, Napoléon presse l'envoi dans le département du Nord du commissaire extraordinaire qu'en vertu d'un décret du 26 (2) il y a délégué « pour accélérer les levées de la conscription et de la garde nationale. » Et ce commissaire, M. de Villemazy, sénateur de l'Empire (3), à peine arrivé à Lille, adresse, le

(1) Ministre de la guerre au général de division Boyer à Lille, 1^{er} janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 janvier 1814.

(2) Décret impérial du 26 décembre 1813 sur l'envoi de sénateurs ou conseillers d'Etat dans les divisions militaires en qualité de commissaires extraordinaires. A. N., F⁷, 7019.

(3) Ancien commissaire des guerres qui, quarante ans auparavant, avait été employé en Amérique à l'armée du général Rochambeau

3 janvier, aux habitants du département une proclamation énergique les invitant « à dénoncer sans délai les rebelles pour qu'ils soient livrés au glaive de la justice (1). »

Mais le décret impérial et la proclamation ne sont pas encore parvenus à leur destination, que les « bandits » avaient déjà disparu. Aussitôt l'affaire d'Estaires, — après avoir tenu en toute tranquillité leur confédération et y avoir scellé par un serment solennel l'union cimentée de leur sang, — ils se sont en effet dispersés, regagnant leurs taillis ou leurs chaumières. Leur chef lui-même, Fruchart, a fui, se jetant avec quelques amis dans le département de la Lys. Tout heureux, Beugnot l'annonce bientôt à son ministre : « Au commencement de janvier, on ne signale plus de bandes sur aucun point ; Fruchard-Louis XVII, qui a gagné le département de la Lys, a même perdu tout crédit parmi les

nommé à l'Assemblée constituante, il fut fait sénateur par Napoléon. Comte Beugnot, *Mémoires*, t. II, p. 62.

(1) Les principaux passages de cette proclamation méritent d'être cités :

« Lille, 3 janvier 1814. — Français ! L'ennemi vient d'envahir notre frontière et veut pénétrer jusqu'au centre de nos provinces... Il ne s'agit plus de recouvrer nos conquêtes. Il s'agit de maintenir l'intégrité et l'indépendance de notre territoire... Hâtez-vous, vous qui êtes appelés à concourir à ce noble et généreux but, de rejoindre vos bataillons... S'il pouvait se trouver parmi vous d'infâmes séditions, qui cherchassent à vous égarer, en vous empêchant d'obéir à la voix de vos magistrats, gardez-vous d'écouter leurs perfides conseils ! Ces monstres (car ils ne peuvent être Français), qui ne respirent que le crime et les forfaits, seraient bientôt eux-mêmes vos assassins, ceux de vos femmes, de vos enfants !... S'il en existait, empressez-vous de les chasser de votre sein, ou plutôt dénoncez-les sans délai et qu'ils soient livrés immédiatement au glaive de la justice ! » *Mém. admin. du Pas-de-Calais*, du vendredi 7 janvier 1814, n° 209.

révoltés et il a été réduit à vendre son cheval (1). »
Le successeur du baron Duplantier à la préfecture du Nord ne doutait point que désormais le péril se trouvait conjuré.

C'était de sa part un étrange aveuglement. Loin d'être terminée, la lutte allait seulement se développer.

(1) Rapport de Beugnot au ministre de l'intérieur sur la sédition de l'arrondissement d'Hazebrouck, Lille, 17 janvier 1814. A. N., F¹^c III, Nord, 14.

II

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LYS.

Dans le département de la Lys comme dans le département du Nord les conscrits étaient entrés aussi en rébellion, et un chef avait bientôt paru, les groupant, les exaltant, réunissant aux fils réfractaires les pères demeurés jusqu'alors plus ou moins craintifs dans leurs chaumières. Il avait même ici paru plus tôt. Au commencement de décembre, dans une assemblée tenue aux environs de Thielt, entre Courtrai, Dyns et Bruges, les insurgés de l'arrondissement acceptaient pour chef un nommé Deconink, qui prenait aussitôt le titre de « général » et, comme Fruchart, se donnait un sobriquet : il s'appellerait « le Roi », allusion sans nul doute au souverain que les paysans rêvaient de substituer à l'Empereur (1). Son lieutenant était un de ses amis, de Coster ; ses hommes devaient demander à l'habitant le logement et les vivres et, comme toute peine mérite salaire, leur paie était fixée à 12 centimes et demi par jour. Comme ils étaient environ quatre cents, — tous d'ailleurs bien armés, — cela faisait pour la solde journalière un peu plus de 40 francs. Largesse singulière chez de simples réfractaires ! Et, ainsi constituée, la

(1) Les dépêches officielles désignent parfois Deconink sous les noms de Keny, Kœnick ou Kœnig, consonnance des mots anglais *King* et allemand ou flamand *König* qui signifient *Roi*.

petite armée avait sans délai battu la campagne. Elle avait mis en coupe réglée une grande partie de l'arrondissement de Bruges : pillant, volant, rançonnant tant qu'elle pouvait, arrêtant et incorporant sur les grandes routes les conscrits ou militaires qui voyageaient isolément (1).

Mais la besogne n'avait pas tardé à devenir pour elle assez rude. Au lieu de quelques gendarmes et de quelques gardes champêtres isolés elle trouva bientôt devant elle des forces respectables, commandées par un vrai général, expert dans les choses de la chouannerie.

Le 10 décembre, en effet, « sur l'ordre même de Sa Majesté l'Empereur et Roi », un des plus hauts personnages de l'armée, le général Henry, arrivait à Bruges, avec cinq cents gendarmes d'élite de la garde, pour réprimer les conscrits insoumis du département ; le reste de sa colonne, recruté à Cherbourg et fort de quinze cents hommes d'infanterie et de cavalerie, devait l'y rejoindre le lendemain (2). Napoléon ne pouvait faire un meilleur choix. Très dévoué à l'Empereur qui l'avait en quelques années tiré de l'obscurité où l'avaient laissé la Royauté et la République, Jean-Pierre Henry, un Lorrain, avait « cinquante-six ans d'âge, quarante-trois de service militaire, quinze campagnes et quatre blessures ; » il avait au début même de 1813 guer-

(1) Préfet du Nord au ministre de l'intérieur, Lille, 13 décembre 1813. A. N., F¹c III, Nord, 14. — Bellemare au comte Réal, Anvers, 15 décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². — De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 15 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 janvier 1814.

(2) Général Borel, commandant le département de la Lys, au commandant d'armes à Ostende, quartier général de Bruges, 11 décembre 1813. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 8-16 décembre 1813.

royé contre les chouans du Maine et de la Vendée (1). Dur pour lui-même, il l'était aussi pour les autres ; et il comptait bien le montrer aux paysans de la Lys : « Si, écrivait-il le 17 au ministre de la guerre, on avait puni sévèrement les insoumis et qu'on n'eût pas laissé impuni le mouvement séditieux qui a eu lieu dans différents conseils de recrutement, les choses ne seraient pas au point de rébellion où elles sont aujourd'hui (2). » Il dut toutefois en rabattre de ses intentions rigoureuses. Car il n'eut pas toutes les troupes qu'on lui avait si libéralement promises : des trois bataillons annoncés de Cherbourg un seul lui vint ; les deux autres furent dirigés sur l'île de Cadzan et sur Ostende. Et il s'en plaignit amèrement au duc de Feltre. Mais, avec un tel chef, mille hommes devaient encore suffire pour résister à l'armée de Deconink : il le lui fit bien voir.

De fait, en quelques heures, l'arrondissement se trouve nettoyé des bandes qui l'infestent. Dans une seule battue, les soldats d'Henry ont pris ou tué une vingtaine de brigands ; un des principaux bandits, le lieutenant de Deconink, de Coster, est même arrêté et

(1) Fils d'un humble tisserand de Saint-Laurent-sur-Meuse, Henry avait, à treize ans, abandonné l'échoppe paternelle pour coiffer, comme élève trompette, le casque à peau de tigre du Royal-Dragon. Mais il lui avait fallu vingt-deux ans, sous la Royauté, pour devenir brigadier. La République en avait fait un capitaine au bout de douze années. L'Empereur n'en mit que dix pour l'élever au grade de général ; il l'avait nommé en 1808 colonel-major des gendarmes d'élite de la garde. V. Gilbert-Augustin Thierry, *Le capitaine Sans-Façon*, Paris, 1882, Charavay frères, édit., p. 149 et suiv. ; Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, 1860, Paulin, Lheureux et Cie, édit., t. XVII, p. 144.

(2) Général Henry au ministre de la guerre, quartier général de Bruges, 17 décembre 1813. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 17-25 décembre 1813.

traduit avec les autres prisonniers devant la commission militaire établie à Bruges. C'était un fait important qui lassa bien des courages. Aussi, le 18, le général Borel peut-il télégraphier au général Brenier « que la colonne mobile du général Henry a fait bon effet, que les bandes se sont à peu près dissipées, qu'il ne reste qu'un très petit nombre de réfractaires cachés dans les bois et qu'on espère dans l'interrogatoire des conscrits capturés avoir quelque notice sur les autres insurgés, notamment sur le nommé Kœnick, qui est leur chef et qu'ils ont couronné roi (1). »

Mais la sévérité du général Henry l'entraîne parfois à des maladresses. Il n'agit pas toujours avec un grand discernement. L'incident suivant le prouve. Dans la nuit du 24 au 25 décembre, un détachement de gendarmerie d'élite pénètre dans la petite ville d'Alweringhem, arrondissement de Furnes, et entoure l'église pour prendre comme en un filet les conscrits sortant de la messe de minuit. Un véritable combat s'engage. La troupe fait feu, mais est obligée de se retirer sous une grêle de pierres. Les insurgés restent maîtres du champ de bataille, et le général Brenier ne peut que blâmer cette expédition « parce qu'en ce moment il ne faut pas chercher à exaspérer les têtes, qu'il faut moins que jamais heurter ce qui touche à la religion et que dans des circonstances aussi difficiles il convient de fermer les yeux sur beaucoup de choses quand on n'a pas de

(1) Bellemare au comte Réal, Anvers, 20 décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².— Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 20 décembre 1813. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 7-25 décembre 1813.

moyens suffisants pour y remédier et qu'on ne peut que compromettre son autorité (1). »

Ce succès, toutefois, ne suffit pas pour relever le moral des séditeux : la prise de de Coster leur avait porté un coup trop sensible.

C'est à ce moment que Fruchart quittait brusquement l'arrondissement d'Hazebrouck et débouchait dans le département de la Lys avec une bande de ses amis. Que venait-il y faire ? Pourquoi cette fuite précipitée ? Le chef des paysans du Nord obéissait-il au sentiment de la peur ? C'est peu probable. Après la brillante journée d'Estaires il pouvait se montrer audacieux. La peur, d'ailleurs, n'était pas dans ses habitudes ; et s'il en avait éprouvé la sensation il ne se serait certes pas jeté dans les bras du général Henry. Était-ce, comme l'écrivait Beugnot, parce qu'il avait perdu la confiance des siens ? Pas davantage : il venait de les conduire à la victoire. S'il arrivait dans la Lys avec quelques hardis compagnons, c'était qu'ayant appris la capture de de Coster et le découragement qui l'avait suivie il voulait, par son expérience et son courage, rétablir la situation un instant compromise. Il espérait qu'auréolé de gloire il ranimerait l'ardeur prête à s'éteindre chez ses voisins, les Belges.

L'événement prouva qu'il avait vu juste. Dès que sa présence est connue, la confiance renaît, et avec elle reparaissent les désordres dans les arrondissements de Bruges et de Courtrai. « L'insurrection se propage

(1) Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 29 décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813.

fortement dans le département de la Lys, » mande le 29 le général Brenier au duc de Feltre. Pendant les derniers jours de 1813, les insurgés attaquent le télégraphe, menacent les maires, défendent aux desservants sous peine de la vie de prier pour l'Empereur, désarment les gardes champêtres et les gendarmes isolés, attaquent les postes de douaniers, enlèvent leurs insignes aux employés des droits réunis, brûlent les registres des percepteurs et arrêtent les convois de blé et de subsistances destinés à l'armée impériale. L'insécurité est telle, notamment dans les environs de Bruges, que le ministre de la marine est obligé de faire escorter par la force armée les chaloupes canonnières expédiées de Boulogne à Ostende par les voies intérieures (1).

L'insurrection est maintenant maîtresse du pays. Les exploits des brigands sont même bientôt imités dans les départements voisins : Jemmapes, la Dyle, l'Escaut. Bien mieux, ici, ce ne sont plus seulement les conscrits qui résistent, les paysans qui se joignent à eux, ce sont les soldats qui désertent en masse. A la fin de décembre, cent cinquante hommes du 65^e de ligne stationné à Gand sont dirigés par le commandant Fauverteix sur Bruxelles. A la tombée de la nuit, ils refusent d'avancer, menacent leurs officiers, croisent la baïonnette, puis désertent avec armes et bagages aux cris de « Vive l'Empereur d'Autriche ! » Même les soldats, Français d'ori-

(1) Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 29 décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813. — Ministre de la guerre au général Brenier, 29 décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813. — Préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, 2 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Escaut, 5.

gine, quittent le régiment : les habitants chez qui ils logent les poussent à la désertion en leur offrant de l'argent. Le 2 janvier 1814, un capitaine du 25^e de ligne informe en effet le général commandant le 1^{er} corps de la Grande Armée qu'aux environs d'Anvers vingt hommes de sa compagnie ont ainsi disparu. Et, chose plus grave encore, c'est dans les rangs des Alliés, dans les corps russes campés en Hollande, que ces déserteurs vont chercher un refuge (1). Ce qui inspire au général Maison, qui commande à Anvers, cette réflexion douloureuse : « Dans quelle situation horrible se trouve notre malheureuse patrie ! écrit-il le 1^{er} janvier à Macdonald. Les morts sont les plus heureux : au moins ils n'ont pas vu ces jours de deuil, je dirai presque de honte (2). » Le 16 janvier, enfin, un mouvement populaire éclate en pleine ville à Gand ; il reste heureusement sans suite.

En présence d'une situation semblable, les autorités sont absolument désemparées. La force étant demeurée vaine, M. de Villemazy se demande s'il ne conviendrait pas d'essayer de la douceur. Le 11 janvier, de Coster et plusieurs paysans séditeux du département de la Lys sont condamnés à mort par la commission militaire de Bruges ; le commissaire de la 16^e division militaire prie

(1) Préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, Gand, 23 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Escaut, 5. — Général Maison au ministre de la guerre, 30 décembre 1813. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 25-31 décembre 1813. — Général Maison au ministre de la guerre, Anvers, 2 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 janvier 1814. — Général d'Hastrel, directeur général de la conscription militaire, au ministre de la guerre, Paris, 15 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 janvier 1814.

(2) A. G., Corresp. du général Maison.

le 13 le ministre de la guerre de solliciter leur grâce auprès de l'Empereur: « Je vous supplie de l'obtenir de Sa Majesté, car elle ferait dans la circonstance un effet bien salulaire. » C'était vraiment pousser un peu loin la naïveté. On le lui fit promptement sentir. « L'Empereur, lui répond le duc de Feltre à la date du 18 janvier, m'a ordonné de vous témoigner son mécontentement ; Sa Majesté m'a chargé de vous faire observer que c'est pour donner du ton à l'opinion et non pour mollir qu'il vous a envoyé en mission (1). »

En vérité, il fallait autre chose pour ramener un peu de calme dans le département de la Lys. Ce n'est pas la mise en liberté des séditieux dont on avait eu la chance de s'emparer qui pouvait apaiser les esprits ; un seul fait était capable d'abattre la révolte : la capture du « général », du « Roi », de Deconink. L'énergie des rebelles avait, on l'a vu, subi une forte éclipse quand son lieutenant avait été arrêté ; il n'était point déraisonnable de croire qu'elle disparaîtrait entièrement par la saisie du grand chef. Mais celle-ci se produirait-elle jamais ? Par une singulière ironie du sort, la veille même du jour où de Villemanzy implorait la grâce de de Coster, Deconink était capturé avec deux de ses complices dans la forêt de Cocq, département de la Lys, par un détachement de la force armée stationnée à Ruis-

(1) De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 13 janvier 1814, 4 heures du soir. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 janvier 1814. — Ministre de la guerre à de Villemanzy, 18 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814. — De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 22 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 janvier 1814.

selde. Et, amère dérision pour un « roi de brigands », il était pris dans un trou de cette forêt, où il s'était caché, sans qu'il pût même, pour se défendre, faire usage de ses pistolets. C'était vraiment une aubaine inespérée. On en fut bien convaincu en haut lieu, car le ministre de la guerre n'hésita pas à donner à l'événement les honneurs d'un « rapport spécial à Sa Majesté l'Empereur et Roi (1). »

De fait, la débandade se mit immédiatement parmi les paysans de la Lys. Fruchart lui-même abandonna la partie. Il comprit que cette fois il ne pourrait plus rallier ses amis. Son unique souci fut de se retirer en bon ordre, en faisant le plus de mal possible sur son passage. On put suivre ainsi son sillage à travers tout le département, depuis Bruges jusqu'à la Flandre française. Le 15 janvier, de Villemanzy annonçait au duc de Feltre que les arrondissements de Bruges et de Courtrai étaient absolument paisibles, mais qu'il n'en était pas de même de ceux d'Ypres et de Furnes, plus proches du département du Nord : c'est que Fruchart venait de quitter les premiers et traversait les seconds. Le calme ne redevint complet dans tout le département que six jours plus tard. « Le département de la Lys est pour le moment très tranquille, » écrivait le 21 le commissaire extraordinaire ; c'est que Fruchart en avait alors franchi la frontière et qu'il était rentré dans son pays d'Hazebrouck (2).

(1) Rapport du ministre de la guerre à Sa Majesté l'Empereur et Roi, 18 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814.

(2) De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 15 janvier 1814.

Ainsi se termina, moins brillante que la première, la nouvelle équipée de « Louis XVII ».

A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 janvier 1814. — De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 21 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 janvier 1814.

III

LE PAS-DE-CALAIS ET LA SOMME.

Pour n'avoir été qu'indirecte, l'influence de Fruchart ne se fit pas moins sentir aussi dans le Pas-de-Calais. Ici, ce furent ses acolytes qui mirent le feu aux poudres.

Le 19 décembre, tandis qu'aux environs d'Estaires « Louis XVII » travaille à constituer sa petite armée, quelques-uns de ses plus zélés partisans, venus de La Gorgue, se jettent dans l'arrondissement de Béthune, et, en parcourant les principales communes, parviennent à réunir à Laventie un groupe de mécontents, qui aussitôt tient tête à l'autorité. Le maire, accompagné d'un garde champêtre et de trois gendarmes, leur enjoint d'avoir à se dissiper ; loin d'obéir, ils se mettent en défense avec leurs bâtons, et les gendarmes sont obligés de faire feu. Alors ils se dispersent, mais pour revenir un peu plus tard accrus des conscrits de Fleurbaix et de Richebourg. Le 20, ils sont à Lestrem au nombre d'environ deux cents. C'est là que les y rencontrent trois brigades de gendarmerie et onze fantassins du 46^e de ligne que le sous-préfet de l'arrondissement a levés en toute hâte. La troupe les poursuit jusqu'à La Gorgue, en blesse plusieurs, puis se retire précipitamment sur Béthune, par Fromelles et La Bassée, car « elle entend le tocsin sonner à toutes les églises et aperçoit

de l'autre côté de la rivière un rassemblement de près de huit cents mutins : » c'était Fruchart, avec sa bande, qui se dirigeait vers Merville. Les séditieux désormais sont libres. Ils pénètrent dans le département du Nord et, répondant à l'appel de « Louis XVII », ils seront le 26, sous sa conduite, à la bataille d'Estaires et signeront le 27 l'acte de leur confédération. Le 22, sur trois cents conscrits de l'arrondissement de Béthune convoqués à Arras, seize à peine se présentent (1).

A l'autre bout du département, sur les confins de la Somme, à Hébuterne, à Foncquevillers, à Puisieux, les réfractaires, auxquels se sont joints, comme dans l'arrondissement de Béthune, nombre de paysans et de « contrebandiers », sont de même en mouvement : le mot d'ordre leur est encore venu du Nord. Le 20, à huit heures du matin, ils s'assemblent à Bucquoy « où ils attendent des fusils, » et ils se donnent un chef : ce n'est plus un simple cultivateur comme dans le Nord ou dans la Lys ; c'est un ancien soldat, un déserteur de l'armée. On aime dans la région les gens d'expérience (2) ! Puis, le moment venu, ils se répandent de tous côtés, dans les arrondissements voisins, se livrant aux plus affreux désordres, s'efforçant avant tout de désorganiser les services. Ici, ils font défense aux fermiers d'obéir à la réquisition des chevaux. Ailleurs, ils

(1) Major Bonnevallet, commandant le département du Pas-de-Calais, au général Brenier, Arras, 22 décembre 1813, 4 heures soir. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813.

(2) Major Bonnevallet au général Brenier, Arras, 22 décembre 1813, 4 heures soir. A. G., Corresp. milit. générale, 16-31 décembre 1813. — De Villemanzy au ministre de l'intérieur, Lille, 19 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814.

pillent les caisses publiques. A Fruges, ils apposent sur l'arbre de la Liberté une affiche invitant les brasseurs, les bouchers, les débitants à ne plus payer les employés de la Régie. A Prédefin, le receveur-buraliste est assailli, et comme il déclare avoir versé tous ses fonds, les insurgés le menacent de reparaitre le lendemain en plus grand nombre ; il s'enfuit à Saint-Pol, d'où son chef lui ordonne de retourner à son poste. Et les sommes dont ils s'emparent servent à grossir leurs bandes : à Lisbourg, à Blangy, au son du tambour, ils donnent de l'argent pour attirer les mécontents. Tout cela, du reste, sans trouver de résistance. On n'a même pas songé à envoyer des troupes à leur rencontre : le peu de soldats dont on dispose a été expédié dans l'arrondissement de Béthune qui occupe toute l'attention. N'ignoret-on pas au surplus une grande partie de leurs méfaits ? « Les propriétaires et les habitants honnêtes et paisibles, voisins des désordres, écrit d'Amiens le capitaine de gendarmerie Poignard, sont dans des alarmes si vives qu'ils n'osent rien assurer et qu'on n'apprend rien que très indirectement. » Au demeurant, ces bandes sont bien armées. Dans les villages où ils passent, les rebelles prennent les armes et les munitions de chaque habitant. A défaut de plomb, les plats d'étain qu'ils dérobent leur servent à fabriquer des balles. Ceux qui ne possèdent pas d'armes à feu ont des piques et des pioches (1). Le 1^{er} janvier 1814, plusieurs d'entre eux —

(1) Rapport du capitaine Poignard, commandant la gendarmerie impériale de la Somme, 3 janvier 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 1-18 janvier 1814. — Préfet du Pas-de-Calais à de Villemazy, 3 janvier 1814. Archives du département du Pas-de-Calais. — V. G. de Hau-

ceux d'Hébuterne — font irruption dans la Somme, à Miraumont. Avec l'année nouvelle un nouveau département se trouve ainsi contaminé.

La situation est telle, à la fin de 1813, dans les arrondissements de Béthune et d'Arras que le préfet du Pas-de-Calais, M. de La Chaise, n'ose même plus y faire usage de son autorité. « Par votre dépêche du 30, écrit-il le 31 décembre au ministre de la guerre, vous me demandez des chevaux dans les quarante-huit heures. Je n'en ai pas et, malgré mon regret très vif, je ne saurais remplir les intentions du gouvernement. Nous sommes dans un tel état d'impuissance et d'affliction par la désobéissance, les attroupements, l'audace, les excès et les menaces de nos conscrits que nous serions dignes de la commisération de Sa Majesté si notre situation lui était connue comme elle l'est de Votre Excellence. » C'est en somme le pays tout entier qui est soulevé, et à grands cris le préfet réclame des secours : « Une expédition, mande-t-il au ministre de la police, ne pourrait avoir quelque succès qu'avec trois ou quatre mille hommes et du canon. Ce ne sont plus les conscrits, ce sont les pères, les mères, toutes les femmes, tous les enfants des villages, appuyés de tous les contrebandiers, des déserteurs, enfin de tous les brigands, de tous les ennemis de l'ordre public qui forment, qui composent les attroupements infernaux qui ne parlent que de brûler et assassiner (1). »

tecloque, *Le Pas-de-Calais sous l'administration du baron de La Chaise*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, Arras, Rohard-Courtin, édit., 2^e série, t. XXV (1894), p. 227 et suiv.

(1) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de la guerre, Arras, 31 dé-

Cependant, une lueur d'espoir vint bientôt éclairer l'horizon de M. de La Chaise. Il apprenait, en effet, qu'un décret impérial avait enjoint au général Boyer de quitter Lille pour se porter avec douze cents hommes de la garde et les dépôts de la 16^e division sur les points les plus menacés du Nord et du Pas-de-Calais, et que cet officier général, « ayant reçu de M. le comte Beugnot et de M. le général Brenier l'assurance que le département du Nord ne contenait plus dans le moment de rassemblements séditieux, les conscrits étant rentrés chez eux après l'affaire d'Estaires, » avait résolu d'envoyer toutes ses troupes dans le Pas-de-Calais. On allait donc enfin entreprendre contre les rebelles une véritable expédition militaire, avec de vrais soldats ! Malheureusement l'espoir de M. de La Chaise devait rester à l'état de simple lueur. Le général Boyer, « ayant vu les douze cents hommes de la garde se réduire à quatre ou cinq cents et n'ayant pu tirer un seul homme des dépôts de la division, » décida, après en avoir référé à M. de Villemazy, de borner son action à l'envoi de garnisaires ou de colonnes mobiles dans le seul arrondissement de Béthune : « Ce serait, avec des forces aussi inférieures, aller délibérément au devant d'une défaite que d'attaquer des communes dont toutes les cloches sonnent le tocsin à l'apparition d'un soldat ; » et même, mandait-il le 4 janvier au duc de Feltre, « je ne sais si je pourrai mettre mes soldats isolément en garnisaires, car ce sont

cembre 1813. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 25-31 décembre 1813. — Préfet du Pas-de-Calais au ministre de la police générale, 3 janvier 1814. Archives du département du Pas-de-Calais. — V. G. de Haute-clocque, *op. et loc. cit.*, p. 228.

des conscrits du département qui, au lieu de faire rejoindre les retardataires, pourraient plutôt suivre leur exemple. » Ainsi, ce n'était plus la vraie guerre contre les « brigands » : seulement une opération de police. Aussi, quand il connut la fâcheuse nouvelle, le préfet fut-il pris d'un accès de désespoir, mêlé de rage : « Nous espérions, écrit-il le 11 à M. de Montalivet, que les douze cents hommes qui, suivant le décret impérial du 1^{er} de ce mois, devaient être mis sous les ordres de M. le général Boyer marcheraient contre les rebelles, les feraient partir, et feraient justice prompte, sûre, exemplaire de tous ceux qui seraient pris les armes à la main. Eh bien ! au lieu de ces douze cents hommes de la garde, dont le nom seul inspire tant de confiance, on n'a pu rien envoyer que des détachements de conscrits, la plupart du département, qui, loin d'en imposer à leurs camarades, finiront peut-être par se laisser séduire !... Les maires gémissent à la vue d'une troupe de bandits qui les menacent du feu au moindre mot. Et, nulles forces, lors même que l'Empereur l'ordonne ! Jamais, non jamais nous ne fûmes plus près d'un soulèvement général ou de la plus affreuse anarchie (1). »

Chacun, au surplus, dans l'administration du Pas-de-Calais, s'évertuait, sans y parvenir, à découvrir des moyens praticables de soumettre les réfractaires. C'était à ce sujet entre M. de La Chaise et ses sous-préfets une

(1) Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 4 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 janvier 1814. — Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 11 janvier 1814. A. N., F¹^o III, Pas-de-Calais, 16.

correspondance continuelle. Le sous-préfet d'Arras, M. de Montigny, proposait, « pour s'emparer des meneurs, individus tarés par des délits et des condamnations, de recourir à la direction des droits réunis qui avait toutes facilités pour les connaître ou d'employer comme espions des agents de police déguisés qui circuleraient dans les communes et soudoieraient au besoin sur les fonds de la police secrète quelques habitants pour en obtenir des renseignements. » Le sous-préfet de Béthune, M. Duplaquet, demandait « qu'on arrêtât les parents sans fortune des conscrits insoumis, au lieu de faire contre eux des frais considérables qui sont en réalité supportés par les gens aisés dont la conduite et les sentiments méritent des éloges (1). »

La force faisant défaut, les fonctionnaires ont finalement recours à la diplomatie. M. de La Chaise avait déjà, quelques semaines auparavant, fait entrevoir comme une faveur unique de Sa Majesté l'admission des jeunes gens qui en feraient la demande dans les régiments de la garde d'honneur. Le coquet uniforme de ce corps servait d'appât. L'effet, comme bien on pense, avait été peu satisfaisant. Il promit alors des décharges, remises, réductions ou modérations d'impositions. Ceci, à une autre époque, eût eu plus de poids ; mais, comme les contribuables refusaient tout versement ou à peu près, la générosité du gouvernement les laissait plutôt indifférents (2). M. de Villemanzy, après en avoir

(1) V. G. de Hauteclouque, *op. et loc. cit.*, p. 231 et 233.

(2) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 14 janvier 1814. A. N., F¹^o III, Pas-de-Calais, 16.

conféré avec le comte Beugnot et le général Brenier, est d'avis de temporiser jusqu'à ce qu'on puisse disposer d'environ quinze cents hommes de troupes disciplinées, sur lesquelles on puisse compter. Il suggère au duc de Feltre l'idée d'apporter quelques adoucissements au décret de la levée des trois cent mille hommes, notamment en laissant dans leurs foyers les conscrits qui seraient jugés les plus indispensablement nécessaires à leur famille (1) et en utilisant les recrues de la région uniquement pour la défense de leur propre frontière. Il estime qu'on devrait aussi prolonger de quelques jours le délai accordé pour se présenter aux conscrits retardataires (2). Il va même jusqu'à suspendre l'exécution de deux insurgés que la commission militaire vient de condamner à mort : dépassant ainsi ses pouvoirs, comme le lui fait observer sévèrement sur l'ordre de l'Empereur le ministre de la guerre (3). Le 7 janvier, le général Boyer mande au général d'Hastrel, directeur général de la conscription, que, les voies de rigueur lui étant impossibles, il en est réduit à celles de la persuasion. Il lui demande en outre l'autorisation de diriger librement sur les corps

(1) M. de Villemanzy s'inspirait ici d'une pensée qu'avait émise le sous-préfet de Béthune : celui-ci avait proposé de surseoir au départ des veufs sans enfants qui auraient un établissement quelconque et des conscrits mariés depuis le dernier appel. — V. G. de Hauteclocque, *op. et loc. cit.*, p. 233.

(2) De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 6 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 janvier 1814. — De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 13, 4 heures du soir et 15 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 janvier 1814.

(3) Beugnot au ministre de la guerre, Lille, 17 janvier 1814. A. N., F¹^e III, Nord, 14. — Ministre de la guerre à de Villemanzy, 18 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814.

qu'ils choisiront ceux des conscrits insoumis qui se représenteront et dont la bonne volonté ne sera pas douteuse. Cette autorisation lui est accordée, avec quelques réserves à l'égard des corps de cavalerie, par le général d'Hastrel d'abord, puis le 20 par le ministre de la guerre (1). Enfin, le général d'Hastrel adresse aux préfets une circulaire confidentielle leur ordonnant de procéder à la conscription sans accomplir les formalités usitées en pareil cas, notamment le tirage au sort (2).

Tout cela ne pouvait aboutir — et de fait n'aboutit pas. Les chefs des insurgés, afin d'éviter les défections, annoncent qu'ils brûleront les maisons des parents des conscrits qui les abandonneraient pour se rendre aux exhortations des autorités (3).

M. de Villemanzy, avec un optimisme qu'on peut trouver exagéré, se montre cependant très satisfait. « La présence du général Boyer, avec sa colonne mobile, écrit-il le 19 janvier au ministre de l'intérieur, a produit les meilleurs effets dans l'arrondissement de Béthune quant à la tranquillité publique. En même temps elle a fait rejoindre une grande partie des conscrits en retard. » Mais sa propre présence avait fait plus encore,

(1) Général d'Hastrel, directeur général de la conscription militaire, au ministre de la guerre, Paris, 15 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 janvier 1814. — Ministre de la guerre au général d'Hastrel, 20 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814.

(2) A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814, et A. N., AFIV, 1147. — V. aussi le texte de cette circulaire dans l'ouvrage du lieutenant-colonel Clerc, *Capitulation de Baylen*, Paris, 1902, p. 313.

(3) V. G. de Hauteclocque, *op. et loc. cit.*, p. 258.

car il ajoute : « Je me suis déterminé à me rendre *moi-même* le 17 à Béthune. J'avais donné l'ordre que tous les maires fussent réunis dans cette ville, le 18 au matin, avec *tous les conscrits*, et j'ai la satisfaction d'annoncer à *Votre Excellence que pas un maire, pas un conscrit n'a manqué à cet appel et qu'enfin d'ici le 21 tous les conscrits en retard seront rendus à Arras.* » Le comte Beugnot n'avait-il point raison quand, dans ses *Mémoires*, il traçait de de Villemanzy ce court portrait : « Un homme fatigué de corps et d'esprit qui s'admire dans ses œuvres de la meilleure foi du monde (1) ? » Le préfet du Pas-de-Calais était plus près de la vérité lorsque, rendant compte des résultats de la colonne du général Boyer, il observait que « si cent soixante-six conscrits de l'arrondissement de Béthune et des cantons les plus insoumis se sont présentés pour être dirigés, on ne saurait connaître leur véritable repentir que quand les corps auront renvoyé les contrôles de départ revêtus du récépissé. » Ces contrôles, en effet, montrèrent que sur le contingent de cinq mille conscrits assigné au département du Pas-de-Calais par la loi des trois cent mille hommes trois cent quarante-six seulement répondirent à l'appel, soit quatre mille six cent cinquante-quatre réfractaires, soit 93 0/0 de rebelles (2) !

Les événements donnèrent au reste presque aussitôt

(1) T. II, p. 62.

(2) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de la guerre, Arras, 17 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814. — De Villemanzy au ministre de l'intérieur, Lille, 19 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814.

un nouveau démenti, plus éclatant encore, aux affirmations du commissaire extraordinaire.

Le 19 janvier, à midi, un détachement de trente et un voltigeurs de la garde était venu à Westrethem, dans l'arrondissement de Béthune pour y chercher les conscrits ; le maire, M. J.-J. Caron exhortait les jeunes gens à faire leur devoir, lorsque soudain, à deux heures, une masse de gens armés, sous la conduite d'un nommé Sénéchal, couvre la place publique et saisit le factionnaire du poste qu'elle assiège à coups de fusils. Un soldat est tué, deux rebelles blessés mortellement (1). Les brigands sont forcés de s'enfuir, non sans avoir menacé la commune d'un auto-da-fé général pour n'avoir pas voulu leur prêter main-forte (2).

C'était une bande nouvelle qui faisait ainsi son apparition : elle était en effet presque entièrement composée de paysans de l'arrondissement de Saint-Pol. Une troisième région se trouvait donc maintenant en révolte ouverte : dans tout le Pas-de-Calais il n'y avait plus guère que les arrondissements de Montreuil et de Boulogne où la résistance des conscrits fut à peu près seulement passive. Et cette bande était peut-être plus audacieuse qu'aucune autre ; puisque, loin d'éviter les troupes de l'Empereur, elle faisait tout, au contraire, pour les rencontrer sur sa route. C'est ainsi précisément qu'elle était venue à Westrethem : son but pre-

(1) C'étaient les nommés Charles Prin, de Tilly et Joseph Masolet, de Pierremont, communes de l'arrondissement de Saint-Pol.

(2) M. J.-J. Caron, maire de Westrethem, au sous-préfet de Béthune, Westrethem, 19 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

mier avait été la commune d'Ames, arrondissement de Béthune où elle croyait stationné le détachement de voltigeurs ; mais, ayant appris à Nédonchel, arrondissement de Saint-Pol, que ce détachement s'était le matin même rendu à Westrehem, elle avait immédiatement changé sa destination, après avoir — comme de juste — « mis toute la commune à composition pour avoir à boire et à manger, pour désarmer et même contraindre toutes les personnes de marcher avec elle (1). »

En présence d'un semblable état des esprits, la nécessité s'imposait de plus en plus d'une force vraiment respectable. De fait, toutes les autorités locales la réclament. Même M. de Villemanzy, en dépit de son optimisme. Le 19, il écrit au duc de Feltre : « Le bien du service exige qu'il y ait à Saint-Pol une force armée d'environ deux mille hommes commandée par un général qui sache allier la sévérité avec la douceur. » Et, le 21, il lui adresse, avec plus d'insistance encore, la même supplication (2). Ce fut par malheur le moment que choisit Napoléon pour dégarnir tout le département : aux prises dans les plaines de la Champagne avec les armées des Alliés, il avait besoin de troupes nombreuses. A l'instant précis où il venait d'envoyer à Saint-Pol un détachement de cent vingt hommes et où il avait résolu

(1) M. J.-J. Caron, maire de Westrehem, au sous-préfet de Béthune, Westrehem, 19 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

(2) De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 19 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814. — De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 21 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 janvier 1814.

de s'y rendre lui-même, le général Boyer recevait en effet une communication impériale le rappelant d'urgence à Lille afin d'y former avec sa colonne mobile deux bataillons qui devaient être à Soissons le 25. Tous les esprits clairvoyants se désolèrent de l'ordre de départ du général Boyer : M. de La Chaise, le commissaire général de la police Moriès, le général Brenier (1). Mais l'ordre était formel ; il n'y avait qu'à s'incliner : Boyer arrive à Lille le 23. Ce n'était au reste qu'un commencement. Le 26 janvier, à une heure de la nuit, le colonel La Cour, commandant la 15^e division de la gendarmerie, est prévenu par le ministre de la guerre d'avoir à faire partir d'Arras, le lendemain, le 2^e bataillon du 46^e de ligne pour Soissons où il doit être rendu en deux jours. Il rappelle aussitôt les cent hommes de ce bataillon qu'il avait détachés à Saint-Pol ; la plupart des hommes du 46^e de ligne n'ont pas de capote : on manque de drap beige, le préfet en commande d'urgence. C'est ce qu'il répond au duc de Feltre, en lui réclamant d'ailleurs de nouvelles troupes pour remplacer celles qui s'en vont, — sachant bien qu'il ne les obtiendra pas ; mais il tient à dégager sa responsabilité : « La ville d'Arras est désormais réduite à sa garde nationale ; et, sans troupes, dit-il, il y a tout lieu de craindre une insurrection générale dans les départements du Nord, du Pas-de-

(1) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 22 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16. — Rapport du commissaire général de la police Moriès au ministre de l'intérieur, 22 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16. — Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 26 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 26-31 janvier 1814.

Calais et de la Somme où l'esprit public se corrompt chaque jour davantage (1). »

Maintenant que les services étaient complètement désorganisés, le mouvement en effet s'accrut.

Le 22, les rebelles assaillent en force des troupes de ligne concentrées à Fontaine-lès-Boulans, canton d'Heuchin, arrondissement de Saint-Pol ; et des deux côtés on compte des tués et des blessés (2).

Le 5 février, les révoltés d'Hébuterne, Puisieux, Foncquevillers, Bienvillers, Pommier, Souastre, La Cauchy, etc., sous la conduite d'un nommé Bouthémy, attaquent la caserne de la brigade de gendarmerie de L'Arbret, arrondissement de Saint-Pol. Ils s'emparent des fusils, carabines, sabres, gibernes, baudriers, brides, bridons, martingales, aiguillettes, plaques, etc. Ils emportent jusqu'au linge... sans oublier 130 francs en pièces de 5 francs. Les armoires et la vaisselle sont réduites en miettes. Le bâtiment lui-même est si abîmé que les gendarmes ne peuvent plus y résider et qu' « il

(1) Colonel La Cour, commandant la 15^e division de la gendarmerie, au ministre de la guerre, Arras, 26 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 26-31 janvier 1814. — Ministre de l'intérieur au ministre de la guerre, 9 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 février 1814. — Le 17 janvier 1814, M. de La Chaise avait écrit au ministre de l'intérieur : « Arras est dans un tel délabrement qu'on pourrait y pénétrer par des brèches d'une étendue, d'une facilité telle que ma femme et mes enfants sont descendus par celles qui touchent au jardin de la préfecture dans le fossé pour venir me voir tuer des lapins... On ne nous a laissé ni canons, ni affûts, et l'on vient de nous enlever les douze à quinze milliers de poudre qui nous restaient et que j'ai fait conduire à Lille par ordre du général Sorbier. » Archives du département du Pas-de-Calais. — V. G. de Hauteclocque, *op. et loc. cit.*, p. 248.

(2) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 22 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

faudra les loger avec leurs chevaux chez les meilleurs particuliers de la commune. » Ils partent enfin avec leur butin. Précisément un détachement de soldats du 13^e hussards traverse L'Arbret. Les « brigands », ivres de leur victoire, se précipitent sur eux, s'efforcent de les désarmer. Les hussards, après un premier mouvement de surprise, se reforment, les chargent et en sabrent plusieurs. Le reste s'enfuit (1).

Le 11 février, enfin, à six cents pas de la commune de Noyelles-sous-Lens, vers quatre heures et demie du matin, une voiture chargée de froment et de seigle pour l'approvisionnement de Lille est arrêtée et pillée par quarante individus « habillés en femmes et déguisés ; » et, informé de l'événement, dans l'impossibilité d'en découvrir les auteurs, le ministre de la justice ordonne que la commune de Noyelles sera, conformément aux dispositions de la loi du 10 vendémiaire an IV, déclarée civilement responsable de l'attentat commis sur son territoire (2).

L'anarchie aurait même pu être plus grande encore. Au début de janvier des marins hollandais appartenant aux 72^e et 74^e équipages de haut bord, de passage à Arras, avaient tenté de porter à la sédition les recrues du 46^e de ligne : les soldats, heureusement, ne se laissèrent pas séduire ; ils durent toutefois employer la

(1) Gromaud, capitaine de la gendarmerie impériale du département du Pas-de-Calais, au préfet du Pas-de-Calais, Arras, 6 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 février 1814.

(2) V. procureur général de Douai au comte Beugnot, 27 mars 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

force pour se débarrasser de ces tentateurs, dont deux furent assez grièvement blessés (1).

Cependant, chaque jour, en même temps qu'il réduit à rien les garnisons, Paris envoie des instructions pour faire rentrer dans l'obéissance les conscrits réfractaires ! « Je vous invite, répète sans cesse le duc de Feltre, à employer tous les moyens qui sont à votre disposition et à prescrire toutes les mesures que vous jugerez nécessaires (2). » Et l'infortuné M. de Villemanzy fait de son mieux pour satisfaire le ministre. Mais il ne peut pas grand'chose, car ce ne sont à chaque instant qu'ordres et contre-ordres. Le 9 février, après l'affaire de L'Arbret, le commissaire de la 16^e division se décide à appeler de Saint-Omer, où l'émeute n'a pas paru, quatre cents hommes du 28^e de ligne, et le 13, le ministre de la guerre l'approuve ; quelques jours plus tard les troupes disponibles du 28^e recevaient par ordre supérieur une autre destination : elles partaient pour Ostende (3). Il fait alors appel au patriotisme des habitants et songe à organiser des compagnies franches. Mesure à coup sûr chimérique dans l'état d'esprit où se trouve la population. Il parle aussi de constituer une « légion de police intérieure » avec les gardes champêtres et les autres agents préposés au maintien de l'ordre : il la crée même

(1) Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 4 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 janvier 1814.

(2) V. notamment ministre de la guerre à de Villemanzy, Paris, 17 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(3) De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 9 et 10 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 février 1814. — Ministre de la guerre à de Villemanzy, 13 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-14 février 1814.

le 30 janvier ; mais cette légion restera à peu de choses près imaginaire. De son côté, le 8 février, le préfet, M. de La Chaise, appelle à Arras tous les gardes champêtres de l'arrondissement pour remplacer la garnison ; justement un décret impérial (1), qu'il ignorait, venait d'ordonner la réunion à Versailles de tous les gardes champêtres du Pas-de-Calais. On avait ainsi dans les villes des forces illusoire et on dégarnissait les campagnes. Enfin, comble de l'anarchie, le télégraphe, sur des ordres supérieurs, se trouve bientôt suspendu dans le département, si bien que le préfet du Pas-de-Calais est obligé de demander à Lille la révélation des dépêches qu'on lui expédie et dont il ne possède pas le chiffre mystérieux (2).

Les rebelles ne pouvaient vraiment désirer davantage. Ils avaient leurs coudées franches et en étaient réduits à jeter leur poudre aux moineaux faute d'adversaires. En réalité, dès la fin de janvier ils étaient maîtres du pays. Aussi, est-ce sans émotion qu'ils apprennent l'exécution à Béthune, le 31 de ce mois, à huit heures du matin, « sur la petite esplanade, » de deux de leurs

(1) Décret de l'Empereur du 5 février 1814. — Colonel La Cour, commandant le Pas-de-Calais, au ministre de la guerre, 16 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(2) De Villemanzy au ministre de l'intérieur, Lille, 19 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814. — Arrêté de de Villemanzy créant une légion de police, 30 janvier 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5. — De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 31 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 26-31 janvier 1814. — Ministre de l'intérieur au ministre de la guerre, 9 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 février 1814. — Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 20 février 1814. A. N., F¹^c III, Pas-de-Calais, 16.

camarades, Louis-Auguste Paternel, jeune cultivateur de vingt-huit ans, né à Prédefin (1), et Isidore Leprêtre, son compatriote, un tisserand âgé de trente-trois ans. Chef et tambour de la compagnie d'Amettes, canton de Norrent-Fontes, arrondissement de Béthune, ils avaient été arrêtés lors d'une précédente rencontre, avec la cabaretière chez laquelle ils se réunissaient, et traduits aussitôt devant la commission militaire qui les avait condamnés à mort : de Villemanzy avait par un sursis retardé de quelques jours le moment fatal. La cabaretière fut simplement condamnée à assister à leur exécution (2). On raconte que les juges leur ayant offert leur grâce s'ils voulaient renoncer à la cause qu'ils avaient embrassée, ils auraient répondu : « Faites de nous ce que vous voudrez, mais jamais nous ne consentirons à démentir notre conscience et à nous déshonorer aux yeux de nos compatriotes (3). » Le fait n'est nullement prouvé.

Au mois de janvier 1814, l'union était complète entre les rebelles du Pas-de-Calais et ceux de la Somme. On a vu que, le 1^{er}, des conscrits d'Hébuterne avaient fait irruption à Miraumont, dans l'arrondissement de Péronne. A peine ont-ils paru que de nombreux paysans des arrondissements d'Abbeville et de Doullens : de Pecquigny, d'Ailly-le-Haut-Clocher, de Hallencourt, de Domart, se joignent à eux. Le 4, ils sont déjà plus de qua-

(1) Canton d'Heuchin, arrondissement de Saint-Pol.

(2) Procureur général de Douai au ministre de la justice, Douai, 2 février 1814. A. N., BB¹⁸, 54. — V. E. Béghin, *Histoire de la ville de Béthune*, Douai, 1874, Dutilleux, édit., p. 139.

(3) V. Derode, *op. cit.*, t. III, p. 342.

tre cents, et ils ont tiré sur un détachement de gendarmes « dont un a été tué. » Les procédés sont toujours les mêmes. Ils poursuivent les employés des droits réunis, pillent les caisses publiques, réquisitionnent les grains et ce qui peut servir aux armées, menacent de représailles et d'incendie au cas où un seul conscrit consentirait à servir. Enfin, ils distribuent et affichent à profusion des appels à l'insurrection : un placard est apposé sur la porte de l'église de Domart, arrondissement de Doullens, invitant les conscrits et les paysans « armés chacun d'un bon fusil et de munitions » à tenir le dimanche 2 janvier, à midi, une assemblée sur la place « pour se parler de l'un à l'autre (1). » Le nombre des

(1) Voici le texte de ce curieux placard (A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 janvier 1814) :

« Ont fait savoir que dimanche prochain il se fera une assemblée au chef-lieu du canton de Domart deusième jour de janvier mil huit cent quatorze à midi précise tous les conscrits ensemble pour se parler de l'un à l'autre que si la force armée vient de se tenir armés chacun d'un bon fusil et des munitions afin de ne pas manquer et toute la populace soulever et donner main forte à les conscrits, o vous éte avertis tous que si l'on ne se soulève pas on ne verra jamais la fin sa ira au dernier des hommes.

« Il y a des département qu'on a fait partir des hommes mariés sans enfants. Et c'est pourquoi qu'il faut se soulever tous comme quand on crie les ennemis vienne. Si la populace de Picardie se soulève il se trouvera plus de 600.000 hommes tous conscrits qui ne se trouvera pas à l'assemblée la vie n'en dépend. Cette affiche aura dans plusieurs cantons du département de la Somme.

« Je vous fait aussi observer que dans une partie de l'Artois il y a 500 conscrits atroupés pour ce battre contre la force armée ; il prenne leur retraite dans les forêts les plus considérables, et c'est pourquoi qu'il faut faire de même et sur le champ ne pas attendre que la force soit campée qq. part. Comme sa l'Empereur fera la paix ou bien il se battra lui seul. Et ceux qui ont des enfants de parti les aler chercher là où il sont fait dépôt ou corps le conscrit du canton feront passer des nouvelles à toutes les communes du canton qu'il se fait une assemblée

insoumis est bientôt tel que la gendarmerie ne peut sévir. Une bande de cent quatre-vingts brigands est particulièrement menaçante : composée de jeunes gens de Bus (arrondissement de Montdidier), de Louvencourt et d'Authies (arrondissement de Doullens), elle a son quartier général à Hébuterne et parcourt les différentes communes de la Somme, se faisant servir à boire et à manger et soutirant de l'argent aux habitants. La ville d'Amiens organise des cohortes, mais elles n'ont ni fusils ni carouches, tandis qu'au contraire les rebelles sont bien armés. Le 10 janvier, la garde nationale de Montdidier se présente devant le sous-préfet et déclare qu'elle refuse de partir (1). Le comte de Montesquiou, commissaire extraordinaire de l'Empereur, insiste auprès du général Lamorlière, commandant la 15^e division militaire, pour qu'il étouffe l'insurrection. Comment le pourrait-il ? Il est sans moyens d'action : « Il n'y a point ou presque point de troupes dans la 15^e division (2). »

dimanche à Domart et que personne ne manque dit venir.

« Les conscrits auront soin de conserver cette affiche et dans la faire lecture à l'assemblée et dans tenir du compte su et de leur compétence. J'ai l'honneur de vous saluer. Legez et le Geny.

« Et je vous dirai qu'il y a 5 départements de révoltés et faisant de même il y a 5 départements de révoltés savoir la Hollande, la Flandre et l'Artois et Brabant et le Henaux, et omt attemp après la Picardie.

« Les conscrits du canton de Domart devront le faire publier mardi dans le marché pour que le public n'en soit bien prévenu. »

(1) Rapport de Poignard, capitaine commandant la gendarmerie impériale de la Somme, 3 janvier 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 1-18 janvier 1814. — Général Lamorlière, commandant la 15^e division militaire, au ministre de la guerre, quartier général du Havre, 4 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 janvier 1814. — Général Lamorlière au ministre de la guerre, quartier général du Havre, 16 janvier 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 1-18 janvier 1814.

(2) Comte de Montesquiou, sénateur, commissaire extraordinaire de

Cependant, le 25, deux colonnes mobiles sont constituées, qui agiront l'une dans l'arrondissement d'Abbeville, l'autre dans l'arrondissement d'Amiens. Le préfet de la Somme, M. La Tour du Pin, reconnaît que « l'on est mécontent, malheureux, misérable, qu'il n'y a d'enthousiasme nulle part et que les proclamations sont de nul effet ; » mais ce fonctionnaire déclare, avec une suffisance qu'eût pu lui envier M. de Villemanzy, que « l'excursion momentanée de quelques bandes n'a été pour ainsi dire qu'un *spectacle pour les communes* (1) ! » La comédie devait bientôt devenir un drame. Quelques jours plus tard, en effet, les rebelles de la Somme, à qui les paysans du Pas-de-Calais sont venus prêter main-forte, pénètrent jusque dans la ville d'Amiens et mettent le feu à la préfecture : les listes des cantons sont brûlées et la conscription est désormais rendue presque impossible. En face d'un pareil désordre, les cohortes et les colonnes mobiles, mal organisées, sont demeurées impuissantes ; quant à la gendarmerie, elle n'existait même plus : elle avait été rappelée tout entière à Paris (2).

Et l'incendie gagne, gagne toujours. Il atteint maintenant la Seine-Inférieure, cependant plus éloignée du

l'Empereur, au général Lamorlière, Rouen, 17 janvier 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 1-18 janvier 1814. — Maréchal Jourdan, commandant la 15^e division militaire, au ministre de la guerre, Le Havre, 4 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 février 1814.

(1) La Tour du Pin, préfet de la Somme, au ministre de l'intérieur, Amiens, 25 janvier 1814. A. N., F^{ic}, III, Somme, 10.

(2) Général d'Aigrèmont, commandant le département de la Somme, au ministre de la guerre, Amiens, 9 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 février 1814.

foyer de l'insoumission. Les réfractaires sont nombreux dans les arrondissements de Rouen et du Havre. Sur un détachement comptant cent soixante-dix-sept présents au départ, il n'y en avait plus que trente-cinq à l'arrivée (1). La nuit, ils parcourent les villages et, le jour, se cachent dans les bois. Le général Jourdan envoie contre eux une colonne mobile de deux cents hommes : le chef, un nommé Cavalier, est arrêté, et le préfet déclare qu'à l'avenir les fonctionnaires et les habitants les plus imposés seront responsables des excès commis (2).

Mais, pendant tout ce temps, qu'était devenu Fruchart ?

(1) Rapport de Hullin, 18 janvier 1814. A. N., AFIV, 1534.

(2) Préfet de la Seine-Inférieure au général Lamorlière, 2 février 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 18 janvier-10 février 1814. — Maréchal Jourdan au ministre de la guerre, Le Havre, 5 février 1814. A. G. Corresp. de la Grande Armée, 1-5 février 1814.

IV

NOUVEAUX TROUBLÉS DANS LE NORD.

Il était rentré au milieu de janvier dans sa bonne ville de Merville.

Et le pays qu'alors il avait trouvé était bien différent de celui laissé trois semaines auparavant. L'arrondissement d'Hazebrouck était maintenant presque pacifié. Les paysans, depuis l'affaire d'Estaires, avaient renoncé au tumulte et repris leurs occupations ; des conscrits en grand nombre avaient même réintégré leurs foyers, — « sans cependant vouloir rejoindre, » car, au 15 janvier, sur les neuf mille hommes assignés au département du Nord, deux mille quatre cents seulement s'étaient présentés : à la révolte ouverte avait succédé la résistance passive (1). Mais, en somme, tout ce calme n'était qu'une apparence ; l'esprit de sédition demeurait toujours au fond des cœurs. Privés de leur chef et de quelques-unes de leurs bandes partis guerroyer dans la Lys et le Pas-de-Calais, les paysans du Nord avaient simplement compris, avec leur finesse de campagnards, qu'ils avaient intérêt à se tenir tranquilles : leur tranquillité ne paraît-elle pas aux pouvoirs publics comme une sorte de

(1) Général Boyer au ministre de la guerre, Lille, 4 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 janvier 1814. — De Villemazy au ministre de la guerre, Lille, 15 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 janvier 1814.

repentir qui les inciterait à suspendre vis-à-vis d'eux les mesures de rigueur ?

De fait, ces campagnards avaient vu juste. Quand elles eurent constaté « l'amélioration de l'esprit public, » toutes les autorités — le comte Beugnot, le général Brenier, M. de Villemazy — n'eurent plus en effet qu'une pensée : substituer la douceur à la sévérité afin d'apaiser davantage encore les sentiments. Et aussitôt elles avaient mis leur idée à exécution. Successivement et en quelques jours l'administration octroyait un nouveau délai aux retardataires pour répondre aux appels, se refusait à former des colonnes mobiles dans le département ainsi que l'avait proposé le ministre de l'intérieur, enfin déclinait les quelques soldats commandés par le général Boyer que le duc de Feltre avait mis à sa disposition et qui, cette décision prise, partaient immédiatement pour le Pas-de-Calais. Si bien qu'aux premiers jours de janvier, en dehors de rares gendarmes, il n'y avait plus dans le pays d'autres troupes pour maintenir l'ordre que les trois cent cinquante hommes du 17^e de ligne cantonnés depuis le 24 décembre à Merville, Estaires, Hazebrouck et Cassel : et encore le général Boyer eût-il pu les prendre s'il l'avait voulu, car le général Brenier les lui avait offerts (1) !

(1) Général Boyer au ministre de la guerre, Lille, 4 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 janvier 1814. — De Villemazy au ministre de la guerre, Lille, 6 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 janvier 1814. — De Villemazy au ministre de la guerre, Lille, 13 janvier 1814, 4 heures du soir. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 janvier 1814. — De Villemazy au ministre de la guerre, Lille, 15 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 janvier 1814.

Telle était la situation quand reparut Fruchart. Mais, lui, ce n'était pas la paix, c'était la guerre qu'il apportait dans les plis de sa blouse ! Car, à peine débarqué, il parcourt la campagne, réunit ses camarades, excite les courages, prêche l'insurrection. Et bientôt le tocsin sonne dans les villages. Le 20 janvier, aux environs d'Hazebrouck, une bande de cent cinquante à deux cents hommes se jette sur un détachement de la jeune garde : des deux côtés il y a des tués et des blessés ; les rebelles emportent les leurs dans leur retraite (1).

Aussi, l'émoi est-il vif en haut lieu. A tout prix il faut se saisir du bandit. On a mobilisé contre lui les gendarmes que l'on possède encore, et on a ordonné au commissaire général de la police de lancer à sa poursuite ses plus fins limiers. Piqué au jeu, le commissaire, Moriès, se met lui-même de la partie. Mais l'adversaire est habile autant qu'audacieux. Les escouades ont beau se succéder, parcourir les champs et les bois, aller de chaumière en chaumière, visitant, fouillant, perquisi-

(1) De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 21 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 janvier 1814. — C'est toujours la forêt de Nieppe qui sert de refuge aux séditeux, et ils y causent de nombreux dégâts, si bien qu'à la date du 21 janvier 1814 le conservateur des eaux et forêts des départements du Nord et du Pas-de-Calais s'en plaint vivement au comte Beugnot : « Les insoumis de l'arrondissement d'Hazebrouck, lui écrit-il, se sont réfugiés dans le bois Berquin, faisant partie de la forêt de Nieppe, et ils y commettent des dévastations que les gardes ne peuvent réprimer à cause qu'ils ne sont pas en assez grand nombre... Je vous prie de vouloir bien faire donner l'ordre aux maires des communes environnant ladite forêt d'y faire faire des patrouilles qui seront dirigées par les agents et gardes forestiers : c'est le seul moyen d'obliger les insoumis à se retirer dans les communes où il sera beaucoup plus facile de les arrêter. » Lille, 21 janvier 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

tionnant. On ne trouve rien. Cependant, par deux fois, on parvient à l'atteindre. Alors Fruchart s'échappe en se jouant de l'autorité (1).

Un jour, en effet, le 20 janvier, aux portes de Merville, un espion de Moriès le surprend avec un ancien déserteur de l'armée, nommé Romblain. Fruchart ne perd pas contenance : l'agent est seul, ils sont deux. Il l'invite à souper. L'homme de la police accepte, comptant qu'après un bon dîner la capture sera plus aisée. Mais il se trompait. Louis XVII traita si royalement son hôte qu'à la fin du repas, l'espion... oubliait de l'arrêter (2).

Une autre fois, notre personnage rencontre deux gendarmes qui avaient mission de l'appréhender, mais qui ne le connaissaient que par son signalement (nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, etc.) ; il les aborde, fait route avec eux et leur promet de leur montrer ce « bandit de Fruchart » s'ils veulent le suivre. Pandore exulte. Bonne prise ! Les trois compagnons marchent ainsi pendant une heure, lorsque, soudain, arrivé au lieu qu'il s'était assigné, Fruchart s'arrête et dit aux deux représentants de l'autorité : « Je vous ai promis de vous montrer Fruchart. Je n'ai qu'une parole. Il est devant vous ! En garde. » Il fond sur ses adversaires. Le premier est mis hors de combat, le second s'enfuit, et le héros, impassible, regagne son quartier général (3).

(1) Rapport du commissaire général de la police Moriès au ministre de l'intérieur, 22 janvier 1814. A. N., F¹e III, Pas-de-Calais, 16.

(2) Rapport du commissaire général de la police Moriès au ministre de l'intérieur, 22 janvier 1814. A. N., F¹e III, Pas-de-Calais, 16.

(3) V. Derode, *op. cit.*, t. III, p. 342.

Tout, au surplus, le favorise. Le 19 janvier, un ordre du ministre de la guerre a enjoint au général Brenier, « dans l'intérêt de la défense de l'Etat, » de faire partir d'urgence pour Bruxelles les trois compagnies du 3^e bataillon du 17^e de ligne qui occupaient Merville, Estaires, Hazebrouck et Cassel. L'ordre est aussitôt exécuté. L'arrondissement d'Hazebrouck se trouve désormais absolument dé garni. Et, alors, le mouvement s'accroît (1).

De tous côtés, chez les autorités, ce n'est plus qu'un cri d'alarme. « Les foyers de sédition s'étendent ! », déclare le 26 le général Brenier. « L'état du Nord est dans un désordre affreux, » dit à son tour M. Devilliers du Terrage, l'ancien directeur général de la police en Hollande. M. de Villemanzy, à défaut de troupes, essaie le 30 janvier de créer une légion de police, qui restera du reste imaginaire. Le général Brenier tente l'impossible : il appelle en hâte sur les lieux de l'insurrection, de tous les points du département, les quelques soldats qui y sont encore disponibles. Mais ceux-ci sont, les uns après les autres, attaqués par les brigands (2).

Le 8 février, vers six heures du soir, une bande de mille révoltés de l'arrondissement d'Hazebrouck, sous la conduite de Fruchart, assaille dans la commune de

(1) De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 22 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 janvier 1814. — Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 26 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 26-31 janvier 1814.

(2) Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 26 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 26-31 janvier 1814. — De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 31 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 26-31 janvier 1814. — Devilliers du Terrage au comte Réal, Lille, 10 février 1814. A. N., F⁷, 3064.

Bavinchove cent cinquante hommes de la garde départementale et du 131^e de ligne commandés par leurs officiers. Le combat est opiniâtre de part et d'autre, et le capitaine de la compagnie de gendarmerie du Nord, Deprieck, qui en informe M. de Villemanzu, termine son rapport par ces lignes qui exposent nettement la situation : « La rébellion et la révolte sont à leur comble dans les arrondissements de Cassel et de Dunkerque. A la moindre apparition des troupes dans les communes, on y sonne le tocsin et on retentit de cris d'alarmes. Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence que j'éprouve des craintes sur le peu de sûreté des brigades de Cassel, Bailleul et Hazebrouck (1). »

Le 10, un détachement dirigé dans l'arrondissement d'Hazebrouck est cerné par les paysans sur la route de Cassel, mis en déroute et laisse sur le lieu du combat des tués et de nombreux blessés (2).

Le 11, à Staple, le chef de bataillon Bernard, envoyé dans l'arrondissement d'Hazebrouck pour faire verser les approvisionnements destinés à la place de Dunkerque, est attaqué avec sa colonne, au son du tocsin, par un groupe de séditionnaires (3).

Et, après toutes ces batailles, les rebelles se comportent en maîtres du pays, sans être aucunement inquiétés. Le 13 février 1814, M. DeFrance, procureur impé-

(1) Deprieck, capitaine de la compagnie de gendarmerie du Nord, à de Villemanzu, Lille, 10 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 février 1814.

(2) Devilliers du Terrage au comte Réal, Lille, 10 février 1814. A. N., F⁷, 3064.

(3) Archives du département du Nord, M. IV, A³ 5.

rial de Saint-Omer, mande au ministre de l'intérieur : « J'ai été informé qu'avant-hier l'insensé Fruchart, accompagné de cent cinquante hommes dont beaucoup avaient des armes à feu, s'est porté dans la commune de Blaringhem, département du Nord, *qu'il y fit dire une messe* par le curé du lieu pour l'âme du nommé Robitalle qui périt d'un coup de feu dans une attaque qu'il avait dirigée quelques jours avant, au village de Bavinchove, contre une force armée qui y avait été placée pour le recouvrement des impositions. Il donna de l'eau-de-vie aux gens qui l'accompagnaient et les logea chez les paysans par réquisition. Le maire en eut quinze pour sa part. Il alla le premier à l'offrande, montant sur son cheval après ou avant la messe, le fit caracolier en tous sens et franchit deux fois de suite une haie qui se trouve près de l'église. Il se logea seul au cabaret et mit en réquisition, avant de partir, onze fusils de chasse chez différents particuliers à qui il les prit sans les payer. Il annonça qu'il se porterait sous peu sur la commune de Renescure et, dans le fait, on m'a rapporté hier qu'on y avait entendu la fusillade. La hardiesse de ce révolté s'accroît chaque jour. J'espère qu'elle le perdra, car son exemple fait un grand mal et donne une impression qui pourrait être suivie (1). »

L'espoir du procureur impérial de Saint-Omer était légitime, mais il ne devait point se réaliser. L'insaisissable Fruchart put tout à l'aise continuer ses exploits.

Il n'y avait plus à ce moment dans toute la division

(1) Defrance, procureur impérial de Saint-Omer, au ministre de l'intérieur, Saint-Omer, 13 février 1814. A. N., F¹⁰ III, Pas-de-Calais, 16.
7

d'autres troupes dont le général Brenier pût faire usage que quelques soldats du 4^e bataillon du 28^e de ligne. M. de Villemanzy les lui demande. Mais ces troupes ne sont déjà plus disponibles : un avis du duc de Feltre les a appelées « de suite » à Ostende (1). Il restait aussi à Douai quelques hommes du train d'artillerie qui y tenait garnison. On ne peut davantage en disposer : ils doivent partir pour Paris le 19 février (2). Enfin, à Ypres, dans le département de la Lys, sur la frontière, le général Henry avait avec lui cent cinquante gendarmes d'élite. C'est encore une ressource à laquelle il faut renoncer : ce détachement a l'ordre du ministre de la guerre d'aller le plus promptement possible à Saumur (3).

Même un semblant de résistance est donc maintenant devenu impossible. Une grande partie du département du Nord se trouve sans défense aux mains des rebelles. C'est le royaume de l'anarchie, et dans ce royaume Fruchart seul est roi ! « Les arrondissements de Cassel et d'Hazebrouck, comme ceux de Béthune, de Saint-Pol et de Saint-Omer, dit tristement le 16 février le général Brenier au ministre de la guerre, deviendront à présent ce qu'ils pourront... (4). »

(1) De Villemanzy au ministre de la guerre, Lille, 10 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 février 1814. — Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 16 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(2) Ministre de la guerre au colonel Faivre, commandant d'armes de Douai, 17 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(3) Ministre de la guerre au général Henry, Paris, 16 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(4) Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 16 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

Le premier craquement décisif de la débâcle s'est au surplus fait sentir. Ce n'est plus seulement la situation intérieure qui est menaçante, c'est l'invasion étrangère que l'on redoute. Bruxelles est depuis le 1^{er} février au pouvoir des Alliés ; le 2, le préfet de la Lys a quitté Bruges précipitamment, et la frontière de l'ancienne France est en danger. Le 7 février, le général Brenier a reçu l'ordre de former une colonne pour repousser l'ennemi du côté d'Auberfontaine et d'Hirson afin de garantir le département du Nord et de protéger celui de l'Aisne. Protection du reste illusoire, car elle ne résiste pas à la première poussée. Le 11, l'ennemi pénètre dans l'arrondissement d'Avesnes ; le 16, il est à Saint-Quentin ; le 17, des cosaques, des uhlans, des hussards apparaissent sur la route de Cassel et entrent à Bailleul (1). L'arrondissement d'Hazebrouck est atteint. Après la guerre des paysans il va maintenant connaître la guerre étrangère, et dans cette guerre les campagnards du Nord, Fruchart en tête, joueront encore leur rôle.

(1) Arrêté de S. E. le général en chef baron de Witzingerode, commandant en chef de l'armée russe, sur l'administration provisoire du département du Nord et particulièrement de l'arrondissement d'Avesnes, quartier général d'Avesnes, le 30 janvier/11 février 1814. A. N., AFIV, 1669. — Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 16 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814. — Comte Beugnot au général Maison, Lille, 17 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

TROISIÈME PARTIE

UN PLAN DE SOULÈVEMENT.

I

LES CAUSES DE L'INSURRECTION.

Quelles étaient les causes des insurrections qui avaient éclaté à la fin de 1813 et au commencement de 1814 en Belgique et dans le nord de l'ancienne France ?

La cause principale fut sans contredit les levées exagérées de la conscription. Les troubles, en effet, avaient été à l'origine de simples émeutes de conscrits, de pures rébellions aux ordres du recrutement. Et l'esprit du pays suffisait à les expliquer. Essentiellement agricole et commerçant, il n'était point militaire. Or, depuis 1806, ce n'avait été chaque année qu'augmentations du contingent, appels anticipés des classes, appels supplémentaires sur les classes libérées : si bien qu'aux derniers jours de 1813 il ne restait plus guère que les hommes mariés qui n'eussent point été appelés (1).

(1) En 1806 et en 1807 : appel anticipé d'une classe. En 1808 : appel anticipé de la classe de 1809, appel supplémentaire de quatre-vingt mille conscrits sur les classes de 1806 à 1809 qui ont déjà fourni leur contingent. En 1809 : appel anticipé de la conscription de 1810 avec augmentation du contingent de quatre-vingt mille à cent dix mille

« L'appel de cinq mille hommes sur les trois cent mille a répandu la plus grande tristesse dans nos campagnes, remarque le 8 décembre 1813 le préfet du Pas-de-Calais... Mais ce n'est pas seulement cinq mille, c'est encore le double supplément que l'on nous a donné dans les cent vingt mille ; nous n'en devions d'abord que deux mille cinq cents, puis quatre mille deux cents, puis enfin et depuis quelques jours seulement cinq mille deux cents. Ce qui élève notre total à fournir à peu près dans un mois de dix mille deux cents !! La rapidité des ordres de Sa Majesté fait craindre des événements funestes dont il ne dépend pas de nous de nous garantir (1). » L'hostilité de la population contre la conscription était telle dans le nord de l'Empire qu'afin d'y échapper les jeunes gens n'hésitaient pas à se mutiler ou à prendre des maladies contagieuses : le 9 novembre 1812, un jugement du tribunal correctionnel de Lille condamne une veuve Maugars à l'emprisonnement et à l'amende « pour complicité d'homicide involontaire sur un conscrit en voulant lui donner une apparence de maladie pour le faire réformer (2) » et, le 5 mai 1812, un médecin est révoqué de ses fon-

hommes, deux appels supplémentaires aux classes antérieurement libérées. En 1811 : augmentation de dix mille hommes sur le contingent, appel anticipé de la classe de 1812. En 1812 : appel anticipé de la classe de 1813 dont le contingent est porté à cent trente-sept mille hommes, mise en activité de cent mille gardes nationaux. En 1813 : appels anticipés des conscriptions de 1814 et 1815, augmentation du contingent, appels supplémentaires sur les classes libérées, levées de gardes nationales et de gardes d'honneur.

(1) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 8 décembre 1813. A. N., F¹c III, Pas-de-Calais, 16.

(2) A. N., BB¹8, 54.

tions d'adjoint de Buggenhout pour avoir, au moyen d'emplâtres, provoqué des maladies chez les conscrits (1). Beaucoup aussi, parmi eux, cherchaient à profiter de l'exemption légale dont bénéficiaient les hommes mariés, en simulant des unions avec de vieilles femmes : c'était au point qu'en février 1813 le préfet de l'Ourte, Micoud, ne répugnait pas à violer la loi pour en appliquer l'esprit « en faisant marcher sans égards pour leur contrat dix-huit de ces singuliers époux (2). » Mais, à la fin de 1813, avec l'organisation des légions de gardes départementales, les hommes mariés eux-mêmes durent partir. Ils pouvaient sans doute se racheter ; seulement les remplaçants étaient si rares à ce moment que, dans le Pas-de-Calais, ils ne coûtaient pas moins de 9 à 12.000 francs (3).

Les procédés de l'administration pour assurer les levées de conscrits devenaient au surplus de plus en plus rigoureux à mesure qu'elles étaient plus lourdes, et ainsi l'exaspération allait sans cesse grandissant. On ne se contentait plus de placer des garnisaires au domicile des réfractaires aux frais de leurs parents ; on arrêtait les père et mère des coupables et on les détenait arbitrairement. Bien mieux, en 1813, deux jeunes filles de la banlieue de Bruxelles étaient incarcérées à la maison d'arrêt parce que leur « amoureux » était un conscrit insoumis (4), et, la même année, au mois d'octo-

(1) A. N., F^{1b} II, Escaut, 6.

(2) Micoud, préfet de l'Ourte, au ministre de l'intérieur, 21 février 1813. A. N., F⁹, 194.

(3) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 23 novembre 1813. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

(4) Paul Verhaegen, *Le comte Paul van der Vrecken*. Extrait des *Pu-*

bre, un sieur Canonne, de Saint-Aubert (Nord), « réclamaient contre l'abus des contraintes exécutées par voie de garnisaires chez les cultivateurs qui, n'ayant dans leur famille aucun conscrit réfractaire, sont rendus responsables de la désobéissance de ceux qui appartiennent à leur commune (1). »

C'était dès lors dans tout le pays la plus affreuse misère. Les champs demeuraient en friche, les ateliers restaient déserts (2); à Gand, en 1812, le cours du blé monta jusqu'à 40 francs (3). Et, tandis que les ressources diminuaient, les impositions augmentaient dans des proportions énormes. Le 11 novembre 1813, un décret frappe de 30 centimes additionnels la contribution foncière, les portes et fenêtres, les patentes, double la cote personnelle, surimpose le sel de 2 décimes par kilogramme et ajoute 1 décime aux droits réunis et aux octrois; le 9 janvier 1814, un second décret établit 50 centimes additionnels sur la contribution foncière et porte au double la cote personnelle et les portes et fenêtres (4). En Belgique, la boisson la plus répandue, la « petite bière », est frappée de droits que des évaluations successives amènent au taux de 100 pour 100: aussi, le préfet de la Dyle, La Tour du Pin, écrit-il le

blications de la Société historique et archéologique du Limbourg, 30^e année, Maestrick, 1894, p. 23.

(1) A. N., BB¹⁸, 54.

(2) Bulletin de Bellemare au comte Réal, Anvers, 1^{er} décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n^o 4012, R².

(3) V. préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, 15 mai et 3 août 1812. A. N., F^{1c} III, Escaut, 4.

(4) *Bulletin des lois*, IV, bull. DXXXI, n^o 9.811 et bull. DLI, n^o 10.032.

4 mars 1813 que « le peuple brabançon est exaspéré (1). » Une semblable aggravation des impôts devait évidemment constituer un nouveau motif d'insurrection. « Non seulement, déclare le 10 janvier 1814 le préfet de la Lys, la rentrée des contributions ne peut s'opérer qu'avec le concours de la force armée, mais on arrête sur les routes les percepteurs assez hardis pour voyager sans escorte. » Et, le 19 du même mois, le préfet de l'Escaut avertit le ministre de l'intérieur qu'« on ne saurait répondre du calme si on ne décrète pas l'abolition des droits réunis (2). »

Une troisième cause encore, dans la Belgique surtout, amena la population contre le régime impérial. Le peuple des départements réunis était profondément religieux. Cependant Napoléon s'évertuait à blesser de toutes manières la foi catholique de ses sujets (3). En 1810, il range la déclaration du clergé de France de 1682 au nombre des lois générales de l'Empire et jette dans les prisons d'Etat un certain nombre de prêtres des Deux-Nèthes et de la Dyle suspects d'hostilité envers son gouvernement. En 1811, il essaie de provoquer un schisme dans l'Eglise en réunissant un Concile national, et, après la dissolution de ce Concile, le 12 juillet, il fait arrêter dans leur lit, à trois heures du matin, et mettre au secret à Vincennes les évêques de Troyes,

(1) Préfet de la Dyle au ministre de l'intérieur, 4 mars 1813. A. N., F¹^c III, Dyle, 4.

(2) A. N., F¹^c III, Lys, 4 et F¹^c III, Escaut, 5.

(3) V. à cet égard d'Haussonville, *L'Eglise romaine et le Premier Empire*, t. IV et V. — L. de Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique*, t. II, p. 207 et suiv

de Tournai et de Gand, Mgrs de Boulogne, Hirn et de Broglie, parce qu'ils se sont déclarés hostiles à ses doctrines ; quatre mois plus tard, il enlève l'enseignement aux maisons d'éducation religieuses. La signature et la rétractation par Pie VII du Concordat de Fontainebleau aggravent de nouveau la situation. Au mois d'avril 1813, Napoléon, qui ne tient pas compte de la rétractation du Pape, veut imposer aux diocèses de Gand et de Tournai des évêques nommés par lui mais non institués par le Saint-Siège. Le chapitre de Tournai résiste à la nomination du nouvel évêque, M. de Saint-Médard. L'Empereur riposte en ordonnant au ministre de la police « de faire arrêter tous les chanoines de Tournai et de les faire mettre dans un séminaire, de faire fermer le séminaire, d'envoyer les séminaristes qui ont moins de dix-huit ans dans les séminaires de l'ancienne France et ceux qui ont plus de dix-huit ans à Magdebourg, de faire prêter le serment d'exercer les quatre propositions de l'Eglise gallicane ou sur leur refus de les faire arrêter ; » il prend un décret « suspendant sur le champ le traitement de tous les chanoines, ainsi que les bourses du séminaire ; » il menace de supprimer l'évêché et de priver la ville de Tournai du privilège d'avoir un évêque (1). A Gand, la résistance du clergé n'est pas moins forte : il s'oppose à la nomination de M. de La Brue ; les séminaristes et leurs professeurs refusent même d'assister aux cérémonies présidées par l'évêque. Alors, les séminaristes sont incorporés dans une brigade d'ar-

(1) V. d'Haussonville, *op. cit.*, t. V, p. 545.

tillerie à Wesel où ils demeurent plusieurs mois, et leurs maîtres sont enfermés dans des prisons d'Etat, à Vincennes et à Pierre-Châtel. Mais, en définitive, ces persécutions n'eurent d'autre résultat que d'aliéner complètement les fidèles au régime français. « La grâce accordée aux séminaristes de Gand, qui viennent d'être renvoyés de Wesel où ils avaient intéressé jusqu'à la garnison, observe le 26 octobre 1813 le préfet Micoud, n'a pas détruit le mauvais effet qu'avait produit l'éclat de leur arrestation, dont les Flamands s'étaient plus occupés que de nos armées (1). » Et l'abbé Lejeas, évêque de Liège nommé par Napoléon sans institution du Pape, doit lui-même reconnaître, le 21 mai 1813, que les procédés de l'Empereur ont excité dans le peuple un véritable soulèvement : « Les ecclésiastiques rebelles sont regardés par une grande partie des gens de ce pays-ci, et des gens de tout état, comme des martyrs de la religion et de la discipline, ce qui fait qu'ils sont soutenus, cachés, bien payés, bien nourris, tandis que ceux qui sont attachés au gouvernement éprouvent des peines et de mauvais procédés (2). »

A côté de ces différents faits, qui tous ont plus ou moins contribué à déchaîner contre Napoléon la colère de son peuple, n'en est-il pas un dernier qui explique aussi les insurrections de 1813 et de 1814 ? L'« étranger » n'a-t-il pas eu ici sa part d'influence ? A coup sûr, l'approche des Alliés des frontières de la Belgique et de

(1) Préfet de l'Ourte au ministre de l'intérieur, 26 octobre 1813. A. N., F^{1c} III, Ourte, 6.

(2) Evêque Lejeas au ministre des cultes, 21 mai 1813. A. N., F¹⁹, 1073.

l'ancienne France, en donnant l'espoir d'une délivrance prochaine, suscita une agitation dangereuse pour la tranquillité publique. Des rapports multipliés le constatent. A la date du 17 décembre, le préfet de la Dyle remarque que « la proximité des forces ennemies et la croyance où sont la plupart de ce département qu'il peut être prochainement envahi ont achevé d'y rompre tous les liens de l'obéissance qui y étaient déjà bien relâchés ; » et, le 8, le préfet de Jemmapes déclare que la nouvelle de l'invasion de la Hollande par les Anglais, les Prussiens et les Russes « a fait juger l'instant propice pour afficher à Mons des placards où l'on disait : *Assassinez ce monstre de préfet. Il dansera la cosaque. Vive les cosaques* (1). » Cependant l'action de l'étranger ne s'est-elle point fait sentir d'une manière plus directe ? N'est-ce pas en définitive ses intrigues et ses manœuvres qui ont dans une large mesure causé les troubles du nord de l'Empire ? Beaucoup de fonctionnaires sont de cet avis. « Je ne doute pas que les ennemis n'aient des partisans dans tous les pays réunis, » écrit le 12 novembre le préfet de l'Ourte (2). « Les agents de l'étranger s'efforcent de soulever la multitude, » écrit le jour suivant le préfet de l'Escaut (3). « L'ennemi

(1) Préfet de la Dyle au ministre de l'intérieur, 17 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Dyle, 4. — Préfet de Jemmapes au ministre de l'intérieur, 8 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Jemmapes, 4.

(2) Préfet de l'Ourte au ministre de l'intérieur, Liège, 12 novembre 1813. A. N., F^{1c} III, Ourte, 6.

(3) Préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, 13 novembre 1813. A. N., F^{1c} III, Escaut, 5. — Le 14 décembre, le même préfet dit dans une circulaire aux maires de son département : « Dans le département de la Lys, une trentaine de conscrits, égarés par des émissaires de

cherche à former une chouannerie dans la Campine, » annonce à son tour le préfet de Jemmapes (1). « Des émissaires anglais sèment l'or, » dit avec plus de précision à la date du 27 décembre le préfet du Pas-de-Calais (2). « Le pays est travaillé, observe enfin le 2 janvier 1814, le général Maison. Je suis persuadé que la Belgique est pleine d'embaucheurs et d'agitateurs. Les mauvaises dispositions des habitants contribuent au succès des intrigues de l'ennemi et à sauver ses agents (3). » Un seul fonctionnaire est d'une opinion différente : le préfet du Nord, qui, le 17 janvier, déclare au ministre de l'intérieur qu' « on s'égarerait en cherchant à voir dans les désordres du département une impulsion étrangère ou aucune combinaison ; leur cause apparente est aussi leur cause réelle : les levées d'hommes se sont succédé trop rapidement et en trop grand nombre dans le département (4). » M. le comte Beugnot, on va le voir, était bien mal informé.

l'ennemi, ont osé se réunir en armes et insulter leurs maires » (Gand, 14 décembre 1813. A. N., F¹^c III, Escaut, 5).

(1) Préfet de Jemmapes au ministre de l'intérieur, Mons, 19 décembre 1813. A. N., F¹^c III, Jemmapes, 3.

(2) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 27 décembre 1813. A. F⁷, 7024.

(3) Général Maison au ministre de la guerre, Anvers, 2 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 janvier 1814.

(4) Rapport du comte Beugnot au ministre de l'intérieur sur la sédition de l'arrondissement d'Hazebrouck, Lille, 17 janvier 1814. A. N., F¹^c III, Nord, 14.

II

LES LIBELLES BRITANNIQUES.

Dès octobre 1813, après Leipsig, l'invasion du territoire français était résolue par la Coalition. Les souverains d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, arrêtant à Francfort le plan de la prochaine campagne, décidaient de « porter la guerre de l'autre côté du Rhin, au cœur de la France, afin d'infliger à l'existence de Napoléon un coup qui serait décisif (1). » Mais ce n'était pas sans appréhension que les Alliés envisageaient la perspective d'une marche sur Paris (2). Napoléon, en dépit de ses revers, leur faisait toujours peur : n'avait-il pas montré à Lutzen et à Bautzen que, même avec des troupes peu aguerries, il pouvait être victorieux ? L'ignorance où ils étaient des sentiments que manifesterait la population au moment où ils violeraient le sol de l'Empire était encore pour les Alliés un autre motif

(1) *Mémoires de Metternich*, t. I, p. 172.

(2) Clausewitz en fait l'aveu : « Il est vrai que la Grande Armée ne s'était avancée que lentement, avait disposé ses forces avec une prudence puérile et éprouvait sans doute une certaine frayeur à la pensée d'une marche directe sur Paris. » *Campagne de 1814 en France*, p. 137. — L'empereur de Russie, Alexandre, « jetant les yeux sur la Russie en entrant en France, félicitait les personnes qui pouvaient s'en aller, et il écrivait à sa mère ses inquiétudes et ses regrets. » *Napoléon raconté par Châteaubriand*, avec une préface et des notes de Maurice Dreyfous, Paris, 1904, Flammarion, édit., p. 269. — Comp. Henry Houssaye, *1814*, édit. in-18, p. 58.

de crainte. Leurs armées seraient-elles accueillies en ennemies ou en libératrices ? Si la nation était lasse de la guerre et aspirait à la paix que l'Empereur était incapable de lui donner, on pouvait redouter qu'elle ne se réveillât tout à coup sous l'aiguillon du patriotisme, et alors ce serait dans les campagnes et dans les villes la levée en masse marchant avec les troupes impériales contre l'envahisseur ! Là était le danger, qu'il importait d'abord de conjurer. Avant d'envahir il fallait donc s'efforcer de séparer le plus possible le peuple de son gouvernement : aux ennemis de l'extérieur il convenait d'ajouter les ennemis de l'intérieur. A cette condition seulement le succès paraissait assuré.

C'avait été du reste la préoccupation de l'Angleterre dès le début de l'entente, avant même qu'une décision fût prise. Plus qu'aucun autre des Etats coalisés, cette puissance en effet avait la haine de Napoléon : essentiellement maritime, « elle ne pouvait lui pardonner d'avoir confisqué et asservi toutes les côtes qui joignent l'Atlantique à la mer du Nord de manière à ne laisser de Brest à Hambourg aucun point, aucun abri que pût aborder librement le pavillon britannique (1). » Elle était aussi la plus intéressée à la déchéance définitive de l'Empereur, car celle-ci devait seule lui conserver la possession des opulentes colonies françaises et hollandaises dont elle s'était emparée au cours de la guerre avec la France et les pays annexés (2).

(1) Duc de Broglie, *Le dernier bienfait de la monarchie*, Paris, Calmann-Lévy, édit., p. 17.

(2) F. de Martens, *Recueil des traités et conventions conclus par*

Aussi, aux premiers jours d'octobre, la Grande-Bretagne avait-elle déjà commencé ses manœuvres.

C'est surtout l'esprit du peuple qu'elle veut atteindre ; car le peuple, c'est la multitude, et il lui importe de détacher de l'Empire le plus de monde possible. Or la meilleure façon de répandre une idée est de la consigner dans un écrit qui, passant de mains en mains, parviendra à des milliers d'individus ; ce qui est imprimé revêt d'ailleurs aux yeux de la foule éminemment simpliste un caractère de vérité et de certitude. Le premier soin de l'Angleterre fut donc d'inonder de papiers excitant à la haine de Napoléon la France tout entière : au nord et à l'ouest, près de La Haye et d'Anvers, près de Dunkerque et de Boulogne, près de Dieppe et de Brest, comme au midi près de Toulon et de Marseille et au sud-ouest près de Bordeaux. Et pour qu'ils produisent leur effet les papiers sont dans la langue même du pays qu'ils doivent toucher : en français pour l'ancienne France, en néerlandais pour la Hollande, en flamand pour les départements réunis de la Belgique.

Mais comment ces écrits arrivent-ils à leur destination ? Les Anglais usent pour cela de tous les moyens que leur offre la mer dont ils sont les maîtres. Tantôt ils les enroulent dans des bouteilles attachées à une sorte de radeau qu'ils abandonnent au gré des flots ; tantôt ils les enferment dans des caisses qu'une chaloupe détachée d'un bâtiment de leur flotte dépose sur le rivage ; tantôt leurs marins descendus à terre les

attachent à des perches qu'ils plantent sur la laisse de basse mer. D'autres fois enfin ce sont des navires britanniques qui arrêtent en pleine mer pour les visiter les bateaux de pêche français et qui remettent les libelles à leurs passagers.

De quelque façon que les Anglais procèdent, la nature des imprimés qu'ils répandent est toujours identique. Ils ne sont pas variés à l'infini, il n'en est que de quatre sortes, et ils ont tous un même objet : ce sont des insultes au régime impérial.

Avant tout il fallait détruire le prestige du capitaine invincible qu'avait été si longtemps Napoléon. On jette donc sur les côtes de la France des journaux britanniques, des exemplaires de *La Gazette de Londres* qui contiennent quantité de bulletins mensongers sur de prétendues victoires des armées anglaises sur l'Empereur.

Mais cela ne saurait suffire. Pour aliéner plus complètement le peuple à Napoléon, on doit encore le dépeindre sous les plus noires couleurs ; il faut le montrer comme un monstre d'iniquité, un barbare, un cruel, incapable du moindre sentiment de pitié. Les Anglais exhument à cette fin, pour le transformer en placard, un ancien « projet de convention du 23 septembre 1810 sur l'échange des prisonniers de guerre de toutes les nations belligérantes présenté par le commissaire anglais au commissaire français. » Et ils en font précéder le texte d'une note élogieuse pour leur pays « qui convaincra toutes les âmes sensibles en Europe de la générosité, de la sincérité et de la candeur de la nation britannique. » « *Le Moniteur*, déclare cette

note, a menti lorsqu'il a dit que la négociation faite pour l'échange des prisonniers de guerre avait échoué parce que la Grande-Bretagne n'a pas voulu consentir à échanger les prisonniers français en son pouvoir « homme pour homme et grade pour grade » contre ses propres sujets et ceux de ses alliés, Espagnols et Portugais, qui sont en France. C'est au contraire la France qui a refusé d'admettre le projet plein d'humanité de l'Angleterre. » La libelle se termine par cette apostrophe, véritable appel à la révolte : « A qui donc Français, Espagnols, Portugais, à qui donc, malheureux prisonniers de toutes nations, peut-on dorénavant attribuer l'état de misère où vous vous trouvez ? A ceux qui ont proposé un cartel si juste, si généreux, qui aurait effectué votre libération sans délai et sans exception ? Ou bien à celui qui n'étant ni espagnol, ni français, mais le fléau de la France, de l'Espagne et de l'Europe entière, se plaît à faire connaître son pouvoir par le malheur dont il veut remplir l'univers et qui ne vit pas plus pour son ambition et sa propre grandeur que pour le malheur d'autrui et pour le châtimement du genre humain ? »

Dans les autres placards les Anglais s'employaient à rappeler aux Français le nom des Bourbons, en opposant d'ailleurs la noblesse de ceux-ci à la félonie de l'Empereur. Ils espéraient de la sorte fomenter des insurrections royalistes dans les départements de la frontière. Deux libelles s'inspiraient de cette idée.

L'un, intitulé : « Etat en l'an MDCCCXIII de la maison de France dont l'origine remonte aux premiers rois des Francs établis dans les Gaules au V^e siècle de l'ère

vulgaire, » est un long factum destiné à montrer qu'à l'opposé de Bonaparte, « vil traître, avorton de boue et d'orgueil, » le comte de Provence, « Louis, notre bon roi, » a derrière lui « des siècles de prospérité et de gloire, » « se rattache par les nœuds les plus saints à tout ce qui est de vénérable en Europe, à quantité de souverains : Espagne, Brésil, Deux-Siciles, Parme ou Etrurie, Portugal, et compte dans ses ancêtres les Mérovingiens et les Carlovingiens comme les Capétiens, car ce ne sont pas là *trois races* mais *trois branches* d'un seul et même tronc, d'une seule et même famille. » « Les Bourbons sont la famille qui seule sur le globe compte quatorze siècles de règne non interrompu. *Qui pourrait-on mettre en parallèle ? Français ! Le moment est venu... Vous ne pouvez avoir de paix, vous ne pouvez reprendre votre rang parmi les nations civilisées qu'en cédant à cette invitation. »*

Le second pamphlet, précédé en manière d'épigraphe de cette pensée de La Rochefoucauld : « La vérité ne vieillit pas », n'était pas moins curieux. C'était le texte d'une prétendue déclaration faite en 1803 par « Louis XVIII, roi de France et de Navarre » à un agent de Napoléon, déclaration aussi noble qu'était indigne la proposition de l'émissaire bonapartiste. Celui-ci, « un personnage marquant, puissamment autorisé, » était venu le 26 février 1803 offrir au comte de Provence, alors à Varsovie, de « renoncer pour lui et tous les membres de la maison de Bourbon au trône de France, » moyennant quoi Bonaparte « lui assurerait des indemnités et même une existence brillante. » Mais Louis XVIII

avait repoussé avec hauteur un pareil marché : « M. Buonaparte se trompe s'il croit m'engager à transiger sur mes droits. Loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment... Chrétien, je remplirai mes obligations jusqu'à mon dernier soupir ; fils de saint Louis, je saurai à son exemple me respecter jusque dans les fers ; successeur de François I^{er}, je veux du moins pouvoir dire comme lui : nous avons tout perdu hors l'honneur. » Et à cette déclaration du roi avaient adhéré, dans des termes que le placard se complait à reproduire, tous les princes de la maison de Bourbon : Louis-Antoine ; Charles-Philippe de France ; Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry ; Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans ; Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier ; Louis-Charles d'Orléans, comte de Beaujolais ; Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé ; Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon ; Louis-Henry de Bourbon, duc d'Enghien (1).

Ces intrigues de l'Angleterre étaient-elles véritablement de nature à transformer en désordres et en rébellions les résistances que soulevaient en France l'appel des conscrits et le recouvrement des impôts ? Il faut croire qu'elles n'étaient point sans danger, car aussitôt qu'il en eut vent le gouvernement de Napoléon chercha à y mettre un terme. Le 20 octobre 1813, le ministre de la police adresse au directeur général, aux commissaires spéciaux et aux préfets des départements maritimes une

(1) Sur ces manœuvres de la Grande-Bretagne et les libelles qui les constituaient, V. A. N., F⁷, 6585, n^o 3504.

circulaire « appelant leur attention sur les tentatives faites sur divers points par l'ennemi pour y jeter des bulletins controuvés et des écrits incendiaires. » Déjà deux mois auparavant, le 17 août, le duc de Rovigo s'était entretenu avec ses commissaires généraux des communications de l'ennemi avec les côtes, et même il leur avait indiqué le moyen de s'y opposer : ils devaient « s'arranger de façon à faire passer sur la croisière anglaise un pilote côtier qui feindrait de désertir avec son bateau afin d'espionner les Anglais et de connaître leurs émissaires. » Mais les commissaires, non sans raison, avaient trouvé le procédé « peu pratique. » « En supposant qu'on rencontre un homme intelligent qui consente à cette besogne et qui ait gagné la confiance de l'ennemi, observait le commissaire général de police de Lorient, cet homme pourra peut-être à de longs intervalles obtenir une fois, deux fois la permission de venir à terre, mais s'il la demande une troisième il deviendra suspect. » « Le peu d'intelligence et de dévouement des marins hollandais sera un obstacle insurmontable, déclarait à son tour le directeur général de la police en Hollande, Devilliers du Terrage. Aucun pilote, même pour beaucoup d'or, ne consentira à abandonner sa famille, ses habitudes, pour aller se mettre à la disposition de l'Anglais qui est dur même pour les déserteurs et les empêche de se rendre à terre. » Mais alors comment agir ? C'est Devilliers du Terrage qui tira le ministre d'embarras. Le 2 octobre, remarquant « que l'île d'Héligoland est sur la ligne de navigation que suivent les bâtiments allant de la Baltique dans les principaux ports, qu'elle voit passer tous

les convois, que les agents secrets d'Allemagne et d'Angleterre y viennent presque tous, » il émet l'idée qu' « on pourrait se ménager dans cette île une intelligence avec un homme sûr et adroit. » Et le ministre, enchanté de la combinaison, l'accepte avec empressement trois semaines plus tard.

Cependant, tous les commissaires n'avaient pas fait les mêmes objections à la première proposition du duc de Rovigo. Quelques-uns, dont le commissaire de police d'Anvers, Bellemare, s'étaient mis en quête d'espions à envoyer en Angleterre, et ils avaient fini par en découvrir. Le 2 septembre, notamment, Bellemare écrit « qu'il s'est arrangé avec deux marins dont un est anglais, domicilié à Tervure et l'autre hollandais, domicilié à Tholen : ils ont tous deux des familles qui restent pour garantie de leur conduite. » Et, le 16 novembre, il avertit le ministre du résultat de leur voyage : « Mes deux agents, lui dit-il, sont allés en Angleterre et on y a exigé qu'ils rapportent en France un gros paquet d'imprimés en diverses langues qu'on leur a recommandé de disséminer partout sur la côte et dans les campagnes. » Dans ce genre d'opérations, Bellemare recourait d'ailleurs à toutes les ruses : afin de dépister les Anglais, il faisait arrêter parfois ses propres espions comme s'ils étaient des émissaires de l'ennemi. « Comme le vent est contraire, écrit-il le 21 octobre, et qu'il est impossible à nos gens d'aller en mer, je suis convenu avec eux de les faire arrêter pour quelques jours. Ce que je viens d'exécuter dans ce moment. J'aurai soin que cette nouvelle se répande partout, cela ne peut produire qu'un bon effet. »

Mais, en définitive, malgré tout le dévouement et toute l'habileté dont elle put faire montre, la police française fut bien souvent la dupe de ses émissaires. Les hommes sûrs sont rares, et en 1813 ils l'étaient plus encore peut-être qu'à aucune autre époque. C'est ainsi qu'un nommé Ignace Ghezelles, que le préfet de la Lys réclamait comme un de ses agents, servait l'ennemi avec plus de franchise et de fidélité qu'il ne servait le préfet : « Ghezelles, observe Bellemare, figure de nouveau parmi les intrigants et les agents de l'ennemi(1). »

Aussi, l'administration de Napoléon eut beau faire. Elle n'empêcha point les Anglais d'inonder de leurs placards les côtes de la France et par suite d'endommager chaque jour davantage l'esprit public.

Au surplus, la Grande-Bretagne ne se contentait pas de répandre dans l'Empire des écrits plus ou moins séditieux. Elle y envoyait encore des émissaires porter la bonne parole. Le duc de Rovigo en avait le pressentiment dès le 20 octobre quand il adressait sa circulaire à ses subordonnés : « Je ne doute pas, y disait-il, que l'ennemi ne croie voir dans les levées qui viennent d'être ordonnées une circonstance favorable à ses desseins et je dois présumer qu'il ne se bornera pas à disséminer des libelles mais qu'il cherchera aussi à débarquer des émissaires pour fomenter des troubles et provoquer les conscrits à la désertion (2). » Mais, huit

(1) V. sur tous ces points, A. N., F⁷, 6595, n° 3855.

(2) Circulaire du 20 octobre 1813 du ministre de la police, duc de Rovigo, relative aux libelles que l'ennemi ne cesse de jeter sur les côtes, aux émissaires qu'il pourrait essayer de débarquer et aux communications qui ont lieu avec les croisières ennemies. A. N., F⁷, 6595, n° 3855.

jours après, il en avait la preuve par cette lettre que lui écrivait le ministre de l'intérieur : « Des Anglais débarquent furtivement en Hollande un, deux et trois à la fois, ils y sont reçus et cachés par des Hollandais ; on craint que ces étrangers ne soient chargés de préparer les esprits (1). » Et des émissaires pénétraient de même en Belgique et sur les côtes de l'ancienne France. A Mons, à la fin du mois d'octobre, « on colportait sous le manteau un prétendu manifeste de l'empereur d'Autriche, qui était accueilli d'autant plus avidement par certaines gens surtout qui regardent comme de bel air d'affecter de l'attachement pour les anciens souverains du pays (2). » A Gand, le préfet faisait arrêter « trois agents de l'étranger qui, persuadant au peuple que les Français sont prêts à se retirer et les armées coalisées à envahir la Belgique, cherchent à soulever la multitude : » un nommé Puttemans, ancien agent de la police de Gand sous le gouvernement autrichien, « qui a conservé dans un âge déjà avancé la verdeur de la jeunesse et a acquis un grand ascendant sur les ouvriers du port ; » un nommé Eggermont, « qui a été employé dans l'armée anglaise à l'époque où elle pénétra dans la Belgique sous le commandement du duc d'York et a

(1) Ministre de l'intérieur au duc de Rovigo, ministre de la police générale, Paris, 28 octobre 1813. A. N., F¹^e III, Ourte, 6.

(2) Préfet de Jemmapes au ministre de l'intérieur, Mons, 28 octobre 1813. A. N., F¹^e III, Jemmapes, 3.— Le commissaire de police Bellemare mandait le 21 octobre 1813 à propos de ce même manifeste : « Je vous adresse le faux manifeste de l'Autriche contre la France que les Anglais ont fait fabriquer à Londres et dont ils ont chargé nos agents qui viennent de rentrer après une sortie de trois jours. » A. N., F⁷, 6595, n^o 3855.

ensuite séjourné à Hambourg où il se faisait passer pour un chevalier de Malte dont il se permettait de prendre la décoration ; » un nommé Pouillon, « moins dangereux que les précédents, mais coupable de toutes sortes d'escroqueries en matière de conscription (1). » Enfin, le 18 octobre, on saisissait à Abbeville un certain Jules-Louis-Armand Randon, « ingénieur géographe, prenant au besoin le nom de Mitra de Saint-Sauveur, » dont le passeport n'était pas en règle et que ses démarches faisaient suspecter d'être un agent de l'Angleterre (2).

Cependant, ce n'était là encore qu'un commencement.

(1) Préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, Gand, 13 novembre 1813. A. N., F¹e III, Escaut, 5.

(2) Ministre de la guerre au ministre de la police générale, 12 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813.

III

LES INTRIGUES ORANGISTES ET BOURBONIENNES.

Le 15 novembre 1813 une révolution éclate brusquement à La Haye, et se propage rapidement dans toute la Hollande. Un comité provisoire est aussitôt constitué, et le 17 un appel est adressé au chef survivant de la maison d'Orange, le fils du dernier stathouder que la République batave, créée à l'image de celle de France, avait dépossédé.

Le gouvernement provisoire comptait parmi ses membres un fervent orangiste qui avait été l'âme de la révolution : Gisbert-Charles de Hogendorp (1). Agé de cinquante et un ans (2), il avait pris part à la guerre de la succession de Bavière sous le drapeau prussien, puis, après avoir voyagé en Amérique, avait étudié le droit à l'université de Leyde et avait été nommé en 1787 conseiller pensionnaire de Rotterdam par le stathouder Guillaume V ; en bon hollandais, après la conquête de son pays par les Français, il était rentré dans la vie privée et avait refusé toutes les fonctions qu'on lui avait

(1) Gisbert de Hogendorp avait formé le gouvernement provisoire avec le comte de Stirum et le comte van der Duyn de Maasdam.

(2) Il était né à Rotterdam le 27 octobre 1762 ; il mourut à La Haye le 5 août 1834. — V. Jorissen, *G. K. van Hogendorp*, Groningue, 1869 ; Van der Aa, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden* ; Juste, *Le soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du royaume des Pays-Bas*, Bruxelles, 1870, Bruylant Christophe, édit.

offertes. Son frère, le général comte Thierry de Hogendorp, n'avait pas eu les mêmes scrupules : la gloire des Napoléon l'avait séduit et, après avoir servi sous Louis Bonaparte comme ministre de la guerre et chargé de missions diplomatiques à Berlin, puis à Madrid, il avait lié sa fortune à celle de l'Empereur, dont il était devenu l'aide de camp (1).

Deux autres personnages, non moins dévoués à la maison d'Orange que Gisbert de Hogendorp, avaient aussi joué un rôle actif dans le soulèvement hollandais : un officier, Jean-Charles, comte de Byland ; un diplomate, Hugues, baron de Zuylen de Nijvelt. Le premier, né en 1776, avait fait partie des rassemblements orangistes de 1795 à Osnabruck (2). Le second, né à Rotterdam le 7 juillet 1784, docteur en droit en 1803, avait été secrétaire de légation à Paris et à Madrid où il avait été témoin de l'insurrection de l'Espagne contre Napoléon ; il avait abandonné la carrière diplomatique lors

(1) Il fut aussi gouverneur de la Prusse orientale et de la Silésie, et, après la campagne de Russie à laquelle il avait participé, gouverneur de la place de Hambourg. Pendant les Cent jours il rejoignit l'Empereur et combattit à ses côtés à Waterloo. Après la chute définitive de Napoléon il partit pour le Brésil et y fonda un grand établissement agricole. Né à Rotterdam en 1761, il mourut près de Rio de Janeiro en 1830.

(2) A la rentrée de Guillaume d'Orange en 1813, il fonda un corps de volontaires à cheval au service du prince. Il mourut en 1841. — Il avait un frère Guillaume-Frédéric, de cinq années plus âgé, qui, après avoir comme lui servi dans l'armée hollandaise et s'être joint aux rassemblements de 1795, avait été de 1796 à 1802 à la solde de l'Angleterre, puis s'était retiré dans ses terres près de Bréda. En 1814 il rentra au service d'Orange et devint général-major en 1815. — Sur ces personnages comme sur la plupart de ceux cités par la suite, V. Van der Aa, *op. cit.* ; Goethals, *Dictionnaire des familles nobles de Belgique* ; de Stein, *Annuaire de la noblesse de Belgique* ; Gaillard, *Bruges et le Franc* (Supplément).

de l'annexion de la Hollande par la France en 1810 (1) : par l'un de ses six frères, Philippe (2), il était allié à la maison de Byland et sa famille, originaire du pays d'Utrecht, avait plusieurs branches en Belgique.

Le premier soin du gouvernement en prenant le pouvoir avait été de faire arrêter tous les Français de passage en Hollande et de menacer de mort les fonctionnaires qui ne continueraient pas leurs fonctions sous son autorité (3). Un certain nombre, plus heureux que peiné du départ des Français, demeurèrent en charge. Parmi eux était le commissaire de police de La Haye, M. Ampt, un ardent patriote qui avait aidé en secret à la révolution et que le nouveau régime, en récompense de ses services, nomma directeur général de la police (4). Mais la plupart des fonctionnaires de l'Empire avaient évacué La Haye avant même la proclamation du comité insurrectionnel (5). Car, tandis que la révolution s'accomplissait, les troupes alliées se préparaient à pénétrer en Hollande : un corps prussien, sous la direction du général Bülow, avait bientôt paru sur l'Yssel. Le 28, apprenant l'approche de l'ennemi, le

(1) Il rentra dans la diplomatie après que la Hollande fut redevenue indépendante ; il fut successivement ambassadeur des Pays-Bas en Suède, en Espagne et en Turquie (de 1825 à 1829) ; il devint ensuite ministre des affaires étrangères. Il mourut le 18 mars 1853.

(2) Celui-ci avait épousé Frédérique-Marie, comtesse de Byland.

(3) V. Molitor, général commandant la 17^e division militaire, au ministre de la guerre, Utrecht, 27 novembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, novembre 1813.

(4) V. Gijsbert-Karel van Hogendorp, *Brieven en gedenkschriften*, La Haye, 1901, Nijhoff, édit., t. I, p. 18.

(5) Comp. Rollin, préfet des Deux-Nèthes, au ministre de l'intérieur, Anvers, 19 novembre 1813: A. N., F^{1c} III, Deux-Nèthes, 5.

comité provisoire hollandais déléguait même à sa rencontre le comte Jean-Charles de Byland et le baron Hugues de Zuylen de Nijeveld, voulant ainsi dès le début montrer aux Coalisés qu'on les accueillait en amis, en libérateurs (1).

Cependant le prince Guillaume d'Orange avait répondu favorablement à l'appel que la nation lui avait adressé, et il quittait bientôt Londres où il venait de passer vingt années d'exil. Le 30 il débarquait à La Haye, accompagné du comte de Clancarty que la Grande-Bretagne devait quelques jours après désigner pour son ambassadeur (2). Cet héritier d'une race toujours populaire fut reçu par des acclamations : c'était leur indépendance que les Hollandais voyaient revenir avec lui. Les Alliés s'empressèrent aussi de lui témoigner leur satisfaction de son avènement. Dès le 1^{er} décembre, en effet, le général Bülow, qui occupait Arnhem et Utrecht, accourait le saluer (3).

Guillaume s'occupa alors de former son gouvernement. Le choix de son principal conseiller ne pouvait être douteux. C'est à Hogendorp qu'il devait sa restauration ; c'est à lui qu'il confia le 7 décembre le poste de ministre des affaires étrangères (4). M. de Hogendorp prit comme secrétaire général de son département l'an-

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 37.

(2) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 39.

(3) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 40.

(4) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 190. — Hogendorp ne resta ministre des affaires étrangères que pendant une année, il se retira pour raison de santé. Il fut ensuite nommé président de la seconde Chambre des Etats Généraux et ministre d'Etat.

cien sous-préfet de Rotterdam, M. de Zuylen, le propre frère de Hugues de Zuylen de Nijevelt (1).

Et, pas plus tard que le lendemain, les premiers éléments d'un corps diplomatique étaient constitués. Guillaume désignait pour son ministre à Londres, M. Henri Fagel, ancien greffier des Etats Généraux, qu'il avait attaché à sa personne en Angleterre (2), et deux agents étrangers apparaissaient officiellement à sa cour. C'était en premier lieu le comte de Clancarty que Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne et d'Irlande accréditait en qualité « d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire (3). » Le second délégué auprès du prince d'Orange était un « ancien colonel (4) » français, le chevalier de La Serre. Mais celui-ci représentait un souverain qui n'avait de sa fonction que le titre. Car il était l'envoyé d'un prince qui ne régnait pas quoiqu'il se qualifiât de « roi » : de Louis XVIII. Et, simple « agent politi-

(1) V. Devilliers du Terrage au comte Réal, Anvers, 10 janvier 1814. A. N., F⁷, 3064.

(2) Henri Fagel (1765-1838) avait été en 1787 greffier des Etats Généraux ; attaché à la maison d'Orange, il s'expatria avec elle en 1795 ; créé baron, il fut ambassadeur à Londres de 1813 à 1824. C'est le 17 décembre 1813 que M. van der Duyn de Maasdam lui envoyait à Londres ses lettres de créance (Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 481). — Il avait deux frères : 1° Jacques (1767-1858), qui fut ministre de Hollande en Danemark en 1794-1795 et, après être rentré dans la vie privée de 1795 à 1813, fut envoyé par les Orangistes de Hollande avec M. de Perponcher vers le prince d'Orange à Londres pour l'amener à se rendre en Hollande ; il devint après 1814 conseiller d'Etat. 2° Robert (1771-1856) ; officier hollandais, suivit le prince d'Orange en Angleterre en 1795, revint en Hollande en 1813, fut fait colonel en 1814, lieutenant-général peu après et enfin ambassadeur en France.

(3) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 445.

(4) V. déclarations de MM. J. J. Villaze (Villars) et Louis Decaluwe (Caluwe), 9 janvier 1814. A. N., AF⁷, 1669 et F⁷, 8196, n° 4012, R^s. — V. Appendices I et II.

que, » « sa mission ne devait être ni connue ni ostensible (1). » Il fut, au surplus, « fort bien reçu » par le gouvernement orangiste, et notamment par M. de Hogendorp (2). C'est par l'intermédiaire de Henri Fagel, ambassadeur de Guillaume à Londres, qu'il avait été accrédité.

D'où venait cette hâte de la Grande-Bretagne à reconnaître le nouveau souverain ? Pourquoi, contrairement à tous les usages, un simple aspirant au trône comme le comte de Provence avait-il, dès le premier jour et sans difficulté, envoyé et fait agréer à La Haye un de ses agents ? Il y avait de cela une explication qui paraissait fort simple : Guillaume d'Orange et Louis XVIII avaient vécu de longs mois ensemble sur le territoire britannique dans les liens d'une étroite amitié avec le prince royal d'Angleterre, actuellement chargé, depuis la démission de son père, des affaires de l'Etat. Mais, en somme, cette explication n'était qu'une apparence. La véritable raison était que le prince d'Orange, le régent d'Angleterre et le comte de Provence avaient tous les trois des intérêts qu'ils entendaient défendre et dont l'importance à leurs yeux n'avait d'égale que la haine qu'ils portaient à Napoléon.

Les intérêts de Louis XVIII étaient manifestes : l'objet de ses efforts avait toujours été et était encore de chasser Bonaparte du trône de ses ancêtres. Non moins évidents étaient ceux de l'Angleterre : ce qui lui importait, c'était d'assurer l'abaissement complet de la France

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 446.

(2) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 52.

en en facilitant l'invasion jusqu'à Paris à ses alliés et à elle-même. On distinguait moins bien les intérêts du prince d'Orange. Il venait de récupérer la Hollande ; ses ambitions n'étaient-elles pas ainsi complètement satisfaites ? En réalité il voulait davantage encore. Il aspirait à constituer sous son sceptre un seul royaume de la Hollande et de la Belgique. Cette pensée était depuis longtemps déjà celle de tous les patriotes hollandais. Dès 1812, Hogendorp avait composé un mémoire sur la « nécessité de rendre la Hollande plus forte en ajoutant à son territoire tous les Pays-Bas (1), » et c'est même pour réaliser ce rêve qu'il avait préparé en secret le soulèvement et la restauration de 1813. Des lettres curieuses écrites de Hollande en août et en octobre 1813 par le général autrichien Comelli de Stuckenfels à un de ses amis de Bruxelles, le marquis d'Arconati, possesseur de la terre historique de Gaesbeck, montrent que tel était bien à ce moment l'état d'esprit des Hollandais : ces lettres, qui relatent à mots couverts les succès des Alliés, l'approche des cosaques, contiennent un projet de « restauration » du château de Gaesbeck par une extension vers le nord qui rappelle à s'y méprendre une extension de la Belgique vers la Hollande, c'est-à-dire la formation du royaume des Pays-Bas tel que l'admirent les traités de 1815 (2).

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. XI, 9, 21 et 448. — Le texte de ce mémoire est rapporté dans les *Mémoires* de Hogendorp, t. I, p. 448-451.

(2) Les lettres du comte Comelli de Stuckenfels, qui furent saisies par la police française de Bruxelles, sont conservées aux Archives générales du royaume de Belgique, liasse 855, police, préfecture de la



Mais afin de satisfaire ces divers intérêts il fallait de toute évidence aboutir à la déchéance définitive de Napoléon, l'expulser par la force du territoire français. Or, pour réussir dans cette œuvre, il n'y avait pas à coup sûr de meilleurs moyens que de soulever la Belgique en faveur du prince d'Orange ; la Flandre, l'Artois et la Picardie en faveur de Louis XVIII ; toutes ces provinces et celles plus voisines encore de Paris en faveur des Alliés. Et ces moyens, comme les intérêts auxquels ils répondaient, n'avaient rien d'incompatible.

La Flandre, l'Artois et la Picardie confinant à la Belgique, il était d'abord presque certain qu'en manœuvrant habilement une insurrection qui éclaterait dans une partie de ces territoires s'étendrait promptement à tout l'ensemble. Et le prince d'Orange pas plus que Louis XVIII n'avaient à craindre que les intrigues de l'un fissent tort à celles de l'autre : l'ancienne France ne connaissait pas la maison d'Orange, la Belgique n'avait nulle sympathie pour celle des Bourbons. Ils avaient au contraire grand intérêt à s'aider. Louis XVIII, bien qu'éloigné du trône, avait des liens de parenté avec la plupart des familles souveraines : il pouvait dès lors contribuer à la reconnaissance de Guillaume comme souverain de la Hollande ; Hogendorp du reste l'avait dit au chevalier de La Serre quand celui-ci lui avait été présenté : « Le prince d'Orange compte sur les Bourbons pour être reconnu (1). » De son côté, Guillaume

Dyle. — Comp. aussi préfet de l'Ourte au ministre de l'intérieur, Liège, 12 novembre 1813. A. N., F^{1c} III, Ourte, 6.

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 52.

d'Orange, en ouvrant toute grande aux Coalisés par sa restauration la route de la Belgique et de l'ancienne France, était en droit d'espérer en leur gratitude : ne pourrait-il pas alors être utile au comte de Provence en usant de son influence auprès de l'empereur de Russie qui, sans être hostile au retour des Bourbons, y était moins favorable que ses alliés (1)? L'un et l'autre, dans tous les cas, n'avaient qu'à gagner à rendre plus aisée l'invasion du territoire français par les armées unies.

Les désirs du prince d'Orange et du comte de Provence n'étaient pas davantage de nature à porter ombre aux visées de l'Angleterre. Le prince régent était de tous les Coalisés le plus disposé à prêter la main à une restauration des Bourbons ; c'est de lui que Louis XVIII devait dire en 1814 : « Après Dieu, c'est au prince régent d'Angleterre que je dois d'avoir recouvré ma couronne (2). » Il avait, d'autre part, tout profit à voir la Belgique sous la domination hollandaise. Ce que la Grande-Bretagne craignait en effet par dessus tout, c'était que le port d'Anvers ne demeurât à la France (3) ;

(1) V. Henry Houssaye, 1814, édit. in-18, p. 87.

(2) V. encore sur les relations amicales du prince régent d'Angleterre avec le comte de Provence ce que dit M. F. de Martens, *Recueil des traités et conventions de la Russie avec l'Angleterre (1801-1831)*, p. 204.

(3) Dès l'automne de 1813, quand les souverains des cours alliées se préoccupaient à Francfort de faire le plan de la nouvelle campagne à soutenir contre Napoléon, le ministre des affaires étrangères anglais, lord Castlereagh, avait écrit (le 13 novembre) à lord Aberdeen, son représentant dans ces conférences préliminaires : « Je vous recommande tout particulièrement de ne pas perdre de vue le port d'Anvers. La destruction de cet arsenal est nécessaire à notre sûreté. Le laisser dans les mains de la France, ce serait imposer à l'Angleterre la charge d'un armement de guerre en permanence. Après ce que nous avons fait

or elle ne pouvait songer à se l'attribuer, car elle fût devenue trop puissante aux yeux mêmes de ses alliés ; dans cette situation, quel meilleur moyen pour elle de prendre Anvers que de le donner à la maison d'Orange qui avait toujours subi avec la plus grande docilité la tutelle anglaise ? Livrer la Belgique aux Hollandais, ne serait-ce pas au surplus de la part de l'Angleterre se les attacher davantage encore ? Un seul point noir était à l'horizon : l'attitude de l'Autriche. Cette puissance qui avait jadis possédé les Pays-Bas ne voudrait-elle point les reconquérir ? Mais on avait tâté le terrain avec adresse, et on avait tout lieu de croire que de ce côté aucune difficulté ne se produirait : dès le début de décembre 1813, le baron de Wessenberg (1), ministre d'Autriche à Londres, avait dit au prince d'Orange la bonne intention de l'Autriche de lui abandonner ses droits sur la Belgique (2).

Ainsi, rien ne faisait vraiment obstacle à ce que les représentants de la Grande-Bretagne et de Louis XVIII, réunis au prince Guillaume, formassent d'accord le

pour les puissances du continent, *elles nous doivent* et elles se doivent à elles-mêmes de détruire cette source d'un danger constant qui serait nuisible également à tous. » (*Correspondence, despatches and other of viscount Castlereagh, second marquess of Londonderry*, t. XI (ou t. I, 2^e série), p. 75.) Et quelques jours après : « De grâce, appuyez fortement sur Anvers ; tant que ce point n'est pas en sûreté, nous courons de grands risques en cas de défaite. » — V. de Broglie, *Le dernier bienfait de la monarchie*, p. 18 et 19.

(1) V. sur le baron de Wessenberg : Alfred Ritter von Arneth, *Ein Osterreichischer Staatsmann des neunzehnten Jahrhunderts*, 2 vol., Vienne, 1898. — Paul Lefébure, *Un émule oublié de Metternich et de Talleyrand ; le baron de Wessenberg (1773-1858)*. *Annales des sciences politiques*, 1904, p. 323 et 522.

(2) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 53.

plan d'une insurrection destinée à préparer les esprits dans l'ancienne France en faveur des Bourbons et dans la Belgique en faveur de la maison d'Orange, insurrection qui frayerait d'ailleurs jusqu'à Paris la voie aux troupes des Alliés. Et c'est pourquoi le prince régent et son ami le comte de Provence se montrèrent si empressés à accréditer ambassadeur et agent à la cour de Hollande. C'est aussi ce qui explique le voyage de conserve que firent d'Angleterre à La Haye le prince d'Orange et le comte de Clancarty, la nomination précipitée de Henri Fagel à l'ambassade de Londres, enfin le « bon accueil » du chevalier de La Serre par M. de Hogendorp et sa mission « qui ne devait être ni connue ni ostensible. »

Mais, à peine ébauché, le plan dut être mis aussitôt à exécution. Car les circonstances en face desquelles les agents se trouvèrent, une fois accrédités, en rendaient la réalisation particulièrement opportune. Le 8 décembre, en effet, on savait à La Haye qu'une certaine agitation s'était produite dans les esprits en Belgique et sur les frontières du nord de l'ancienne France. Les conscrits s'étaient mutinés à la fin de novembre et au commencement de décembre à Hazebrouck, à Dunkerque, à Poperinghe, à Bruges, en d'autres endroits encore des départements réunis, et beaucoup d'entre eux, après avoir résisté aux ordres du recrutement, s'étaient enfuis dans les bois, décidés à ne point se soumettre. D'autre part, dans la classe élevée, on semblait non moins résolu à se soulever contre la domination française. On était informé qu'une sérieuse conspiration

se tramait dans les premières familles aristocratiques de la Belgique, de la Flandre française et de l'Artois pour renverser le gouvernement impérial : il s'était créé à Bruxelles une société, « branche d'une association considérable, » « ayant pour but la charité, le rétablissement de la religion, celui de l'autorité légitime, en un mot la paix de l'Europe et dont le secret tendait à la perte de Napoléon (1), » qui avait pour « grand

(1) Sur cette association, V. une lettre, datée de Bruxelles le 25 février 1814, du comte van der Burch, colonel du 1^{er} régiment de chevaux-légers belges, à S. E. Mgr le duc de Beaufort, gouverneur général de la Belgique. Archives générales du royaume de Belgique, conseil administratif de la Belgique en 1814, carton 10, liasse Dyle. V. Appendice III. — V. aussi comte de Mérode-Westerloo, *Souvenirs*, Paris et Bruxelles, 1864, t. I, p. 328.

Les fonctionnaires français en Belgique semblent, eux aussi, avoir eu vent de l'existence de cette vaste association, car à la date du 20 novembre 1813 le préfet de la Dyle écrivait au comte Réal, en post-scriptum de sa lettre : « Je dois, en vous rendant compte de l'esprit du pays, vous ajouter que les principaux propriétaires, entre autres MM. de Mérode, de Lannoy et surtout M. d'Arenberg, ont toujours eu la contenance la plus convenable et ont, par leurs discours, été aussi favorables que possible à la bonne direction de l'opinion. On me rend compte à l'instant qu'il existerait ici une société secrète, une espèce de comité qui serait en correspondance avec les ennemis. » A. N., F⁷, 8337. Mais le préfet n'était pas très exactement renseigné, car parmi les membres les plus actifs de cette société, que signale dans sa lettre le comte van der Burch, figurait précisément ce M. de Lannoy dont le préfet d'Houdetot faisait l'éloge. — On peut supposer que l'association dont il s'agit était en voie de formation dès la première moitié de l'année 1813, car le commissaire de police d'Anvers, Bellemare, écrivait d'Anvers le 9 avril au comte Réal : « Je reçois à l'instant de Bruxelles une lettre anonyme dont l'écriture m'est imparfaitement connue et dans laquelle on me dit que je connais bien celui qui écrit. Dans cette lettre, l'anonyme m'annonce qu'on lui a proposé d'entrer dans une sorte de conspiration et de révolte qui s'organise dans le département. La chose est trop sérieuse pour que je néglige un avis semblable. J'avoue cependant que je m'en méfie un peu, parce que celui qui écrit paraît être un acquéreur de domaines nationaux et qu'il cherche à me faire épouser des querelles contre les agents du domaine. Mais enfin, si je le trouve,

administrateur » le comte van der Burch (1) et ne comprenait, à trois exceptions près, que des « gentilshommes », parmi lesquels le prince de Croy-Solre, le comte d'Auxy de Lannoy, le baron de Roisin, le vicomte de Blois, M. l'abbé de Maldeghem, le comte Charles de Trazequier d'Ittre, M. Arnoult van der Cruisse, de Lille, qui fut plus tard le comte de Waziers (2).

De semblables nouvelles devançaient et comblaient toutes les espérances. Aussi, le gouvernement du prince d'Orange décida-t-il d'en tirer immédiatement parti. Hogendorp écrit le jour même à Fagel, son ambassadeur à Londres, qu' « on escompte la fermentation en Flandre et dans le Brabant (3). » Et, sans perdre de temps, il se met à l'œuvre.

On a vite fait de trouver des agents pour opérer en Belgique.

il faut savoir ce qu'on lui propose et dans quelle conspiration on cherche à l'entraîner. » A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². Il faut croire que Belle-mare ne découvrit pas le personnage ou qu'il ne s'inquiéta plus de sa confiance, car on n'en trouve aucune trace dans sa correspondance postérieure.

(1) Le comte Charles van der Burch, habitant le château d'Ecausines, était le fils du comte Charles van der Burch demeurant à Amby, près Valenciennes (Nord) et le neveu du marquis de Wignacourt, comte de Rodeau. Sur ce personnage, V. comte Guillaume van der Burch, *Histoire, origine et généalogie de la maison van der Burch ou du Bourg* ; dans cet ouvrage, devenu très rare, on trouve relatés les efforts du comte Charles pour organiser des corps belges alors encore que les Français occupaient son château.

(2) Les trois seuls membres de l'association qui ne fussent pas gentilshommes étaient M. Trealle, percepteur des contributions, canton de Soignies ; M. Albert Delcourt ; et M. de Lannoy, ancien notaire à Bruxelles (Comte van der Burch à S. E. le duc de Beaufort, 25 février 1814. Archives générales du royaume de Belgique, *loc. cit.*).

(3) Lettre de Hogendorp à Fagel, 8 décembre 1813. G. K. Hogendorp, *Brieven en gedenkschriften*, La Haye, édit. de 1876, t. IV, p. 276.

Tout d'abord, les grands chefs. Hugues de Zuylen de Nijevelt a dans sa propre famille et dans celle de sa belle-sœur deux hommes sûrs, bien placés pour attiser l'incendie. Il entre en rapports avec eux et obtient de suite leur consentement. L'un habite Bruxelles. C'est un gentilhomme, hollandais de naissance, qui a été maire de la commune de Haage à la porte de Bréda (1), et dont les parents, dévoués à la maison d'Orange, ont joué un rôle dans la restauration : le comte A.B.C. de Byland. Il est tout désigné pour se mettre en relations avec l'association dont van der Burch est le chef. Ce sera son rôle principal. Mais il devra encore, par des proclamations lancées à propos et des démarches habiles, étendre l'esprit de rébellion parmi la population. L'autre, qui est l'oncle de Zuylen, s'appelle Jean-Jacques-Ghislain, baron de Zuylen de Nijevelt. Quoique né en Belgique (à Bruges, le 12 octobre 1752), il est, par lui-même comme par sa femme née de Wyckerslooth, d'une très ancienne noblesse hollandaise : il est en effet seigneur de Haar, près Utrecht. Adjoint, puis maire de Bruges depuis le 3 avril 1813 « sur la proposition du préfet, » il occupe dans la ville une haute situation : directeur général des postes impériales, président du comité de vaccine, capitaine de la garde nationale. Sa fortune est considérable : 30.000 francs de revenus ; c'était en février 1812 un des cent plus imposés de Bruges : il paie 1.045 fr. 19 de contributions dans le département. On ne saurait le soup-

(1) V. bulletin du commissaire de police Bellemare pour le ministre de la police générale, Bruxelles, 11 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

çonner d'hostilité envers l'Empire, car il a toujours fait montre d'un grand dévouement à Napoléon : « malgré son âge de près de soixante ans il fut le premier à entrer dans la garde nationale lors du débarquement des Anglais à Walcheren en 1809. » Mais vers la fin de 1813, lors de la révolution hollandaise, il se ravisa, tout en continuant d'affecter la même fidélité : si bien que le 28 décembre le préfet Soult le présentait encore comme un « fonctionnaire plein de zèle pour seconder les vues du gouvernement (1). » Il pouvait ainsi, sans qu'on s'en doutât, faire beaucoup de mal au régime impérial. C'est à lui que s'adressa Hugues de Zuylen pour développer la sédition dans les campagnes aux environs de Bruges et dans le département de la Lys.

Le prince d'Orange avait encore un troisième agent : le capitaine Wauthier, dont le rôle devait être surtout militaire et par cela même particulièrement utile aux Alliés (2). Sa mission consistait à renseigner le gouvernement de La Haye sur la situation des troupes impériales et sur l'état des places fortes. C'est ainsi que, le 16 décembre, dans un rapport détaillé, il donnera des indications précises sur l'importance des forces de Napoléon à Anvers, à Lille, à Valenciennes, à Bruxelles et avertira des difficultés que l'Empereur rencontre à

(1) A. N., F^{1b} II, Lys, 4.

(2) G. T. Wauthier, capitaine de dragons en 1813, adhéra le 19 novembre 1813 au soulèvement en faveur de la maison d'Orange ; fut envoyé vers Francfort pour rechercher le prince d'Orange que l'on croyait se trouver soit à Francfort, soit à Londres ; le 22 il était à Munster où il conférait avec le général Bülow qui dès le 23 se dirigeait sur la Hollande. V. Juste, *op. cit.*

lever ses conscrits : « Les jeunes conscrits, déclare-t-il, sont mal disposés et refusent de s'armer (1). »

Mais, à leur tour, ces chefs avaient chacun, sous sa direction, quantité d'émissaires de moindre importance, qui d'ailleurs demeuraient à la solde et souvent aussi au choix du gouvernement hollandais. Ils lui coûtaient même fort cher, et il semble qu'ils n'étaient point toujours très régulièrement payés. Car, le 22 décembre, M. de Hogendorp écrivait à leur sujet au prince d'Orange une lettre des plus pressantes : « Je conjure Votre Altesse Royale, y disait-il, d'ouvrir pour moi le crédit de 50.000 florins, dont j'ai eu l'honneur de l'entretenir de vive voix et par écrit. Banquier, courrier, espions, tous me demandent de l'argent, dus en partie, ou que je puis employer le plus utilement à son service (2). »

Il y avait enfin d'autres auxiliaires — ceux-ci moins dispendieux — dont le prince souverain pouvait se servir et dont il tira effectivement profit. C'étaient les soldats, principalement les marins, natifs de la Hollande, qui composaient une partie de l'armée de Napoléon, et que celui-ci, fort imprudemment, avait laissés ou même amenés dans leur propre pays. Un certain nombre de marins hollandais se trouvaient ainsi autour d'Anvers. Or un mouvement de sédition éclata parmi eux dès que fut proclamée l'indépendance de leur patrie : « en plein jour dans les rues et le soir dans les cabarets ils crient

(1) Rapport du capitaine G. T. Wauthier, La Haye, 16 décembre 1813. Hogendorp, *Brieven en gedenkschriften*, La Haye, édit. de 1901, t. I, p. 483 et 484.

(2) Hogendorp à Guillaume d'Orange, La Haye, 22 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 203.

les mots *Oranien boven* (*Orange a le dessus*) ! et provoquent hautement les passants à les imiter. » On s'empressa donc de les diriger dans l'intérieur de la France ; mais la plupart désertèrent en route et ceux qui restèrent, une fois en contact avec les soldats d'origine française, n'eurent d'autre pensée que de les débaucher. Leurs officiers, tout en dissimulant davantage, n'avaient guère meilleur esprit. Le préfet du Pas-de-Calais raconte que les commandants hollandais de deux vaisseaux de ligne, qu'il avait invités avec ses fonctionnaires le 2 décembre pour fêter l'anniversaire du couronnement de l'Empereur, manifestèrent « quelque surprise » quand, « après avoir porté les santés les plus chères, il leur offrit de boire à la gloire des armées françaises toujours victorieuses des ennemis et des traitres (1). » Ainsi, peu à peu se désorganisaient les troupes de Napoléon en même temps que la rébellion s'étendait et que la Belgique s'ouvrait plus large à l'invasion des Coalisés.

L'envoyé de Louis XVIII, de son côté, n'était pas non plus demeuré inactif. M. de Hogendorp s'était du reste appliqué à faciliter sa tâche. Il l'avait mis de suite en rapports avec M. Ampt, le meilleur pourvoyeur qu'on put désirer, car en qualité de directeur général de la police celui-ci connaissait la plupart des Français qui se trouvaient en Hollande. C'est sans doute à cette liaison que le ministre faisait allusion quand il écrivait le 24 décembre à Fagel qu' « il avait procuré à M. de La

(1) V. Bellemare au comte Réal, Anvers, 22 novembre, 6 et 8 décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². — Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 8 et 15 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

Serre des relations qui le mettaient en état de déployer toute son activité (1). » Ces relations, dans tous les cas, lui furent profitables.

Au milieu de décembre, les départements du Nord et du Pas-de-Calais étaient, en effet, inondés d'agents qui, au nom de Louis XVIII, excitaient les conscrits et les paysans à la révolte, cherchaient à détourner de leurs devoirs les officiers et les soldats : le principal d'entre eux était un certain marquis de Chavanne (2), qui se disait « premier aide de camp de Louis XVIII (3). » C'est sur les frontières maritimes, à proximité de l'Angleterre et de la Belgique, vers Calais et vers Dunkerque, que le chevalier de La Serre avait d'abord fait porter ses efforts : à deux individus venus pour s'aboucher avec lui, il déclarait à la fin de décembre qu'« il avait des agents à Dunkerque et à Calais pour y travailler et préparer les esprits en faveur de Louis XVIII et qu'ainsi leur mission n'aurait pas besoin de s'étendre de ce côté-là (4). » Mais ses émissaires n'avaient point tardé à pénétrer au cœur même du pays. Le 25, le préfet du Pas-de-Calais attirait l'attention de M. de Montalivet sur ce qui se passait depuis quelques

(1) V. une lettre datée de La Haye, 24 décembre 1813 et adressée par de Hogendorp à Fagel, son envoyé à Londres. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 465.

(2) Certains documents d'archives portent : « de Chabanne. »

(3) V. sous-préfet de Saint-Omer au préfet du Pas-de-Calais, 27 mars 1814. A. N., F⁷, 7024 ; G. de Hauteclocque, *Le Pas-de-Calais sous l'administration du baron de La Chaise*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2^e série, t. XXV (1894), p. 294.

(4) V. bulletin du commissaire de police Bellemare pour S. E. le ministre de la police générale, Bruxelles, 11 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n^o 4012, R².

jours dans son département : « Des émissaires déguisés sous des roullières et des guêtres forment des espèces de corporations, s'enchaînent par des serments et osent faire crier Louis XVIII (1). » Ils agissaient au surplus de toutes les manières : par l'argent, par des discours, par des écrits. Non seulement ils s'entretenaient avec les paysans aux champs ou dans les cabarets, mais ils affichaient et colportaient des placards déclarant que les Alliés combattaient pour les Bourbons et promettant, avec le retour du roi légitime, la paix, la suppression des droits réunis, l'abolition de la conscription. Et ces placards revêtaient les formes les plus variées. Les uns étaient des actes officiels : la proclamation du roi Louis XVIII et celle de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé. « Français, lisait-on dans la première, recevez en amis ces généreux Alliés, ouvrez-leur les portes de vos villes, prévenez-les coups qu'une résistance criminelle et inutile ne manquerait pas d'attirer sur vous et que leur entrée en France soit accueillie par les accents de la joie. » « Français, disait la seconde, Louis XVIII, votre légitime souverain, vient d'être reconnu par les puissances de l'Europe. Leurs armées victorieuses s'avancent vers vos frontières... Vous aurez la paix et le pardon. L'inviolabilité des propriétés sera consacrée, les impôts seront diminués, vos enfants seront rendus à l'agriculture et remis dans vos bras (2). » Les autres placards,

(1) V. préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 25 décembre 1813. A. N., F^{ic} III, Pas-de-Calais, 16.

(2) Proc.amation du roi aux Français (s. l. n. d.). — Louis-Joseph de

fabriqués par les émissaires eux-mêmes, n'étaient pas d'un aussi bon style, mais avec leur incorrection voulue c'étaient eux peut-être qui devaient produire le plus d'effet : parlant aux paysans leur propre langue, ils pouvaient en effet leur apparatre comme l'œuvre d'un des leurs. Le plus répandu de ces écrits « infâmes » qui faisaient « frissonner » le préfet du Pas-de-Calais, était ainsi conçu — nous en respectons l'orthographe quelque peu fantaisiste : « Messieurs et Dame qui avait des enfant dans les demante du jour, ne les laissez pas partir, il doite rester chacun dans leur foyez, ne creinez rien des armées ruste et autrichin et prucins, leur intention ne pas faire aucun mal au peuple françois, il ne vallons que le bien en rendant la couronne à Louis Dixhuite Roi de france. Le dit Napoléon il a prédit de fair et trangler toutes les jeunes et ruiné les père de famille. Dans les environt de Paris vingt cinq mille réfractaires sont prêt à prendre les armes contre le gouvernement (1). »

C'étaient aussi, on l'a vu, des placards séditieux que l'Angleterre introduisait dès le mois d'octobre dans les départements de l'Empire. Elle continua les mêmes manœuvres après la révolution hollandaise. Et, chose curieuse, la besogne n'allait pas sans donner parfois cer-

Bourbon, prince de Condé, aux Français (s. l. n. d.). — Bibliothèque nationale. L. B., 44594.

(1) Copie d'une lettre anonyme jetée dans la nuit du 10 au 11 décembre 1813 sous la porte de la maison du S^r Lesage, de Raismes, près Valenciennes, brigadier forestier de M. le sénateur comte Daremberg (s. l. n. d.). A. N., F¹⁰ III, Nord, 14. — Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 25 décembre 1813. A. N., F¹⁰ III, Pas-de-Calais, 16.

tains profits aux agents qui s'y livraient. L'incident suivant le prouve. A la fin de novembre un des espions de Bellemare, un nommé Waller, qui, sous prétexte de fournir de journaux français, flamands et hollandais les officiers de l'escadre britannique, avait abordé le vaisseau l'*Imprenable* où se trouvait le général Hancock, n'était parvenu à capter la confiance de ce dernier qu'en s'engageant à aller à terre faire imprimer le manuscrit d'une proclamation, dont il lui remettrait comme preuve de sa mission quelques modèles, et qu'il répandrait ensuite, à deux mille exemplaires, dans les îles de la Zélande et en Flandre « afin d'échauffer les esprits parmi les campagnards et de les porter à remuer et recevoir les secours des Anglais. » — « Mais, lui avait dit Watler, en acceptant la commission, — qu'il exécuta du reste en faisant imprimer trois exemplaires seulement de la proclamation dont la planche fut brisée en sa présence, et qu'il rapporta à Hancock, — pourquoi n'envoyez-vous pas les proclamations à des imprimeurs de Londres? » — « C'est que, lui avait répondu le général anglais, je fais bien mieux mes affaires en me chargeant moi-même de l'impression ; je peux de la sorte soumettre à mon gouvernement des mémoires énormes où je porte en compte 10 pour 1 et où les difficultés vaincues tiennent le premier rang (1). »

Le service d'espionnage de l'Angleterre prit une importance autrement grande lorsque le prince d'Orange eut gagné ses États. Il fut alors organisé sous la con-

(1) Bellemare au duc de Rovigo, Anvers, 3 décembre 1813. A.N., F⁷, 6595, n^o 3855.

duite d'un chef unique, et c'est le représentant même de la Grande-Bretagne auprès des cours alliées, à ce moment à Francfort, l'ambassadeur anglais à Vienne, comte Gordon d'Aberdeen (1), qui se chargea de désigner le personnage appelé à « diriger les affaires des Pays-Bas. » A l'en croire, son choix s'était porté sur « une personne si sûre, si digne de confiance en toutes choses, qu'il aurait voulu pouvoir l'employer partout. » « Je dois vous faire mention d'un homme de la valeur duquel je pense que vous vous doutez à peine, Johnson, mandait-il le 19 décembre de Fribourg au ministre britannique des affaires étrangères, lord Castlereagh (2). C'est un des hommes au jugement le plus droit et des plus intelligents que j'ai jamais rencontrés. C'est réellement une personne d'un mérite rare, universellement

(1) George Hamilton Gordon, comte d'Aberdeen, né en 1784 à Edimbourg et mort en 1860, fut nommé en 1813 ambassadeur de la Grande-Bretagne à Vienne ; il détacha l'Autriche de l'alliance française et la fit entrer dans la coalition formée contre Napoléon.

(2) Henri-Robert Stewart Castlereagh, marquis de Londonderry, né à Mount-Stewart (Irlande) le 18 juin 1769, mort près de Londres le 12 août 1822. Après avoir siégé au Parlement irlandais (1789) et à la Chambre des Communes (1794, 1796), il rentra au Parlement de Dublin et fut nommé garde du sceau privé pour l'Irlande ; l'année suivante il devenait secrétaire du lord lieutenant et conseiller privé. Il fut un des principaux auteurs de l'union de l'Irlande avec l'Angleterre (28 mars 1800). Il siégea dans les deux premiers Parlements impériaux 1801-1802). Nommé conseiller privé de Grande-Bretagne et président du bureau du contrôle (1802), il devint ministre de la guerre et des colonies dans le cabinet Pitt (1805), démissionna et redevint ministre de la guerre à la formation du cabinet Portland (avril 1807), démissionna en 1809 (21 septembre) à la suite de l'échec de l'expédition de Walcheren. Il ne revint au pouvoir qu'en février 1812, succédant au marquis de Wellesley comme secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. Il se suicida, frappé du délire de la persécution. V. Alison, *Lives of lord Castlereagh and sir Ch. Stewart*, London, 1861, 3 vol.

aimée et estimée. J'ai entendu plus de bien de lui de tous côtés que vous ne pouvez vous imaginer (1). » Il en avait d'ailleurs déjà écrit plusieurs jours auparavant au comte de Clancarty, son collègue de La Haye, car c'est avec lui que Johnson devait sans tarder se mettre en rapports. Effectivement, ce dernier vint le 14 décembre trouver à La Haye l'ambassadeur. Lui montrant une lettre d'Aberdeen, il lui exposa qu'il avait reçu mandat « de soulever les Hollandais et les Flamands à la révolte » et qu'à cette fin il « avait été autorisé à prendre une somme de 25.000 livres sterling, soit 625.000 francs. » Clancarty était économe ; le chiffre lui parut fort. « J'ai dit à ce monsieur, ce qui est très vrai, manda-t-il le jour même à Castlereagh, que je croyais que les choses allaient extrêmement bien sans la dépense d'un seul schilling, que nous avons des rapports de tous les côtés de ces pays, que nous savions la disposition des habitants suffisamment mûre pour la révolte et qu'on avait seulement besoin de troupes afin de protéger l'insurrection qui éclaterait aussitôt que se produirait un excès de pouvoirs. » Mais il n'était plus temps de reculer. Johnson répondit à l'ambassadeur « qu'il était trop tard pour sauver toutes les 25.000 livres sterling, car déjà 15.000 livres sterling avaient été retirées ou payées à Francfort ; qu'il lui restait 10.000 livres sterling, à lui M. Johnson, pour attendre les instructions du comte de Clancarty et qu'il pensait que cela plaiderait

(1) Aberdeen à Castlereagh, Fribourg, 19 décembre 1813. *Correspondence, despatches and other of viscount Castlereagh, second marquess of Londonderry*, t. IX (t. I, 2^e série), p. 106.

pour le dessein qu'il était en train de poursuivre. » Clancarty ne pouvait que se soumettre. Désormais, de concert avec Johnson, il s'occupa d'exciter les esprits en faveur des Alliés « en prenant toutefois beaucoup de soin pour que le reste de l'argent ne soit pas employé sans raison (1). »

Cette conversation de Johnson et de Clancarty, si elle met en relief la sage économie de l'ambassadeur, porte aussi la plus vive lumière sur les projets et la conduite politique des Coalisés. Elle montre en effet qu'au 14 décembre, et dans l'espace de quelques jours, 375.000 francs avaient été déjà dépensés, par l'entremise de Johnson, pour insurger les Flandres et les contrées voisines. On peut s'imaginer ce qu'un pareil chiffre représentait d'agents subalternes : c'était une nuée d'émissaires qui s'était abattue sur ces malheureux pays ! Le mot du préfet du Pas-de-Calais n'était pas exagéré : en vérité, « des émissaires anglais *semaient* l'or dans son département (2). »

Et, de fait, à partir de cette époque, ce ne furent plus, de la part de la police française, que signalements d'agents soudoyés par les Anglais, sans que d'ailleurs elle

(1) Clancarty à Castlereagh, La Haye, 14 décembre 1813. *Correspondence, etc.*, t. IX (t. I, 2^e série), p. 101. — Ce fut encore par les soins de Johnson, et moyennant une somme de 100.000 francs, que fut achetée au mois de mars 1814 la reddition de Maubeuge aux Alliés. V. à ce sujet l'ouvrage, en langue allemande, du lieutenant-colonel L.-F. Bucher, intitulé : *La campagne du 3^e corps d'armée allemand en Flandre pendant la guerre d'indépendance de 1814, d'après les documents officiels des Archives de la guerre (Der Feldzug des dritten deutschen armee-corps... 1814).*

(2) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 27 décembre 1813. A. N., F⁷, 7024.

parvint à les arrêter. Il en est un qui semble l'avoir surtout préoccupée : un nommé Jean Bart, que « les premiers renseignements parvenus à S. E. M. le comte Réal, disait sérieusement Bellemare, désignent comme descendant de l'ancien marin français de ce nom, ce qu'on devait connaître à la hardiesse de ses discours et à l'audace de ses démarches. » Il parcourait les principales villes de la Belgique « dans le dessein de travailler les esprits et de fomenter des désordres ; » il avait été vu à Gand « où il tenait des discours très violents contre le gouvernement français, » et il recrutait dans les départements des Deux-Nèthes et de l'Escaut sans qu'on sût « par quels ordres et pour le compte de qui (1). »

Les autres membres de la Coalition, sans doute avec l'argent de la Grande-Bretagne — comme cet argent servait déjà à entretenir leurs troupes (2) — s'étaient mis également de la partie. Le 18 décembre, aux environs d'Anvers, « un paysan étranger à la commune et même à l'arrondissement » remettait au maire de Panthoven l'exemplaire d'une proclamation signée du général Bülow « et dont il avait cinquante ou soixante

(1) V. comte Réal au commissaire de police d'Anvers, 11 décembre 1813, et Bellemare, commissaire général de police d'Anvers, au commissaire général de police de Boulogne, Anvers, 19 décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

(2) Par la convention de Reichenbach, du 15 juin 1813 (art. 2), l'Angleterre s'était engagée à mettre notamment à la disposition de la Russie, pendant l'année 1813, une somme de 1.333.334 livres sterling pour l'entretien d'une armée de cent soixante mille hommes. — V. aussi la convention du 6 juillet 1813 signée à Peterswaldan au sujet de l'entretien d'une légion allemande aux frais de l'Angleterre. — V. enfin la convention de Londres du 30 septembre 1813. — F. de Martens, *op. cit.*, p. 170 et 176.

modèles portant comme celui-ci l'adresse sur le revers (1). » Et, dans le même temps, le général russe Staal, « bel officier âgé d'environ trente ans, » s'emparaît « par des cajoleries pour le mettre dans ses intérêts » d'un commis-négociant d'Anvers, un certain Dubois, qui cherchait à obtenir un passeport : ce Dubois, s'étant pour la circonstance fait passer « pour fort mauvais français et brabançon dans l'âme, » obtint de Staal la liberté d'aller où il voudrait à condition de répandre une « proclamation aux Flamands » dans laquelle il était dit « qu'ils étaient maintenant le seul peuple qui n'eût pas encore secoué le joug de la France (2). »

Que donnèrent toutes ces manœuvres, toutes ces intrigues ?

L'effet s'en fit promptement sentir. Les conscrits passent partout de la résistance passive à l'action, et les paysans, en beaucoup d'endroits, se joignent à eux pour former des bandes qui fusillent avec les troupes, attaquent les fonctionnaires, pillent les caisses publiques de l'Empire : aux quelques émeutes de conscrits du mois de novembre succède maintenant la guerre des paysans. Et tout cela, il semble bien, dans l'intérêt du prince d'Orange en Belgique, en faveur de Louis XVIII dans l'ancienne France. C'est aux environs du 13 décembre que, dans la Lys, vraisemblablement à l'instigation de Ghislain de Zuylen, un chef de bande, Decoink, prend le titre de « Roi » : allusion au roi de Hol-

(1) Préfet des Deux-Nèthes au ministre de l'intérieur, Anvers, 19 décembre 1813. A. N., F¹ III, Deux-Nèthes, 5.

(2) Bulletin de Bellemare au comte Réal, Anvers, 21 décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n^o 4012, R².

lande que le pays appelle ; c'est le 16 que Fruchart apparaît sur le marché d'Estaires, encourageant au combat « pour Louis XVII ». « L'esprit public a singulièrement baissé dans le cours de la semaine, écrit de Mons le 19 décembre le préfet de Jemmapes ; on s'y regarde presque comme appartenant à l'ennemi. Soixante cavaliers, à la tête desquels il paraissait y avoir un Prussien décoré de l'ordre de son souverain et un Français, ont passé à Cortenberg. Les cavaliers parlaient en général le patois flamand du pays ; ils ont demandé des renseignements sur le haras, ont distribué des tabacs dont étaient chargées deux voitures, ont exhorté à se défaire des employés des droits réunis et à ne point payer de contributions. » « Il paraît, ajoute le baron Laussat, que l'ennemi cherche à fomenter une chouannerie du côté de la Campine (1). » La désertion, d'autre part, s'accroît de jour en jour dans les troupes impériales. Et ce qui montre que les excitations des Alliés ont ici leur influence, c'est que maintenant les déserteurs se portent en grand nombre vers l'ennemi. « A Bréda, où le général Bülow a établi son quartier général, on compte actuellement, déclare le préfet des Deux-Nèthes à la date du 4 janvier 1814, quinze cents hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie ; la majorité de l'infanterie est réputée anglaise parce qu'elle est en habit rouge ; *ce sont dans le fait pour la plupart des déserteurs de nos régiments et des conscrits réfractaires* (2). »

(1) Préfet de Jemmapes au ministre de l'intérieur, Mons, 19 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Jemmapes, 3.

(2) Préfet des Deux-Nèthes au ministre de l'intérieur, Anvers, 4 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Deux-Nèthes, 5.

« Beaucoup de déserteurs et de réfractaires arrivent chaque jour à Bréda, dit de même le général Maison le 30 décembre 1813. Ils sont incorporés dans les corps russes. Nul doute qu'il n'y ait un embauchage établi dans la Belgique. Tout ce qui a déserté des 65^e et des 72^e régiments aura pris cette route (1). » L'esprit est si mauvais parmi les jeunes soldats dans tous les Pays-Bas que, de Paris, le ministre de la guerre « ordonne de ne pas prendre dans les détachements destinés pour l'armée active les conscrits des départements de la ci-devant Belgique et de les surveiller de manière à empêcher la désertion (2). » Les fonctionnaires eux-mêmes donnent de l'inquiétude. Le sous-préfet de Turnhout, dans le département des Deux-Nèthes, semble si disposé à passer chez l'ennemi que le préfet lui enjoint de se rendre à Anvers ; et, dans le département de l'Escaut, « le maire de Saint-Nicolas a cessé de porter la décoration de la Légion d'honneur et fait retirer de la salle de la maison où il reçoit le public les portraits de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice : tous les débitants de tabac de cette grosse commune de douze mille habitants, à l'exception d'un seul, ont même enlevé leurs enseignes à cause de l'aigle qui s'y trouve (3). » Les progrès de l'insurrection coïncident d'ailleurs avec ceux des Alliés. Le 18 décembre, un peloton de cent cinquante

(1) Général Maison au ministre de la guerre, 30 décembre 1813. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 25-31 décembre 1813.

(2) V. circulaire du général Brenier, commandant la 16^e division militaire, Lille, 15 décembre 1813. A. G., Corresp. milit. générale, 1-15 décembre 1813.

(3) V. bulletin de Bellemare au comte Réal, Anvers, 26 et 27 décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n^o 4012, R².

uhlans prussiens fait son entrée à Louvain et en se retirant enlève le maire Plasschaert ; le 19, les cosaques sont maîtres des plus petites communes de l'arrondissement d'Anvers : cette ville seule demeure à la France (1). Et, tactique fort habile, les troupes ennemies ne commettent aucun acte offensif envers les gens du pays, elles réservent toute leur fureur pour les Français (2).

Ainsi favorisés par les événements, M. de Hogendorp et le chevalier de La Serre songèrent à donner un caractère plus marqué à leur projet de soulèvement. Jusqu'alors ils s'étaient surtout efforcés de préparer les esprits en faveur du prince d'Orange et de Louis XVIII ; maintenant que les dispositions de la Belgique et de l'ancienne France étaient connues et semblaient plutôt favorables, ils pensèrent qu'il fallait, d'accord avec l'Angleterre, susciter dans le pays, au moment où les Alliés l'envahiraient en nombre, un mouvement

(1) Préfet de la Dyle au ministre de l'intérieur, Bruxelles, 19 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Dyle, 4. — Préfet des Deux-Nèthes au ministre de l'intérieur, Anvers, 19 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Deux-Nèthes, 5.

(2) Préfet des Deux-Nèthes au ministre de l'intérieur, Anvers, 11 décembre 1813. A. N., F^{1c} III, Deux-Nèthes, 5. — « La conduite que tiennent habituellement les cosaques, mande Bellemare au comte Réal le 19 décembre, a l'inconvénient de persuader aux Belges que ce ne sont pas à eux que l'ennemi en veut et qu'il ne fait la guerre qu'aux Français proprement dits. Cette opinion fait du mal. C'est ainsi que des cosaques, arrêtant la diligence de Louvain, se sont informés auprès du conducteur s'il y avait dans sa voiture des Français ou des propriétés françaises et que, sur sa réponse négative, après avoir examiné soigneusement les passeports des voyageurs, ils l'ont laissée continuer sa route. » Au contraire, raconte Bellemare, dans une lettre du lendemain, des cosaques, à deux lieues d'Anvers, « ont arrêté et garotté un jeune homme, quoique flamand, parce qu'ils l'ont entendu prononcer quelques mots en français. » Bulletin de Bellemare au comte Réal, Anvers, 19 et 20 décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

populaire qui imposerait la souveraineté de Guillaume d'Orange et des Bourbons, M. van der Duyn de Maasdam (1), l'ancien collègue de Hogendorp au comité provisoire, s'en était même ouvert au représentant de la Grande-Bretagne. Mais celui-ci lui avait fait une réponse évasive ; d'où van der Duyn concluait que « les instructions officielles de lord Clancarty n'allaient pas jusqu'à faire appuyer ouvertement une telle acceptation d'un vœu populaire de la part du gouvernement du prince d'Orange, et que l'intention était jusqu'à présent de faire prendre possession d'Anvers par exemple purement et simplement au nom des Hauts Alliés au nombre desquels se trouvait le souverain de la Hollande. » M. de Hogendorp jugea donc nécessaire de s'adresser directement à Londres. Le 17 décembre, par l'intermédiaire de van der Duyn, il chargeait son ambassadeur de « s'instruire exactement des intentions, peut-être plus décisives d'après les derniers événements, du gouvernement britannique. » « Il s'agit, lui disait-il, de la conduite à tenir au moment de l'invasion très prochaine, d'après les nouvelles qui nous arrivent successivement des Pays-Bas ci-devant autrichiens, surtout au cas très possible, d'après des données assez sûres, que le peuple de ces contrées témoignât le désir d'être réuni à ce pays-ci sous le gouvernement de Son Altesse Royale. Ne

(1) François-Adam van der Duyn de Maasdam, né en 1771, avait été membre des Etats avant 1795 ; à cette époque il émigra avec le prince d'Orange ; rentré en Hollande, il demeura dans l'ombre jusqu'au moment où, en novembre 1813, avec M. de Hogendorp, il se mit à la tête du mouvement orangiste et créa le gouvernement provisoire qui rappela le prince d'Orange. V. *Galerie historique des contemporains*.

serait-il pas de la politique générale comme de l'intérêt particulier de notre patrie de mettre à profit dès le premier moment les dispositions favorables à ce futur contingent, que l'on connaît, et à un grand nombre de personnes en Brabant et à notre généreux allié, le gouvernement de Sa Majesté Britannique? Votre Excellence sentira d'abord que, quant au premier point, il sera indispensable de s'assurer, sinon de la coopération des troupes anglaises à un mouvement populaire dans ce sens, au moins de n'avoir pas à craindre de leur part des mesures différentes ou seulement indécises sur la grande question.» Fagel devait aussi s'occuper des Bourbons. Un post-scriptum joint à la lettre officielle de van der Duyn y faisait en effet allusion en ces termes : « D'après les ordres exprès de Son Altesse Royale j'ajoute que, d'après les indications que vous donnera le rapport ci-joint d'un de nos émissaires dans ces Pays-bas (1) sur l'esprit qui commence à se manifester sur les confins de l'ancienne France, Elle désire que vous mettiez en avant où il conviendra l'idée d'employer un des princes de la maison de Bourbon à faire fructifier l'idée de la possibilité du rétablissement de cette dynastie de l'aveu de l'Angleterre. Ceci du reste n'étant pas de nature à en faire le sujet d'une négociation directe et ostensible, d'autant moins que de vous à moi les espérances à cet égard me paraissent encore bien vagues, Son Altesse Royale s'en

(1) Il s'agissait d'un rapport du capitaine Wauthier daté de La Haye, 16 décembre, qui indiquait l'état des troupes belges et le mauvais esprit dont les conscrits faisaient preuve. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 483-484.

remet parfaitement et entièrement à votre prudence sur cet objet délicat ; seulement Elle voudrait que Monseigneur le duc de Berry fût informé que l'on ne néglige aucune occasion de faire parvenir le plus loin possible l'idée de suivre notre exemple (1). »

L'ambassadeur hollandais s'acquitta sans tarder de sa mission, au moins en ce qui touchait les intérêts directs de sa patrie. Car, dès le 21, il pouvait faire connaître à La Haye la réponse de la Grande-Bretagne : « Lord Castlereagh lui avait dit que l'Angleterre, tout en voyant d'un bon œil tout ce qui pourrait fortifier et consolider la nouvelle existence politique de la Hollande, devait se concerter avec les Alliés sur un point aussi délicat, et qu'il fallait attendre le résultat de ce concert. » Et, dans son rapport officiel expédié le même jour, Fagel confirmait cette déclaration du ministre britannique : « Je suis très porté à croire que la réunion des dix-sept provinces serait vue avec grand plaisir par le ministère britannique, mais les choses ne sont pas assez avancées pour qu'il puisse s'expliquer positivement là-dessus, et cela devra aussi dépendre de la tournure que les événements prendront et des vues des Alliés. » L'ambassadeur n'avait au contraire rien dit à Londres de la situation des Bourbons, mais il comptait s'en occuper au premier jour. « Je vous prie d'assurer Son Altesse Royale le prince d'Orange, déclarait-il au baron van der Duyn, que je ne perdrai pas de vue le contenu du P.-S. de

(1) Van der Duyn de Maasdam à Fagel à Londres, La Haye, 17 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 481-483.

votre lettre qui se rapporte au rétablissement éventuel de la maison de Bourbon en France (1). »

Quelle impression durent faire ces nouvelles sur M. de Hogendorp, il est facile de l'imaginer. Elles étaient pour lui une grande déception. Il n'y vit point toutefois autre chose que le désir de l'Angleterre de ménager l'Autriche qui probablement n'avait pas encore, aussi complètement que l'avait affirmé son ministre à Londres, M. de Wessenberg, abandonné ses visées sur les Pays-Bas. Un fait récent le fortifiait dans cette opinion : les éclaireurs russes, dans les villages du Brabant où ils avaient paru, avaient dit aux paysans et aux autorités « de prendre la cocarde autrichienne et d'arborer les drapeaux de cette nation, parce qu'ils étaient redevenus autrichiens (2). » Mais ici Hogendorp se trompait. Au fond — il devait plus tard en avoir la preuve — c'était moins l'Autriche que la Grande-Bretagne qui s'opposait à ce que la Belgique se déclarât comme d'elle-même en faveur du prince d'Orange. Elle ne voyait sans doute aucun inconvénient à ce que ce dernier fomentât des soulèvements dans le pays et même à ce qu'il préparât les esprits à son profit, car elle était tout à fait résolue à l'union des dix-sept provinces sous le sceptre de la maison de Nassau ; seulement elle entendait que l'initiative de cette union vînt non point des Belges, mais des Alliés, ou plus exactement d'elle-même. Et elle avait pour cela ses raisons qu'elle désirait tenir encore cachées. Au

(1) H. Fagel à M. le baron van der Duyn, Londres, 21 décembre 1813 (particulier.) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 484-485.

(2) V. bulletin de Bellemare au comte Réal, Anvers, 21 décembre 1813. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

cours de sa guerre avec la France et les pays annexés l'Angleterre s'était emparée des colonies hollandaises ; or elle voulait les garder, et elle ne pouvait le faire que si elle livrait quelque chose en échange à la Hollande : dans son esprit, la Belgique devait être le prix du marché ; il ne fallait donc pas que celle-ci *se donnât* mais qu'elle *la donnât* au prince d'Orange.

La déception de Hogendorp en apprenant la réponse du cabinet britannique fut d'autant plus dure que, précisément, quelques jours plus tard, il recevait des départements réunis les meilleures nouvelles pour la fin qu'il désirait. Un rapport du capitaine Wauthier, qu'il transmettait le 26 décembre à son souverain, lui apprenait que l'insurrection se propageait de plus en plus dans le Brabant (1). Bien mieux, d'importants personnages de la Belgique s'étaient adressés directement au prince d'Orange pour implorer sa protection. Certains, comme M. Huyten de Beaufort, lui avaient écrit. Guillaume leur répondit, à la date du 26, « qu'à l'exemple de leurs frères les Hollandais, les Belges devaient commencer eux-mêmes le grand ouvrage de leur délivrance,... mais qu'il était déterminé à employer pour le bien de la Belgique tous les moyens que la Providence venait de lui rendre, et tous ceux de ce brave peuple, qui a tant de points de contact et une si grande ressemblance avec le peuple belge (2). » D'autres avaient fait

(1) Hogendorp à Guillaume d'Orange, La Haye, 26 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 206.

(2) Guillaume d'Orange à M. Huyten de Beaufort et consorts, La Haye, 26 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 480.

plus encore. Ils étaient venus de leur personne à La Haye. C'étaient deux Gantois « bien élevés, instruits et semblant très aptes à faire réussir l'affaire (1), » MM. Huyttens et Bauwens.

Le premier, Alphonse Huyttens, « un très grand homme, brun, qui louche un peu d'un œil (2), » était un riche propriétaire de Gand, entrepreneur de l'éclairage de cette ville, et allié à toute l'aristocratie des Flandres : « homme dangereux, dont la conduite et la moralité n'offraient rien de rassurant, » s'il faut en croire M. Devilliers du Terrage, l'ancien directeur de la police française en Hollande (3) ; son frère, Huyttens-Keremans, était en 1813 l'un des échevins de Gand. Le second, Jean Bauwens, « homme entièrement insignifiant » d'après Devilliers du Terrage (4), appartenait à une célèbre famille d'industriels gantois, qui comprenait quatre frères : Jean, Pierre, Charles et Liévin, dont le crédit était grand auprès des ouvriers. Liévin était le plus connu : maire de Gand sous le Consulat et chevalier de la Légion d'honneur depuis 1810, il avait fait une grande fortune en important d'Angleterre au péril de ses jours la machine à filer et tisser le coton, mais il l'avait perdue en 1813 par suite du blocus continen-

(1) Hogendorp à Guillaume d'Orange, La Haye, 26 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 206.

(2) Déclarations de M. Villars au ministère de la police à Paris, 3 février 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². V. Appendice IV.

(3) Devilliers du Terrage au comte Réal, Bruxelles, 23 et Gand, 31 janvier 1814. A. N., F⁷, 3064 et F⁷, 8196, n° 4012, R². — Il épousa vers 1820 la duchesse de Looz-Corswarem.

(4) Devilliers du Terrage au comte Réal, Gand, 31 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

tal ; la police française ne s'accordait pas toutefois sur ses sentiments : pour Devilliers du Terrage il était un excellent Français, « ennemi fougueux de l'Angleterre ; » pour le commissaire d'Anvers Bellemare il était au contraire « l'âme des intrigues dans le département de l'Escaut (1) ; » et c'est ce dernier qui avait raison : si Liévin Bauwens ne prit pas part au voyage à La Haye (2), il fut en effet à Gand le chef le plus actif du mouvement insurrectionnel.

C'est le 26 décembre que, patronnés par le secrétaire d'Etat Falk (3), Huyttens et Bauwens avaient demandé audience au gouvernement hollandais. M. de Hogendorp, sur le désir du prince d'Orange, les reçut aussitôt, et ils lui remirent une adresse pour son souverain qui constituait l'invitation la plus pressante à étendre sa

(1) V. Devilliers du Terrage au comte Réal, Gand, 31 janvier 1814, et Bellemare au comte Réal, Anvers, 10 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². — Bellemare explique les bons renseignements de Devilliers du Terrage sur Liévin Bauwens par ce fait que le chef de la première division du ministère de la police générale de l'Empire, M. Desmarests, avait un intérêt personnel à ne point laisser soupçonner l'industriel de Gand. Bellemare au comte Réal, Anvers, 24 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196.

(2) C'est bien *Jean* et non *Liévin* Bauwens qui fit le voyage de La Haye. D'abord, Devilliers du Terrage affirme le 23 janvier (Bruxelles, au comte Réal. A. N., F⁷, 3064 et F⁷, 8196) que « depuis plusieurs mois Liévin Bauwens n'a pas quitté Paris ou Gand. » Ensuite, preuve plus décisive, l'adresse datée de La Haye le 26 décembre par les deux Gantois est signée : J. Bauwens et non L. Bauwens (Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 207-209).

(3) Antoine-Reinhard Falk, né en 1776, secrétaire d'ambassade en Espagne, puis capitaine de la garde nationale à Amsterdam en 1813, s'employa en cette dernière qualité à décider le conseil municipal à adhérer à la restauration de la maison d'Orange ; secrétaire du gouvernement provisoire créé en novembre 1813, il devint secrétaire d'Etat sous le prince d'Orange ; il fut en 1818 ministre de l'instruction publique. V. *Galerie historique des contemporains*.

souveraineté sur la Belgique et à former à Gand un comité d'insurrection qui avec l'aide des Alliés chasserait les Français du pays. « Le rétablissement des dix-sept provinces, déclarait cette adresse, produira dans toute la Belgique l'enthousiasme le plus vif... Les Belges n'aspirent qu'au gouvernement d'un prince pacifique et qui garantit la liberté des cultes ; c'est sous ce rapport que les notables et le peuple belge recevront le prince d'Orange pour leur souverain avec la joie la plus éclatante... Nous proposons des moyens sûrs dont nous répondons, afin d'accélérer promptement la délivrance du pays du joug français. Il serait nécessaire de former immédiatement une commission que nous offrons de composer si l'on veut nous adjoindre à M. Donker Curtius de Dort (1), qui nous a paru avoir à cet effet toutes les qualités requises et être bien pénétré de la situation de la Belgique. Cette commission serait établie aux avant-postes pour correspondre avec les personnes influentes de la Belgique et pour fournir des armes et munitions aux paysans armés révoltés, qui arboreraient partout le pavillon d'Orange et agiraient au nom du souverain des dix-sept provinces unies, pour répandre des proclamations, qui feraient connaître aux Belges leur bonheur futur, et dans lesquelles le souverain promettrait formellement le maintien de la liberté des cultes et du commerce, la protection des manufactures et que les Belges seraient admis dans les places et dignités dans la même proportion que ceux

(1) Un Donker Curtius fut ministre en Hollande après 1815 ; il avait des parents en Belgique, et notamment à Gand.

des autres provinces de Sa Majesté, de maintenir l'intégralité de vente des biens nationaux à charge de solder les paiements non échus, qui fournira encore une somme considérable... Il serait essentiel de mettre quelques troupes légères à la disposition de la commission pour fournir des armes aux paysans révoltés dans l'intérieur, surprendre les villes dont nous connaissons les dispositions, y saisir les caisses et prévenir d'effectuer les moyens de défense afin de profiter des bonnes intentions du peuple, qui sont en grande partie révoltés, crainte que les Français ne parviennent à les rappler à l'obéissance, et peut-être même à les armer ; on pourrait également dès à présent acheter et faire confectionner des fusils à la fabrique de Liège, qui est à la portée de les fournir dans la Campine liégeoise et le Hageland, pays connu pour son attachement à la bonne cause. » MM. Huyttens et Bauwens, au surplus, ne doutaient de rien ; ils se faisaient fort d'amener à la cause hollandaise les officiers les plus élevés de l'armée française : « Si le souverain des dix-sept provinces, disaient-ils en terminant, attachait de l'importance à la conservation de la flotte d'Anvers, nous supposons, mais sans garantir le succès, de pouvoir entrer à cet effet en composition avec le commandant français d'Anvers, M. Le Fèvre Denouettes, avec lequel nous avons par hasard diné lundi dernier (20 décembre) lors de son passage pour Anvers. La conversation a été de nature à nous faire augurer que la chose serait possible. C'est un jeune homme de vingt-huit à trente ans (1). » Une pareille com-

(1) Adresse de MM. Alphonse Huyttens et J. Bauwens à M. le se-

munication dut à coup sûr combler d'aise — et en même temps de regrets — M. de Hogendorp ; car elle correspondait exactement aux idées que huit jours auparavant il avait chargé son ambassadeur de transmettre à Londres. A raison de l'attitude de l'Angleterre il crut toutefois devoir user de prudence. Il accéda aux promesses que les Gantois demandaient ; mais, ne voulant pas engager le prince d'Orange, il parla en son nom comme *protecteur* et non comme *souverain*. Et c'est dans ce sens qu'il faisait rédiger par Falk la réponse du prince Guillaume, que Huyttens et Bauwens reçurent « en double exemplaire » et dont ils se déclarèrent « enchantés » : « Le prince d'Orange, y lisait-on, emploiera ses propres moyens et son influence auprès de la Grande-Bretagne et des Hauts-Alliés pour délivrer les Flamands du joug abhorré des Français. » Aussi, le 28, Hogendorp pouvait-il écrire à Fagel, en lui rendant compte de l'événement : « Il n'y a pas de ministre autrichien qui puisse s'offenser de la déclaration du prince d'Orange ; en même temps toutes les provinces sauront à quoi s'en tenir, et elles obtiennent par là le point d'appui qui mettra tout en mouvement (1). »

Certes, dans l'impossibilité où l'on était de faire produire à la visite des Gantois un effet immédiat, c'était là un résultat fort appréciable. Cette visite eut cependant une autre conséquence non moins avantageuse aux projets de la Hollande. Elle permit à M. de

crétaire d'Etat à La Haye, La Haye, 26 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 207-209.

(1) Hogendorp à Fagel, La Haye, 26 et 28 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 53, 467 et 469.

Hogendorp de se faire représenter par un ami sûr et ardent au quartier général des Alliés, en ce moment à Bréda. La décision du ministre était habile : puisque l'union de la Belgique à la Hollande devait dépendre des Alliés, c'est sur eux surtout qu'il importait d'agir. Elle était d'autre part irréprochable, conforme à l'attitude même de l'Angleterre : dès lors que les Coalisés avaient mot à dire, ne fallait-il pas les tenir au courant des moindres événements intéressant les Pays-Bas ? Le 26 décembre au soir, M. de Hogendorp envoya donc à Bréda un des deux Flamands, M. Bauwens, en compagnie de Hugues de Zuylen de Nijvelt « qui avait vu l'insurrection espagnole et s'y connaissait et qui, susceptible d'enthousiasme, était capable de l'inspirer (1). » Avec une pareille aide il comptait bien à part lui venir à bout des hésitations ; et, afin d'être immédiatement renseigné sur le cours des négociations, il se faisait autoriser par son souverain à communiquer directement avec M. de Zuylen (2). Quant à l'autre Gantois, M. Huytens, il avait également quitté La Haye, mais à destination de Bruxelles et avec deux Brabançons (3) : sans doute pour entretenir de son plan d'insurrection les émissaires et les amis qu'y avait Guillaume d'Orange, le comte A. B. C. de Byland et le comte van der Burch.

(1) Hogendorp à Fagel, La Haye, 28 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 469.

(2) Hogendorp à Guillaume d'Orange, La Haye, 27 décembre 1813, et Guillaume d'Orange à Hogendorp, 28 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 210 et 211.

(3) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 206.

La situation n'était donc pas en somme trop défavorable. Et Hogendorp, semble-t-il, ne s'abusait pas quand, le jour même du départ des deux Flamands, il écrivait à son souverain que « si on avait perdu du temps, on pourrait encore faire beaucoup, » et à Fagel « qu'il comptait au premier jour reprendre l'affaire dans le Brabant (1). » Au demeurant, il venait de recevoir de lord Clancarty une excellente déclaration : « Les Flamands s'insurgeant, lui avait affirmé l'ambassadeur, recevront armes et munitions de l'Angleterre (2). »

Mais qu'étaient devenus pendant tout ce temps les intérêts de Louis XVIII, dont le prince d'Orange avait paru faire si grand cas le 17 décembre qu'il avait donné à Fagel l' « ordre exprès » de soumettre à Londres l'idée d'employer un prince de Bourbon pour préparer la restauration en France ? Ils avaient été, comme bien on pense, quelque peu négligés. Depuis que Fagel avait écrit qu'il allait s'en occuper, Hogendorp avait le 24 « assuré M. de La Serre qu'il aurait une réponse de Son Altesse Royale pour son maître, » et c'est le 27 seulement qu'il envoyait au prince d'Orange « un projet de lettre pour Louis XVIII (3). » Aussi le chevalier de La Serre n'était pas sans s'inquiéter d'être ainsi sans nouvelles d'un projet qui lui tenait particulièrement au cœur. M. Ampt vint le 28 décembre le tirer d'embarras en lui montrant

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 206 et 467.

(2) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 206.

(3) V. van der Duyn de Maasdam à Fagel, La Haye, 17 décembre 1813 ; Hogendorp à Fagel, La Haye, 24 décembre 1813 ; Hogendorp à Guillaume d'Orange, La Haye, 27 décembre 1813. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 481-483, 465 et 210.

qu'en haut lieu on pensait encore à lui, tout en ne négligeant pas pour cela les avantages de la maison d'Orange. Ce jour-là, en effet, l'agent de Louis XVIII recevait la visite d'un individu porteur de ce court billet signé du directeur de la police : « M. le chevalier de La Serre voudra bien recevoir M. Villars de ma part. » Qu'était ce Villars ? D'où venait-il ? Que voulait-il ?

C'était un Français, natif de Lyon, qui avait tenu les emplois les plus divers : soldat dans un régiment français envoyé en Amérique, épicier à Paris, employé des droits réunis à Melun, Bruxelles, Lille et Liège, et qui, venu pour affaire particulière en Hollande où il avait été arrêté, puis mis en liberté au lendemain de la révolution, ne cherchait qu'un moyen de retourner dans sa patrie (1). Mais M. Ampt, à qui il s'était adressé pour

(1) Jean-Jacques Villars était né à Lyon en 1766 ; il avait donc quarante-huit ans en 1814. C'est du moins l'âge que porte le passeport qui lui fut délivré à La Haye le 1^{er} janvier 1814. Son signalement, d'après ce passeport, était le suivant : « Taille : 5 pieds 6 pouces ; cheveux : noirs mêlés ; front : couvert ; sourcils : noirs ; yeux : noirs ; nez : ordinaire ; bouche : moyenne ; barbe : noire ; menton : large ; visage : ovale ; teint : coloré » (A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R²). Soldat dans le 8^e régiment d'artillerie, dont le dépôt était à Lorient et servant avec lui en Amérique, il se trouvait à Paris au moment de la révolution française, ayant obtenu pour cause de maladie un congé de semestre. Il ne rejoignit pas son corps, et en 1789 il reprenait un petit établissement d'épicerie et de comestibles qu'il conserva jusqu'en 1806, après s'être marié à Paris vers 1796. Il entre alors dans l'administration des droits réunis : est successivement surnuméraire à Melun, commis à pièces à Ville, près Bruxelles, où il reste près de cinq ans, puis à Bruxelles pour une année, enfin à Lille où il obtient sa retraite à raison de ses infirmités. Revenu à Paris, et sa santé s'étant rétablie, il sollicite un nouvel emploi : nommé en avril 1813 commis aux écritures près le contrôleur principal des droits réunis à Liège, il donne sa démission le 1^{er} septembre suivant. Il arrive alors le 13 du même mois à La Haye afin de s'occuper, au nom des héritiers, de la succession d'un sieur Chéron,

obtenir un passeport, convaincu de ses sentiments royalistes parce qu'il avait affecté d'approuver une proclamation de Louis XVIII qu'il lui avait présentée, avait cru découvrir en lui un excellent émissaire pour opérer en Belgique et dans l'ancienne France au profit de son souverain et de Louis XVIII : il l'avait en conséquence envoyé au chevalier de La Serre « qui, lui avait-il dit, peut seul délivrer le passeport désiré. »

Une recommandation du directeur de la police valait pour l'agent de Louis XVIII toutes les garanties. Il reçut donc Villars « avec beaucoup d'aménité. » Et, tout de suite, au su de son nom, qui lui rappelait les gloires d'antan, et des qualités d'« ancien garde du corps » et d'« émigré » qu'avait prises notre personnage « ancien soldat d'un régiment qui avait servi en Amérique, » il lui exposa la mission dont le « roi » l'avait chargé, et dont s'occupait aussi une députation de Gand arrivée récemment à La Haye : il s'agissait de faire soulever le Brabant et d'y faire arborer la cocarde orange parce que la Belgique devait être réunie à la Hollande et, cela fait, d'opérer dans le Hainaut et dans l'Artois des mouvements comme dans la Hollande et le Brabant en faveur de Louis XVIII ; puis, il l'assura que, s'il consentait à l'aider dans cette affaire, il lui ferait donner le passeport qu'il réclamait « et encore de l'argent. » Villars se montra disposé à agir ; il observa seulement

décédé négociant en Hollande (Déclarations de M. Villars au ministère de la police à Paris, 3 février 1814. A. N., F⁷, 8196, n^o 4012, R². V. Appendice IV). C'était un ardent franc-maçon : la signature qui termine ses déclarations du 3 février 1814 au ministère de la police à Paris porte en effet après son nom les trois points traditionnels.

à M. de La Serre que, n'entendant ni le hollandais, ni le brabançon, il devait pour une expédition de cette importance s'adjoindre quelqu'un qui parlât ces deux langues, mais qu'il connaissait à La Haye « un très honnête homme, dévoué au prince d'Orange, très en état de le seconder : » il lui demandait donc la permission de le lui présenter. Le chevalier de La Serre, toujours confiant, y consentit. L'aubaine n'était-elle pas excellente ? Au lieu d'un seul émissaire il allait en avoir deux ! Cet ami, que Villars annonçait et qu'il avait vu en prison lors de la révolution hollandaise, était un ancien capitaine du régiment du Texel au service de la France, un certain Louis Caluwe, originaire d'Ostende (1). Le lendemain, ils allèrent tous les deux chez M. de La Serre, qui répéta à peu près à Caluwe ce qu'il avait dit la veille à Villars, « lui recommandant toutefois, comme brabançon, de s'attacher au parti du prince d'Orange. » Les deux amis demandèrent vingt-quatre heures de réflexion. Le 30, le pacte était conclu. Et le soir du même jour, après avoir convenu avec Villars et Caluwe qu'ils prendraient dans leur correspondance les faux noms de « César » et de « d'Elbeuf », le chevalier remettait à ses agents les éléments de leur mission ; que compléterait à Bréda M. Hugues de Zuylen. C'étaient une proclamation imprimée de Louis XVIII, un paquet

(1) Caluwe est aussi désigné dans les documents d'archives sous les noms de Caluwé, Decaluwe, Decaluwé, de Caluwe, de Caluwé, Calhué. — Voici son signalement d'après le passeport qui lui fut délivré par le gouvernement hollandais : « Age : trente-huit ans ; taille : 5 pieds, 2 pouces ; cheveux : noirs ; front : ordinaire ; sourcils : noirs ; yeux : bruns ; nez : ordinaire ; bouche : moyenne ; barbe : brune ; menton : rond ; visage : ovale ; teint : peu coloré. » A. N., F7, 8196, n° 4012, R².

contenant deux cents exemplaires du même écrit à livrer à Bréda au représentant du prince d'Orange, enfin une instruction sur la conduite qu'ils devaient suivre. Cette instruction, curieuse à plus d'un titre, était fort détaillée : « MM., disait-elle, se rendront d'abord au quartier général de l'armée du général Bülow ; ils y recevront de M. Zuylen de Niveld des instructions pour communiquer avec quelqu'un de Bruxelles dont ils recevront les ordres généraux pour les mouvements. Ils se rendront ensuite dans la forêt de Soignies (1) pour y prendre connaissance des individus qui y sont rassemblés et les déterminer à s'organiser en compagnies et en corps, en associant ensemble les individus de la même province ou cantons. Par conséquent les Français ensemble. Ceux-ci porteront la cocarde blanche, ce sera la seule différence de leur traitement, équipement et armement. Devant rester amis et combattre pour la délivrance du pays qui leur a donné azyle jusqu'à ce qu'il soit libre du joug des Français. Ils feront savoir dans les communes des environs que tout conserit ou autre mécontent des Français trouvera près d'eux secours et protection. Ils observeront avec soin l'esprit des communes pour noter celles qui seraient plus tièdes à secouer le joug de la France. Quand le jour que devra se faire l'insurrection générale (et qui leur sera indiqué de Bruxelles) arrivera, ils enverront des émissaires dans toutes les communes pour y faire sonner le tocsin et se déclarer contre les Français : ils enverront de for-

(1) Il faut lire Soignes. Soignes est une ville du Hainaut ; la forêt de Soignes avoisine Bruxelles.

tes patrouilles dans celles qui seraient lentes à se montrer, afin que l'insurrection soit générale et spontanée. S'il y a de la possibilité à leur faire parvenir des armes et des munitions, ils en instruiront le quartier général qui les aidera de ses forces légères. Ils auront soin de répandre dans le Brabant que l'on a aboli en Hollande toutes les lois contre les catholiques et qu'on ne demande plus à quelqu'un quelle est sa religion pour occuper une place. Ils leur feront observer que le Brabant seul est trop faible pour résister aux Français, mais que réunis à leurs anciens frères les Hollandais ils seraient forts et deviendraient riches par le commerce. Ils ne négligeront aucuns des moyens de faire connaître au quartier général leur nombre, l'esprit de leurs troupes et celui des communes environnantes, ainsi que les forces des Français, les mesures qu'ils prennent et tout ce qui peut concerner l'objet de leur mission plus ou moins directement. Le Brabant soulevé, les compagnies françaises, sous le nom d'Armée royale de France, se répandront dans le Hainaut et la Flandre française pour y proclamer Louis XVIII et inviter les fidèles sujets à les seconder pour le rétablir sur son trône (1). »

Conformément à cette instruction, le 1^{er} janvier 1814, après avoir obtenu de M. de Zuylen, secrétaire du département des affaires étrangères, des passeports pour Bréda, où d'autres leur seraient délivrés pour la Belgique et la France, et avoir reçu une somme de 300 flo-

(1) Instructions données par M. le chevalier de La Serre, agent de Louis XVIII, à MM. Villars et Caluwe. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R² et AF^{iv}, 1669. V. Appendice I.

rins pour leur usage, Villars et Caluwe se mirent en route vers le quartier général de Bülow « dans une voiture qu'ils avaient louée. » Ils couchaient à Rotterdam « chez de Bièvre, aubergiste, » et le lendemain ils étaient à Dordrecht. Le soir, ils atteignaient Bréda. Descendus à l'auberge du Lion d'Or, ils y reçurent au débarqué la visite de M. Hugues de Zuylen à qui ils remirent, avec une lettre de son frère, le paquet de proclamations de Louis XVIII confié par M. de La Serre. Mais le représentant de Guillaume d'Orange ne les retint pas longtemps « car il les vit fort fatigués. » Le 3, ils dînèrent ensemble à l'hôtel des Flandres où logeait de Zuylen, et pendant tout le repas la conversation ne roula que sur la mission dont ils étaient chargés. Ce furent à peu près les mêmes choses qu'avait dites le chevalier de La Serre ; de Zuylen ne se montra pas toutefois aussi chaud que lui pour la cause de Louis XVIII : *Songez d'abord au Brabant*, répétait-il sans cesse, *c'est l'affaire principale ; quand elle sera faite l'affaire de Louis XVIII viendra après si elle peut*, et il leur parla avec détails des différentes personnes de Belgique sur lesquelles il comptait : le comte de Byland, de Bruxelles, « l'agent principal du parti orangiste » avec lequel ils devaient entrer de suite en rapports ; M. Liévin Bauwens, surnommé l'Anglais, de Gand « où il y avait du monde très disposé à le suivre ; » M. d'Asques, commandant de la garde nationale de Bruxelles ; enfin, son oncle, M. de Zuylen, de Bruges. Villars et Caluwe étaient chargés par Hugues de Zuylen des moindres choses : à leur arrivée à Bruxelles, ils auraient « à s'assurer s'il y a dans toutes les boutiques de

quoi satisfaire au besoin prochain qu'on aura de cocardes et de drapeaux orange et à demander partout des pièces de ruban et de tafetas *souci* pour voir ce qu'on leur montrera dans ce genre (1). » Nos personnages demeurèrent plusieurs jours à Bréda. Au moment de leur départ, M. de Zuylen, comme l'avait fait à La Haye le chevalier de La Serre, leur remit un certain nombre de pièces nécessaires à leur expédition : une proclamation en flamand et en français adressée aux Brabançons pour les provoquer à la révolte et les engager à faire cause commune avec la Hollande ; la minute d'une « Lettre bruxelloise » sur l'union de la Belgique et de la Hollande, qu'il avait écrite et qu'ils auraient à faire imprimer et distribuer ; une lettre que le général Bülow lui avait envoyée et qui donnait les meilleures nouvelles des progrès des armées alliés ; un billet adressé à M. de Byland qui leur servirait d'introduction ; enfin des instructions signées de lui sur ce qu'il leur faudrait faire. « En attendant, y lisait-on, que les circonstances permettent l'entière exécution des instructions qui vous ont été adressées par M. La Serre, je pense qu'il sera utile que vous vous rendiez à Bruxelles et à Anvers, afin d'obtenir des notions certaines sur les projets de l'ennemi, sur ses ressources et sur les plans de défense d'Anvers... Comme rien n'est plus utile dans le cas présent que d'établir une bonne correspondance, vous tâcherez de l'assurer par tous les moyens que vous faciliteront vos nombreux amis à Bruxelles. Vous indique-

(1) V. bulletin de Bellemare pour S. E. le ministre de la police générale, Bruxelles, 11 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

rez provisoirement la ville de Bréda comme le centre où les rapports arriveront. Si pour l'entrée dans cette ville les émissaires éprouvaient quelque contrainte, ils doivent se laisser amener devant le gouverneur van der Plaas qui leur prêtera aide et assistance. Arrivés à Bruxelles, je vous prie de vous rendre chez M. le comte de Byland et vous lui remettrez ainsi qu'à M. son oncle demeurant dans la même maison « ma Lettre bruxelloise. » Vous engagerez autant que possible des hommes sûrs et influents à se rendre auprès de moi à Bréda, ou s'ils pensent qu'il n'en est pas encore tems, qu'ils se tiennent prêts à me joindre dans le premier endroit considérable de la Belgique où m'amèneront les opérations militaires. Mon avis serait que vous reveniez le plus tôt possible faire un rapport circonstancié de vos découvertes. Sentant néanmoins combien il est difficile dans l'incertitude de donner des instructions positives, je vous autorise à rester dans le Brabant, si vous y voyez une utilité évidente, par exemple si vous trouviez déjà les affaires de l'insurrection avancées au point de donner une suite immédiate aux instructions de M. La Serre. Mais dans cecas vous mettrez tout en œuvre pour m'instruire de ce qui se passe, en m'adressant vos rapports ici sous l'adresse de M. le gouverneur van der Plaas. Vous êtes pénétrés, MM., du grand but qui doit faire agir les Belges, celui de s'identifier avec nous. A cet égard je me remets à votre zèle et aux résultats des conversations que nous avons eues ensemble. » Mais, quelque dévouement qu'il pouvait supposer à Villars et à Caluwe, Hugues de Zuylen était trop habile diplomate

pour ignorer que l'argent et les honneurs sont encore les meilleurs stimulants. Aussi terminait-il ses instructions en leur annonçant qu' « avec le passeport qu'il a obtenu pour eux » il leur remettait « 300 florins pour leur tournée » et que « s'ils étaient dans le cas de rester en Brabant ils recevraient les nouvelles sommes dont ils pourraient avoir besoin et qu'ils lui proposeraient (1). » D'autre part, dans une dernière conversation qu'il eut avec eux, et où il insista de nouveau sur un prompt retour à Bréda, il leur promettait « une forte récompense en argent en cas de réussite, le grade d'officier général et la décoration de l'ordre du prince d'Orange. » En échange, « comme preuve de sa fidélité, » Caluwe « offrait à M. de Zuylen son épouse et ses deux enfants qu'il avait laissés à La Haye (2). »

Aux premiers jours de janvier, tout était donc préparé par le gouvernement hollandais, d'accord avec l'agent de Louis XVIII, pour susciter dans la Belgique et dans l'ancienne France une révolte générale. Trois comités d'insurrection existaient à Bruxelles, à Gand et à Bruges sous les directions du comte de Byland, de Liévin Bauwens et de Ghislain de Zuylen, communiquant par

(1) Lettre écrite par M. van Zuylen, frère de M. van Zuylen, secrétaire du ministère des affaires étrangères, qui se trouve au quartier général à Bréda et adressée à MM. Decaluwe et Villars, Bréda, le 5 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². V. Appendice I.

(2) V. sur tous ces points : Déclaration de M. J. J. Villaze (Villars) au général Lebrun, duc de Plaisance, gouverneur d'Anvers, Anvers, 9 janvier 1814. A. N., F^{iv}, 1669. — Déclaration de M. Louis Decaluwe, ex-capitaine du régiment du Texel, sortant des prisons de La Haye, au général Lebrun, Anvers, 9 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². — Déclarations de M. Villars au ministère de la police à Paris, 3 février 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². — V. Appendices I, II et IV.

de nombreux émissaires avec le quartier général des Alliés à Bréda et qui, au premier signe, devaient s'entendre avec les conscrits réfractaires et les paysans révoltés. Pour allumer l'incendie on n'attendait plus maintenant que l'étincelle : le consentement explicite de l'Autriche à l'union de la Belgique à la Hollande. Le moment était proche où cette étincelle allait jaillir.

Le 2 janvier, en effet, M. de Hogendorp « saute de joie. » Il venait d'apprendre par une lettre de M. de Perponcher (1), l'un des principaux personnages de la Hollande, que l'Autriche accède à l'annexion de la Belgique par le prince d'Orange. Dès lors, on peut sans crainte aller de l'avant. Le ministre hollandais le déclare à son souverain, et celui-ci l'approuve : « Il faut, dit-il, considérer que l'Autriche nous abandonne la Belgique et agir en conséquence (2). » Les deux espions Vilar et Caluwe reçoivent l'ordre de quitter Bréda : ils partent le 9 janvier pour Anvers. Des proclamations enflammées sont, d'autre part, distribuées dans toute la Belgique : à Liège aussi bien qu'à Gand on signale leur existence (3). La principale, intitulée : « Les Hollandais aux Flamands et Brabançons », qui débute par

(1) Le comte Henri-Georges de Perponcher (1771-1856) était un officier hollandais qui suivit le prince d'Orange en 1795 et entra au service de la Grande-Bretagne ; en 1813, après Leipsig, il entra en Hollande ; à la fin de cette année, après avoir été envoyé à Londres avec Fagel à la recherche du prince d'Orange, il fut créé successivement adjudant, général-major et ambassadeur à Berlin ; lieutenant-général en 1815, il prit part à la bataille de Waterloo. V. Van der Aa, *op. cit.*

(2) V. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 218, 227 et 229.

(3) V. préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, Gand, 6 janvier 1814. A.N., F⁷, 7026. — V. aussi A.N., AF^{IV}, 1668.

cette appellation caractéristique : « Frères ! », provoque franchement à l'union des dix-sept provinces sous la souveraineté du prince d'Orange ; elle la réclame spontanée, volontaire, indépendante de l'œuvre des Alliés : « Suivez nos exemples, y lit-on. Les oppresseurs tremblent quand ils entendent les cris mille fois répétés d'*Orange Boven* ; que ce soit aussi votre signal. Sous le paisible gouvernement d'un prince né dans les Pays-Bas nous ne formerons désormais qu'une seule nation. Les armées du roi de Prusse, de la Russie, de l'Angleterre et de tous les Alliés vous soutiendront, mais il est de votre devoir et de vos intérêts que vous n'attendiez pas le moment où ces troupes seront dans vos murs pour abjurer le tyran odieux. Il le faut à l'instant et sans retard. Vous vous emparerez du gouvernement de vos départements. Vous chasserez des magistrats étrangers et vous vous gouvernerez vous-mêmes (1). » Enfin, le 11 janvier, Hugues de Zuylen obtient de son gouvernement une commission officielle auprès du général Bülow pour exciter un soulèvement en Belgique et y rendre l'opinion favorable à une délégation volontaire du pouvoir suprême à Guillaume d'Orange : il aura soin d'étendre l'insurrection en harmonie avec les opérations des Alliés (2).

(1) Proclamation imprimée. A.G. Corresp. de la Grande Armée, 6-10 janvier 1814.

(2) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 54, 233 et 480. — V. aussi une lettre de M. G. G. Vreede au secrétaire de la commission royale d'histoire de Belgique, Utrecht, 4 août 1853, dans les *Comptes rendus des séances de la commission royale d'histoire*, Bruxelles, année 1853, 2^e série, t. V, p. 392.

Ce n'est pas cependant que la Grande-Bretagne, qui craint toujours un rapprochement spontané de la Belgique vers la Hollande, s'était abstenue de conseiller la prudence au gouvernement orangiste. Lord Castle-reagh, en ce moment à La Haye (1), recommandait instamment au prince d'Orange « de concilier la voix du peuple belge, si elle est pour lui, avec le respect des Alliés, de créer les administrations au seul nom des Alliés et de ne point faire de promesses officielles aux Belges (2). » Mais M. de Hogendorp, quoiqu'assurant le ministre britannique de ses bonnes intentions, n'en agissait pas moins à sa guise : « Tout en ayant écrit le 8 et le 9 à van Zuylen *comme le veulent les Anglais*, mandait-il le 10 à son souverain, je lui ai donné une commission officielle (3). »

Les Bourbons, de leur côté, ne restaient point inactifs. Le 1^{er} janvier, le comte de Provence avait écrit et signé *comme roi de France* la seconde proclamation d'Hartwell : elle fut répandue à profusion sur tout le territoire français. Et celui-ci fut plus que jamais inondé d'agents royalistes. Il y en avait partout, et de

(1) V. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, 1860, t. XVII, p. 199.

(2) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 231 et 236.

(3) Hogendorp, pour satisfaire l'Angleterre, avait désigné apparemment Hugues de Zuylen comme simple *commissaire des rivres* auprès du général Bülow ; en réalité il le chargeait d'agir comme *commissaire politique*. Le titre vraiment donné à M. de Zuylen était le suivant : « Commissaris diplomatiek by de commanderende generals der geallieerde en der hollandsche troepe in Belgie, tot aanmoediging en bevordering der goede gezindheden van de ingezetenen van dat land. » — V. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 54 et 233. V. aussi lettre précitée de M. G. G. Vreede.

tous les mondes : sur les frontières de la Belgique, en Flandre et en Artois, jusqu'en Picardie et en Normandie. C'était toujours le marquis de Chavanne (1) qui opérait aux confins des départements réunis et de l'ancienne France : il devait quelques semaines plus tard offrir au nom de Louis XVIII au commandant d'armes de Saint-Omer « une somme de 100.000 francs et la place de gouverneur à vie, s'il voulait rendre cette ville à l'armée royale dès qu'elle se présenterait devant ses murs, et arborer le drapeau blanc sur ses remparts (2). » Le comte de Provence possédait aussi au Tréport, à Caen, à Bayeux de nombreux émissaires : Le Jeune, Varin (3), Filleul, Vambès, Tounoy, Cyresne, Camille Seran, Ch. d'Hautefeuille, Dausseville, Romain Devaux ; le plus important était un « homme de beaucoup de moyens et de caractère », M. Desessarts, qui, avec sa femme ci-devant Mme de Longueville, « servait très activement le parti royaliste en Normandie (4). » Le comte

(1) Ou de Chabanne.

(2) V. une lettre du sous-préfet de Saint-Omer au préfet du Pas-de-Calais en date du 27 mars 1814. A.N., F⁷, 7024.

(3) « L'agent du gouvernement, lit-on dans une note de police, datée d'Eu, 15 février 1814, qui sera envoyé pour confesser Le Jeune et Varin, plus connu sous le nom de *Voirin*, doit feindre d'être un zélé partisan des Bourbons, de faire espérer à ces deux individus une forte récompense s'ils servent bien leur parti. La femme Pequet, blanchisseuse et voisine de Varin, peut donner des renseignements sur la conduite de cet homme. Le bruit ayant couru que le nommé Dequéry, un des canonniers du poste de Tréport, avait assassiné une femme, Varin en blâmait hautement ce canonnier. La femme Varin repartit à son mari : « Tu blâmes Dequéry d'avoir assassiné une femme, et toi tu n'as pas de remords de porter journallement à Tréport pour l'Angleterre des lettres qui feront peut-être assassiner cent mille Français. » La blanchisseuse Pequet a entendu la femme Varin tenir ce propos à son mari. » A.N., F⁷, 6467.

(4) V. note sur M. de Merven et sur la mission qu'il a reçue à Lon-

de Blacas, qui était à Londres l'agent de Louis XVIII, recrutait en Angleterre même des personnages pour soulever la France, et il n'était pas toujours très scrupuleux dans ses choix : il s'adressait parfois à d'anciens révolutionnaires (1) ; témoin cet ancien déporté, Vauversin, dont il disait à un noble propriétaire qu'il cherchait à séduire : « Cet homme est de la Jacobinerie, mais n'importe il faut se servir de tout le monde (2) ! » Il y avait d'ailleurs à ce sujet comme une entente entre les Bourbons et le gouvernement britannique. Celui-ci travaillait de toutes manières à leur faciliter l'envoi en France du plus grand nombre possible d'émissaires. Beaucoup de Français se trouvaient alors internés sur le territoire anglais en qualité de prisonniers de guerre ; ils obtenaient du cabinet de Londres, par l'intermédiaire de M. de Blacas, le retour dans leur patrie à condition de servir la cause de Louis XVIII. C'est l'aventure qui était arrivée à un M. de Merven, propriétaire de l'Isle de France, qui la racontait le 31 janvier 1814 au ministre de la police à Paris : « Quoique non combattant je fus pris en mer par les Anglais et demeurais dix ans prisonnier en Angleterre, dont trois ans sur les pontons. J'obtins enfin la permission de retourner à l'Isle de France, mais celle de passer par la France me

dres des agents du comte de Lille, 31 janvier 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 18 janvier à 10 février 1814 (cote du 4 février 1814).

(1) Le bruit en courait en France dès la fin de décembre. Le 27, le préfet de l'Ourte en avertissait le ministre de l'intérieur, « tout en ayant de la peine à le croire quoique toutes les passions fermentent au point d'égarer la raison et de faire taire l'intérêt. » A. N., F¹^o III, Ourte, 6.

(2) V. la note précitée sur M. de Merven.

fut refusée par les ministres de la guerre, de l'intérieur et des affaires étrangères auxquels je m'étais adressé successivement. Un Anglais de mes amis que j'avais connu à l'Isle de France, le fils de lord Radnor, me fit comprendre que je pourrais obtenir ce que je désirais par le moyen du comte de Blacas, agent du comte de Lille, qui avait déjà procuré leur passage en France à plusieurs prisonniers au moyen de certains arrangements et conditions. Le lord m'aboucha sans affectation avec M. de Blacas qui obtint en effet pour moi la permission désirée. M. de Blacas me proposa sans détour de servir la cause du roi, étant arrivé en France, c'est-à-dire de faire le plus de prosélytes que je pourrais, de gagner des chefs militaires. « Nous avons besoin, me dit-il, d'un port en Normandie ou en Picardie ; Le Havre est ce qui nous conviendrait le mieux, parce que nous aurions Rouen et le cours de la Seine. Un prince Bourbon y viendrait avec vingt mille Anglais. » — « Mais, lui observai-je, des Anglais seront mal vus en France ! et on s'armera plutôt contre eux. » — « Oh ! la présence d'un Bourbon donnera à cela une couleur convenable et déterminante pour tout Français bien pensant. Le commandant de place au Havre (M. de Rocmont) est un de mes anciens officiers, je n'ai pas eu depuis ce temps-là de connexion avec lui, mais c'est un homme bien pensant, et je crois que je le trouverais bien disposé pour servir la bonne cause. Voyez cela. Et quand vous aurez tout amené à un certain point, vous n'aurez qu'à vous adresser à M. Desessarts à Bayeux : c'est un homme sûr et habile, il a été jadis mon aide de camp et vous pou-

vez tout arranger avec lui (1). » A en croire M. de Merven, c'est également de la sorte, à la suite d'une négociation avec M. de Blacas et sur l'engagement de servir la cause des Bourbons, que le général d'Houdetot avait obtenu son renvoi en France. Mais, bien entendu, ces Français qui quittaient les prisons d'Angleterre ne se croyaient pas tous liés par leurs serments ; beaucoup — M. de Merven en était la preuve (2) — se souciaient fort peu, revenus en France, de travailler au rétablissement des Bourbons : leur promesse n'avait été pour eux qu'un moyen d'échapper à la captivité.

A cette époque, la Grande-Bretagne, qui n'avait pas vis-à-vis de Louis XVIII les mêmes raisons que vis-à-vis de Guillaume d'Orange de modérer son ardeur, était effectivement remplie de zèle pour la maison de Bourbon. C'est ainsi que, au milieu de janvier, une campagne fort active était organisée dans la presse britannique en faveur d'une restauration (3) et que le prince régent, oubliant la réserve que lui imposait la Constitution, entamait, sans en informer son ministère des négociations secrètes avec l'ambassadeur de Russie pour que « les Alliés s'adressassent directement au peuple français et l'engageassent, par une déclaration solennelle, à séparer ses intérêts de ceux de Napoléon,

(1) Note déjà citée sur M. de Merven.

(2) Dès son retour en France, M. de Merven, qui était connu du grand maréchal du Palais, s'était jeté dans un bataillon de gardes nationales.

(3) V. l'*Evening Star*, le *Courier*, le *Times*, 8 janvier, 11 janvier, etc. « La restauration de la monarchie s'impose... Il n'y a pas à négocier avec Bonaparte, le successeur des Robespierre, des Marat et autres bouchers. »

à se rappeler de l'existence de représentants de la dynastie légitime des Bourbons (1). » Bien mieux, le 29 janvier, lord Clancarty, ayant su par Johnson que « les forêts d'Artois étaient remplies de conscrits réfractaires qui avaient constamment repoussé les détachements envoyés contre eux, » prévenait le chef du cabinet britannique, lord Liverpool, qu' « il avait demandé à Gordon (lord Aberdeen) d'entrer en rapports avec ces conscrits afin de leur fournir des armes, si possible (2). »

Tout semblait donc devoir marcher à souhait pour le prince d'Orange comme pour le comte de Provence. Et, de fait, le premier se déclarait fort satisfait. Les 17, 20, 21 et 23 janvier, il disait à Hogendorp « le bon espoir qu'il avait pour la Belgique » et la certitude où il était que « ce pays touchait à une crise bonne pour leurs projets (3). » Les représentants de la maison de Bourbon trouvaient également que les choses allaient bien pour eux. C'était le moment où le duc de Berry s'embarquait pour Jersey afin d'être à proximité de la Bretagne qui se soulevait et où le duc d'Angoulême quittait l'Angleterre pour rejoindre en deçà des Pyrénées le quartier général de Wellington. Le comte d'Artois s'était

(1) Cet entretien du prince régent avec l'ambassadeur de Russie, quoique le prince eut prévenu le comte Liéven qu'il avait causé avec lui, non pas en qualité de « souverain de la Grande-Bretagne, mais avec toute la sincérité d'un particulier, » n'avait pas été sans offenser profondément les ministres anglais. V. à ce sujet F. de Martens, *op. cit.*, p. 204.

(2) Lord Clancarty à lord Liverpool, La Haye, 29 janvier 1814. *Correspondence... of viscount Castlereagh*, t. IX (t. I, 2^e série), p. 205.

(3) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 248, 254, 55, 259 et 260.

aussi mis en route vers la Franche-Comté en passant par la Hollande où, accompagné du comte d'Escars et de M. de La Serre, il avait une entrevue avec M. de Hogendorp. Et, dans cette entrevue, ils montrèrent tous deux à découvert leur contentement : « Je me flatte que nous serons toujours bons amis, » dit le comte d'Artois au ministre du prince d'Orange. — « Et bons voisins, Monseigneur, » répondit Hogendorp. — « Bons voisins, » répliqua en appuyant le frère de Louis XVIII (1). Ils voyaient ainsi l'un et l'autre leurs ambitions déjà réalisées : la Belgique sous la souveraineté de Guillaume d'Orange, l'ancienne France en la possession du comte de Provence !

C'était par malheur aller un peu trop vite en besogne.

On ne tarda pas à s'en apercevoir à La Haye. Jusqu'au milieu de janvier l'insurrection avait sévi fortement dans les départements de la Belgique ; mais, coup sur coup, des événements fâcheux étaient venus ralentir peu à peu l'activité : le 12, un des principaux chefs de bandes de la Lys, Deconink, était saisi par les soldats de l'Empereur ; le 13, le comte A. B. C. de Byland, le premier agent du prince d'Orange à Bruxelles, était arrêté ; le 16, un mouvement populaire, suscité à Gand par les Orangistes, échouait piteusement. « Il ne semble pas y avoir eu de troubles à Bruxelles, » écrivait Johnson à Clancarty qui le 29 janvier en avisait lord Liverpool (2). Aussi, quand vers la fin du mois la vérité

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 52-53.

(2) Lord Clancarty à lord Liverpool, La Haye, 29 janvier 1814. *Correspondence... of viscount Castlereagh*, t. IX (t. I, 2^e série), p. 205.

fut connue à La Haye, on s'y montra quelque peu découragé : le 4 février, le prince d'Orange en était réduit à prêcher la modération « attendu qu'en Belgique on ne s'était pas prononcé et que l'insurrection n'avait point marché (1). » Au surplus, quoi qu'en eussent alors pensé Guillaume et ses conseillers, au temps même où les conscrits et les paysans bataillaient avec les troupes, arrêtaient les fonctionnaires, pillaient les caisses publiques, ce n'avait pas été à vrai dire la révolution : on guerroyait pour se débarrasser des Français, non pour s'unir aux Hollandais. Quelque mal que se donnassent les émissaires du prince d'Orange et quelque répandues que fussent ses proclamations, leur action n'avait jamais été qu'assez médiocre, car « en général la Belgique redoutait d'être réunie à la Hollande (2). » Si, par suite de la prolongation de la guerre et de ses charges croissantes, un changement de régime était devenu familier à certains esprits, les regrets et les vœux tendaient plutôt à un rétablissement du gouvernement de l'Autriche (3). Il en était ainsi surtout parmi les classes dirigeantes, dont les principes religieux répugnaient à

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 290.

(2) Préfet des Deux-Nèthes au ministre de l'intérieur, Anvers, 4 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Deux-Nèthes, 5.

(3) V. sur ce sujet préfet des Deux-Nèthes au ministre de l'intérieur, Anvers, 4 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Deux-Nèthes, 5. — Préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, Gand, 6 janvier 1814. A. N., F⁷, 7026. — Comte de Pontécoulant, commissaire extraordinaire de la 24^e division militaire, au ministre de la police, Bruxelles, 11 janvier 1814. A. N., F⁷, 6602, n^o 4210, série 2. — Le même au ministre de l'intérieur, Bruxelles, 16 janvier 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 janvier 1814. — Général Maison au prince de Neuchâtel, vice-connétable, major général, Courtrai, 27 février 1814. A. N., AF^{IV}, 1667.

la domination d'un prince protestant comme le souverain de la Hollande. Celles-ci cependant n'avaient pas bougé ; elles n'avaient point cherché à seconder le mouvement insurrectionnel, même pour l'aiguiller du côté où allaient leurs désirs. Et ce fut là dans la réalité la raison pour laquelle la rébellion, qui avait paru un instant bien en train, ne s'était pas développée davantage : il n'y avait point de chefs pour diriger le peuple. « Je ne puis vous dissimuler, écrivait dès le 20 novembre le préfet de la Dyle au comte Réal, que notre esprit public, loin de s'améliorer, semble depuis quelques jours aller de mal en pis ;... il ne manque peut-être que des chefs pour que la révolte éclate (1). » D'où venait cette attitude passive qu'avaient gardée dans leur ensemble les nobles et les bourgeois de Belgique, si désireux pourtant de secouer la domination française dont ils souffraient depuis vingt ans ? Deux motifs les avaient détournés d'être « leurs propres libérateurs. » D'abord, l'appréhension que les troupes impériales, accumulées dans le pays et dans les départements limitrophes, ne fissent échouer le soulèvement. Ensuite, et surtout, la crainte que, si le mouvement réussissait, il ne fût accompagné de pillages et de débordements épouvantables : les propriétaires, comme le disait le préfet d'Anvers, ne voulaient de la révolution qu'à la condition d'être garantis à la fois contre les pillages de la populace et contre ceux des troupes (2). C'est ce qui ex-

(1) A. N. F⁷, 8337.

(2) V. Prosper Poullet, *La Belgique et la chute de Napoléon I^{er}*, Bruxelles, 1895, p. 42 (extrait de la *Revue générale*, 1895), et *Quelques*

plique que l'association de gentilshommes organisée à Bruxelles contre Napoléon, « tout en ayant rendu de grands services aux Alliés, plusieurs sociétaires y ayant exposé leurs têtes (1), » n'avait point prêché la révolte, comme M. de Hogendorp l'avait espéré : à un moment un de ses membres, plus ardent que les autres, M. van der Cruisse, avait eu la velléité de lancer une proclamation séditieuse ; mais, l'ayant lue à M. de Mérode et celui-ci « ayant trouvé son projet fort imprudent et lui ayant fait une grande peur de sa responsabilité devant Dieu, » il l'avait aussitôt jetée au feu (2).

Quoi qu'il en fût, l'Angleterre n'en surveillait pas moins très étroitement les agissements du prince d'Orange dans la Belgique. Ses démarches pour mettre ce pays sous sa domination l'inquiétaient, alors même qu'elles devaient rester sans effet. A la fin de janvier, prévenu par Johnson que Hugues de Zuylen avait publié un pamphlet des plus violents excitant les Belges en faveur de son souverain, Clancarty s'en plaignait vivement à Hogendorp, disant que l'Autriche seule était maîtresse d'abandonner les Pays-Bas, et il exigeait le rappel du représentant du prince d'Orange : ce qui

notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française, 1795-1814, Gand, 1896, p. 221 et suiv.

(1) « Un de ses membres, M. de Lannoy, ancien notaire à Bruxelles, rue de la Violette, avait, au mois de janvier 1814, fait un voyage pour donner au quartier général des Alliés, tandis que les Français étaient encore à Bruxelles, des renseignements sur les places fortes du Hainaut français. » Lettre du comte van der Burch au duc de Beaufort, Bruxelles, 25 février 1814. Archives générales du royaume de Belgique, conseil administratif du royaume de la Belgique en 1814, carton 10, liasse Dyle. V. Appendice III.

(2) Comte de Mérode-Westerloo, *Souvenirs*, t. I, p. 328 et 329.

fut fait aussitôt ; Guillaume de Nassau adressa même des excuses à l'Autriche et à la Grande-Bretagne (1). Il fallut cet incident pour faire découvrir à M. de Hogendorp le véritable jeu du cabinet britannique. « Ce que veut au fond l'Angleterre, écrit-il en effet dans ses *Mémoires* après avoir fait allusion aux récriminations de lord Clancarty, c'est d'agir *seule* pour être maîtresse ; elle entend que les Alliés *conquière*nt la Belgique pour nous la *donner* et ainsi poser ses conditions, en ce qui concerne notamment la possession des colonies hollandaises (2). » C'en était fini désormais des projets du prince d'Orange : il se soumit docilement à la direction de l'Angleterre, attendant, selon la promesse de Castlereagh, que la paix générale lui donnât l'extension de souveraineté si désirée (3). A Huytens de Gand, venu pour se plaindre de l'inertie des Hollandais, Hogendorp avouait le 26 mars « qu'il ne pouvait plus pousser à une insurrection et qu'il fallait accepter l'aide des Alliés (4). »

Les affaires de Louis XVIII dans l'ancienne France avaient un peu mieux marché. Ici, dans le courant de janvier, l'insurrection, loin de diminuer, n'avait fait que s'étendre : elle atteignait son apogée au mois de

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 54-56 et 286. — Lettre de M. G. G. Vreede, *Comptes rendus des séances de la commission royale d'histoire*, Bruxelles, 1853, 2^e série, t. V, p. 393. — V. une lettre de Fagel à Guillaume d'Orange rapportée dans Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 285-287.

(2) V. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 54 et 55.

(3) Lettre de Castlereagh du 1^{er} février 1814. *Correspondence... of viscount Castlereagh*, t. IX (t. I, 2^e série), p. 224. — V. de Broglie, *Le dernier bienfait de la monarchie*, p. 21.

(4) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 344.

février ; et elle semblait bien n'avoir pas eu en vue seulement la chute de Napoléon, mais encore le rétablissement des Bourbons. « L'insurrection des paysans des environs de Lille, Arras et en Picardie, constatait lord Clancarty dans une lettre envoyée le 18 février à Castlereagh, bien que tout d'abord commencée dans le but d'éviter la conscription, a presque immédiatement pris comme objet avoué un changement de dynastie en faveur de leurs princes légitimes (1). » Nombre de fonctionnaires montraient d'ailleurs de moins en moins d'empressement à servir l'Empereur : le préfet de la Somme, La Tour du Pin, choisissait les officiers de la garde nationale parmi les anciens émigrés et nommait chef de cohorte un royaliste notoirement compromis, astreint à la surveillance de la haute police (2). Cependant, même dans l'ancienne France, on ne pouvait pas dire qu'une révolution s'était réellement opérée. Il manquait à l'insurrection le souffle qui fait les révoltes destructives des dynasties. Comme en Belgique, si le peuple s'était soulevé — et encore ne s'était-il insurgé que dans les campagnes — les bourgeois et les nobles, à part quelques royalistes exaltés servant d'agents à Louis XVIII, s'étaient au reste tenus tranquilles, escomptant, sans bouger, la déchéance de l'Empereur. D'autre part, les efforts du prince régent d'Angleterre pour imposer à ses alliés la candidature de Louis XVIII

(1) Lord Clancarty à Castlereagh, La Haye, 18 février 1814. *Correspondence... of viscount Castlereagh*, t. IX (t. I, 2^e série), p. 275.

(2) Lettre du sous-préfet d'Abbeville citée dans un rapport de police du 17 février 1814. A.N., F⁷, 4289. — Clarke à Montalivet, 28 mars 1814. A.G. — V. Henry Houssaye, 1814, édit. in-18, p. 20.

n'avaient point réussi : au congrès de Chatillon, le 13 février, le tsar déclarait que « les puissances ne devaient pas se prononcer en faveur des Bourbons, mais laisser aux Français l'initiative sur cette question (1). »

C'est en définitive à l'armée des Alliés qu'avaient surtout profité les mouvements séditeux des départements réunis et de l'ancienne France. En occupant les soldats de l'Empereur, en en diminuant le nombre par les désertions qu'ils avaient entraînés, ils lui faisaient en effet le chemin plus libre. Jusqu'au 10 janvier 1814, la Belgique n'avait été visitée que par quelques patrouilles de cosaques ; mais, ce jour-là, au plus fort de l'insurrection, l'armée de Bülow pénétrait par le nord dans la Campine, se dirigeant vers Anvers, tandis que Winzingerode s'avancait par l'est. Et au bout de quelques jours le général Maison, auquel Napoléon avait confié la défense du pays, était obligé de se retirer. Le 13, il quitte Anvers y laissant de quoi tenir l'ennemi en respect et il se replie sur le Brabant avec le gros de ses troupes pour donner la main à Macdonald et essayer de retarder l'invasion (2). Le 16, le préfet de la Lys a déjà annoncé la retraite probable de Maison sur Condé, Lille ou Valenciennes, et l'évacuation imminente des départements des Deux-Nèthes, de la Dyle et de l'Escaut (3). Le 21, il ne reste plus un seul fonc-

(1) Henry Houssaye, *op. cit.*, p. 99.

(2) L. de Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique, 1795-1814*, t. II, p. 330.

(3) V. préfet de la Lys au ministre de l'intérieur, Bruges, 16 janvier 1814. A. N., F⁷, 7024.

tionnaire à Gand. Le même jour, Macdonald, le sénateur comte de Péluse — plus illustre sous le nom de Monge (1) — et le préfet Micoud quittent Liège précipitamment. Le 31, l'ennemi est devant Bruxelles qui est évacué. Maison et Pontécoulant, le commissaire extraordinaire de la 24^e division militaire, sont forcés de fuir, ainsi que tous les fonctionnaires français, le 1^{er} février. Le 2, le maire de Gand (2), pour ne pas offrir aux Alliés les clefs de la ville, gagne Arras. Le 2, également, le préfet de Bruges se retire sur Ypres qui sera occupé quelques jours plus tard, puis sur Lille et Paris. A cette date, Maison écrit au ministre de la guerre : « A Charleroi, à Fleurus et dans toute cette partie, l'ennemi a été reçu avec enthousiasme. La haute ville de Charleroi a été illuminée. A Namur, le maire a failli être victime de la canaille et n'a dû son salut qu'au général ennemi (3). » A Bruxelles, au contraire, le maire, un grand seigneur, le duc d'Ursel, est fait prisonnier et emmené en Allemagne parce qu'il a négligé de faire sonner les cloches pour l'entrée des Prussiens dans la ville (4). Tout ce qui représente à un titre quelconque l'autorité impériale ou la domination française est impitoyablement sabré. L'effroi que répandent autour d'eux les Alliés est tel que les fonctionnaires sont pris d'une violente panique. C'est une débandade, un sauve qui peut général. Dans ces régions où se sont

(1) Il avait été envoyé à Liège comme commissaire extraordinaire.

(2) M. Vanderhaeghen. — V. A. N., F^{1c} III, Escaut, 4.

(3) V. général Maison au ministre de la guerre, 2 février 1814. A.G., Corresp. du général Maison.

(4) Comte de Mérode-Westerloo, *Souvenirs*, t. I, p. 332.

illustrées tant de pures gloires françaises, l'ennemi est accueilli comme un libérateur. Dès lors, rien ne l'arrête. Il précipite sa marche en avant. Il est bientôt à la frontière de l'ancienne France. Il la franchit, et de même qu'à son entrée en Belgique il a trouvé le pays soulevé, il voit dans la Flandre française, les paysans en armes prêts à l'acclamer, à le guider dans sa marche contre l'armée de l'Empereur.

IV

LA DÉCOUVERTE DU COMLOT.

Si certains fonctionnaires de l'Empire avaient soupçonné l'influence étrangère dans les troubles de la Belgique et de l'ancienne France (1), aucun n'avait eu vent du complot organisé par le prince d'Orange avec le chevalier de La Serre et dans lequel Villars et Caluwe devaient jouer un rôle. Il fallut, pour qu'ils le connusent, que ces émissaires en divulguassent le secret.

C'est le 9 janvier au matin que les deux agents avaient quitté Bréda. Le même jour, entre trois et quatre heures, ils parvenaient à quatre lieues de cette ville aux avant-postes de l'armée française et, sur leur déclaration qu'ils avaient des choses importantes à révéler, étaient immédiatement conduits à Ohgwestraes chez le général Roguin (Roguet) « où ils soupaient et couchaient. » De là, le lendemain matin, une voiture, « encadrée de quatre lanciers polonais, » les mena, avec un officier, à Anvers, auprès du général Maison, à qui ils avouèrent leur mission et remirent les pièces dont ils étaient porteurs : ils y avaient joint, afin de marquer leur dévouement à l'Empereur, une « note sur la position des forces enne-

(1) Encore n'y croyaient-ils pas tous. Beugnot, notamment, refusait de voir dans les désordres du département du Nord « une impulsion étrangère ou aucune combinaison. » Comte Beugnot au ministre de l'intérieur, Lille, 17 janvier 1814. A.N., F^{1c} III, Nord, 14.

mies en Hollande et en deçà de la Meuse (1). » Le général fut surpris autant qu'effrayé de leurs confidences ; la qualité des personnages, qu'il trouvait peu en rapport avec la gravité de leur communication, éveilla seulement sa défiance. « Nos ennemis avec des projets infâmes sont heureusement des gens bien absurdes, écrit-il le jour même au ministre de la guerre ; je me demande encore comment ils ont pu confier des secrets de cette importance aux deux individus en question. » Il s'empressa donc de les adresser, par un de ses aides de camp, au commissaire général de la police, M. Bellemare, afin que « sur le champ toutes les mesures fussent prises contre les meneurs de Bruxelles, de Gand et de Bruges » que Villars et Caluwe lui avaient révélés (2).

Bellemare était bien l'homme qui convenait dans la circonstance. C'était le modèle du policier. Zélé jusqu'à l'indiscrétion, il était disposé à voir partout des complots et à multiplier les actes de rigueur ; au 18 fructidor il s'était laissé enrégimenter dans la police comme vulgaire espion (3), il connaissait ainsi les intrigues et les moyens de les découvrir ; enfin, pour réussir, il ne regardait point à la dépense : « Le commissariat d'Anvers va coûter autant que deux, » disait en 1812 le fonc-

(1) V. cette note, rédigée à Anvers le 9 janvier 1814 par Caluwe, « ex-capitaine du régiment du Texel. » A.N., F⁷, 8196, n° 4012, R². V. Appendice II.

(2) Général Maison au ministre de la guerre, Anvers, 10 janvier 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 janvier 1814.

(3) V. L. de Lanza de Laborie, *op. cit.*, t. II, p. 142.

tionnaire du ministère chargé d'en examiner les comptes (1).

Par sa gravité comme par son imprévu, l'affaire dont le général Maison avait confié l'instruction à Bellemare était ce qu'on pouvait appeler une affaire sensationnelle. Le commissaire d'Anvers se mit donc de tout cœur au travail. Le jour même il interroge les deux émissaires, et l'impression qu'ils lui font est favorable : il croit à leur sincérité ; Caluwe surtout le séduit : « M. de Caluwe, écrira-t-il le lendemain à son ministre, est connu de M. Desmarets (2) et a rempli des missions, c'est un homme sûr et d'une intelligence remarquable (3). » Il en obtient des détails qui « lui permettent de croire à la conspiration. » Sa conviction est faite qu'il existe à Bruxelles, à Gand, à Bruges, sous la direction du comte de Byland, du comte d'Asques, de M. Liévin Bauwens et de M. Ghislain de Zuylen, trois comités d'insurrection dont l'objet est de soulever la Belgique au profit de la Hollande, puis l'ancienne France en faveur de Louis XVIII. Dès lors, son plan est aussitôt dressé : il en avise le 10 janvier le ministre de la police. Il se rendra le lendemain même à Bruxelles avec les deux agents « qui veulent bien se prêter à tout ce qu'on leur fera faire, » et il les mettra en rapports avec le comte de Byland à qui ils parleront comme s'ils étaient toujours dévoués à la cause hollandaise : cette « petite tête bavarde et à prétentions, » qu'il connaît, « s'épanchera, » elle leur

(1) Lettre du 20 septembre 1812. A. N., F7, 3226.

(2) M. Desmarets était alors chef de la première division du ministère de la police générale de l'Empire.

(3) Bulletin de Bellemare pour S. E. le ministre de la police générale, Bruxelles, 11 janvier 1814. A. N., F7, 8196, n° 4012, R².

indiquera les complices de la conspiration et on les arrêtera tous « au même moment. » En effet, ajoute-t-il, « il y a des choses qui, à mon avis, doivent être exécutées à l'instant (1). »

Bellemare est effectivement à Bruxelles le 11 janvier. Et son premier soin, après avoir vu Pontécoulant, le commissaire extraordinaire de la 24^e division, est de rechercher le comte de Byland. Mais il ne le trouve point aussi aisément qu'il l'espérait ; et « cela le dérange, » car « c'est auprès de lui que MM. Villars et Caluwe sont accrédités. » Les renseignements qu'il obtient à son adresse fortifient toutefois ses soupçons : « Il occupe à Bruxelles trois logements et n'est nulle part. Depuis trois semaines, il n'a fait que de courtes apparitions. Personne ne sait dire où il va. Tout le monde répond : il est *en campagne*. Sa conduite et ses allées et venues sont mystérieuses. » Et ces renseignements, à défaut d'autre chose, il s'empresse de les envoyer au ministre de la police. Cependant, tandis que mélancoliquement il compose sa lettre à Savary, la situation tout à coup se transforme. Caluwe, qui de son côté perquisitionnait aussi, rentre dans le moment et lui annonce qu'il a enfin découvert un domestique de M. le comte de Byland, dont il a obtenu pour le soir même un rendez-vous avec son maître. Et, tout heureux de la nouvelle, Bellemare la transmet en post-scriptum au duc de Rovigo, reproduisant d'ailleurs le propre récit que lui a fait l'agent de son entrevue avec la livrée de M. de

(1) Bulletin de Bellemare pour S. E. le ministre de la police générale, Anvers, 10 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n^o 4012, R².

Byland, comme s'il craignait en se l'appropriant d'en atténuer la saveur. Celle-ci, au demeurant, n'est point ordinaire : l'histoire tient à la fois du conte et du roman. « Sur ce que je lui ai dit en m'annonçant comme envoyé de Bréda, raconte Caluwe à Bellemare, le domestique m'a répondu : « Venez ! », et il m'a conduit dans une cave en me serrant la main. Là il m'a dit mystérieusement : « Je sais ce que vous venez faire. Je monte à cheval à l'instant. Mon maître est à la campagne de M. van Veloot, à une lieue et demie d'ici. M. van Veloot est allé en Hollande. Je vais revenir de suite et vous dirai quand et où vous pourrez voir mon maître. » Le domestique est au fait de tout ; me prenant pour un véritable agent de l'ennemi, il m'a fait des questions comme son maître peut en faire ; revenu peu après il m'a déclaré que M. de Byland me recevrait à la campagne ce soir même. » Mais Bellemare n'a pas un mot pour trouver l'aventure au moins singulière : persuadé sans doute que dans le domaine des complots la réalité touche souvent à l'invraisemblance, il ajoute une foi entière à ce qu'il vient d'apprendre et pense avoir découvert d'un coup les fils les plus cachés de la conspiration. « Tout porte à croire, mande-t-il en terminant à Savary, que la maison de campagne de M. van Veloot (Hollandais) est le quartier général de l'insurrection et que là sont les papiers. Le comte n'y est probablement pas seul..... Il y a ainsi certitude que M. de Byland est un des moteurs de l'insurrection qui se prépare. » Le commissaire de la police est même si ravi de ses deux compagnons qu'il songe à les utiliser comme es-

pions au service de la France : « Je me consulte avec le général Maison sur la correspondance qu'il convient d'établir entre l'ennemi de Bréda et MM. Villars et de Caluwe. Tout doit tendre à déconcerter l'insurrection en brisant d'un seul coup ses principaux instruments et à tromper l'ennemi sur notre situation militaire (1). »

On conçoit dès lors l'impatience avec laquelle Bellemare devait attendre le résultat de la visite de Caluwe à M. de Byland. Et, de fait, le résultat ne trompa point ses espérances. « Le comte de Byland a tout avoué ! », écrit-il triomphalement à Paris le même jour 11 janvier à neuf heures du soir. Et il énumère en même temps ses aveux : « M. de Byland donnera demain matin à M. de Caluwe, qui ira le voir à dix heures, un détail circonstancié de l'état des choses par écrit. Il croit que celui-ci le porte au quartier général. Il a dit que depuis trois ans il travaille pour la cause ; qu'il a dix mille hommes prêts dans la forêt de Soignes ; qu'ils sont organisés par numéros ; qu'il vient de faire partir un officier hollandais avec des dépêches. La femme de cet officier et une autre dame, qui est la belle-sœur de M. Kanne-man, ministre des finances de Hollande, sont à la même campagne que M. Byland. Il n'y a personne autre. Il paraît que M. Byland n'est chargé que de préparer Bruxelles. Il a dit qu'il attend son brevet de gouverneur de Bruxelles. Il ne compte pas sur la haute classe (2). »

(1) Bulletin de Bellemare pour S. E. le ministre de la police générale, Bruxelles, 11 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

(2) Note de Bellemare, Bruxelles, 11 janvier 1814, 9 heures du soir. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

Le triomphe était complet. Aussi convenait-il d'en profiter sans retard. Le comte de Byland est saisi par Bellemare : on trouve sur lui une proclamation incendiaire écrite de sa main pour faire soulever le Brabant ; et, « après avoir été très longuement interrogé, » il est mis en état d'arrestation (1) : le 13, par mesure de haute police, il est écroué à la maison d'arrêt de Bruxelles avec deux autres personnes qui sont relâchées le même jour (2). Cependant, aux yeux du commissaire d'Anvers, cela ne pouvait suffire. L'emprisonnement immédiat d'autres individus encore s'imposait : notamment « celui du maire de Bruges, M. van Zuylen, l'oncle de MM. van Zuylen van Nivelt frères, principaux instigateurs de l'insurrection, et qui, d'après ce que ceux-ci ont dit à Villars et à Caluwe, est leur agent fidèle dans cette partie de la Belgique. » Le 12, ayant interrogé M. le comte de Byland, il avait donc demandé au ministre de la police d'ordonner que « le sieur van Zuylen, malgré sa qualité de maire d'une bonne ville, fût sans tarder arrêté et conduit à Paris (3). »

Mais le temps manqua à M. Bellemare pour réaliser ses intentions. Une épreuve l'attendait qui lui prouva que la roche tarpéienne est proche souvent du Capitole. A l'instant même où, rempli d'une légitime fierté, il procédait à l'écrou du comte de Byland, M. de Ponté-

(1) V. Devilliers du Terrage au ministre de la police, Bruxelles, 16 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². — Bellemare au comte Réal, Anvers, 24 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196.

(2) Registres d'écrou de la prison de Bruxelles.

(3) Lettre de Bellemare, Bruxelles, 12 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

coulant « le faisait repartir pour Anvers avec l'ordre de s'y renfermer et d'y rester le siège une fois commencé (1) » et le ministre de la police lui écrivait « par un courrier extraordinaire » d'avoir à se dessaisir de l'affaire entre les mains de M. Devilliers du Terrage (2).

Comment s'expliquait ce coup de théâtre ? On mettait en avant les exigences du service : « J'ai cru devoir charger M. Devilliers, directeur général de police, qui se trouve dans ce moment sur les lieux, de suivre l'affaire de MM. Villars et Caluwe, mandait le 16 janvier le duc de Rovigo à M. de Pontécoulant ; M. Bellemare n'aurait pu s'en occuper qu'en négligeant la police de la ville d'Anvers qui exige tous ses soins et qui ne lui permet pas de s'absenter de cette place (3). » C'était là le motif officiel. Les vraies raisons étaient toutes différentes. Dans la réalité, la disgrâce de Bellemare était due aux intrigues de M. Devilliers du Terrage et du comte de Pontécoulant.

L'ancien chef de la police en Hollande, qui après l'évacuation s'était fixé à Anvers, n'avait pas vu d'un bon œil M. Bellemare se saisir de l'affaire du complot : car c'était une affaire où l'on pouvait se tailler un beau et facile succès. Il avait donc, dès le premier jour, le 10 janvier, insisté vivement auprès de son collègue pour qu'il partageât avec lui les honneurs de l'instruction : il se

(1) V. Pontécoulant au ministre de l'intérieur, Bruxelles, 15 janvier 1814. A. N., F⁷, 4290.

(2) Ministre de la police à Bellemare, 13 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

(3) Ministre de la police à Pontécoulant, Paris, 16 janvier 1814. A. N., F⁷, 6602, n° 4210, série 2.

prévalait pour cela d'un décret du 6 décembre qui l'avait chargé de la police auprès de l'armée. Mais le commissaire d'Anvers, qui tenait lui aussi à faire valoir ses qualités de policier, s'y était énergiquement opposé : il n'était point une émanation de la police de Hollande et, institué par un décret de l'Empereur, il entendait n'être destitué que par un décret impérial, non par une simple décision du commissaire extraordinaire comme était l'acte invoqué par M. Devilliers. Aussi s'était-on quitté en assez mauvais termes : Devilliers du Terrage s'était même emporté au point de menacer Bellemare *de faire valoir ses droits* (1). Et de fait il ne perdit point son temps. Les circonstances, d'ailleurs, le servaient admirablement. Le comte Réal, qui avait dans sa direction au ministère de la police le premier arrondissement dont la Belgique faisait partie, était son intime ami : il avait avec lui des relations si étroites qu'il lui envoyait par le même courrier des lettres officielles où il l'appelait « M. le comte » et des billets autographes où il le tutoyait (2). C'est donc à lui que le jour même il s'adressa « pour le prier de trancher nettement les rapports qui devaient exister entre lui et M. Bellemare (3). » En même temps, tout en déclarant en haut lieu qu'« il s'interdisait de s'occuper de l'affaire depuis que M. Bellemare lui en avait refusé la communication (4), » il s'ef-

(1) Bellemare à Pontécoulant, Anvers, 10 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

(2) L. de Lanza de Laborie, *op. cit.*, t. II, p. 319.

(3) Devilliers du Terrage au comte Réal, Anvers, 10 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

(4) V. sa lettre datée de Bruxelles, 16 janvier 1814, au ministre de la police. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

força, dans sa correspondance avec Réal, de desservir son collègue en diminuant le mérite de son instruction. C'est ainsi que le 10 janvier, faisant le bon apôtre, il envoyait à Paris ces quelques lignes : « Je viens d'apprendre que le compagnon du sieur Calhué qui se trouve avec lui entre les mains de M. de Bellemare doit être un sieur Villar ou Villars. Des renseignements secrets m'apprennent qu'un individu portant un nom semblable était il y a peu de temps à La Haye où il se donnait pour lieutenant général de Louis XVIII et d'où il est parti sans avoir payé ses dettes quoique dans les cafés il montrât avec ostentation des bourses remplies d'or. Je vais communiquer ce renseignement à M. Bellemare qui paraît accorder une grande confiance au sieur Villar... C'est ainsi que j'aime à reconnaître ses indignes procédés (1). » Trois jours plus tard, courrier par courrier en quelque sorte, le commissaire d'Anvers recevait son congé.

Des motifs d'une toute autre nature avaient fait agir contre Bellemare M. de Pontécoulant. Ici, ce n'était plus la jalousie, c'étaient la peur, le désir de ne point se compromettre. Le comte Doulcet de Pontécoulant était en effet grand ami de sa tranquillité : depuis qu'il était arrivé à Bruxelles le 27 décembre, il n'avait montré qu'irrésolution et faiblesse, si bien qu'à plusieurs reprises Napoléon dut lui faire des reproches sur « sa contenance trop timide. » C'est ainsi qu'à la première nouvelle de l'approche des troupes alliées il ordon-

(1) Devilliers du Terrage au comte Réal, Anvers, 10 janvier 1814. A.N., F⁷, 3064.

nait l'évacuation précipitée sur Lille des caisses publiques et des agents financiers du département de l'Escaut, que le préfet devait faire revenir à Gand quelques jours après (1). Dans cet état d'esprit il n'avait donc pas vu sans effroi venir s'ajouter aux soucis des choses de l'invasion ceux d'une affaire qui engageait au plus haut degré la sécurité de l'Etat et pouvait mettre en cause plusieurs personnages considérables de la Belgique. Aussi, dès le premier moment, s'était-il efforcé d'en diminuer l'importance en en dénaturant l'objet et avait-il cherché à s'en désintéresser sous prétexte des nombreuses occupations que lui faisait la situation militaire : « L'affaire pour laquelle M. Bellemare est venu ici ce matin, écrit-il le 11 janvier au duc de Rovigo, paraît assez sérieuse, puisqu'il ne s'agit de rien moins que du soulèvement de toute la Belgique, mais les agents de cette conspiration sont fort mal avisés puisqu'il paraît que ce serait pour les Bourbons qu'ils voudraient mettre le peuple belge en jeu, et il n'y a certainement point de province dans tout l'Empire où ce mobile soit moins puissant que dans la Belgique. Je donne à cette affaire toute l'attention convenable, cependant je doute que les événements militaires me laissent la possibilité de les suivre longtemps : on nous menace de tous côtés, je ne crois pas que nous puissions tenir ici longtemps encore (2). » Ce fut bien autre

(1) V. préfet de la Lys au ministre de l'intérieur, Bruges, 16 et 18 janvier 1814. A. N., F⁷, 7024. — Préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur, 18 janvier 1814. A. N., F^{1c} III, Escaut, 5. — Napoléon à Clarke, 18 janvier 1814. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXVII, p. 50.

(2) Lettre du comte de Pontécoulant au duc de Rovigo, Bruxelles, 11 janvier 1814. A. N., F⁷, 6602, n° 4210, série 2.

chose quand il fut témoin du zèle avec lequel Bellemare menait son instruction, surtout quand il apprit deux jours plus tard que M. de Byland, fort connu à Bruxelles, était emprisonné et que le commissaire d'Anvers se proposait d'arrêter d'autres individus non moins importants de la Belgique comme le comte d'Asques, Liévin Bauwens, Ghislain de Zuylen. Alors son effroi devint de la panique. Et, quelque contradictoire avec les événements que dût paraître sa décision, il résolut d'étouffer à tout prix l'affaire. D'un mot et sans donner de détails, il annonça en haut lieu que la question du complot n'avait en définitive aucune gravité : « ce n'était qu'une billevesée, » mandait-il au ministre de l'intérieur (1) ; et, afin d'en rendre l'instruction impossible, en même temps qu'il renvoyait M. Bellemare à Anvers, il fit partir de Bruxelles en leur donnant des passeports pour Paris les deux dénonciateurs, Villars et Caluwe : il se gardait au surplus d'aviser de ce départ le ministre de la police (2). La crainte de voir mettre en état d'arrestation le commandant de la garde nationale de Bruxelles, le maire de Bruges, le grand fabricant de coton de Gand fut évidemment ce qui conduisit Pontécoulant à de semblables déterminations : ce qui le prouverait d'une façon certaine, si à eux seuls ses actes n'en témoignaient pas suffisamment, ce seraient les confidences qu'il fit à M. Devilliers aussitôt que celui-ci eut été chargé de l'affaire : « M. Bellemare, lui dit-il, se proposait d'agir

(1) Comte de Pontécoulant au ministre de l'intérieur, Bruxelles, 15 janvier 1814. A. N., F⁷, 4290.

(2) V. Devilliers du Terrage au ministre de la police, Bruxelles, 16 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

contre un très grand nombre de personnes de beaucoup de départements de la Belgique, plus ou moins compromises par les déclarations des sieurs Caluwe et Villars ; je l'en ai empêché, n'ayant reconnu aucun fondement à sa crainte, ayant même trouvé parmi les gens accusés des personnes de toute sûreté (1). »

C'est le 15 janvier que M. Devilliers du Terrage fut officiellement chargé par Savary d'instruire à la place de Bellemare l'affaire du complot (2) : la lettre du ministre de la police le touchait à Bruxelles où il s'était rendu, dès qu'il avait été officieusement prévenu, afin de s'entendre avec Pontécoulant sur la suite à donner à cette affaire (3). Quelle allait être son attitude ? La situation ne laissait pas pour lui d'être assez difficile. Le gouvernement attribuait une réelle importance aux documents remis par les deux agents au commissaire d'Anvers et donnait une certaine confiance aux déclarations qu'ils lui avaient faites (4) ; il était seulement d'avis d'agir avec beaucoup de circonspection : une lettre de Réal à l'adresse de Bellemare, et qui ne lui fut pas envoyée, car il était au même moment desaisi au profit de M. Devilliers, lui recommandait « de ne rien hasarder ni précipiter dans son opinion et

(1) V. Devilliers du Terrage au ministre de la police, Bruxelles, 16 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

(2) Ministre de la police à M. Devilliers, directeur général de la police à Bruxelles, 15 janvier 1814. A. N., F⁷, 6602, n° 4210, série 2.

(3) V. Devilliers du Terrage au ministre de la police, Bruxelles, 16 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

(4) C'est ce qui ressort du rapport du ministre de la police à S. M. l'Empereur du 14 janvier 1814, et d'une lettre adressée le 15 du même mois par le ministre de la police à M. Devilliers. A. N., F⁷, 6602, n° 4210, série 2.

dans ses mesures sur les personnes et sur les choses (1). » Pour répondre aux vues du gouvernement il semblait donc que le directeur de la police dût, quoiqu'avec moins d'ardeur, marcher dans la voie suivie par son collègue. Mais, dès le premier jour, et afin de jeter le discrédit sur l'instruction de Bellemare, il s'était prononcé plutôt pour une opinion contraire: d'après les renseignements assez fâcheux qu'il avait obtenus « en secret » sur l'un des dénonciateurs, et qu'il avait communiqués au comte Réal, la question du complot lui avait paru tenir quelque peu du roman. Pouvait-il, maintenant qu'il avait l'instruction en mains, revenir, sans contradiction, sur son impression première ? Le désir de tirer vengeance du commissaire d'Anvers, qui l'avait privé des prémices de l'affaire, et celui de témoigner sa reconnaissance à Pontécoulant, qui l'avait aidé à la recouvrer, ne devaient-ils pas d'ailleurs le pousser aussi vers cette solution ? L'impartialité de M. Devilliers du Terrage était mise ainsi à une rude épreuve.

Les circonstances heureusement vinrent le sortir d'embarras. Les événements se présentèrent de suite sous une telle apparence qu'il put, de très bonne foi, donner satisfaction à ses sentiments les plus intimes.

Le 14 janvier, sur les ordres de M. de Pontécoulant, Villars et Caluwe avaient obtenu des passeports pour se rendre à Paris « par devant la préfecture de police. »

(1) Lettre du comte Réal au commissaire de police d'Anvers (*Seul.* — Paris, 13 janvier 1814), à laquelle est épinglé ce billet daté du 14 janvier 1814 : « Cette lettre n'a point été signée d'après celle que la première division a écrite au directeur général. » A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

Or, le 17, Devilliers apprenait qu'au lieu d'aller ensemble directement à Paris ils étaient partis chacun dans une direction différente : Villars pour Mons, Caluwe pour Alost. La chose lui sembla singulière. En tout cas elle le remplit d'aise ; car c'était la confirmation des mauvais renseignements qu'il avait reçus sur le sieur Villars et de ceux, non moins mauvais, qu'il venait à l'instant de recueillir sur Caluwe : « ancien officier chassé pour inconduite du régiment du Texel. » Aussi, se hâta-t-il d'en avertir le comte Réal : « Les sieurs Villars et Caluwe, lui dit-il, me semblent éminemment suspects et indignes de la confiance qu'on a paru leur accorder ; je me confirme de plus en plus dans l'opinion que j'ai conçue à leur égard. » Et il décida aussitôt de faire diriger contre eux les recherches nécessaires « pour qu'ils soient reconduits à Bruxelles à l'effet d'y être de nouveau et sévèrement interrogés (1) : » une circulaire du préfet de la Dyle, baron d'Houdetot, signala Villars et Caluwe « dont l'arrestation intéresse fortement la police générale » à ses collègues du Nord, de l'Escaut, de Jemmapes, au sous-préfet de Cambrai et au maire de Valenciennes (2). Mais ce déploiement d'activité demeura sans résultat. On ne trouva point trace de Caluwe. Quant à Villars, si

(1) V. Devilliers du Terrage au ministre de la police, Bruxelles, 16 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². — Devilliers du Terrage au ministre de la police, Bruxelles, 17 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196. — Devilliers du Terrage au comte Réal, Bruxelles, 19 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

(2) Archives générales du royaume de Belgique, liasse 855 (police), préfecture de la Dyle.

on sut qu'il était le 16 parti de Mons pour Paris (1), il fut impossible de le saisir. Bien mieux, une note de la préfecture de police, datée du 19 janvier, annonça que les recherches faites à Paris pour le découvrir étaient demeurées complètement infructueuses (2).

Ainsi, tout semblait donner raison à M. Devilliers du Terrage. Et, sous l'influence de ces nouvelles, l'opinion commença de se modifier en haut lieu. Au ministère de la police on ne crut plus guère à l'existence du complot; Villars et Caluwe semblèrent de vulgaires espions qui avaient mis en avant l'idée d'une conspiration pour s'en servir comme d'appât auprès des autorités françaises. « On peut soupçonner avec raison, déclarait une note du ministre (3) en marge d'une lettre de Devilliers du Terrage, que les deux agents avaient une mission d'espionnage et qu'ils sont retournés à l'ennemi. » La chose, quoique grave encore, l'était donc moins qu'on pouvait le supposer. Aussi le duc de Rovigo, dans sa note, s'abstint-il de récriminer trop fortement contre la décision de Pontécoulant, dont il venait seulement d'être informé, et qui avait fait quitter Bruxelles aux deux agents; il se borna à en exprimer sa surprise: « Il est bien étonnant qu'on ait envoyé ces hommes à Paris où ils ne peuvent être d'aucune

(1) Préfet de Jemmapes à Devilliers du Terrage, 19 janvier 1814. Archives générales du royaume de Belgique, liasse 855 (police), préfecture de la Dyle.

(2) Note de la police, 19 janvier 1814. A. N., F⁷, 8196, n^o 4012, R³.

(3) Cette note, d'une autre écriture que la lettre, n'est pas signée; mais il n'est point téméraire de l'attribuer au duc de Rovigo, car c'est à lui qu'était adressée la lettre sur laquelle elle se trouve mentionnée.

utilité ; s'ils pouvaient servir, c'était sur les lieux (1) . »

La lecture des pièces du dossier, que Devilliers avait reçues de Bellemare, ne fit que l'affermir dans son appréciation . Là où le commissaire d'Anvers avait vu des preuves certaines d'un vaste complot, le directeur de la police ne vit que des allégations sans précision et sans portée. Rien, d'après lui, ne pouvait être relevé à la charge de M. de Zuylen, de M. Bauwens, et du comte d'Asques : « Les renseignements recueillis sur ces individus auprès de Villars et de Caluwe étaient extrêmement vagues et n'étaient appuyés d'aucun fait ; rien ne prouvait que ces personnes eussent même jamais tenu des propos qui pussent les faire soupçonner de vouloir favoriser un jour la cause du prince d'Orange. » Il n'y avait qu'un seul personnage sur lequel on eût des notions positives : le comte de Byland ; mais, « quelque dangereuses que fussent ses opinions, » Devilliers « ne croyait pas possible d'intenter contre lui une action judiciaire : » « tout s'était borné de sa part, sans même que cela fût spontané, à fournir à Villars et à Caluwe quelques indications, à donner quelques assurances, à rédiger un plan de proclamation aux Belges pour les engager à embrasser la cause du prince d'Orange ; » il suffisait « de le conserver dans une prison d'Etat de l'Empire où il resterait jusqu'à ce que le gouvernement eût décidé à son égard (2) . »

(1) Note en marge d'une lettre de Devilliers du Terrage au ministre de la police, Bruxelles, 16 janvier 1814. A.N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

(2) Devilliers du Terrage à Réal, Bruxelles, 19 janvier 1814. A.N., F⁷, 8196, n° 4012, R². — « Les prisons d'Etat étant remplies et ne pouvant recevoir de prisonniers, » dit une note du ministère de la police en

L'affaire paraissait donc — à la plus grande honte de Bellemare — devoir être classée faute de preuves, quand le lendemain, 20 janvier, un double coup de théâtre se produisait. M. Devilliers était informé par Bellemare que Villars était à Paris, et il apprenait, d'une source qu'il n'indique pas, que Caluwe se trouvait à Anvers. Il se dépêcha alors de prier le ministre de la police de faire subir à Villars un interrogatoire détaillé et d'inviter le commissaire d'Anvers à lui envoyer sans retard à Bruxelles Caluwe qu'il questionnerait « d'une manière approfondie (1). »

Mais, d'un côté comme de l'autre, les événements ne semblèrent pas vouloir justifier ces avis.

Tout d'abord, c'est en vain que le directeur de la police attendit M. Caluwe : il ne paraissait pas ; le 26, il en était encore sans nouvelles. Bien mieux, Bellemare lui-même n'a point répondu. Devilliers flaira dès lors un nouveau tour du commissaire d'Anvers. Il sait en effet que Caluwe s'est rendu volontairement auprès de lui ; s'il s'obstine à ne pas venir c'est vraisemblablement que celui-ci, par dépit et pour contrarier l'instruction, l'aura retenu. Il se décide donc le 26 à partir pour Anvers. Mais, à l'instant même où il quittait Bruxelles, une lettre de Bellemare l'avertit que « M. de Caluwe qui n'est pas aux appointements de la police et peut bien

date du 29 janvier 1814, le comte de Byland demeura à la maison d'arrêt de Bruxelles. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². Il en sortit le 1^{er} février, le jour où les Alliés occupèrent cette ville.

(1) Devilliers du Terrage au ministre de la police, Bruxelles, 20 janvier 1814. A. N., F⁷, 6602, n° 4210, série 2. — Comp. Devilliers du Terrage à Réal, Bruxelles, 23 janvier 1814. A. N., F⁷, 3064 et F⁷, 8196.

croire qu'il n'est pas à ses ordres, n'ayant d'ailleurs rien à ajouter à ses précédentes dépositions, ne paraît pas disposé à se rendre à Bruxelles. » Il ne doute plus désormais des intentions de son collègue : ce dernier ne veut pas qu'il voie Caluwe. Aussi, « afin de couper au plus court, » donne-t-il suite à sa résolution : il part pour Anvers où il arrive le 27 au matin (1). Et c'est alors de sa part, pendant plusieurs jours, une véritable chasse à l'homme — sans résultat du reste. Le commissaire d'Anvers lui avait indiqué le logement de Caluwe ; quand il s'y présente l'agent l'avait abandonné depuis deux jours « clandestinement, en y laissant quelques mauvaises hardes, » lui dit son propriétaire. Bellemare lui déclare ensuite qu'il le croit en route pour Paris ; seulement il lui fait cette déclaration en termes si vagues qu'il est maintenant convaincu « de son peu d'empressement à le lui faire trouver. » Devilliers n'a donc plus qu'à quitter Anvers. Et, de fait, il part le 28 pour Gand afin de se renseigner sur les prétendus agissements de Bauwens et de Huytlens dont les agents ont parlé : par acquit de conscience, il laisse toutefois au logement de M. Caluwe à Anvers une lettre dans laquelle il le prie de venir auprès de lui à Gand (2).

Le voyage de M. Devilliers du Terrage avait ainsi complètement échoué. Son seul résultat fut d'envenimer davantage encore les rapports entre les deux policiers.

(1) V. Devilliers du Terrage à Réal, Bruxelles, 21, 23, 24, 26 et Malines, 27 janvier 1814. A. N., F⁷, 3064.

(2) Devilliers du Terrage au comte Réal, Malines, 27 et Gand, 29 janvier 1814. A. N., F⁷, 3064.

En se retrouvant en présence, leur ancienne animosité en effet n'avait pas tardé à se réveiller. Elle éclata plus franche chez Bellemare : un jour, chez le duc de Plaisance, il déclara à Devilliers que, fatigué du parti qui semblait être pris de le dépouiller d'une portion de son arrondissement, il allait saisir le conseil d'Etat, « par un mémoire qui ferait époque dans les fastes de l'administration, de la question de savoir si un ministre de Sa Majesté a le droit d'enlever à un fonctionnaire une partie du pouvoir qui lui a été confié par l'Empereur. » Devilliers savait mieux se contenir. C'est de voies détournées qu'il usa contre son collègue : il accabla Réal d'insinuations malveillantes à l'adresse de Bellemare. « M. Bellemare, lui écrit-il, qui ne devrait pas avoir perdu de vue un seul moment les pas d'un homme de cette espèce (Caluwe) n'a pu me le faire trouver à Anvers ; il n'a pas eu honte de remettre cet agent à la charité de M. le préfet des Deux-Nèthes qui lui a donné une centaine de francs.... Le dépit et la jalousie me semblent avoir entièrement fait perdre la tête à M. Bellemare ;.... il m'a répété sur son détachement de l'administration de la police tous les lieux communs dont il fatigue éternellement le tiers et le quart : je ne me crois plus permis, Monseigneur, de me taire sur le scandale que cause une pareille conduite (1). »

Les deux policiers avaient à coup sûr chacun quelques motifs de s'en vouloir. Mais le moment était vraiment bien mal choisi pour se quereller, car c'est en

(1) Devilliers du Terrage au comte Réal, Gand, 29 janvier 1814, A.N., F⁷, 3064.

face de l'ennemi, dont les troupes avaient envahi presque toute la Belgique, que de pareils démêlés se produisaient ! Si Bellemare pouvait garder rancune à Devilliers du Terrage de lui avoir ravi une affaire qu'il était en train de mener rapidement à un résultat, le directeur de la police n'avait pas tout à fait tort quand il suspectait le commissaire d'Anvers d'entraver de toutes manières son instruction. Il semble bien que c'est à son instigation que Caluwe était venu à Anvers et s'était ensuite soustrait aux recherches de M. Devilliers. Et le but de Bellemare était ici fort clair. Il comptait qu'en rendant Caluwe introuvable à son collègue, l'administration regarderait celui-ci comme un incapable et se laisserait de ses services. Il voulait, d'autre part, en retardant l'instruction de M. Devilliers, avoir le temps d'adresser à Paris certaines indications qui, justifiant ses propres vues, lui permettraient peut-être de reconquérir l'affaire. Frappé, au lendemain du jour où Devilliers l'invitait à envoyer Caluwe à Bruxelles, par la concordance des derniers événements avec les allégations des deux émissaires dont il avait jadis soutenu la vraisemblance, il s'empressait en effet, le 24, d'en aviser le comte Réal. « On ne donnait, disait-il, aux agents de Louis XVIII et du prince d'Orange qu'un délai de quelques jours pour retourner au quartier général de Bülow, parce que l'armée était au moment d'agir contre Anvers : or cela s'est vérifié. On les dispensait d'aller à Gand exciter des troubles parce que là on avait des agents sûrs tels que les Bauwens, les Huyttens, qui devaient faire soulever le peuple et notamment les ouvriers : le peuple

et les ouvriers se sont soulevés à Gand. On les dispensait de s'occuper de la Flandre contiguë à Dunkerque, parce que de ce côté-là on avait des agents qui organisaient un mouvement parmi les conscrits réfractaires et les déserteurs français de l'ancienne France et qui feraient prendre la cocarde blanche pour le compte de Louis XVIII : quelque chose de semblable vient d'avoir lieu de ce côté-là. On leur désignait un comte de Byland comme l'agent principal dans le département de la Dyle : je le fis arrêter, il convint de tout en ce qui le concernait et une proclamation incendiaire écrite de sa main fut saisie au moment de son arrestation. Enfin, on leur avait confié qu'une députation de Gand s'était rendue à La Haye pour convenir du mode d'insurrection de la Belgique : ils ont vu eux-mêmes à La Haye le sieur Huyttens de Gand donnant le bras au secrétaire d'Etat van Zuylen, et il y a deux jours Bauwens arrivait furtivement de Hollande, ne s'est arrêté à Anvers qu'une demi-heure et s'est esquivé par la Tête de Flandre à l'insu de la police civile et militaire (1). »

Bellemare jouait ainsi sa dernière carte. Il la perdit : sa tentative demeura sans effet. C'était fatal, car il s'était adressé à l'ami même de M. Devilliers du Terrage et dans la lettre qu'il lui avait envoyée, il avait mis une virulence à tout le moins déplacée. Il avait reproché au comte Réal « ses injustices, ses boutades, ses duretés qui avaient contribué à le dégoûter de la police » et il avait émis de graves accusations contre un de

(1) Bellemare au comte Réal, Anvers, 24 janvier 1814. A.N., F7, 8196.

ses subordonnés, M. Desmarets, le chef de la première division au ministère. « Le courrier extraordinaire et la lettre qui me firent remettre les pièces à M. Devilliers, déclarait-il, me frappèrent. Je crus voir en cela l'intérêt que M. Desmarets pouvait avoir à ce que l'affaire en ce qui concernait Bauwens passât par d'autres mains que par les miennes. Dans des circonstances moins capitales et dans des choses où le salut de l'Etat ne serait point compromis, je trouverais naturel que des idées de faveur s'attachassent aux souvenirs de M. Desmarets, mais dans une occasion telle que celle-ci il n'y avait point à balancer entre le salut de Bauwens et celui de la Belgique. J'aurais aussi bien su qu'un autre faire la part de l'ancien protégé et celle du conspirateur actuel. Je sais tout aussi bien qu'un autre apprécier les sentiments de dévouement et de fidélité de M. Desmarets et le plaindre d'avoir si longtemps placé sa confiance dans des hommes qui peuvent la retourner aujourd'hui contre l'Etat (1). »

N'ayant point réussi dans son suprême effort, M. Bellemare n'avait plus aucune raison d'empêcher l'entrevue de Caluwe avec M. Devilliers du Terrage. Celui-ci, « au moment où il n'y comptait plus, » reçut donc à Gand la visite de l'ancien capitaine. Il put l'interroger à loisir, et le 31 janvier sa conviction était faite d'une façon définitive. Il en rendait compte immédiatement à Réal. C'était l'échec de toute l'affaire : il était désormais certain qu'il n'avait existé de complot que dans

(1) Bellemare au comte Réal, Anvers, 24 janvier 1814. A.N., F⁷, 8196.

l'imagination des deux émissaires. « Je n'ai point été content de ma confiance avec M. Caluwe, mandait-il au chef du premier arrondissement. Cet homme ne sait rien, n'a aucune idée nette, ne peut préciser aucun fait. Je le trouve bavard, vague et abruti. Il ne peut me désigner qui est ce sieur Huyttens de Gand qui, d'après Villars et lui, serait allé à La Haye, et si je le presse à l'égard du sieur Liévin Bauwens il ne fait que balbutier : à peine connaît-il les membres de cette famille. J'en reviens à la première opinion que j'ai émise dès que j'ai eu connaissance de cette affaire : MM. Villars et Caluwe me paraissent être deux mauvais sujets qui, après avoir escroqué 300 florins au gouvernement hollandais, voudraient vendre à un bien plus haut prix à la police française quelques demi-mots échappés en leur présence, quelques intentions manifestées devant eux. M. de Byland lui-même est tombé dans le panneau qu'ils lui ont tendu : écrivain éternel, ç'a été le prendre par son faible que de l'engager à composer une proclamation. Dans ces conditions, il me semble impossible de pousser plus loin cette affaire . » Et, pour finir, ce dernier trait à l'adresse de son malheureux collègue : « Si le sieur Villars n'est pas plus instruit, je ne devine pas comment M. Bellemare a pu jamais vouloir bâtir sur un aussi mince échafaudage ! (1) »

Au surplus, entre temps, M. Devilliers s'était appliqué pendant son séjour à Gand à s'entourer de renseignements sur les divers personnages mis en cause par

(1) Devilliers du Terrage au comte Réal, Gand, 31 janvier 1814. A.N., F⁷, 8196, n° 4012, R².

Villars et Caluwe, et, ici encore, il n'avait rien trouvé qui légitimât leurs allégations. « Il existe à Gand beaucoup d'individus du nom de Huyttens ; ce sont en général des gens honnêtes ; un seul, le sieur Alphonse Huyttens passe pour un homme dangereux, mais rien ne me permet de dire qu'il a fait le voyage de Hollande.... J'ai de même cherché inutilement auquel le sieur Bauwens, dont ils ont parlé, peut s'appliquer : le sieur Liévin Bauwens qu'ils ont accusé n'a pu être en Hollande à l'époque dont on parle et, ennemi fougueux de l'Angleterre, il ne peut être soupçonné de vouloir devenir un agent de l'étranger ; ses frères Jean et Charles sont entièrement insignifiants ; si un quatrième, Pierre, semble offrir moins de garantie, rien ne l'inculpe directement et il n'y a pas contre lui le moindre commencement de preuve. Quant au sieur Zuylen van Nyvelt de Bruges et aux quelques autres personnes de Bruxelles, il n'y a contre eux que les allégations de M. Caluwe, trop générales pour qu'on doive s'en inquiéter (1). »

Le ministre de la police générale avait-il été plus heureux avec Villars ?

Celui-ci, comme Bellemare en avait avisé le 20 M. Devilliers, était arrivé à Paris le 19 janvier. Mais, de même que Caluwe, il avait été dans les premiers jours absolument introuvable. Était-ce aussi sur les ordres de Bellemare qu'il s'était caché ? On peut le supposer : le commissaire d'Anvers avait été seul à connaître la date précise de sa venue à Paris ; il était dès lors vrai-

(1) Devilliers du Terrage au comte Réal, Bruxelles, 23 et Gand, 31 janvier 1814. A. N., F⁷, 3064 et F⁷, 8196, n° 4012, R².

semblable qu'il correspondait avec lui directement ou au moins par l'entremise de Caluwe. C'est seulement le 28 que M. Villars donna signe de vie en adressant « à Son Excellence Monseigneur le duc de Rovigo, ministre général de la police, » une lettre datée de « Paris, rue Férou, n° 20, près Saint-Sulpice » et écrite de la main de son fils, « étant retenu au lit par des douleurs aux articulations des hanches, suite de la misère qu'il avait éprouvée dans les prisons de La Haye comme Français. » Et dans cette lettre, après avoir rappelé son départ de Bruxelles le surlendemain de l'arrestation de M. le comte de Byland, il demandait à être interrogé, sitôt son rétablissement, sur MM. Huyttens et Bolo (Bauwens) de Gand, « qu'il s'étonnait de voir toujours en liberté. » Mais ce n'était pas là le seul objet de son épître. Celle-ci avait un caractère encore plus personnel. Il réclamait la protection du gouvernement, requise déjà du général Maison à Anvers, pour un de ses fils « engagé à seize ans volontairement dans le 2^e régiment de chasseurs à cheval » et sollicitait du ministre l'obtention pour lui-même d'une place dans l'administration « où il servirait avec le même zèle qu'il en avait mis à cette importante affaire (1). » L'entrevue qu'il désirait ainsi lui fut accordée le 3 février. Et dans le long interrogatoire qu'il subit à la première division du ministère de la police où il s'était présenté, il raconta jour par jour,

(1) Villars à S. E. Mgr. le duc de Rovigo, ministre général de la police, Paris, 28 janvier 1814. A.N., F⁷, 8196, n° 4012, R².— Cette lettre de Villars, comme les déclarations qu'il fit le 3 février au ministère de la police, était signée des trois points traditionnels des francs-maçons.

souvent même heure par heure, ce qu'il avait fait avec Caluwe à La Haye et à Bréda auprès du chevalier de La Serre et de M. de Zuylen de Nijevelt ; mais il ne put donner que des renseignements généraux sur la députation de Gand venue à La Haye à la fin du mois de décembre : M. de La Serre lui en avait parlé d'une manière vague et sans lui faire connaître les personnes qui la composaient ; il avait toutefois rencontré à La Haye M. Huyttens, négociant de Gand, « tenant familièrement sous le bras M. van Zuylen » et, après ce que lui avait dit le chevalier de La Serre, il avait pensé que ce M. Huyttens pouvait bien en avoir fait partie ; quant au sieur Liévin Bauwens, M. de Zuylen ne l'en avait point entretenu, il en avait parlé seulement à M. Caluwe qui, croyait-il, le connaissait (1). Cette dernière déclaration frappa particulièrement le comte Réal, car M. Devilliers venait justement de l'informer que Caluwe, dans sa conversation avec lui, n'avait fourni sur M. Liévin Bauwens aucune explication précise : si Caluwe, que Villars présentait comme plus au courant des choses, n'avait pu rien en dire, c'est à coup sûr que dans la réalité l'affaire n'était point sérieuse. Le ministère de la police jugea donc, avec l'ancien directeur de Hollande, qu'aucune suite ne devait y être donnée. Et, de fait, après l'interrogatoire du 3 février, il n'en fut plus question dans les fastes de la police... A supposer que le complot annoncé par Villars et par Caluwe eût vraiment existé, il était au reste trop tard maintenant pour

(1). Déclarations de M. Villars au ministère de la police générale, à Paris, 3 février 1814. A. N., F⁷, 8196, n° 4012, R². V. Appendice IV.

s'y opposer, car Bruxelles était occupé par les Alliés et la Belgique à peu près tout entière se trouvait envahie.

Ainsi, sous l'influence de Bellemare et de Devilliers du Terrage, les déclarations de Villars et de Caluwe avaient fait passer le gouvernement par les sentiments les plus divers. Y ajoutant foi tout d'abord, il avait vu en elles la preuve d'un complot organisé contre la France par le prince d'Orange et Louis XVIII. Mais il leur avait bientôt retiré sa confiance, et alors il les avait successivement considérées comme une entreprise d'espionnage au profit des Alliés et comme une tentative d'escroquerie de la part de deux particuliers sans mandat, désireux de tirer des deux camps le plus d'argent possible. Finalement, donnant raison à Devilliers contre Bellemare, c'est à cette dernière opinion qu'il s'était rallié.

Où était en somme la vérité? Villars et Caluwe, à coup sûr, étaient des gens assez peu recommandables : leurs récits n'étaient pas toujours marqués au coin de la vraisemblance et le soin avec lequel ils se dissimulèrent parfois laissait place aux soupçons. Il n'en reste pas moins cependant que leurs confidences étaient conformes à la réalité et que la conspiration dont ils faisaient l'aveu avait bien existé. Des deux policiers, c'est Bellemare qui seul avait jugé juste. Ce que les agents avaient dit à Anvers, à Gand, à Paris, n'étaient-ce pas en effet les projets mêmes que nous avons vu se former entre le prince d'Orange et Louis XVIII, entre M. de Hogendorp et le chevalier de La Serre? Cette députation des deux Gantois qu'ils signalaient en quelques mots, ne l'avons-nous pas vue à l'œuvre à La Haye ; l'adresse

qu'elle faisait remettre le 26 décembre à Guillaume de Nassau ne contenait-elle pas à elle seule tout le plan d'insurrection annoncé par Villars et Caluwe? On a fait grief à ceux-ci de n'avoir pu donner des renseignements précis sur la personnalité de Huyttens et Bauwens; mais leur mission n'était point de les connaître: ils ne devaient pas agir à Gand, ils devaient seulement s'occuper de Bruxelles par le moyen du comte de Byland. Et sur celui-ci ils s'étaient vraiment expliqués. Pas plus que Bauwens et que Huyttens, Byland n'était un mythe. Hogendorp n'a-t-il pas formellement reconnu dans ses *Mémoires* que « le comte A.B.C. de Byland, qui habitait Bruxelles depuis quelques années, y préparait les esprits (1), » et le comte, dans une brochure qu'il publiait au mois de mars 1814, n'a-t-il pas lui-même avoué que « son plan avait été de soulever la Belgique et de transporter le théâtre de la guerre immédiatement dans l'ancienne France (2)? » La preuve que Villars et Caluwe ne mentaient pas était fournie encore par le gouvernement hollandais: quand M. de Byland, libéré par les Alliés dès leur entrée à Bruxelles, eut adressé à La Haye les détails de son arrestation, le directeur de la police, M. Ampt, faisait immédiatement saisir « dans sa chambre et avec tous ses papiers » la femme Caluwe, que son mari avait laissée en garantie de sa fidélité (3); c'est donc qu'aux yeux du prince d'Orange Ca-

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 54.

(2) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 486-488.

(3) Hogendorp à Guillaume d'Orange, La Haye, 7 février 1814. Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 302.

luwe était un traître qui avait livré des secrets importants. Le comte de Byland était vraiment l'agent principal de Guillaume de Nassau ; car, aussitôt délivré, il était envoyé par lui au quartier général de l'armée russe jusque dans l'ancienne France (1). Et ce que Villars et Caluwe avaient dit au général Maison, à Bellemare, à Deviliers, à Réal des manœuvres du chevalier de La Serre était tout aussi exact. Les paysans du Nord, conduits par Fruchart, au chapeau orné de la cocarde blanche, n'ont-ils pas sans cesse, pendant le mois de janvier 1814, fusillé avec les troupes impériales ? Des émissaires royalistes, venus de partout, même d'Angleterre, ne se sont-ils pas répandus dans tous les départements voisins de la Belgique ? L'Artois et la Picardie, enfin, ne se sont-ils pas soulevés, comme la Flandre, au nom de Louis XVIII ? Le complot que les deux agents faisaient connaître n'avait donc rien d'imaginaire. Sur un dernier point leurs révélations furent encore justifiées. Les instructions qu'ils disaient avoir reçues du chevalier de La Serre, et que certainement celui-ci avait aussi remises à d'autres agents, portaient qu'« au cas où il y aurait de la possibilité de faire passer aux Français insurgés des armes et des munitions, des émissaires seraient envoyés pour en instruire le quartier général des Alliés qui les aiderait de ses troupes légères. » Or, on va le voir, au milieu de février, dans le département du Nord, sur les confins de la Belgique, des uhlands et des cosaques, sous la conduite du colonel de Geismar, se joignaient aux paysans du Nord commandés par Fruchart.

(1) Hogendorp, *op. cit.*, t. I, p. 488.

QUATRIÈME PARTIE

L'ENTENTE AVEC LES ALLIÉS.

I

A CASSEL ET A HAZEBROUCK.

Dès son arrivée à Bruxelles, le 1^{er} février 1814, le général commandant en chef l'armée des Alliés dans le Brabant, S. A. S. le duc régnant de Saxe-Weimar, avait chargé un de ses aides de camp, le colonel russe baron de Geismar, d'organiser un corps volant pour couvrir la droite du 3^e corps fédéral, menacer la gauche de la petite armée française du Nord, la déborder, se glisser entre la double rangée des places fortes, couper ou inquiéter les communications du général Maison avec l'intérieur de la France, jeter la confusion dans les départements les plus voisins de l'ancienne frontière et chercher, enfin, à se relier à la droite du 3^e corps prussien de Bülow. Et tout aussitôt le colonel s'était mis à l'œuvre. Le 14, il était prêt à partir : il avait rassemblé à Leuze, entre Ath et Tournai, sa colonne composée de cosaques du Don (régiment de Tchernizonboff) soit cinq cent quarante chevaux, d'un escadron de hussards saxons (major von Fabrice) et d'un escadron de uh-

lans (major von Berge) soit deux cent soixante cavaliers ; ses seconds étaient le major comte Pückler, aide de camp de Saxe-Weimar et le major von Brandenstein, ancien officier wurtembergeois servant comme volontaire dans l'armée russe. Mais à ce moment même des instructions nouvelles lui parvenaient de Bruxelles qui modifiaient quelque peu le plan original. « Le colonel von Geismar, disaient-elles, se glisera, en choisissant le point qui lui semblera le plus favorable, entre les places de Lille, Douai et Arras, se dirigera vers la Normandie où des mouvements populaires en faveur des Bourbons ont chance de se produire. Il encouragera ces manifestations, annoncera aux partisans de l'ancienne dynastie l'arrivée certaine et prochaine des princes, déclarera que les Alliés sont fermement décidés à respecter l'existence de la France, cherchera par ses proclamations à gagner les populations à leur cause et dispersera tous les rassemblements armés. Partout où il passera, il annoncera que son corps forme la pointe d'avant-garde d'une armée marchant par Arras et Amiens sur Paris. Afin d'accréditer ce bruit il lèvera des réquisitions destinées à cette armée avec laquelle il s'efforcera de rester en communication, grâce à l'envoi de petits détachements qu'il expédiera de temps en temps (1). »

(1) V. *Tagebuch des Streifcorps unter Befehl des kaiserlichen russischen Obersten von Geismar während den Feldzüge 1814* (*Journal d'opérations du corps volant sous les ordres du colonel russe de Geismar pendant la campagne de 1814*). K. K. Kriegs Archiv. IV, 178 [Archives de la Guerre de Vienne]. — V. aussi commandant Weil, *La campagne de 1814*, Paris, 1892, Baudoin édit., t. II, p. 439 et suiv. ; L. F. Bucher, *Der Feldzug des dritten deutschen armee corps... 1814*.

Ainsi, de purement militaire la mission de Geismar devenait en partie politique : il ne devait plus travailler seulement au succès des armées coalisées, il lui fallait encore servir la cause des Bourbons. Comment s'était produite cette subite transformation de son rôle ? A coup sûr quelque émissaire royaliste — de ceux dont avait parlé notamment le chevalier de La Serre dans ses communications à Villars et à Caluwe et qui, « au cas où il y aurait de la possibilité de faire passer aux Français insurgés des armes et des munitions, devaient en instruire le quartier général des Alliés qui les aiderait de ses troupes légères — s'était rendu auprès du duc de Saxe-Weimar pour l'informer des récents exploits des paysans de l'ancienne France, en particulier de ceux de Louis Fruchart dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Et le général avait vu de suite le parti qu'il pourrait en tirer : les réfractaires royalistes seraient pour ses troupes des guides sûrs et des recrues dévouées.

Bien pénétré des ordres de son chef, Geismar s'empressa de les exécuter. A peine les a-t-il reçus qu'il fait sonner le boute-selle et, quittant Leuze, il s'enfonce dans la Flandre orientale. Le 14 au soir, il est à Renaix. Le 15, il franchit l'Escaut à Audenarde, entre dans la Flandre occidentale et marche vers la Lys dans la direction de Courtrai qu'occupe un poste français détaché de l'armée de Maison. Ce poste bat en retraite à son approche, et le bourgmestre lui apporte les clefs de la ville. Il n'y séjourne pas longtemps. Il se contente d'y rédiger et de faire afficher la proclamation suivante qu'il répandra à profusion dans toutes les villes qu'il

traversera : « Français ! L'avant-garde du 3^e corps de l'armée d'Allemagne a dépassé les frontières de l'ancienne France. Ne craignez pas que nous imitions l'exemple que vos compatriotes nous ont donné en Allemagne. Nous savons distinguer ces soldats effrénés, instruments odieux d'un tyran sanguinaire, du paisible habitant qui ne doit qu'à leur audace les maux qu'il endure aujourd'hui. Je tâcherai, en tant qu'il est en mon pouvoir, de les adoucir pour vous, ces maux que la guerre entraîne avec elle. Ayant repoussé la force par la force, nous ne voulons plus employer que la douceur pour gagner votre amitié. Restez donc sans crainte dans vos foyers, au sein de vos familles. Pensez que nos augustes souverains n'ont porté la guerre au milieu de votre patrie que pour assurer, enfin, à l'Europe cette paix générale, si nécessaire au bonheur de l'humanité et recevez avec confiance et cordialité des guerriers qui ne viennent pas chez vous en conquérants, mais pour vous délivrer d'un joug aussi honteux qu'insupportable. Français ! L'aurore d'un beau jour commence à luire. Vous retournerez à vos anciens maîtres et le trône de France, trop longtemps déshonoré par un usurpateur, sera de nouveau occupé par cette illustre famille de Bourbon, dont les malheurs ont fait gémir l'Europe pendant tant d'années ! Louis XVIII, votre compatriote, votre roi légitime, est arrivé sur le continent. Déjà des milliers de ses sujets se sont réunis autour de lui. Ne soyez pas les derniers à suivre un si bel exemple. Ne tardez pas à changer un tyran étranger contre un père né parmi vous. C'est votre propre gloire française qui vous

y oblige. C'est votre intérêt commun à tous. Nos armées victorieuses sont aux portes de Paris. Deux batailles gagnées dans les plaines de cette capitale ont achevé la perte de votre oppresseur. Vous n'avez plus rien à craindre de sa vengeance, et des temps plus heureux récompenseront le zèle que vous montrerez aujourd'hui à faire triompher la bonne cause (1). » A cette proclamation était jointe une annexe destinée principalement aux conscrits réfractaires et dont Fruchart, qui a été signalé à Geismar, faisait tous les frais. Cette annexe était ainsi libellée : « On fait savoir que tous les conscrits et tous autres qui voudront se battre pour la cause des Bourbons seront commandés par Louis Fruchart, surnommé Louis XVII, qui marche avec un corps de troupes alliées sous les ordres du soussigné. Ils seront bien nourris, habillés et payés. — Le baron de Geismar, colonel aux gardes de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, chevalier de plusieurs ordres et commandant d'un corps de cavalerie légère (2). »

Par le fait du duc de Saxe-Weimar, un pacte était donc conclu entre les troupes coalisées et les bandes révoltées du Nord. En procédant de la sorte, le chef du 3^e corps de l'armée d'Allemagne avait toutefois, sans le savoir, contrecarré les vues de celui qui était l'âme de la Coalition. Deux jours avant que Geismar n'adressât aux

(1) Proclamation de M. le baron de Geismar, datée de Courtrai 15 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(2) Général Solignac, commandant supérieur à Lille, au ministre de la guerre, Lille, 18 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814. — De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 20 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

habitants de Courtrai son pressant appel, le 13 février, le tsar, en effet, avait écrit de sa main aux plénipotentiaires alliés réunis en congrès à Châtillon : « Les puissances ne se prononceront pas en faveur des Bourbons, mais laisseront aux Français l'initiative sur cette question ; elles conserveront un rôle passif, n'encourageront pas les Bourbons et éviteront jusqu'aux apparences d'avoir pris la moindre part à leurs démarches (1), » et il avait adressé des ordres conformes à ses généraux. Aussi, lorsque, à la date du 22, la proclamation de Geismar et son annexe furent transmises par le chef d'état-major du 3^e corps fédéral, général baron de Wolzogen (2), au quartier général des souverains, valurent-elles au duc de Saxe-Weimar un blâme sévère de l'empereur de Russie. « Sa Majesté l'empereur, lui mandait le 5 mars le prince Wolkonsky, est très mécontente de la conduite du colonel de Geismar qui a pris sur lui de lancer une proclamation et qui s'est permis d'entrer en relations avec un aventurier tel que Fruchart (3). De semblables procédés sont d'autant plus répréhensibles que Sa Majesté a interdit la publication de proclamations qui n'auraient pas été préalablement soumises à son approbation et défendu aux officiers de s'occuper d'affaires politiques (4). »

(1) V. Henry Houssaye, 1814, p. 99.

(2) Rapport du général Wolzogen au prince Wolkonsky, pièce n^o 427. — V. commandant Weil, *op. cit.*, t. II, p. 453.

(3) Le texte porte Frichard. La plupart des fonctionnaires et des officiers estropient d'ailleurs souvent le nom du pseudo-Louis XVII, qu'ils désignent sous les noms de Frichart, Fruchard, Froichard, Frisard, Brichard, Brochard, Bruchard, etc.

(4) V. prince Wolkonsky au duc de Saxe-Weimar, 5 mars 1814, pièce n^o 147. — V. commandant Weil, *op. cit.*, t. II, p. 453.

Geismar ne resta qu'une nuit à Courtrai. Il en repart le 16 au matin. Sa première pensée avait été d'enlever Menin (1). La chose lui eût été aisée, car le détachement du 27^e de ligne et la gendarmerie qui l'occupaient s'étaient retirés sur Lille, et le colonel d'artillerie Brunet envoyé par Maison pour examiner l'état de la place s'était arrêté en route, l'ennemi étant signalé. Enfin, le froid intense qui régnait avait gelé les fossés, si bien que la ville se trouvait ouverte à plusieurs endroits (2). Mais, inquiété par la présence de patrouilles françaises échelonnées le long de la Lys et craignant de rencontrer à Menin une garnison relativement importante, Geismar avait bientôt abandonné son projet. Il laisse Menin sur sa gauche et arrive dans l'après-midi à Messines (3) où il se propose de se renseigner avant de pénétrer dans le département du Nord en se glissant entre Ypres et Lille. C'est de là vraisemblablement qu'il expédia des émissaires à Fruchart pour l'avertir de sa venue et lui fixer un rendez-vous : n'était-ce pas dans ces parages qu'opérait un des principaux agents de Louis XVIII, le marquis de Chavanne ?

A partir de ce moment, le service que Geismar va exiger de ses hommes sera des plus rudes. Jusqu'à la fin de son raid vers Paris, ses cavaliers resteront presque constamment sous les armes et à cheval, campant, la nuit, à la belle étoile, la bride au bras, sur un qui-

(1) En flamand Meenen, sur la Lys, 11 kil. S.-O.-de Courtrai.

(2) Général Maison au ministre de la guerre, Lille, 18 février 1814.
A.G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(3) 10 kil. S. d'Ypres.

vive continuel. Ils répareront leurs fatigues avec les vivres de toutes sortes et les provisions d'eau-de-vie que leur procureront les réquisitions excessives de leur chef.

Pendant la nuit du 16 au 17 Geismar entoure Messines d'avant-postes qui repoussent quelques attaques insignifiantes et le 17, à trois heures du matin, dans le plus grand silence, il se dirige vers la Flandre française avec Bailleul (1) pour objectif.

A cinq heures, il rencontre, à une lieue de cette ville, une patrouille de quatre gendarmes cheminant sur la route de Lille. Deux sont faits prisonniers ; le troisième est lardé de coups de lance et de sabre ; le dernier abandonne son cheval, s'échappe et court donner l'alarme (2). Mais les chevaux des cosaques le devancent et entrent inopinément dans Bailleul endormie. Geismar occupe les avenues et la route de Cassel, s'assure que la caserne de gendarmerie est vide, ordonne au maire de se lever, somme les vingt soldats français, arrivés la veille de Lille, de se rendre et enjoint aux habitants qui les logent d'en venir faire la déclaration sous peine de mort, examine les registres des receveurs des contributions directes, des droits réunis, de l'enregistrement, empoche le contenu de leurs caisses respectives soit 1870, 1050 et 769 francs dont il donne reçu, met en liberté un officier hollandais, un officier et dix ma-

(1) Chef-lieu de canton, arrondissement d'Hazebrouck, à 257 kil. de Paris.

(2) V. duc de Conegliano, premier inspecteur de gendarmerie, au ministre de la guerre, Paris, 22 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 13-29 février 1814.

telots anglais, se rend à l'hôtel de ville, en ouvre les fenêtres et jette sur la place des exemplaires de la proclamation suivante qui n'est qu'une paraphrase sommaire de celle de Courtrai : « Français ! Ne craignez rien. Restez dans vos foyers. Nous sommes venus pour rétablir un Bourbon sur le trône. Louis XVIII est arrivé sur notre continent (1). Nous voulons faire la paix et rendre à la France sa splendeur. Les deux batailles que votre usurpateur vient de remporter vont le perdre entièrement. — Geismar, général en chef de l'armée russe (2). » Et le maire dut assister impuissant à ce spectacle : au premier signe de résistance il eût été passé par les armes. Il encourut cependant les remontrances du comte Beugnot auquel il répondit par une lettre très digne (3).

Soudain, Geismar apprend que le sous-préfet d'Hazebrouck a mis sa personne et la caisse de l'arrondissement en sûreté à Cassel. Il laisse à peine à ses hommes le temps de donner l'avoine, fait sonner à cheval et

(1) Ce passage de la proclamation provoque cette réflexion singulière du général Solignac, commandant supérieur à Lille, qui se figure que Geismar a pris Fruchart-Louis XVII pour Louis XVIII : « Un habitant des environs de Cassel, écrit-il le 18 février au ministre de la guerre, s'est formé depuis peu un petit parti de brigands. Il se fait appeler Louis XVII, et voilà vraisemblablement ce qui aura donné lieu à tout ce que dit cet officier insensé (Geismar) dans sa proclamation ». A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(2) V. procès-verbal de M. Vanneris-Hynderick, maire de Bailleul, Bailleul, 17 février 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5. — V. aussi général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 18 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(3) V. maire de Bailleul au comte Beugnot, conseiller d'Etat en mission dans le département du Nord, Bailleul, 2 mars 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

reprend sa marche, à dix heures du matin. En route, les cosaques se livrent à leurs rapines coutumières, se faisant servir à boire et à manger, achetant quantité d'objets, — le tout, bien entendu, porté au compte du maire de l'endroit, — mais montrant une prédilection particulière pour les pièces de drap, de coton, de toile, etc. (1).

Vers une heure et demie, à deux kilomètres de la montagne de Cassel, l'avant-garde s'arrête. Geismar vient d'apercevoir dans la plaine une troupe de quatre cents soldats français. Il faut, à tout prix, les empêcher de pénétrer dans la place et les y devancer. Geismar lance contre eux ses cavaliers ; mais les fossés, les obstacles de tous genres, les barricades hâtivement construites rendent les charges inefficaces. Les conscrits abrités derrière les chariots et les voitures, la petite garnison — un détachement du 55^e — retranchée dans le quartier des gendarmes qui domine le chemin serpentant d'accès, font pleuvoir sur l'ennemi une grêle de balles. Déjà les quatre cents Français sont dans la ville. Ils se déploient dans les jardins, sur les flancs de la colline, et tiennent les assaillants à distance. La fusillade ne cesse qu'à trois heures de l'après-midi. Les Alliés tournent bride, laissant sur le terrain six tués, parmi lesquels le major von Berge, et emportant avec eux une vingtaine de blessés, parmi lesquels le lieutenant Grunewald (2) ; Geismar

(1) V. rapport de M. Deghesquière, titulaire de la sous-préfecture d'Hazebrouck, transférée à Cassel depuis le décret du 1^{er} décembre 1813, Cassel, 2 mars 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5

(2) Cet officier saxon, recueilli à Hazebrouck par un bourgeois de la ville, M. Tavernier, entreposeur des tabacs, reçut les soins que nécessitait son état et auxquels a droit un ennemi désarmé et blessé. Chaque

lui-même a été légèrement atteint. Du côté des Français on ne compte que deux tués et six blessés (1). C'est un grave échec pour le colonel de Geismar. Il s'éloigne la rage au cœur, se jurant de faire payer cher sa résistance à Cassel.

Il se replie alors sur Saint-Sylvestre-Cappel (2), brûlant, brisant, cassant tout sur son passage et dédommageant à coups de crosse ou de fouet les fermiers qui n'en peuvent mais. A neuf heures du soir, il entre sans coup férir dans Hazebrouck où l'ont précédé ses éclaireurs.

Le premier soin de Geismar en arrivant à Hazebrouck est de se mettre à la recherche de Fruchart. C'est là, en effet, qu'ils se sont fixé rendez-vous. Mais Louis XVII ignore que l'exactitude est la politesse des rois : il n'est point encore arrivé. En l'attendant, Geismar donne des ordres pour que son hôte soit traité avec tous les égards dus à son rang. Il lui fait préparer chez le maire, où lui-même est logé, un lit bien mollet, réquisitionne le plus beau drap de la ville en vue de lui tailler sur me-

année, le 17 février, il écrit à ses bienfaiteurs pour leur exprimer sa reconnaissance. Enfin, en 1854, peu de temps avant sa mort, il vint de Dresde à Hazebrouck remercier, une dernière fois, les braves gens qui lui avaient sauvé la vie. — V. l'ouvrage de M. Charles Taverne de Tersud (neveu de M. Taverne), *Hazebrouck depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Hazebrouck, 1890, p. 285.

(1) V. rapport du sous-préfet Deghesquières, Cassel, 2 mars 1814. Archives du département du Nord, M. IV. A³, 5. — Beugnot au général Maison, 19 février 1814. A. G., Corresp. du général Maison.

(2) Commune du canton de Steenvoorde, arrondissement d'Hazebrouck. — V. Beugnot au général Maison, Lille, 19 février 1814. A. G., Corresp. du général Maison.

sure un costume d'apparat, commande en son honneur un dîner de bienvenue (1).

C'est seulement le 18 février au matin que Fruchart apparaît. Et il n'est pas seul. Son père n'a pu résister au plaisir de lui donner un bout de conduite : de Merville à Hazebrouck, à travers champs, la route n'est pas longue ; il ne le quittera que là, pour retourner à la ferme, le cœur débordant de fierté, « enthousiasmé des exploits de son gars . » Le dîner est aussitôt servi. Les trois hommes s'asseyent côte à côte et confèrent longuement sur leurs futurs projets au cours de la campagne qui commence : Louis XVII, « du consentement de son père », s'engage à accompagner le colonel de Geismar dans sa marche sur Paris ; il lui servira de guide et, partout où l'on passera, s'efforcera de lui recruter des partisans, dont il aura le commandement (2).

Fruchart a signé de grand cœur un semblable engagement. Aussi, le repas fini, se hâte-t-il d'organiser le racolage. La proclamation de Geismar, qui invite à l'enrôlement « sous les ordres de Louis XVII », est, sous sa surveillance, colportée dans les rues. Et elle y produit quelque effet. Plusieurs conscrits répondent à l'appel (3). Tout fier de son rôle, il l'envoie même dans son pays, à Merville : c'est un nommé Deekc qui se charge de l'y distribuer, et il lui ramène dans la nuit un

(1) Rapport du maire d'Hazebrouck. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(2) Rapport du maire d'Hazebrouck et rapport du sous-préfet Deghesquères, Cassel, 2 mars 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(3) V. rapport du maire d'Hazebrouck. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

certain nombre de réfractaires (1). Cela, cependant, m'empêchera pas le comte Beugnot de mander le lendemain au général Maison : « Le nommé Fruchart, dit Louis XVII, a fait hier sa jonction avec l'ennemi, mais il l'a faite de sa personne seulement. Il paraît que les conscrits réfractaires de cet arrondissement ne sont pas plus disposés à marcher avec que contre l'ennemi (2). » Maison écrivait plus véridiquement de Lille, où il avait dû se replier la veille, au ministre de la guerre : « Hier, la cavalerie ennemie s'est portée sur Hazebrouck, sans doute appelée par les insoumis. Je ne puis qu'exprimer à Votre Excellence mes regrets de n'avoir pas les moyens d'empêcher le mal que je prévois de cette réunion de l'ennemi intérieur à l'étranger (3). »

De son côté, le colonel de Geismar a appris qu'il existe dans la prison de la ville neuf prisonniers espagnols. Il exige du maire leur liberté et il les fait habiller de neuf aux frais de la commune (4). Ce sera autant de soldats qu'il emmènera avec lui.

Mais ce n'est pas uniquement pour grossir les rangs de sa colonne que Geismar est venu à Hazebrouck. Il entend aussi se faire remettre l'argent du gouvernement. Averti, le matin même, par son frère, curé à Bailleul,

(1) Lettre du maire de Merville, Merville, 18 février 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(2) Beugnot au général Maison, Lille, 19 février 1814. A.G., Corresp. du général Maison.

(3) Général Maison au ministre de la guerre, Lille, 18 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(4) Rapport du maire d'Hazebrouck. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5

le maire a pris ses précautions et caché les deniers publics dans une citerne. Le secret est divulgué par des employés de l'octroi que l'ennemi a arrêtés. Geismar s'empare alors de la somme. Il laisse toutefois intacts les fonds de la caisse municipale destinés aux indigents, à l'entretien des ponts, de la voirie et des édifices communaux (1). C'est toujours, on le voit, la même tactique. On fait la guerre à Napoléon ; on respecte les bourgeois. Personne ne songe à démembrer la France. « L'ennemi a même le regret des maux qu'elle éprouve. Il ne se présente que pour rétablir l'ancienne dynastie et restituer avec elle la paix et le bonheur (2). »

La subtilité de ce plan politique déroutait l'entendement des cosaques. Ils n'ont pas comme leur chef le souci des distinctions. Ce qui est aux particuliers leur paraît de bonne prise comme ce qui dépend du gouvernement. Les cavaliers, en effet, tiennent table ouverte chez l'habitant : ils s'y abreuvent d'eau-de-vie, de café, de vin et de bière, puis, pour exciter leur soif à la fin apaisée, consomment force œufs et force harengs, qu'ils arrosent abondamment de bière, de vin, de café et d'eau-de-vie ; c'est le café surtout qu'ils apprécient : « ils en prennent huit à dix fois par jour. » Et tout cela doit leur être procuré « au premier coup de sifflet. » « A Hazebrouck, dira le 2 mars le sous-préfet Deghesquières, ils se sont fait traiter en maîtres, des coups de

(1) Rapport du maire d'Hazebrouck et rapport du sous-préfet Deghesquières, Cassel, 2 mars 1814, Archives du département du Nord, M.IV, A³, 5.

(2) V. Beugnot au ministre de l'intérieur, Lille, 27 février 1814. A.N., F^{1c} III, Nord, 14.

fouet étaient lancés sur ceux qui n'obéissaient pas aussitôt. » Jamais on n'avait assisté à pareille ripaille. Aussi les infortunés propriétaires, désolés de voir leurs celliers pillés, leurs tonneaux défoncés, leurs bouteilles brisées, battus par surcroît, étaient-ils fort mécontents. Prenant pour argent comptant les belles paroles de Geismar, ils font appel aux officiers de la police. Un seul écoute leurs doléances. Mais mal lui en prend. Comme il s'efforce de rétablir l'ordre à l'auberge des « Trois Chevaux », où le pillage est à son comble, cent mains se lèvent sur lui. En une seconde, il est terrassé, ligoté, attaché à un crampon de fer, la corde au cou. Il passe la nuit dans cette position, à la belle étoile. L'orgie recommence alors de plus belle. Il n'est pas jusqu'aux chevaux qui ne profitent de l'aubaine. Longtemps après leur départ, les rues et la grande place restèrent jonchées d'avoine et de fourrage (1).

Sur ces entrefaites, Geismar a connaissance que le sous-préfet et la petite garnison de Cassel, craignant un retour offensif de l'ennemi, ont opéré leur retraite sur Saint-Omer et Lille. Il profite de la nouvelle pour envoyer d'Hazebrouck une centaine de cosaques sous la conduite du comte Pückler avec mission de se venger de l'échec de la veille. Fruchart a d'ailleurs des accointances à Cassel. Ce sont quatre de ses amis — des conscrits réfractaires, les nommés Vanderoncke, Nael, Reynart et Salomé, celui-ci « ancien domestique du général Vandamme » — qui, en venant au devant de la

(1) Rapport du sous-préfet Deghesquières, Cassel, 2 mars 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

colonne, lui facilitent l'entrée de la ville. Elle y boit et mange à son saoul et réquisitionne mille aunes de drap, dont cent lui sont livrées ; puis elle pille « avec beaucoup d'affectation » la maison du général Vandamme (1), sans, bien entendu, oublier la cave : les tonneaux sont hissés sur une charrette ; ils arriveront à peu près vides à Hazebrouck. En partant les cosaques emportent encore quelques vieux canons qui se trouvaient sur la hauteur (2).

Mais à peine le comte Pückler a-t-il regagné Hazebrouck qu'il reçoit de Geismar l'ordre de le quitter avec vingt-six hussards pour se rendre à Bruges où il organisera dans la Flandre occidentale le soulèvement contre le gouvernement impérial (3). Ses instructions lui

(1) La maison du général Vandamme existe toujours à Cassel. C'est un grand bâtiment, d'aspect fort simple, placé au haut de la colline. Le général Vandamme, né à Cassel en 1771, y est mort en 1830.

(2) V. Beugnot au ministre de l'intérieur, Lille, 25 février 1814. A.N., F¹e III, Nord, 14. — Rapport du sous-préfet Deghesquières, Cassel, 2 mars 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(3) A son arrivée à Bruges, le comte Pückler publia une proclamation dont le texte est curieux. En voici un extrait (A.N., F¹, 7024) :

Bruges, 27 février 1814.

Habitans de la Belgique.

Pendant le cours de plusieurs années vos compatriotes mêlés aux Français ont répandu la désolation dans notre patrie. Enfin le Tout Puissant las de tant d'injustices a favorisé nos armes, et nos armées à leur tour occupent vos provinces...

Belges ! Jetez un coup d'œil sur vos ancêtres qui, sans autre secours que celui de leur courage, n'écoutant que le désir ardent d'être libres, résistèrent seuls au monarque le plus puissant et au général le plus habile de son siècle. Réchauffez votre sang au souvenir de tant de hauts faits, dites-vous qu'autrefois votre nom seul était la terreur des Tyrans, et réunissez tous vos efforts pour vous montrer dignes de vos illustres ayeux.

Vous n'êtes pas réduits, comme eux, à vos propres forces. L'Europe entière vous seconde... Déjà, à Bruxelles, à Tournai, dans d'autres

enjoignent en outre de s'arrêter de nouveau à Cassel. Pourquoi cette seconde visite? L'échec subi devant cette ville ne peut-il donc s'oublier? Cette fois, ce n'est plus qu'une vengeance personnelle que l'aide de camp de Saxe-Weimar veut exercer. Le général Vandamme, qui commandait en Allemagne en 1813, y avait dérobé à son père et à son oncle « une somme de 300.000 francs et deux chenets en argent massif avec gerbe en or » ; il

villes de la Belgique, on commence à se réveiller de la léthargie qui semblait vous paralyser. J'y ai vu des volontaires sortis des premières familles de votre patrie se revêtir de l'uniforme de la Belgique et ne demander que l'occasion de faire preuve de leur valeur. Imiter un si bel exemple... L'ennemi occupe plusieurs places fortes au milieu de vous... Osez leur résister par vous-mêmes et ils fuiraient de vous comme la poussière que l'enlève le vent.

Convaincu de votre bonne volonté, S. A. S. le duc régnant de Saxe-Weimar, général commandant le 3^e corps de l'armée d'Allemagne et toutes les troupes alliées dans les Pays-Bas, m'a envoyé à Bruges pour diriger les efforts que vous allez faire pour la bonne cause. L'essentiel est de courir aux armes... J'invite donc ici publiquement tous ceux qu'un noble courage enflamme à se présenter chez les maires de leurs communes, à y déclarer leur nom, leur âge, leur demeure et s'ils sont en état de s'armer et s'habiller eux-mêmes. Les personnes que l'âge, des infirmités ou leur état empêche de servir auront les moyens d'être utiles à la patrie d'une manière différente, mais non moins honorable ; ils pourront contribuer au succès de la bonne cause, soit par des dons gratuits en argent ou objets de valeur, soit en fournissant des armes et des uniformes à ceux de leurs compatriotes qui en manquent. Ces secours volontaires seront déposés chez les maires des communes respectives, et on en publiera à Bruges toutes les semaines une liste exacte ; les noms de ces vrais amis de la Patrie seront ainsi conservés à la postérité, et dans un nouvel ordre de choses ce seront eux qui jouiront les premiers des avantages dus au mérite.

Je fais savoir en même temps à toutes les personnes en place que S. A. S. m'a muni de pleins pouvoirs de les destituer de leurs fonctions et d'en nommer d'autres à leur place, si elles mettaient de la mauvaise volonté ou de la négligence dans leur conduite. J'espère qu'on ne m'obligera jamais à en faire usage.

Comte de Pückler-Muskau, aide de camp général de S. A. S. le duc de Saxe-Weimar, commandant le 3^e corps de l'armée d'Allemagne.

faut aujourd'hui l'en punir. De fait, l'attitude des troupes dans cette expédition montra que tel était bien son objectif. Les officiers et les soldats se conduisirent avec modération vis-à-vis des particuliers : « ils n'exigèrent pas même de vin à leur souper ; » c'est seulement à la maison du général « où ils allèrent directement » qu'ils usèrent de violences. Ils y firent pour plus de 10.000 francs de dégâts. Voitures, calèches, trumeaux, lustres, tentures, couvertures, tout fut enlevé ; on tailla à coups de sabre le portrait du général, et les domestiques furent prévenus que si on n'incendiait pas l'immeuble, c'était uniquement par crainte de communiquer le feu aux bâtiments voisins (1).

Geismar n'a pas pour principe de séjourner longtemps dans le même lieu. Le 19, au jour levant, il fait ses préparatifs de départ. Mais il considère que la ville a été « conquise au nom des princes alliés. » Et il agit en conséquence. Il ordonne à la municipalité d'emmagasiner des vivres et des fourrages pour quatre mille hommes dont il annonce l'arrivée imminente et il fait savoir à la population que « tous les actes administratifs doivent être faits au nom des souverains coalisés, que toute relation avec le gouvernement impérial est interdite, que pour obtenir du duc de Saxe-Weimar de plus amples pouvoirs la ville d'Hazebrouck devra envoyer deux députés à Mons (2). » Enfin, avant de monter à cheval, Geis-

(1) Rapport du maire d'Hazebrouck et rapport du sous-préfet Deghesquières, Cassel, 2 mars 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(2) Beugnot au ministre de l'intérieur, Lille, 27 février 1814. A. N., F¹⁰

mar fait ses adieux au maire et le remercie de son hospitalité. Rentré chez lui, le digne officier municipal cherche en vain sa tabatière en or. Il ne la trouve pas. Il cherche celle de sa femme : disparue elle aussi. Cependant, une heure auparavant, les deux objets étaient sur la cheminée (1). Que sont-ils devenus ? Ils font, en ce moment même, l'admiration de Geismar qui n'a pu résister à la tentation d'emporter d'Hazebrouck ce petit souvenir. Napoléon, à Sainte-Hélène, ne se servait-il pas de la tabatière oubliée par Louis XVIII aux Tuileries ?

La première partie du raid du colonel est maintenant terminée. Désormais il n'agira plus seul ; il aura toujours à ses côtés le surprenant Fruchart.

III, Nord, 14. — V. aussi rapport du sous-préfet Deghesquières, Cassel, 2 mars 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(1) Rapport du maire d'Hazebrouck. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

II

LE SAC DE SAINT-POL.

Le samedi 19 février, à huit heures du matin, la colonne, guidée par « Louis XVII », s'était remise en route. Elle traverse la Lys entre Aire (1) et Saint-Venant (2) sur le pont que le commandant d'Aire n'a pas eu la précaution de couper, tente vainement de s'emparer de deux convois de munitions de guerre (3), fait une pointe sur Lillers et, à cinq heures, arrive, « en passant par des chemins de traverse, » en vue de Pernes (4).

Geismar met pied à terre. Mais, presque aussitôt, ses éclaireurs lui annoncent la présence à Saint-Pol du sous-préfet et des autorités. La garnison est faible : cent hommes, cent soixante-dix conscrits et quelques gendarmes. Il décide de s'en emparer pendant la nuit. A six heures Geismar remonte à cheval. A onze heures du soir, il est à Saint-Pol (5). Une sentinelle a eu à peine le temps de crier : « Voilà l'ennemi ! » que les rues sont déjà encombrées de cosaques, de Prussiens et de Saxons. La gar-

(1) Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Omer, 223 kilomètres de Paris.

(2) Commune du canton de Lillers, arrondissement de Béthune.

(3) V. Guillotte, commandant d'armes de la place d'Aire, au ministre de la guerre, Aire, 19 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(4) Commune du canton d'Heuchin, arrondissement de Saint-Pol.

(5) Chef-lieu d'arrondissement du Pas-de-Calais, à 186 kilomètres de Paris.

nison qui n'a pu prendre les armes est réduite à l'impuissance ; elle est faite prisonnière et, sur l'ordre des Alliés, les conscrits qui la composent sont désarmés, renvoyés dans leurs foyers (1).

Alors, Geismar se fait indiquer la demeure du maire. Il le tire en sursaut de son premier sommeil et lui déclare que les personnes et les biens de ses administrés seront respectés. Moins d'un quart d'heure après, le pauvre homme qui, ahuri de se trouver ainsi subitement en présence d'un colonel russe inconnu, se croyait en proie à quelque affreux cauchemar, bien réveillé cette fois, était insulté, maltraité et assistait impuissant à des scènes d'une véritable sauvagerie (2).

La seconde visite de Geismar est pour le receveur particulier à qui il réclame, sans lui laisser le temps de se vêtir, son journal de caisse et le versement de ses fonds. Il prétend s'en être dessaisi quelques heures auparavant. On l'entraîne chez le percepteur, puis chez le directeur de la poste qui, tardant à se lever, s'entend menacer de la corde. Sa porte est enfoncée à coups de crosse. Bref, les fonds — 5.943 francs — sont livrés contre reçu du major Boonadean, caissier général du 3^e corps d'Allemagne (3).

(1) V. rapport du colonel de Geismar à S.A.S. le duc régnant de Saxe-Weimar, 26 février 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5 ; Journal *L'Oracle* (de Bruxelles) du 5 mars 1814, p. 3, et *Gazette de Bruxelles* du 4 mars 1814, p. 114. — D'Hazebrouck, et par l'entremise du comte Pückler, Geismar avait déjà envoyé un premier rapport au duc de Saxe-Weimar.

(2) V. sous-préfet de Saint-Pol au ministre de l'intérieur, Saint-Pol, 11 mars 1814. A.N., F¹^c III, Pas-de-Calais, 16.

(3) Rapport de M. Corne, receveur particulier de l'arrondissement de Saint-Pol, sur la nuit du 19 au 20 février 1814. A.N., F⁷, 7024.

Mêmes visites chez le receveur municipal et le receveur des droits réunis, dont les caisses sont vidées.

Cependant, sous prétexte de chercher du fourrage, les cosaques mettent la ville à sac. Les portes des maisons sont forcées ou volent en éclats, livrant passage à des bandes de forcenés. Argent, vêtements, meubles, voitures, chevaux, victuailles, vin, eau-de-vie, tout est razié. Les habitants sont terrorisés. Ils assistent à des scènes d'une férocité inouïe. La sœur du maire, Mme Lembert, donne son argent à ces malandrins pour sauver son mari qu'ils tiennent terrassé, un pistolet sur la gorge. Cela ne leur suffit pas. Ils croient qu'elle a caché un trésor entre ses matelas et, pour s'en assurer, ils jettent la malheureuse — une poitrinaire moribonde — au bas de son lit, en chemise, au milieu de cette nuit glaciale. Le fils du greffier du tribunal, un nommé Griffon, idiot et paralytique, est menacé du fouet, la nuit durant. Le pauvre être perd le peu de raison qui lui restait. Les femmes, les filles sont violées sous les yeux de leur mari, de leur père ou de leur frère. C'est une orgie sans nom, une bacchanale sauvage. Enfin, quand tout a été pillé à l'intérieur des maisons, les cosaques se répandent dans les rues, des masques sur la figure, — on est en carnaval et ils ont dévalisé une boutique de jouets, — et pourchassent tout ce qu'ils rencontrent. sans ménagement pour le sexe ni l'âge (1).

Geismar prend sa part du butin. Mais, comme il con-

(1) V. sous-préfet de Saint-Pol au ministre de l'intérieur, Saint-Pol, 11 mars 1814. A. N., F^{te} III, Pas-de-Calais, 16. — Commandant Weil, *La campagne de 1814*, t. II, p. 445.

vient à un gentilhomme et à un colonel, il ne s'approprie que ce qui a quelque valeur. Chez le général Roger-Valhubert, beau-frère du sous-préfet, il découvre une médaille remise par l'Empereur à cet officier, en souvenir de sa vaillante conduite à Marengo. Il la pèse, la soupèse, en vante le fini artistique, puis la rejette en disant : « Quel dommage qu'elle ne soit pas en or ! » Il ne s'illusionne pas sur les sentiments de ses victimes, car il repousse les offres d'un barbier, assurant qu'il n'a pas assez de confiance dans les Français pour leur abandonner aussi imprudemment sa personne (1).

Au milieu de ces scènes de carnage atroce, une note qui serait comique n'était la gravité des circonstances. Le sous-préfet, M. Desdonedes, apprenant l'irruption de l'ennemi dans la ville, avait profité de l'obscurité pour se sauver à toutes jambes à travers les rues désertes et gagner Hesdin en coupant au plus court. C'est cette fuite éperdue que le commissaire extraordinaire, M. de Villemanzy, qualifie d'un euphémisme charmant, dans un de ses rapports : « M. le sous-préfet s'était absenté (2). » Fruchart s'était réservé l'hôtel de ce fonctionnaire au pied léger. Il y entre sans bruit. Toutes les pièces sont visitées. Personne. La maison est mise à sac de la cave au grenier. Soudain, les yeux du « misérable monsieur Fruchart (3) » tombent sur le bel habit brodé du

(1) Sous-préfet de Saint-Pol au ministre de l'intérieur, Saint-Pol, 11 mars 1814. A. N., F¹^c III, Pas-de-Calais, 16.

(2) De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 20 février 1814, 10 heures du soir. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(3) V. préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 20 février 1814. A. N., F¹^c III, Pas-de-Calais, 16.

sous-préfet. Nous sommes en carnaval, ne l'oublions pas. Fruchart ne l'oublie pas davantage. Tandis que son acolyte Geismar, « le grand chef qu'on appelle général, » s'impose à tous par ses brillantes épauettes et ses décorations, lui, « cette espèce de mannequin sauvage, » est vêtu d'une pauvre roulière bleue, coiffé d'un aussi mauvais chapeau orné de son éternel papier et de sa légende *Louis XVII*. Le « personnage également grossier et féroce » n'hésite pas. Il endosse l'habit du sous-préfet, orne son chef de son chapeau, admire dans une glace l'effet des broderies sur les manches, des décorations sur la poitrine, et, tandis que ses compagnons fouillent les armoires, lacèrent les papiers, brisent le mobilier, dérobent l'argent et les objets d'art, inspectent la garde-robe, Fruchart, majestueux et superbe, descend lentement aux écuries. « Votre Excellence aura une véritable opinion de ce chef de brigands, — écrit quelques heures plus tard au ministre de l'intérieur sa victime, outrée d'une pareille profanation, — quand elle saura que c'est lui qui s'est approprié mes chevaux et ma calèche (1). » C'est, en effet, dans cet appareil, assis sur les doux coussins de la voiture de M. Desdonedes, que Fruchart parcourt la ville et distribue aux habitants ébahis et effrayés la proclamation qui les engage à se joindre à lui. Enfin,

(1) Sous-préfet de Saint-Pol au ministre de l'intérieur, Hesdin, 20 février 1814. A. N., F⁷, 7024. « Je suis ici (à Hesdin) sans rien absolument, n'ayant pas eu le temps de prendre la moindre chose. Je réclame à M. le sénateur comte de Villemanzy un secours provisoire dont je ne puis me passer pour vivre. » Le 11 mars, le ministre, satisfait de sa conduite, lui enverra 1.200 francs. V. sous-préfet de Saint-Pol au ministre de l'intérieur, Saint-Pol, 11 mars 1814. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

pour achever de terroriser le sous-préfet absent, il déclare qu'au cas où il aurait la velléité de revenir, on le crucifierait sur la porte de son hôtel « afin de donner un exemple aux dévoués (1). »

La fête était complète. A combien montaient les bénéfices ? Abstraction faite des 8.000 francs des caisses publiques (2), ils s'élèvent à 150.000 francs, auxquels il convient d'ajouter une somme supplémentaire de 30.000 francs exigée par Geismar (3) et ses réquisitions dont la profusion rappelle les agapes fantastiques des héros des temps homériques : 4.600 bouteilles d'eau-de-vie, 300 vaches, 150 porcs, 15.000 boisseaux de pommes de terre, 10.000 boisseaux de pois, 10.000 boisseaux de haricots, 600 livres de beurre, 600 livres de chandelles, 50 livres de café, 100 livres de sucre, 50.000 boisseaux d'avoine, 50.000 bottes de foin et de trèfle, 36.000 quintaux de froment, 50.000 bottes de paille, 50 cordes de bois (4).

Ces réquisitions — encore qu'elles fussent excessives — avaient cependant leur raison d'être. Elles n'étaient pas prescrites par simple instinct de gaspillage. Pour

(1) V. sous-préfet de Saint-Pol au ministre de l'intérieur, Saint-Pol, 11 mars 1814. A.N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16. « On me réservait un traitement tout particulier que je dois dénoncer à Votre Excellence. Il prouvera aux fonctionnaires le sort qui les attend. » — V. aussi sous-préfet de Saint-Pol au ministre de l'intérieur, Hesdin, 27 février 1814. A.N., F⁷, 7024.

(2) V. de Villemanzy au ministre de l'intérieur, Arras, 25 février 1814. A.N., F⁷, 7024.

(3) V. sous-préfet de Saint-Pol au ministre de l'intérieur, Hesdin, 20 février 1814. A.N., F⁷, 7024. — Sous-préfet de Saint-Pol au ministre de l'intérieur, Saint-Pol, 11 mars 1814, A.N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

(4) V. A.N., A.F^{iv}, 1668.

conserver à sa colonne cette mobilité extraordinaire qui stupéfiait et déroutait ses adversaires, Geismar ne traînait à sa suite ni voitures, ni fourgons d'intendance indispensables à une armée en campagne, mais qui retardent la marche en avant. Il profitait donc des points où il faisait une halte de quelques heures pour donner double ration à ses hommes et à ses chevaux. Il avait, en outre, un intérêt politique de premier ordre à agir ainsi. Une partie souvent infime des réquisitions lui était fournie. Il donnait un reçu pour le tout : d'où bénéfice énorme pour les paysans et charge lourde pour le Trésor impérial dont les ressources étaient déjà très précaires. Il se créait de la sorte des sympathies parmi les populations des campagnes largement indemnisées des dégâts et des rapines de sa soldatesque, le tout sans bourse délier. Ces rapines, il eût été impuissant à les empêcher. Elles sont dans la nature du cosaque. Un témoin oculaire a rapporté le fait suivant. Le 7 mars 1814, les chasseurs de la garde s'étant emparés de Soissons, un de ces cavaliers fit prisonnier un cosaque qui s'était laissé attarder dans une boutique de mercerie qu'il avait dévalisée. Son cheval, qu'il tirait par la bride, courbait sous le poids de toute une cargaison de menues marchandises, fils, aiguilles, épingles, linge, etc. mêlés à de la chandelle, du sucre, du savon. L'avidité de cet homme l'avait perdu. Tout était bon pour les cosaques, même les vieux papiers. Une dame de Soissons perdit, pendant le pillage du 5 mars, des titres de famille. Quelques années après 1814, elle reçut de Russie un paquet à son adresse : c'étaient ses titres que lui renvoyait un de ses

spoliateurs dont la conscience avait parlé un peu tard, surexcitée sans doute par l'inutilité du butin (1).

On conçoit l'effroi que répandaient autour d'eux de pareils forcenés. C'était l'invasion dans toute son horreur. Pour sauver les apparences, le gouvernement s'en prenait aux maires. Nous avons déjà signalé le fait à Bailleul. Sans garnisons, sans moyen de défense, que pouvaient-ils contre un millier de cavaliers armés et décidés ? On froissait inutilement le sentiment populaire au lieu de se rendre à l'évidence. C'est ainsi que, sous prétexte de punir Saint-Pol de s'être laissé mettre à sac, un arrêté de Villemanzy du 24 février transfère à Hesinde la sous-préfecture, les administrations de l'enregistrement, des domaines, des droits réunis et des contributions (2). Pourquoi ne pas avouer simplement que cette place offrirait aux administrations publiques une sûreté plus réelle ? Désolés de voir cette humiliation s'ajouter aux dommages de l'invasion, les habitants s'efforcent de faire revenir de Villemanzy sur sa détermination. Celui-ci leur répond durement que « leur premier devoir est de témoigner leur obéissance et leur dévouement à l'Empereur en faisant partir les conscrits réfractaires (3). »

C'était bientôt dit. Quels moyens leur accordait-on, en l'absence de la force armée, pour l'exécution des

(1) Cité par Edouard Fleury, *Le département de l'Aisne en 1814*, 2^e édit., Laon, 1858, Fleury, impr., p. 251, en note.

(2) Arrêté de M. de Villemanzy, Arras, 24 février 1814. A.N., F⁷, 7024.

(3) V. G. de Hauteclouque, *Le Pas-de-Calais sous l'administration du baron de La Chaise*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2^e série, t. XXV (1894), p. 278.

lois? Le 16 février, conformément au décret du 5 février, les gardes champêtres du Pas-de-Calais avaient été réunis en compagnie et dirigés sur Versailles (1). Le télégraphe était brisé, les communications interrompues, le service de la poste suspendu, celui des diligences arrêté (2), et les effectifs des places fortes tellement illusoires, les routes si peu sûres que les gendarmes — à plus forte raison les paysans — refusaient de porter les procès-verbaux des maires à Lille sur le point d'être investie et où le général Maison venait de se replier précipitamment (3). Le 18, de Villemanzy fuyait, lui-même, de cette ville pour Arras (4). L'ennemi était signalé simultanément sur vingt points différents, à Hazebrouck, à Condé, à Saint-Saulve, à Landrecies, à Valenciennes, à Avesnes, à Saint-Quentin, etc... Les colonnes mobiles que l'on plaçait sous les ordres des généraux Henry, Saulnier, Ledru-Desessarts (5) restaient sur le papier, à l'état de projet. Au surplus, impressionné par l'audace de l'ennemi et son attitude,

(1) Colonel La Cour au ministre de la guerre, Arras, 16 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(2) V. Beugnot au général Maison, Lille, 17 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(3) Beugnot au général Maison, Lille, 17 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(4) De Villemanzy au ministre de l'intérieur, Lille, 18 février 1814. A. N., F⁷, 7024.

(5) V. ministre de la guerre au général Maison, 19 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — Baron de Borrel, général commandant le département de la Lys, au ministre de la guerre, Dunkerque, 19 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — Général Maison au ministre de la guerre, Lille, 19 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

« l'esprit de la population était mauvais (1). » C'est là une phrase qui revient dans chaque dépêche comme un *leit motiv*. « Si l'ennemi pénètre plus avant, mande Beugnot à Maison, il est à craindre que l'insurrection ne s'étende au point que nous soyons coupés de communications avec Dunkerque dont les dispositions ne sont pas rassurantes (2). » La panique gagne jusqu'aux royalistes. Malgré des ordres formels, les fonctionnaires résidant dans les places de guerre s'enfuient à l'approche des Alliés. Le 17 février, Beugnot informe de Villemanzy, qui en transmet la nouvelle au comte de Montalivet, que le grand prévôt de la cour prévôtale de Valenciennes a quitté subitement la ville (3). Les commissaires extraordinaires, les préfets, les sous-préfets demandent des instructions. La réponse du ministre — lorsqu'elle parvient à son destinataire — est très brève. Paris songe bien aux départements du Pas-de-Calais et du Nord ! Qu'ils s'arrangent ! Tous les yeux sont tournés vers l'Empereur qui lutte corps à corps avec les Austro-Prusso-Russes en marche sur la capitale. Livré à lui-même, le sénateur comte de Villemanzy menace les fonctionnaires d'une enquête, leur rappelle leurs devoirs, rédige arrêtés sur arrêtés, réglemeute l'administration des villes : celle d'Avesnes notamment (4). Mais

(1) Général Maison au ministre de la guerre, Lille, 19 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(2) Beugnot au général Maison, Lille, 17 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 15-18 février 1814.

(3) De Villemanzy au ministre de l'intérieur, Lille, 17 février 1814. A. N., F⁷, 7024.

(4) Arrêté de M. de Villemanzy, daté de Lille, 16 février 1814. A. N., F⁷, 7024.

cet acte *pro forma* n'est qu'une réponse platonique à celui qu'a signé, cinq jours auparavant, le général de Wolkonsky, au nom du commandant en chef de l'armée russe, baron de Winzingerode (1), et qui supprime d'un trait de plume la conscription, les droits réunis et le monopole des tabacs. Ces mesures flattent trop agréablement le sentiment populaire pour que les habitants — si tant est qu'ils y songent — n'acceptent pas les présents des Russes avec toutes leurs conséquences. Ces bienfaits, les généraux alliés les leur accordent au nom des Bourbons dont la restauration leur est suggérée comme le seul terme possible à leurs souffrances. « Le système des commandants russes, écrit Beugnot à Montalivet, est de faire sonner aux oreilles des habitants le nom des Bourbons et d'annoncer qu'ils ne sont venus en France que pour rétablir l'ancienne dynastie, qui garantira les peuples de la conscription, des impôts et des douanes. C'est dans ce sens que s'est expliqué à Tournai M. le duc de Saxe-Weimar, et même M. le duc de Cumberland (2). » Ils ont, pour les aider dans les villes, les émigrés rentrés derrière eux et disséminés un peu partout ; dans les campagnes, ces Fruchart et sous-Fruchart, dont l'action est plus efficace encore que celle des nobles. Certes Beugnot a raison lorsqu'il dit : « Ce Fruchart, dont M. de Geismar essaie de tirer parti, n'est qu'un *mannequin*. Le fait d'être accou-

(1) Arrêté du général de Winzingerode, daté d'Avesnes, 11 février 1814. A. N., F^{iv}, 1669.

(2) Beugnot au ministre de l'intérieur, Lille, 25 février 1814. A. N., F^{ic} III, Nord, 14.

tré d'un costume de sous-préfet, qu'il a volé, et la suite de ses actes n'annoncent ni des projets, ni même une véritable résolution. Tout indique chez lui un personnage du plus bas aloi... J'ai donné des ordres pour qu'on se saisisse par tous les moyens possibles de ce misérable (1). » Mais il se trompe lorsqu'il croit que « son action ajoutera fort peu aux forces de la Coalition, qu'elle ne lui sera d'aucune utilité, que personne n'en tiendra compte (2). » Fruchart aux côtés de Geismar, ce n'est pas seulement un guide merveilleux à la tête d'une colonne étrangère, c'est le symbole de l'insurrection des campagnes, c'est le paysan insoumis, réfractaire, protestant par sa présence dans les rangs de l'ennemi contre la levée en masse et la guerre perpétuelle. Il fortifie les décidés. Il excite les hésitants. Aux uns et aux autres, il parle leur langage familier et les frappe par ses arguments simplistes. Son concours est une force indéniable. Il va le prouver à Doullens.

(1) Beugnot au ministre de l'intérieur. Lille, 25 février 1814. A. N., F^{1c} III, Nord, 14.

(2) Beugnot au ministre de l'intérieur, Lille, 25 février 1814. A. N., F^{1c} III, Nord, 14.

ensuite dans la ville, sans coup férir : le sous-préfet l'avait déjà quittée au moment où il y pénètre (1).

Sur la place quasi-déserte, il s'empare de douze charriots contenant des munitions de guerre et 24.000 francs en numéraire. En effet, par une véritable fatalité, trois dépôts venus d'Arras avec un effectif de cinq cent cinquante hommes — dont cent seulement armés de carabines — des 11^e, 13^e et 14^e bataillons du train, escortant un parc d'artillerie comprenant treize caissons de boulets et d'obus, sortaient de Doullens par la porte d'Amiens, à destination de Paris, à l'instant précis où le gros de Geismar apparaissait à la porte de Saint-Pol. C'est à leur poursuite que le colonel russe avait envoyé cinquante de ses cosaques. Assaillis sur leurs derrières, les Français avaient dû simuler le combat pour protéger la retraite et sauver le convoi. Finalement ils avaient pu continuer leur route dans la direction d'Amiens. Mais douze autres caissons restaient encore à Doullens, les paysans requis pour les transporter s'étant sauvés avec leurs chevaux. Ce furent ces douze caissons qui restèrent aux mains des Alliés (2).

(1) V. rapport de Bertennes, lieutenant au 14^e bataillon du train à Douai, à son retour, aujourd'hui 25, de Doullens, 25 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814. — La Tour du Pin, préfet de la Somme, au ministre de l'intérieur, Amiens, 27 février 1814. A. N., F¹, 7024.

(2) V. rapport du colonel baron de Geismar à S. A. S. le duc régnant de Saxe-Weimar (opérations du 9 au 26 février 1814). Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5. — Commandant Michel, commandant la colonne du train d'artillerie, au général Neigre, Amiens, 21 février 1814, 1 heure du matin. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — Général d'Aigremont au maréchal Jourdan, Amiens, 20 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

Ainsi, le commandant de la citadelle se trouvait abandonné à ses propres ressources — d'ailleurs déjà réduites. En pénétrant à Doullens, Geismar avait fait prisonniers une vingtaine de militaires qui, surpris, n'avaient pas eu le temps de regagner la forteresse. D'autre part, à son approche, les sept hommes de garde, ce jour-là, s'étaient enfuis avant la fermeture du pont-levis. Le commandant Benoist — c'est le nom du commandant de la citadelle — ne possédait en tout et pour tout, pour se défendre, que dix hommes de la compagnie départementale, jeunes soldats n'ayant pas encore vu le feu, et deux remplaçants. En revanche, il avait sous sa garde un certain nombre de prisonniers espagnols dont la présence, dans les circonstances actuelles, était pour lui un embarras, et il avait dû encore donner asile aux bourgeois effrayés, à leurs femmes, à leurs enfants. Autant de bouches inutiles à nourrir. Or les vivres réunis par son ordre, dans la précipitation d'une telle alerte, étaient des plus minimes (1).

Geismar résout immédiatement d'attaquer. Enlever avec de la cavalerie — il n'a qu'un seul canon — une citadelle fortifiée, à peine à 40 kilomètres de places telles qu'Arras, Amiens, Abbeville ou Hesdin, c'est un vrai tour de force. Mais l'associé de Fruchart ignore les obstacles. Sa tactique, d'ailleurs, est habile. Elle consiste à

— Général d'Aigremont au ministre la guerre, Amiens, 20 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — Rapport du commandant Benoist, commandant de la citadelle de Doullens, au général d'Aigremont, 22 février 1814, 5 heures du soir. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — Comp. commandant Weil, *op. cit.*, t. II, p. 445.

(1) V. rapport du commandant Benoist.

refus. Le commandant Benoist répond que « toute considération particulière lui est étrangère et qu'il se défendra jusqu'à la dernière cartouche. » La députation se retire. A sept heures, nouvelle démarche. Un parlementaire, accompagné d'un membre de la municipalité, apporte une sommation : « Le général commandant les troupes alliées somme le commandant Benoist de rendre la citadelle. Il lui propose sur sa parole d'honneur d'être échangé de suite ; ses effets et ceux de la garnison resteront en son pouvoir. » Celui-ci réplique : « Dites à M. le général commandant les troupes alliées que, nommé par Sa Majesté l'empereur de France au commandement de la citadelle de Doullens, je ne la rendrai que lorsque j'aurai épuisé tous les moyens de défense. » Ces moyens de défense, nous savons en quoi ils consistent : douze hommes ! Et, pour les nourrir, ni viande, ni sel ; un peu de farine seulement qui, partagée avec les quarante-six prisonniers espagnols, représente à peine trois journées de ration réduite. A sept heures et demie, troisième démarche. Le même parlementaire revient porteur d'un ultimatum : le commandant a jusqu'à minuit pour signer la capitulation, faute de quoi la garnison payera de sa vie son obstination. Cette tentative n'a pas plus de succès que les deux autres. Enfin, à huit heures, un membre de la municipalité, précédé d'un trompette, informe le commandant Benoist que Geismar consent à laisser sortir de la citadelle les femmes et les enfants. L'offre est acceptée et l'exode s'effectue rapidement.

La nuit est tranquille.

Le 21, à dix heures du matin, plusieurs pelotons ennemis prennent position sur les parapets des ouvrages extérieurs et dirigent un feu nourri sur la forteresse. Le commandant a alors recours à un stratagème bien inutile, puisque Geismar connaît le chiffre dérisoire de la garnison. Pour faire croire à des forces supérieures à celles qu'il possède réellement, il poste ses hommes tantôt à droite, tantôt à gauche des enceintes. Cette ruse n'en impose pas à l'ennemi qui crie : « Au nom des Bourbons, rendez-nous les Espagnols ! » Les prisonniers, entendant cet appel de l'endroit où on les tient enfermés, murmurent et commencent à se mutiner. Il faut les menaces énergiques du commandant pour les faire rentrer dans l'ordre.

A onze heures, le maire, envoyé en parlementaire, déclare que, si la reddition n'est pas immédiate, l'escalade sera ordonnée et la garnison passée au fil de l'épée. Le commandant répond que rien ne modifiera sa résolution. Néanmoins, pour gagner du temps, comprenant que l'absence de vivres, jointe à la fatigue de ses quelques compagnons exténués par un service ininterrompu, ne lui permettra pas d'éterniser la résistance, il consent à rédiger les articles de la capitulation, qu'à deux heures de l'après-midi il fait porter à Geismar par son secrétaire. Il demande que la garnison sorte avec tous les honneurs de la guerre, les officiers conservant leurs épées, les soldats leurs armes et leurs sacs ; qu'elle soit conduite dans la ville la plus proche occupée par les Français ; que les employés et les non militaires, les femmes et les enfants encore dans la citadelle se reti-

rent avec leurs effets où bon leur semblera ; qu'une voiture « couverte et qui ne pourra être visitée » soit mise à la disposition du commandant et de son état-major ; que les prisonniers de guerre espagnols, détenus dans la forteresse, soient remis comme la garnison aux troupes françaises ; enfin que la citadelle ne soit livrée aux Alliés que le 23 février, à deux heures du soir, après que le général d'Aigremont, commandant le département de la Somme, aura approuvé la capitulation. Le texte lui en est renvoyé une demi-heure plus tard, avec injonction de se rendre, sinon l'assaut commencera à quatre heures et demie. Les conditions exigées par Geismar sont des plus rigoureuses : la citadelle sera remise le jour même ; la garnison déposera les armes en la quittant et sera envoyée, avec son commandant, à Bruxelles, pour y attendre la fin de la guerre ; une voiture ne sera accordée au commandant que pour ses équipages et elle sera visitée « pour savoir s'il n'y a rien qui appartienne à la couronne ; » les prisonniers détenus auront la permission de servir de suite contre la France. Le commandant Benoist hésite. Tout à coup, vers cinq heures, il entend nettement le bruit de décharges de mousqueterie. On se bat sur les hauteurs de la route d'Arras. Les renforts arrivent-ils enfin ? Il attend. Rien ne paraît. Il attend encore. Rien, toujours rien, plus rien. La fusillade a cessé. Vers les dix heures du soir, Geismar fait apporter des échelles et des fascines. Pendant toute la nuit, il simule d'importants mouvements le long de la deuxième enceinte. Cette manœuvre n'a d'autre but que de tenir les assiégés en haleine. Enfin, le 22, au lever du jour,

constatant que ses vivres sont épuisés, que sur les dix hommes qui lui restent quatre sont exténués et tremblants de fièvre, que tout espoir de secours doit être abandonné, le commandant Benoist, « n'ayant rien à se reprocher ni comme militaire, ni comme sujet de Sa Majesté, » signe la capitulation (1).

(1) Le texte de cette capitulation « faite pour la citadelle de Doullens le 21 février 1814 à deux heures après midy, rendue le 22 à huit heures avant midy » est assez curieux pour être reproduit en son entier. Les propositions du commandant Benoist et celles du colonel de Geismar placées en regard les unes des autres augmentent encore l'intérêt de ce document. Il est ainsi libellé :

ART. I.

La garnison sortira avec tous les honneurs de la guerre. Les officiers conserveront leurs épées, les soldats leurs armes et leurs sacs.

La garnison déposera les armes en sortant de la citadelle.

ART. II.

La garnison, le commandant et son état-major seront conduits dans la ville la plus prochaine occupée par les troupes françaises.

Le commandant et la garnison seront envoyés à Bruxelles pour y attendre la fin de la guerre.

ART. III.

Les employés non militaires de la citadelle pourront se retirer où bon leur semblera. Les meubles et effets leur seront conservés.

Accepté.

ART. IV.

Il sera accordé au commandant et à son état-major une voiture couverte qui ne pourra être visitée. Elle servira au transport de leurs effets.

Il sera accordé au commandant sa voiture seulement pour ses équipages et elle sera visitée pour savoir s'il n'y a rien qui appartienne à la couronne.

ART. V.

Les prisonniers de guerre espagnols qui pourraient se trouver

Les prisonniers de guerre détenus dans la citadelle auront la

A huit heures du matin, Geismar entre dans la citadelle.

Il remet immédiatement en liberté les prisonniers espagnols, les équipe et les arme avec les ressources de l'arsenal où il trouve 300 fusils, de la poudre et 45 caisses de cartouches. Il leur fait prêter serment de fidélité et nomme commandant de la ville et de la citadelle le lieutenant saxon von Ziegler, malade et hors d'état de supporter les fatigues de la campagne : celui-ci aura sous ses ordres une partie des prisonniers avec un sous-officier et six ulhans ou hussards. Ces mesures

détenus dans la citadelle suivront le sort de la garnison et seront remis aux troupes françaises.

permission de servir de suite contre la France.

ART VI.

La citadelle sera remise aux troupes alliées le 23 février à deux heures après midy.

La citadelle sera remise ce jour aux troupes alliées à quatre heures et demie.

ART. VII.

Les filles et les femmes qui pourraient se trouver dans la citadelle se retireront dans leur domicile avec leurs effets.

Accepté.

ART. VIII.

La présente capitulation sera soumise à l'approbation de M. le général d'Aigremont, commandant le département de la Somme.

Refusé.

Doullens, le 21 février 1814, à deux heures et demie.

Le commandant de la citadelle,

Signé : BENOIST.

Le colonel des troupes alliées,
Colonel-major des gardes impériales russes,

Signé : BARON DE GEISMAR.

(Arch. de la Guerre. Corresp. de la Grande armée, 19-23 février 1814).

prises, il va rejoindre sa troupe, car il lui faut maintenant tenir tête à la colonne française qui le menace.

En effet, la fusillade qu'avait entendue, la veille, le commandant Benoist était bien celle des renforts. Dès son arrivée à Arras, le dimanche soir, 20 février, de Villemanzy avait donné des ordres pour que toutes les forces disponibles fussent dirigées sur l'heure à Doullens. Aussitôt, était parti, sous la conduite du colonel Sainte-Claire, un détachement de cent quarante-quatre voltigeurs de la garde, cinquante soldats du 46^e de ligne, trente-trois hussards, vingt-quatre hommes de la compagnie franche et cent de la légion de police du Pas-de-Calais, soit, au total, trois cent cinquante et un hommes (1). Peu après le départ de ce détachement, le général Henry, se rendant à Paris, arrivait à Arras et, apprenant ce qui se passait, s'offrait à marcher sur Doullens avec cent cinquante tirailleurs de la garde et cent cinquante gendarmes d'élite (2).

A l'approche de la première colonne envoyée par de Villemanzy, l'officier saxon, qui surveille la campagne autour de Doullens, se replie dans un petit bois et prévient Geismar, qui le rejoint avec ses cosaques. Les

(1) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 20, 21 et 23 février 1814. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

(2) V. de Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 21 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 22 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 23 février 1814. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16. — Ministre de la guerre au général Maison, Paris, 26 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

Français avancent en terrain découvert, tambour battant, déployés sur une seule ligne. Au moment où ils s'arrêtent et où leur aile droite s'apprête à exécuter des feux de peleton, Geismar charge à la tête des cosaques et des hussards saxons. Les Français, surpris, se rejettent en désordre dans les bois de Mondricourt et gagnent la ferme de Bois-Clair, entre Doullens et L'Arbret, laissant sur le lieu du combat trois officiers et vingt-deux hommes (1).

Le silence succédant au bruit de la bataille avait appris au commandant Benoist l'échec des Français et l'avait décidé à capituler le lendemain matin.

Mais la capitulation venait à peine d'être signée, que le général Henry, après avoir rassemblé les fuyards des bois de Mondricourt et les avoir encadrés de ses trois cents hommes d'élite, se présentait devant Doullens. Au même moment, apparaissait, au sud de la ville, une autre colonne de cent fantassins et de trente lanciers accourant d'Amiens, dont le général d'Aigremont, commandant le département, avait annoncé le départ à Arras le 22 au matin (2). Geismar charge le major von Brandenstein de la repousser et, lui-même, se rend, en personne, à la rencontre d'Henry. « Il l'amuse tout d'abord par quelques escarmouches et tourne son aile droite avec deux cents cosaques (3). » Henry, dé-

(1) V. rapport précité du colonel de Geismar. — V. aussi commandant Weil, *op. cit.*, t. II, p. 446.

(2) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 22 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — V. aussi rapport du colonel de Geismar.

(3) V. rapport cité du colonel de Geismar.

bordé et attendant en vain l'intervention de la colonne d'Amiens sur laquelle il comptait (1), est forcé de se replier (2). Ses troupes se débandent. Dans l'obligation de continuer sa route vers Paris (3), il rassemble, non sans peine, ses tirailleurs et ses gendarmes, et bat en retraite sur Amiens, où il arrive le 23 dans la matinée (4), ayant perdu deux officiers, cinquante hommes et vingt-neuf prisonniers parmi lesquels le commandant Labbaye (5). Pendant ce temps, la colonne venue d'Amiens, tenue en respect par le major von Brandenstein, entre Beauval et Doullens, n'entendant plus la troupe d'Henry, avait également lâché pied, regagnant ses cantonnements en désordre et en toute hâte.

La défaite des troupes françaises eut un grand retentissement : quand on apprit à Amiens la capitulation de Doullens, l'alarme fut si forte que le préfet se disposa à partir et que la cour impériale arrêta, en assemblée, de se transporter à Poix (6).

On ne pouvait en effet comparer les opérations dont Doullens venait d'être le théâtre aux surprises de Bailleul, de Cassel ou d'Hazebrouck. Là, c'est à peine si l'ennemi avait rencontré une patrouille. A Doullens, au

(1) De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 22 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(2) Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 23 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(3) De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 22 et 23 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(4) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 23 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(5) V. rapport du colonel de Geismar.

(6) Préfet de la Seine-Inférieure au maréchal Jourdan, Rouen, 22 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

contraire, il s'est trouvé en présence d'une forteresse qu'il a fait capituler, d'un convoi d'artillerie dont une partie n'a dû son salut qu'à une fuite rapide, dont l'autre est restée entre ses mains, de troupes régulières dites d'élite, de cavalerie et d'infanterie, commandées par un général dont chacun sait la valeur. Et il a suffi d'un parti de Prusso-Saxons-Russes pour mettre en déroute les invincibles soldats de l'Empereur !

Cet échec fut d'autant plus regrettable qu'il eût été évité si les autorités militaires avaient coordonné leurs efforts pour anéantir d'un coup les soldats étrangers et les conscrits réfractaires qui, depuis dix jours, semaient sur leur passage la terreur et la ruine.

Celui qui en porta le poids fût le général d'Aigremont, commandant de département de la Somme.

Cet officier annonce aussitôt au ministre de la guerre la défaite de Doullens, puis, comprenant combien sa responsabilité est engagée, il s'efforce d'amortir le choc et s'exprime en ces termes : « Je supplie Votre Excellence d'envoyer des renforts dans la Somme, si elle veut conserver ce département. L'esprit, généralement, n'est pas bon. Nous manquons de cartouches. Je supplie Votre Excellence de vouloir bien nous en procurer. Une grande quantité des prisonniers espagnols disséminés dans les arrondissements se sont échappés au moment où on voulait les rassembler pour les faire partir. Plusieurs ont rejoint l'ennemi. Je viens d'apprendre que les habitants d'Hébuterne se sont joints avec les ennemis et se sont enrôlés sous leurs drapeaux (1). »

(1) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 22 et

Informé de ce qui s'est passé par le comte de Villemanzy, le maréchal Jourdan, commandant supérieur de la 15^e division militaire, les généraux Maison et Brenier, le duc de Feltre, ministre de la guerre, n'est pas la dupe de cette manœuvre et il adresse le 25 au général d'Aigremont un blâme sévère. « Je vois par votre lettre du 22 que l'ennemi est parvenu à s'emparer de la citadelle de Doullens le 21, et ne puis attribuer cet événement qu'au peu d'activité que vous avez montré dans cette occasion, soit pour seconder les opérations de la colonne venue d'Arras qui s'était portée à la poursuite de l'ennemi jusqu'aux portes de Doullens, soit pour faire arriver d'Abbeville, où il existe environ douze cents hommes de garnison, les renforts nécessaires pour repousser l'ennemi et le chasser du département de la Somme. Je ne puis que vous témoigner mon mécontentement au nom de l'Empereur sur la conduite que vous avez tenue dans cette circonstance qui exigeait toute la vigueur et l'énergie dont vous êtes capable (1). »

Piqué au vif, d'Aigremont répond au ministre : « Si Votre Excellence connaissait bien la position dans laquelle je me trouve, elle ne m'aurait pas adressé les reproches que je ne crois pas mériter pour l'invasion subite de Doullens. Tout ce que j'avais de troupes disponibles était en colonne mobile pour dissiper les rassemblements et j'avais envoyé à Péronne tous les lan-

23 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(1) Ministre de la guerre au général d'Aigremont, Paris, 25 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

ciers montés pour apaiser une insurrection qui s'était manifestée dans cette ville. Au moment où les troupes arrivèrent, j'envoyai de suite ce dont je pouvais disposer sur Doullens pour coopérer à l'attaque de la colonne d'Arras. Je suis donc tout à fait exempt de reproches à cet égard. Le point d'Abbeville, au moment de l'arrivée subite de l'ennemi, m'a paru trop important à garder pour en faire sortir des troupes qui, d'ailleurs, n'auraient pu être rendues à temps pour coopérer avec les colonnes parties d'Arras et d'ici, d'après l'avis que j'avais reçu. Je ne pouvais donc qu'envoyer le détachement d'Amiens, comme je l'ai fait, pour coopérer avec la colonne venue d'Arras (1). »

Ces explications ne modifiaient malheureusement pas la situation.

Le ministre de la guerre et le maréchal Jourdan enjoignent alors au général d'Aigremont de reprendre Doullens à l'ennemi. (2). L'ordre est formel. Il faut l'exécuter. Toutes choses égales, d'ailleurs, on doit reconnaître que cet ordre était plus facile à donner qu'à réaliser. D'Aigremont, si coupable fût-il, n'avait à sa disposition pour défendre Amiens et Abbeville — gendarmerie comprise — que quatre-vingt douze officiers, mil huit cent cinquante-cinq hommes et deux cent

(1) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 26 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(2) V. ministre de la guerre au général d'Aigremont, Paris, 25 février 1814 et ministre de la guerre au maréchal Jourdan, Paris, 26 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814. — Maréchal Jourdan au ministre de la guerre, Le Havre, 24 février 1814 et maréchal Jourdan au général d'Aigremont, Le Havre, 25 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

quarante-trois chevaux. Dans sa dépêche du 25 février, le duc de Feltre avait parlé de douze cents hommes de la garnison d'Abbeville. Qu'en fallait-il penser? « Le dépôt d'Abbeville que Votre Excellence croit composé de douze cents hommes n'est composé que de conscrits non formés, d'éclopés et d'ouvriers (1) ». Leur armement compense-t-il, du moins, leur inexpérience militaire? « On a enlevé de la place d'Abbeville la presque totalité des armes et des munitions qu'elle possédait depuis deux mois (2). » A Péronne, pas un homme, pas un canon, pas un fusil. Qu'on ne croie pas que dans le Pas-de-Calais, si intéressé à la reprise de Doullens, la situation fût meilleure. « Le commandant du département n'a pas trois cents hommes de bonnes troupes, écrit le comte de Villemanzy. Il est donc dans l'impossibilité d'empêcher l'ennemi de se maintenir à Doullens, ni de le chasser de la citadelle (3). » « La garnison d'Arras, écrit-il encore, ne se compose que de cent soixante-dix hommes du 46^e régiment et de soixante cavaliers du 11^e hussards (4). » « Je n'ai aucune force à ma disposition, mande de son côté le général Brenier. Elles sont toutes à celle du général Maison (5). »

(1) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 26 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(2) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 26 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(3) De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 23 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(4) De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 24 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(5) Général Brenier au ministre de la guerre, Lille, 25 février 1814. Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

Le commissaire extraordinaire en est réduit à armer les paysans de fourches, de piques, de faux. Il s'adresse aux maires pour qu'ils exhortent les hommes valides à se joindre à la force armée, afin de chasser l'ennemi de Doullens. Il « se flatte que cette mesure produira un effet satisfaisant .» Elle n'en produisit pas plus que son essai de levée en masse (1).

Dans l'obligation d'obtempérer aux injonctions du ministre de la guerre et du maréchal Jourdan, le général d'Aigremont envoie à Abbeville l'ordre de mobilisation immédiate, rassemble toutes les forces disponibles, la garde nationale et jusqu'aux préposés des douanes. Il supplie le général Henry de le seconder. Henry qui n'a guère à se louer de lui refuse et monte en voiture pour Paris. Il le supplie de nouveau, il insiste et lui montre la lettre de blâme qu'il vient de recevoir du ministre de la guerre. Henry, alors, se laisse fléchir, consent à lui prêter main forte et met à sa disposition cent de ses gendarmes d'élite et quarante de ses voltigeurs (2).

Il importait au plus haut point d'agir d'urgence. Ainsi que l'observait très justement M. Delattre, député de la Somme, « si l'on donne à l'ennemi le temps de s'approvisionner, de réunir de l'infanterie, d'armer la citadelle, il deviendra très difficile de la lui arracher et il

(1) V. de Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 24 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814. — V. aussi instruction du général baron de l'Empire, préfet du Pas-de-Calais, à MM. les maires du même département, Arras, dimanche soir, 20 février 1814, suivie d'une note de M. de Villemanzy aux maires. A. N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 46.

(2) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 26 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

s'en fera un point d'appui d'où il inquiétera les départements du Pas-de-Calais et de la Somme et sur lequel se réfugieront les partis ou les corps d'armée qui pourraient avoir quelques échecs vers Laon et autres endroits (1). » C'est bien là la première pensée qui était venue à l'esprit de Geismar. Sans quoi, au lieu de risquer d'être assiégé à son tour, il n'eût pas manqué de faire sauter la forteresse après s'y être ravitaillé. Offrir à Saxe-Weimar et à Bülow un point d'appui important pour leurs opérations (2) ne serait pas un titre négligeable à leur reconnaissance. Déjà, le bruit courait, et le préfet de la Seine-Inférieure s'en faisait l'écho, qu'il ne fallait voir dans la bande des huit cents ou douze cents Alliés, déserteurs, insoumis, bourboniens, prisonniers, etc. qui s'étaient emparés de Doullens, que l'avant-garde d'une armée en marche de trente-cinq mille hommes sous les ordres de Bülow (3). Le préfet du Pas-de-Calais écrivait de même d'Arras, le 23 février à minuit et demie, au ministre de l'intérieur : « On nous prévient à l'instant que le duc de Saxe-Weimar et le prince de Cumberland doivent se mettre en route de Tournai pour arriver à Doullens avec dix à douze mille hommes, artillerie et bagage (4). » Ces

(1) M. Delattre, député de la Somme, au ministre de la guerre, Paris, 26 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(2) Colonel Charmont, aide de camp du maréchal Jourdan, au maréchal Jourdan, 25 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(3) Préfet de la Seine-Inférieure au ministre de l'intérieur, Rouen, 24 février 1814. A.N., F⁷, 7024.

(4) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, Arras, 23 février 1814, à minuit et demie. A.N., F^{1c} III, Pas-de-Calais, 16.

bruits favorisait trop les projets de Geismar pour qu'on ne puisse pas le soupçonner d'en être lui-même l'auteur.

A quoi occupe-t-il son temps, dans Doullens, tandis que d'Aigremont correspond avec le ministre de la guerre ?

Le 23, il se fortifie dans la citadelle, « s'y approvisionne, y entasse des vivres pour une année(1), » et met les prisonniers français à la place des prisonniers espagnols. Ses réquisitions ne s'appliquent pas à la seule ville de Doullens. Elles rayonnent sur toutes les communes environnantes, Amplier, Yvergnny, Orville, Le Souich, Sus-Saint-Léger, Thièvres, etc. (2). Elles eussent sevré pour longtemps le pays de toute subsistance si les denrées réclamées avaient été intégralement versées (3). Chaque maire, en effet, est tenu d'envoyer immédiatement aux Coalisés : 20 bouteilles d'eau-de-vie, 2 vaches, 2 porcs, 20 quintaux de blé, 60 boisseaux de pommes de terre, 6 livres de beurre, 600 boisseaux d'avoine, 600 bottes de foin, 600 bottes de paille. Détail piquant, chacune de ces réquisitions n'était pas revêtue de l'estampille du colonel russe, mais de celle du maire de Doullens. Elles sont signées : « Le maire de Doullens, Banastre, en vertu de l'ordre du commandant de l'avant-garde du 3^e corps de l'armée d'Allema-

(1) V. rapport précité du colonel de Geismar.

(2) V. de Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 23 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(3) V. préfet de la Somme au ministre de l'intérieur, Amiens, 28 février 1814. A. N., F⁷, 7024.

gne (1). » Cet incident provoqua une enquête dont La Tour du Pin transmit, quelques jours plus tard, le résultat au ministre de l'intérieur : « Le maire de Doullens est un vieux bonhomme, sans force. Le vainqueur disait : obéissez ! Il fallait obéir (2). » Il eût été curieux de voir La Tour du Pin blâmer l'attitude du maire de Doullens, alors que sur celle du sous-préfet qui, dans sa fuite, avait rivalisé de vitesse avec son collègue de Saint-Pol; il s'exprimait textuellement ainsi : « M. le sous-préfet de Doullens s'est fort bien conduit. Il s'est retiré par une porte quand les ennemis entraient par l'autre (3). » L'ironie étant bannie des rapports des préfets de l'Empereur, nous devons simplement en conclure que La Tour du Pin avait une singulière façon de couvrir ses subordonnés.

Les Alliés ne se comportèrent pas mal à Doullens. Ils saisirent sans doute les fonds du gouvernement, qui s'élevaient à 50.000 francs (4); mais ils ne touchèrent pas, d'une manière générale, aux biens des particuliers. La ville ne fut point pillée. La vie des citoyens fut également respectée; quelques personnes furent tout au plus maltraitées (5). Un moment cependant le bruit

(1) Préfet du Pas-de-Calais au ministre de l'intérieur, février 1814. A.N. F⁷, 7024.

(2) La Tour du Pin, préfet de la Somme, au ministre de l'intérieur, Amiens, 4 mars 1814. A.N., F⁷, 7024.

(3) Préfet de la Somme au ministre de l'intérieur, Amiens, 27 février 1814. A.N., F⁷, 7024.

(4) V. Martin, major du 4^e régiment du corps impérial d'artillerie de marine, au ministre de la guerre, Abbeville, 23 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(5) Certains fonctionnaires trop zélés accusèrent à tort l'ennemi de

courut que le receveur de l'enregistrement, M. Dorbis, avait été étranglé par les cosaques (1) ; il s'était simplement suicidé dans un accès de désespoir, après l'enlèvement de sa caisse, en se passant une corde autour du cou et en se précipitant dans son puits (2). Les Saxons se distinguèrent même par leur bonne conduite. Bien mieux, Geismar, pour la première fois, est représenté sous des dehors sympathiques. Il a su plaire et charmer. La Tour du Pin, que hantent les souvenirs de l'ancien régime, le dépeint à Montalivet comme « un homme rempli des plus nobles manières (3). »

Le colonel russe n'a garde cependant de se priver des services de Fruchart. C'est lui qu'il a principalement chargé de distribuer dans la ville et aux environs ses proclamations en faveur de Louis XVIII, excitant à la révolte et au mépris de l'Empire. Il lui fait aussi répandre à profusion les nouvelles les plus fâcheuses pour le gouvernement : des placards annoncent que le géné-

toutes sortes de crimes, incendies, viols, assassinats, etc. — V. Martin au ministre de la guerre, Abbeville, 23 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — Rapport de M. Bertennes, lieutenant au 14^e bataillon du train à Douai, 25 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814. — Devilliers du Terrage au comte Réal, 26 février 1814. A. N., F⁷, 3064.

(1) V. comte Dejean au ministre de l'intérieur, Paris, 24 février 1814, et préfet de la Seine-Inférieure au ministre de l'intérieur, Rouen, 26 février 1814. A. N., F⁷, 7024.

(2) Préfet de la Somme au ministre de l'intérieur, Amiens, 27 février 1814. A.N., F⁷, 7024. — V. aussi une lettre signée P.R., datée de Lille, 8 mars 1814, et adressée au directeur d'un journal qui avait annoncé l'assassinat de M. Dorbis par les cosaques. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(3) Préfet de la Somme au ministre de l'intérieur, Amiens, 28 février 1814. A. N., F⁷, 7024.

ral Maison a été battu, que Lille et Douai sont cernés, qu'Arras ne tardera pas à l'être, que M. de Villemanzy est retourné à Paris (1). Et Fruchart s'acquitte en conscience de sa mission. « A Doullens, déclare le 23 février le préfet de la Somme, l'ennemi a fait afficher beaucoup de proclamations portant Louis XVIII, la paix, le bonheur, etc. (2). » « Les murs, dit de même le maréchal Jourdan, sont couverts de proclamations faites au nom de Louis XVIII (3). » Ses manœuvres produisent du reste l'effet attendu : des conscrits et des paysans viennent de divers côtés grossir les rangs des Alliés ; à Hébuterne, presque tous les habitants s'engagent sous leurs drapeaux (4). L'inspecteur général de gendarmerie, duc de Conegliano, est lui-même obligé d'en convenir le 28 février dans une dépêche au ministre de la guerre : « Le brigand Fruchart, chef des séditeux de l'arrondissement de Cassel, est à la tête de l'avant-garde ennemie ; un assez grand nombre de rebelles est avec lui (5). » Et pourtant, huit jours avant, les autorités niaient son influence ! Ce n'était même à son adresse que sarcasmes

(1) Quelques détails sur la prise de Doullens, 25 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(2) Préfet de la Somme au ministre de l'intérieur, Amiens, 23 février 1814. A. N., F⁷, 7024.

(3) Maréchal Jourdan au général d'Aigremont, 25 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(4) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 23 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814. — Quelques détails sur la prise de Doullens, 25 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(5) Duc de Conegliano, premier inspecteur général de gendarmerie, au ministre de la guerre, Paris, 28 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

et quolibets. « Croirait-on, écrivait le 20 le préfet du Pas-de-Calais aux maires de son département, qu'un brigand, nommé Fruchart, a paru digne d'être associé au commandant ennemi et que c'est en son nom que l'on répand à profusion des proclamations et des libelles ! Et c'est ce même Fruchart qui, vêtu d'une roulière bleue, orné de deux épauettes de papier jaune, coiffé d'un mauvais chapeau avec une cocarde de papier et l'inscription « Louis XVII », s'est emparé du costume d'un sous-préfet et se montre partout avec cet étrange et ridicule uniforme (1) ! » « Il semble, mandait le lendemain M. de Villemanzy au duc de Feltre, que l'approche des partisans a fait rentrer sans effort un assez grand nombre de conscrits insoumis dans le devoir. Un seul homme doit être excepté, c'est le brigand Fruchart, que le commandant des partisans, le colonel de Geismar, s'est associé. Seulement il est tellement méprisé et abhorré qu'il ne restera à ce commandant que la honte et l'infamie d'avoir pris un tel malheureux pour acolyte (2). »

Fruchart n'était pas seul, d'ailleurs, à travailler pour les Alliés. Des agents royalistes, des anciens émigrés, dont le plus actif était un certain M. de Hodicq (3), en-

(1) Instruction du général baron de l'Empire, préfet du Pas-de-Calais, à MM. les maires du même département, Arras, dimanche soir 20 février 1814. A.N., F¹c III, Pas-de-Calais, 16.

(2) De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 21 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 19-23 février 1814.

(3) Voici comment s'exprimait Devilliers du Terrage au sujet de ce M. de Hodicq, dans une dépêche adressée d'Eu le 25 février 1814 au comte Réal : « M. de Hodicq se trouvait à Doullens au moment de l'entrée de l'ennemi... En étant parti pour revenir chez lui à Bernay,

tretenaient des intelligences avec l'ennemi et, sous le couvert d'une profession imaginaire, parcouraient les villages et recrutaient des prosélytes dans les fermes, les chaumières, les auberges et les estaminets (1). C'est au point que le maréchal Jourdan voyait dans le détachement installé à Doullens « une réunion de bandits dirigés par des émissaires de la maison de Bourbon (2). »

La situation ne laissait donc pas d'être inquiétante. Elle ne pouvait durer.

Il fallait à tout prix couper le mal dans sa racine, saper dans ses bases le mouvement insurrectionnel, montrer que l'autorité impériale n'était pas un vain mot. Napoléon prend, le 24 février, en son quartier général de Troyes, un décret qui prescrit « de dresser un état des Français se trouvant au service des puissances alliées ou ayant, sous quelque titre que ce soit, accompagné les armées ennemies dans l'invasion du territoire de l'Empire ; de traduire sans délai devant les cours et les tribunaux pour y être jugés et condamnés aux peines portées par la loi, et leurs propriétés confisquées

commune sise entre Abbeville et Montreuil, il a, au lieu de suivre la route directe pour s'y rendre, battu le pays. On l'a entendu, dans une auberge, à Flixecourt, tenir des propos où il ne dissimulait pas sa joie des changements que les circonstances semblaient devoir annoncer. M. de Hodicq est un émigré rentré, ayant épousé une Allemande : il a fait tous les métiers du monde, s'est mis dernièrement à la tête d'une espèce de *forêt noire* pour la vente des bois, et n'a aucune considération. Ses affaires sont on ne peut plus dérangées, sa moralité est au moins suspecte. Un tel homme, par opinion comme par besoin, est tout à fait propre à devenir l'agent de l'ennemi. » A. N., F7, 3064.

(1) Devilliers du Terrage au comte Réal, Pont de Resny, 23 février 1814 et Eu, 25 février 1814. A. N., F7, 3064.

(2) Maréchal Jourdan au général d'Aigremont, 25 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

au profit des domaines de l'Etat, les individus portés sur cet état ; enfin de faire juger comme traître par une commission militaire et de condamner à mort tout Français ayant arboré les signes ou les décorations de l'ancienne dynastie dans les lieux occupés par l'ennemi (1). » Un second décret daté de Fismes quelques jours plus tard, le 5 mars, qualifiera « de traîtres tous les maires, fonctionnaires publics et habitants qui, au lieu d'exciter l'élan patriotique du peuple, auront refroidi ou dissuadé les citoyens d'une légitime défense (2). »

Mais il fallait aussi chasser de Doullens les impudents qui s'en étaient emparés. Le duc de Feltre avait confié l'exécution de ce plan au général d'Aigremont. Ce serait bien mal connaître le commandant de la Somme que de supposer qu'il fit rien pour justifier cette confiance. Après avoir réuni à Amiens les troupes mobilisées à Abbeville et les quelques soldats fournis par le général Henry, il y resta plusieurs jours, l'arme au pied, laissant à d'autres le soin de réparer ses propres défaillances : sa petite armée et lui-même ne parvinrent à Doullens que douze heures après une colonne expédiée d'Arras (3).

Le 25 février, en effet, de Villemanzy réunit en con-

(1) *Bulletin des lois*, IV, bull. DLX, n° 10.190.

(2) *Bulletin des lois*, IV, bull. DLXII, n° 10.208. — Ce décret était d'ailleurs expédié immédiatement dans tous les départements envahis : le 7 mars, le duc de Rovigo l'envoyait notamment au comte Beugnot à Lille « pour qu'il soit affiché dans toutes les communes du département du Nord et connu de la population. » Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(3) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 28 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

seil, à Arras, le général de brigade Henrion, qui venait d'arriver à la tête d'un escadron de la garde impériale, le général baron de La Chaise, préfet du Pas-de-Calais, et le colonel baron La Cour, commandant le département. On décide de marcher immédiatement sur Doullens, en adjoignant à la cavalerie de la garde des détachements du 46^e de ligne, du 11^e hussards, de la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais et de la compagnie franche, enfin quelques artilleurs servant une ou deux pièces de canon. Le 26, à six heures du matin, le général Henrion part à la tête des troupes. De Villemazy et de La Chaise suivent en poste. A cinq heures du soir, ils sont devant les murs de Doullens. Sommé de se rendre, le commandant ennemi de la citadelle refuse. Les pièces sont mises en batterie, la fusillade éclate. A six heures, l'ennemi se rend à discrétion. Le général Henrion pénètre dans la forteresse. Il y trouve le lieutenant saxon von Ziegler, cent trente officiers, sous-officiers et soldats espagnols ou anglais, aussitôt dirigés sur Arras, soixante-treize prisonniers français délivrés aux cris de « Vive l'Empereur ! » et renvoyés dans leurs corps respectifs, une « immense quantité de subsistances. » Il y trouve également le commandant Benoist qui depuis sa capitulation était demeuré dans la place : sur l'ordre de de Villemazy, il est arrêté et gardé prisonnier à la citadelle. Mais, de Geismar, des cosaques, des Prussiens, des Saxons, de Fruchart surtout, pas la moindre trace (1) !

(1) V. de Villemazy au ministre de la guerre, Doullens, 26 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814. — De

C'était pour les Français une grosse déception. La population leur fait-elle au moins un accueil chaleureux ? Les citoyens les plus riches et les plus considérés de la ville avaient, durant l'occupation, donné l'exemple de la couardise et de la peur : un grand industriel, M. Mourgues, à qui on confiait comme ouvriers depuis 1812 les prisonniers de guerre, invitait ostensiblement Geismar à dîner et plaçait son établissement sous sa protection (1). Les sentiments n'ont point changé à l'arrivée du général Henrion. Convaincus que Geismar va revenir et craignant des représailles, c'est avec froideur qu'ils reçoivent leurs vainqueurs. « Je n'ai pas été satisfait de l'esprit public des habitants de Doullens, mande le 27 de Villemanzy à Montalivet et au duc de Feltre. Nous avons été surpris de trouver encore affichées les infâmes proclamations que le colonel russe avait faites ; les habitants n'ont point osé les arracher, même après le départ de cet officier. Nous les avons délivrés de l'ennemi, et nul n'a manifesté la joie qu'il en éprouvait. Il n'y a eu d'autres cris de « Vive l'Empereur ! » que ceux prononcés par les braves troupes du général Henrion. S'il faut en croire quelques rapports, depuis longtemps on attendait l'ennemi (2). »

Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 27 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814. — Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 28 février 1814, A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814. — Comp. E. Debièvre, *Louis Fruchard et les Chouans du Nord*, 1813-1815, p. 5 et 6. Brochure in-8°, huit pages, Abbeville, 1891, Fourdrinier et Cie, impr.

(1) V. G. de Hauteclouque, *op. et loc. cit.*, p. 287, en note.

(2) De Villemanzy au ministre de l'intérieur, Arras, 27 février 1814. A. N., F⁷, 7024. — De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 27 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

Cependant, le lendemain de la reprise de Doullens, le bruit de la capture du trop célèbre Louis XVII se répand à Arras. On sait qu'il ne va pas tarder à être écroué dans les prisons de la ville. La foule se masse dans les rues. Le voilà, enfin ! Cette fois, le bandit n'échappera pas. La troupe et les gendarmes lui font escorte. A Lille, la joie n'est pas moindre. La nouvelle y est confirmée par une lettre d'Arras écrite par une dame Piéron, que son destinataire a remise au général Bazus et que celui-ci a communiquée sur l'heure à la préfecture du Nord :

« Arras, 27 février, soir. — Nous avons envoyé hier à Doullens six cents hommes d'infanterie et du canon ; malheureusement, les ennemis, ayant eu, sans doute, avis de ce départ, s'étaient retirés. On a cependant trouvé dans la citadelle quelques cosaques et *M. Fruchart* qui croyaient s'y pouvoir défendre. Après une fusillade d'une heure, nous nous en sommes emparés et avons fait *Louis 17* prisonnier, avec quelques Espagnols qui avaient fait la sottise de s'armer et de se joindre aux cosaques. Aujourd'hui dimanche, vers quatre heures, toute la ville est venue dans notre rue pour voir arriver le fameux Louis 17, qui était escorté par les vainqueurs. Il était assis, la corde au cou, sur un chariot, ayant à ses côtés le gendarme Gaillard qui était tout glorieux de tenir son prisonnier, car c'est lui qui l'a pris. La musique célébrait cette victoire. Louis 17 qui s'attend à être fusillé demain faisait fort triste mine. D'après tous les rapports, cet homme était le guide et le bouffe des cosaques qui s'en amusaient.

Il a l'air bête. Son grand bonnet et son énorme cocarde de papier blanc qui ressemble à un soleil en faisaient une figure vraiment comique (1). »

Quelques jours après, Devilliers du Terrage prononce l'oraison funèbre de Fruchart : « On vient de fusiller à Arras le misérable qui se faisait appeler Louis XVII. Sans l'assurance que cet homme a donnée à l'ennemi qu'il trouverait à Doullens six mille conscrits révoltés, il y a lieu de croire qu'il n'aurait pas entrepris son expédition (2). »

Cette fois, le doute n'est plus permis. Fruchart, arrêté, jugé, fusillé, est bien mort... *Requiescat in pace!*

Et, cependant, jamais Fruchart n'avait été mieux portant.

A l'heure où on le représentait le corps troué par les balles du peloton d'exécution, il cheminait allègrement aux côtés de Geismar. Comment expliquer ce mystère ? Fruchart serait-il le diable en personne ou quelque magicien disposant de pouvoirs surnaturels ? Qui établira la vérité ? De Villemanzy, — dans la dépêche suivante adressée le 27 février au duc de Feltre : « Le nommé Fruchart nous a malheureusement échappé. Il est parti avec M. le colonel de Geismar, mais nous avons pris son

(1) « Voulez-vous bien, ajoutait le destinataire de cette lettre, M. Piéron, dans la note qu'il envoyait avec elle au général Bazus, avoir la bonté de transmettre ces détails à M. Bottin (secrétaire général de la préfecture du Nord) à qui j'ai promis dernièrement chez vous de lui envoyer ce que je recevrai de nouveau. » — Piéron au général Bazus, Lille, 28 février 1814, 3 heures. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(2) Devilliers du Terrage au comte Réal, Amiens, 6 mars 1814. A.N., F⁷, 3064.

lieutenant. On l'emmène aujourd'hui à Arras où il sera traduit devant une commission militaire et ensuite fusillé avec tout l'apparat possible (1). »

Cet homme, qui se parait ainsi des dépouilles du lion, s'appelait de son vrai nom Fropot (2). Il était né à Remilly-Wirquin (3), avait quarante-deux ans et exerçait à Wavrans (4) la profession de maréchal-ferrant. Pourquoi s'ingénia-t-il à se faire passer pour Fruchart ? Dans le but de tromper ses juges et de laisser à son chef le temps de s'éloigner ? Evidemment non, puisque dès l'instant où il se trouve en présence de de Villemanzy, celui-ci sait que l'homme qu'on lui amène est un Louis XVII plus faux encore que celui qu'il recherche. Serait-ce alors que les fonctionnaires, trompés par son accoutrement et hypnotisés par le signalement du réfractaire de Merville, auraient refusé de se rendre à l'évidence, ne voulant pas démordre de leur erreur, même après sa mort, en substituant en marge du rapport de l'exécution le nom de Fruchart à celui de Fropot ? (5) Sur ce point, nous en sommes réduits à de simples conjectures.

Quoi qu'il en soit, Fropot, aussitôt après son arresta-

(1) De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 27 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(2) Quelques pièces portent par erreur : Frossot.

(3) Canton de Lumbres, arrondissement de Saint-Omer.

(4) Canton de Lumbres, arrondissement de Saint-Omer.

(5) Sur l'une des deux copies de ce rapport qui sont conservées aux Archives du ministère de la Guerre (Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814), à côté du nom de « Fropot » qui figure dans le texte, il a été en effet ajouté au crayon, et d'une autre écriture, le nom de « Fruchard ».

tion, fut transféré à Arras. Le lendemain 28, de Villemanzy, conformément au décret du 17 messidor an XII, convoqua une commission militaire spéciale. Le 4 mars, Fropot, reconnu coupable d'avoir pactisé avec l'ennemi, de l'avoir conduit à Doullens et d'avoir colporté des imprimés tendant au renversement du gouvernement impérial, fut condamné à la peine de mort (1). Le 5, à

(1) « 4 mars 1814.

Jugement de Fropot (Louis-Joseph), maréchal-ferrant.

Commission militaire spéciale établie à Arras (16^e divis. milit.), convoquée par ordre du comte de Villemanzy, commissaire extraordinaire de S. M. dans cette division, en date du 28 février, et composée de MM. Liégeard, colonel commandant le 11^e hussards, président; Gromand, capitaine de gendarmerie du Pas-de-Calais, rapporteur; Castel, capitaine-adjutant de la place; Frerlet, capitaine au 46^e de ligne; Dupain, lieutenant de gendarmerie; Marillier, lieutenant au 11^e hussards; Emmerly, sous-lieutenant au 46^e de ligne; tous nommés par le baron La Cour, commandant le département du Pas-de-Calais; assistés de Beauvais, sergent-major de la garde départementale, greffier nommé par le rapporteur.

La commission s'est réunie à l'effet de juger le nommé Fropot (Louis-Joseph), âgé de 42 ans, profession de maréchal-ferrant, né à Remilly-Wirquin, canton de Lumbres, arrondissement de Saint-Omer, Pas-de-Calais, domicilié à Wavrans (même canton), prévenu d'être chef de parti.

Après avoir procédé à son interrogatoire;

Après avoir présenté à l'accusé un sabre et un pistolet chargé saisis sur lui et qu'il a reconnus;

Où le rapporteur de l'accusé dans sa défense;

La commission militaire spéciale délibérant à huis clos, le président a posé les questions suivantes:

1^o Le nommé Fropot (Louis-Joseph) est-il coupable d'avoir pris parti chez les ennemis, de les avoir suivis en France et conduits dans la citadelle de Doullens?

A l'unanimité: Oui.

2^o Est-il coupable pour avoir été pris les armes à la main dans une place occupée par l'ennemi?

A l'unanimité: Oui.

3^o Est-il coupable pour avoir colporté des imprimés du baron de Geismar, colonel aux gardes de S. M. l'Empereur de toutes les Russies,

onze heures du matin, il sortit de la prison, escorté par un piquet du 46^e de ligne et de gendarmerie. Arrivé au lieu d'exécution, il se laissa bander les yeux, recommanda au peloton de ne le point manquer et se mit à genoux. « Au signal donné par l'adjudant, dit le rapport officiel, le piquet d'infanterie fit feu et délivra la terre de cet ennemi du gouvernement et du repos public (1). »

etc., tendant au renversement du gouvernement actuel ?

A l'unanimité : Oui.

En conséquence, condamne à l'unanimité Fropot (Louis-Joseph) à la peine de mort et à la confiscation de ses biens, conformément aux articles 76 et 77 du Code pénal de février 1810. » (A. G., Corresp. milit. générale, 11 février-6 mars 1814 [imprimé]).

(1) Le même rapport officiel déclare en terminant : « Malgré l'affluence du monde qui s'était porté à l'Esplanade, près du Manège, pour être témoin du supplice de ce scélérat, il n'est arrivé aucun accident et tout s'est passé dans le plus grand ordre » (A. G., Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814).

IV

LA ROUTE VERS PARIS.

Que sont devenus pendant ce temps Geismar et sa colonne?

Prévenu dans la nuit du 23 au 24, par les compagnons de Fruchart, que les Français, renforcés par de la cavalerie et de l'artillerie, se disposent à recommencer l'attaque Geismar ordonne à ses hommes de se tenir prêts (1). Le 24, au soir, après avoir laissé au lieutenant von Ziegler, commandant de la citadelle, les blessés, les indisponibles et les fantassins qui gêneraient ses mouvements, il se met en route et pique sur Albert (2). Il ne s'y arrête que quelques instants, juste le temps de piller la poste aux lettres et de demander des guides (3) : précaution superflue, « les espions français qu'il a avec lui le servant très bien et lui fournissant d'excellents renseignements (4). » Puis il continue sa marche, d'une traite, jusqu'à Bray (5), afin de se rapprocher de l'Oise

(1) V. rapport précité du colonel de Geismar. — Commandant Weil, *op. cit.*, t. II, p. 448.

(2) Chef-lieu de canton, arrondissement de Péronne, 177 kil. de Paris.

(3) Dépêche du directeur des postes, Amiens, 25 février 1814. A.N., A. Fiv, 1668, Police, affaires du Nord.

(4) Colonel Charmont, aide de camp du maréchal Jourdan, au maréchal Jourdan, 25 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(5) Chef-lieu de canton, arrondissement de Péronne, 156 kil. de Paris.

et de la route vraisemblablement suivie par Bülow. Le 25, à la pointe du jour, il franchit la Somme sur le pont dont il a eu soin de s'emparer (1) et entre sans coup férir dans Roye (2), dont les habitants, résolus à se défendre, mais surpris par la rapidité extraordinaire de l'ennemi, n'ont pas eu le temps de fermer les portes. Il capture quelques gendarmes, rend la liberté à trente-trois prisonniers anglais ; mais, prudence étant mère de sûreté, il fait camper ses hommes hors des murs de la ville (3).

C'est à Roye que Geismar apprend les victoires de Napoléon à Champaubert et à Montmirail, la retraite de Schwartzemberg sur la rive gauche de la Seine et le mouvement rétrograde des Prussiens et des Russes de Soissons sur Laon. Estimant que le plan général des opérations doit avoir été modifié, il décide de se rapprocher de Bülow. Dans la nuit du 25 au 26, il lève le camp sans bruit, suit les chemins de traverse, accélère sa marche et entre à minuit à Noyon (4). Il désarme les habitants, remet en liberté les prisonniers alliés, change ses chevaux éclopés contre des chevaux frais, se réapprovisionne en vivres, bivouaque sur la place du Marché et remonte en selle. Il longe alors l'Oise sur sa rive droite dans la direction de Chauny où il compte effec-

(1) V. rapport cité du colonel de Geismar.

(2) Chef-lieu de canton, arrondissement de Montdidier, 102 kil. de Paris. — V. préfet de l'Oise au ministre de la guerre, Beauvais, 26 février 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(3) V. rapport cité du colonel de Geismar. — Commandant Weil, *op. cit.*, t. II, p. 451.

(4) Chef-lieu de canton, arrondissement de Compiègne, à 99 kil. de Paris.

tuer son passage sur la rive gauche et, de là, gagner Laon.

A Chauny (1), lorsqu'on avait appris la chute de Soissons, on avait décidé des mesures de sûreté. L'avant-garde de Geismar, en assez grande avance sur le gros de la troupe, se présente seule à l'entrée de la ville. Les habitants, croyant avoir affaire à des fuyards, la laissent pénétrer et referment les portes derrière elle. L'officier qui la commande, précédé d'un parlementaire, est conduit à l'Hôtel de Ville avec son escorte. Quelques cosaques retardataires, s'étant répandus dans le faubourg de la Chaussée, se heurtent à un groupe d'ouvriers armés qui font feu sur les cavaliers, en tuent deux, en blessent trois et font le reste prisonnier. Attiré par le bruit de la fusillade, l'officier de l'avant-garde sort de l'Hôtel de Ville et crie à la trahison. A l'instant même Geismar se présente avec le gros de sa colonne devant la porte du Brouage. Ne pouvant l'ouvrir, ses hommes l'enfoncent à coups de hache. Averti par la fusillade du piège dans lequel sont tombés ses cosaques, il accourt au galop, charge les habitants qui encombrent la Chaussée, sabre tout ce qu'il rencontre. Une mêlée effroyable se produit. De nombreuses victimes, des enfants gisent sur le pavé. Le faubourg et les établissements de la compagnie de Saint-Gobain sont pillés ; les ouvriers, pris les armes à la main, fusillés séance tenante. Geismar est hors de lui. Il faut à pareil guet-apens châtement exemplaire. Chauny sera

(1) Chef-lieu de canton, arrondissement de Laon, à 115 kil. de Paris.

brûlé, et six des notables habitants exécutés. On les arrête. Ce n'est pas trop du courage, de la diplomatie et des supplications du maire, M. de Mory de Neuflieux, pour apaiser la colère de Geismar et obtenir des conditions moins terribles. Chauny ne sera pas brûlé ; mais, dans un délai de deux heures, les ponts seront réparés ; dans un délai de vingt-quatre heures, la ville payera une contribution de 100.000 francs (1) ; elle versera, à titre de réquisition, une grande quantité de drap, cuir, toile, vivres et fourrages. Des otages garantiront le paiement de la contribution. Le maire et ses deux adjoints, MM. Geulette et Legrand, conscients du danger, s'offrent aussitôt. Le lendemain, le conseil municipal n'ayant réuni que la moitié de la somme, les deux adjoints sont seuls relâchés. Le maire n'est renvoyé que plus tard après que la compagnie de Saint-Gobain a versé 28.000 francs (2) et que lui-même a parfait presque totalement le reste. Le pillage des boutiques fournit le complément. Quant aux six notables condamnés à être fusillés, leur peine est commuée en celle de cent cinquante coups de knout. Ce supplice n'est épargné qu'à un seul, en raison de son grand âge (3).

Chauny ayant obtempéré à toutes les injonctions de

(1) Rapport du capitaine Eynard, commandant le génie à La Fère, Compiègne, 1^{er} mars 1814. A.G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814.

(2) C'est ainsi que s'explique le chiffre de 78.000 francs indiqué dans certains documents administratifs comme étant le montant de la contribution infligée à la ville de Chauny.

(3) V. Edouard Fleury, *op. cit.*, p. 155.

l'ennemi et les ponts ayant été remis en état à l'heure prescrite, cosaques, Saxons et Prussiens, tenant leurs chevaux par la bride, passent l'Oise, confient la garde du pont aux uhlands et vont bivouaquer à Sinceny (1) où ils restent dans l'expectative pendant les journées des 26, 27 et 28 février. C'est de Sinceny que Geismar envoie au duc de Saxe-Weimar son rapport sur ses opérations du 19 au 26, rapport qu'il termine par ces mots : « Maintenant, j'attends les ordres de Votre Altesse pour me diriger sur Paris ou Rouen en Normandie (2). »

Ainsi, il a été loisible à une bande de huit cents cosaques, réduite à la dernière étape au chiffre de cinq cent onze cavaliers (3), de franchir la frontière de Belgique, de pénétrer jusqu'au cœur de la France, à vingt lieues de Paris, de prendre des forteresses, de piller des villes, d'arrêter des convois, de lever des contributions, d'installer des municipalités, de fusiller, de sabrer ou de fouetter les habitants, de camper tranquillement en rase campagne, et tout cela, sans être le moins du monde inquiété ! Cependant, pour venir camper à Sinceny, il avait fallu que l'ennemi traversât le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme dans sa plus grande largeur, qu'il coupât l'Oise dans son angle du nord-est et qu'il pénétrât dans l'Aisne. Il avait parcouru cinq départements français semés de places

(1) Commune du canton de Chauny, arrondissement de Laon.

(2) V. rapport déjà cité de M. le colonel de Geismar.

(3) L'effectif de Geismar à Chauny n'était plus que de trois cent cinquante-quatre cosaques, quatre-vingt-dix-neuf hussards saxons et cinquante-huit uhlands prussiens. — V. maire de Compiègne au ministre de la guerre, Compiègne, 26 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

fortes et de villes importantes sans que sa marche ait été arrêtée par le moindre détachement de l'armée impériale. Sur les anciennes frontières du nord, le général Maison, livrant avec ses douze mille hommes des combats quotidiens aux trente mille Allemands et Prussiens du duc de Saxe-Weimar et du général Borstell, ne pouvait évidemment distraire aucune unité. Mais les dépôts n'étaient pas dégarnis. La situation y indiquait dix neuf mille sept cent quatre-vingts hommes, à la date du 15 février (1). Il restait enfin ces gardes nationales, si décriées par Oudinot et dont la bravoure sublime allait provoquer ce spectacle, unique peut-être dans l'histoire : le tsar de toutes les Russies, transporté d'admiration, s'élançant sous la mitraille pour épargner la vie de tels héros et criant à son état-major : « Je veux sauver ces braves ! (2) »

Il est vrai que, là-bas, ouvriers, bourgeois, paysans des gardes nationales, petits soldats jetés dans les fournaises des batailles quinze jours après l'incorporation, « les Maries-Louises » comme on les appelait, grognards, vétérans des guerres de la République et de l'Empire, luttaient, côte à côte, sous les yeux de l'Empereur. Dans la Somme, ces mêmes hommes n'avaient

(1) V. A. N., A. Fiv, 883.— V. aussi Henry Houssaye, 1814, p. 84.

(2) V. Journal de Barclay de Tolly. Archives de Saint-Pétersbourg. — Mémoires de Langeron. Archives des affaires étrangères. — Bogdanovitch, *Geschichte des Krieges 1814* (traduit du russe par Baumgarten), t. II, p. 126. — V. aussi la relation du général Delort conservée aux Archives de la Guerre : « L'épithète de brave et d'héroïque est sans force et sans énergie pour donner l'idée précise de la conduite des gardes nationales. » — Comp. Henry Houssaye, 1814, p. 379 et 380.

pour les entratner que le général d'Aigremont. C'était trop peu.

Son rôle dans toutes ces affaires est trop important pour ne pas être étudié d'un peu près. Ses actes le jugent. Ses troupes sont arrivées trop tard à Doullens pour empêcher l'ennemi d'y entrer. Elles sont arrivées trop tard pour l'en déloger. Elles arriveront toujours trop tard. « J'ai appris, mande-t-il au ministre de la guerre, que le général Henrion avait fait capituler le château de Doullens. J'ai alors fait rentrer ma colonne et me suis rendu à Doullens où j'ai effectivement trouvé ce général (1). » Tout en ordonnant à la colonne d'Abbeville de rebrousser chemin, il en distrait cependant cent hommes qu'il immobilise dans la citadelle. Et de Villemanzy s'en plaint au ministre : « Le général d'Aigremont a ramené avec lui toutes ses troupes sans avoir retiré le détachement du 46^e qui est resté à Doullens. Je prie instamment Votre Excellence de vouloir bien donner des ordres pour que ce détachement soit relevé par des troupes du département du Nord et renvoyé le plus tôt possible à Arras dont la garnison est beaucoup trop faible pour s'en passer (2). »

Critiqué, réprimandé, blâmé, d'Aigremont tâche de se disculper. Ses dépêches sont curieuses à tous égards.

(1) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 28 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(2) De Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 27 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814. — De Villemanzy obtint gain de cause. V. ministre de la guerre au général d'Aigremont, Paris, 2 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814.

Elles trahissent sa mentalité. Dans chacune d'elles, il ergote comme un clerc de procureur. Il s'en prend au mauvais esprit, à la lâcheté des populations des villes et des campagnes : « Ces défenses de citadins sont fort belles en théorie, mais en pratique c'est tout à fait différent, et on ne saurait s'y fier (1). » « L'appel que j'ai fait aux paysans des campagnes n'a rien produit. Il ne s'est présenté qu'une quarantaine d'hommes. Il est impossible, dans une expédition, de se servir des cohortes urbaines. Je n'ai pas encore pu obtenir que les postes fussent gardés. Chacun s'en va chez soi et les postes restent abandonnés (2). » Il se plaint de l'absence d'autorisation du ministre de la guerre pour utiliser les troupes de passage. Il accuse la mauvaise volonté du général Henry, des gendarmes d'élite, des voltigeurs de la garde. « Je n'ai pu les contraindre à marcher, écrit-il au maréchal Jourdan. Votre Excellence sait bien qu'on ne dispose pas des troupes de la garde impériale comme on le veut ! (3) »

Passons sur Doullens qui, cependant, est dans le ressort de son commandement. Mais, pour la suite, comment justifie-t-il sa conduite ? Ici, ne pouvant accuser personne, il s'en prend aux circonstances. « L'ennemi a marché sur Roye, mais il était déjà loin avant qu'il fût

(1) Général d'Aigremont au maréchal Jourdan, Amiens, 3 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814.

(2) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 28 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(3) Général d'Aigremont au maréchal Jourdan, Amiens, 3 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814.

possible de penser à l'atteindre (1). » « L'ennemi avait déjà franchi le pont de Bray au moment où je fus instruit de son arrivée à Albert. Il m'était de toute impossibilité de l'y arrêter ne pouvant y arriver avant lui et n'ayant d'ailleurs eu aucun renseignement qui m'annonçât qu'il prenait cette route. J'avais donné des ordres pour la rupture des ponts, mais cette mesure est restée sans exécution par la faute des habitants (2). »

Que penser de ce général qui non seulement avoue ne pas être renseigné sur les mouvements de l'ennemi mais, par surcroît, s'étonne de ne pas l'être ; qui donne des ordres, sans s'assurer de leur exécution ; qui laisse l'ennemi opérer à sa guise, sous prétexte qu'il ne peut lutter de vitesse avec lui ? Le maréchal Jourdan, outré d'une pareille attitude, écrivit au ministre de la guerre : « Le général d'Aigremont, au lieu de marcher sur une ville évacuée, aurait dû se porter sur Bray pour défendre le passage de la Somme et empêcher l'ennemi de se porter sur Roye. Si j'avais été à Rouen, je me serais transporté à Amiens, au premier avis de ce qui se passait dans le département de la Somme et il est probable que le baron de Geismar ne s'y serait pas promené impunément (3). » Le ministre de la guerre, duc de Feltré, partagea certainement cet avis, car il adressa à d'Aigremont la dépêche suivante grosse de menaces :

(1) Général d'Aigremont au maréchal Jourdan, Amiens, 3 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814.

(2) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 8 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 mars 1814.

(3) Maréchal Jourdan au ministre de la guerre, Le Havre, 1^{er} mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814.

« Vous sentez, général, que vous êtes responsable de tout ce que vous n'avez pas fait et que vous auriez dû faire pour vous opposer avec vigueur aux diverses entreprises de l'ennemi (1). »

La seule question qui semblât préoccuper le commandant de la Somme était la mise en état de défense de Péronne. Le nom de cette ville revient constamment sous sa plume. Son activité insolite se manifesta de deux façons : il réunit le conseil municipal et confia la défense de la place à un étrange personnage qu'il honorait de sa protection.

Le 26 février, le jour même où Geismar dressait sa tente à Sinceny, d'Aigremont apprend tout à coup que les Alliés sont à une lieue et demie de Péronne. « Aussitôt que j'ai su que l'ennemi s'approchait, — écrit-il au maréchal Jourdan qui ne s'étonnait plus de ses missives et qui avait déjà réclamé pour le département de la Somme « un général plus actif et plus sûr (2), » — j'ai demandé que le conseil municipal s'assemblât pour délibérer sur les moyens de défense (3). » La décision de ce conseil de guerre improvisé fut que « l'on couperait les ponts de la porte de Paris et que *l'on ne se rendrait que lorsque l'ennemi présenterait de l'infanterie avec du canon et de la cavalerie* (4). » Mais, pour commander

(1) Ministre de la guerre au général d'Aigremont, Paris, 5 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814.

(2) Le rappel du général d'Aigremont n'eut lieu que plus tard, à la fin de la débâcle.

(3) Général d'Aigremont au maréchal Jourdan, Péronne, 26 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

(4) Général d'Aigremont au maréchal Jourdan, Péronne, 26 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814.

les quatre-vingts soldats qui s'apprêtaient à défendre vaillamment Péronne, il fallait « un homme vigoureux connu pour son activité et son zèle (1). » Cet homme, d'Aigremont le rencontra en la personne d'un certain « colonel Merlin ». Il le charge, le 2 mars, du commandement supérieur de la ville, et le lendemain avise de sa nomination le maréchal Jourdan qui en prévient peu après le ministre.

Il ne semble pas que le nom de Merlin se fût imposé jusque-là à l'attention des bureaux de la guerre, ni qu'il eût joué un rôle marquant dans les fastes militaires. Car le maréchal Jourdan, dès qu'il a connaissance du choix fait par d'Aigremont, écrit au duc de Feltre : « Le général d'Aigremont m'annonce qu'il vient d'ordonner au colonel Merlin de se rendre à Péronne avec tout ce qu'il pourra réunir de sa légion. *C'est la première fois que j'entends parler du colonel Merlin et de sa légion.* Je viens de prier le général d'Aigremont de me donner des renseignements sur l'organisation, l'armement et l'habillement de ce corps dont j'ignorais l'existence (2). » Et, quelques jours plus tard, le ministre de la guerre reproche vertement au commandant de la Somme d'avoir envoyé à Péronne M. Merlin sans avoir au préalable demandé ses ordres (3).

Qu'était donc ce colonel Merlin en qui le général

(1) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 3 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814.

(2) Maréchal Jourdan au ministre de la guerre, Le Havre, 6 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 6-10 mars 1814.

(3) V. général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 14 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 mars 1814.

d'Aigremont mettait ainsi toute sa confiance ? Le personnage n'était autre que l'ancien conventionnel Merlin de Thionville (1).

Le nom roturier de *Merlin* n'avait évoqué aucun souvenir dans l'esprit de Jourdan. Cela se conçoit. S'il avait été accompagné de *Thionville*, peut-être le maréchal — qui, en 1793, après sa victoire de Wattignies, avait protesté à la tribune de la Convention que le fer qu'il portait ne servirait jamais qu'à combattre les tyrans et à défendre les droits du peuple, — se serait-il rappelé du farouche jacobin, célèbre par la violence de ses actes contre le clergé et la noblesse, qui siégeait sur les bancs de la Montagne. Peut-être se fût-il aussi rappelé qu'un certain Merlin de Thionville avait été envoyé par la Convention devant Mayence à l'armée de Sambre et Meuse, cette même armée que, quelques mois plus tard, il conduisait — lui Jourdan — à la victoire.

Quant au duc de Feltre qui, déjà à l'époque où il n'était encore que le général Clarke, connaissait mieux qu'aucun autre officier de l'armée les secrets des archives et de l'administration militaire, il n'avait point ou-

(1) Antoine Merlin, dit Merlin de Thionville, était né en 1762 dans la ville dont il prit le nom. Avocat au Parlement de Metz ; député de la Moselle à l'Assemblée législative où il fut un des meneurs du parti le plus avancé ; membre de la Convention ; envoyé en mission à Mayence, 1792-1793, puis en Vendée ; revenu à la Convention en 1793, il décida contre Robespierre le succès de la journée du 9 thermidor et se mit à la tête de la réaction. Elu député au Conseil des Cinq-Cents, en 1795, par plus de trente départements, il ne joua plus de rôle politique et entra dans l'administration des postes où il resta jusqu'aux événements de prairial. Il rentra alors complètement dans la vie privée et son nom était presque oublié en 1814. On vient de voir comment il se rappela au souvenir de ses contemporains. La Restauration reconnaissante se garda bien de le proscrire. Il mourut, à Paris, en 1833.

blié, en 1814, le nom de Merlin de Thionville et il l'avait appliqué sans peine au foudre de guerre nommé par d'Aigremont à la défense de Péronne. Seulement il venait de recevoir sur le compte du personnage des renseignements au moins étranges. Son collègue de la police lui avait communiqué une correspondance, suivie depuis près d'un mois entre le comte Réal et son représentant dans la Somme, M. Devilliers du Terrage, qui montrait Merlin comme un fou, un traître ou un espion. Dès le 18 février, le comte Réal avait reçu en effet de son agent la note suivante : « M. Merlin de Thionville, venant de La Fère, est arrivé à Amiens pour y organiser un corps franc. Il a obtenu de M. le préfet de l'Aisne, je ne sais comment, un ordre général à tous les maires de son département d'obéir à toute réquisition qui pourrait leur être faite par lui-même. Il prétend en obtenir un semblable de M. le préfet de la Somme. Pour appuyer cette demande, il a fait valoir auprès de lui des motifs confidentiels développés avec le ton mystérieux d'un conspirateur et du genre le plus extraordinaire : « Vous sentez bien, a-t-il dit, que tout est fini, que l'Empereur ne peut plus s'en tirer, en tout état de cause. Vous m'entendez bien, il est bon d'être armé pour être prêt à tout événement. Les choses sont arrangées. Louis XVIII doit être roi. Bernadotte sera grand connétable, parce qu'il faut quelqu'un pour protéger les gens à idées libérales. Il y a ici un M. de Beaumont, attaché à la police. Devant lui et devant tout le monde, nous aurons l'air de travailler pour l'Empereur. » Si je n'avais connu toute l'inconséquence de M. Merlin de Thion-

ville, je l'eusse immédiatement fait arrêter ; je me suis borné à le recommander pour quelques jours à la surveillance la plus rigoureuse. Je vous prie, Monsieur le comte, de m'adresser par courrier, et, au besoin même, *par estafette*, quelques mots de réponse relativement à cette affaire. Je désire la traiter moi-même, parce que *du côté de M. La Tour du Pin comme de celui de M. Merlin de Thionville*, le gouvernement me paraît avoir besoin de prendre toutes ses sûretés (1). » Le 25, Devilliers du Terrage écrivait de nouveau : « M. Merlin de Thionville n'a pas vingt hommes avec lui, mais il ne convient pas de le laisser en ce moment à la tête de quelque force que ce puisse être (2). » Le 1^{er} mars : « Ce Merlin de Thionville est un fou que l'on ne peut employer avec sûreté (3). » Le 2 : « Je ne vois pas sans peine M. Merlin de Thionville envoyé par le général d'Aigremont pour prendre le commandement supérieur d'une place aussi importante que Péronne (4). »

C'était là l'homme auquel d'Aigremont, de connivence avec le préfet La Tour du Pin, plus que suspect de sentiments royalistes, avait confié la défense d'une place forte de la valeur de Péronne. Après ce qu'il avait appris, le duc de Feltre ne pouvait évidemment le laisser à son poste. Le 12 mars, il enjoignit donc au comman-

(1) Devilliers du Terrage au comte Réal (très confidentielle), Amiens, 18 février 1814. A.N., F⁷, 3064.

(2) Devilliers du Terrage au comte Réal, Eu, 25 février 1814. A.N., F⁷, 3064.

(3) Devilliers du Terrage au comte Réal, Amiens, 1^{er} mars 1814. A.N., F⁷, 3064.

(4) Devilliers du Terrage au comte Réal, Amiens, 2 mars 1814. A.N., F⁷, 3064.

dant de la Somme de remplacer immédiatement son protégé par son propre adjoint Bauer. L'ordre étant formel, il ne restait qu'à l'exécuter. C'est ce que fit le général, non sans un douloureux serrement de cœur, ainsi que le prouve sa réponse au ministre : « J'ai exécuté les ordres de Votre Excellence en donnant à M. Merlin l'ordre de remettre le commandement à M. Bauer, nommé par elle au commandement de Péronne ; je désire à cet officier la même énergie et la même activité qu'a montrée dans ces circonstances M. Merlin (1). » D'Aigremont ne se tint cependant pas pour battu, car, quelques jours plus tard, on le verra, il fournit à l'ancien conventionnel, revenu à Amiens « où il continue de s'occuper de sa légion (2), » l'occasion de se distinguer d'une manière aussi attristante que ridicule.

En vérité, pendant le temps qu'il était demeuré à Péronne, Merlin de Thionville n'avait rien fait qui dût le faire regretter. La question pécuniaire avait été son principal, presque son unique souci. « Ma légion, écrit-il le jour de sa nomination au général d'Aigremont, commence à prendre figure, mais au nom de mes pauvres soldats, au nom d'un beau corps d'officiers, que notre solde nous soit payée à compter du dernier mois ! (3) » Et, au moment où son remplacement est déjà décidé, il adresse au duc de Feltre la lettre suivante

(1) Général d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 14 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 mars 1814.

(2) Devilliers du Terrage au comte Réal, Amiens, 18 mars 1814. A. N., F⁷, 3064.

(3) Merlin au général d'Aigremont, Amiens, 2 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814.

— car il correspond directement avec le ministre de la guerre: — « Je m'empresse de rendre compte à Votre Excellence que la ville de Péronne vient de faire l'avance de 6.000 francs pour la construction des ponts-levis, barrières et chevaux de frise. Il serait intéressant, pour aviver l'esprit public et porter le département à suivre cet exemple, que les journaux parlissent de cette action... Geismar et toujours Geismar est entré hier, 11 mars, dans l'après-midi, à Saint-Quentin. Ah ! que n'ai-je ma légion ! Je l'aurais depuis longtemps si j'étais soldé pendant sa formation. Je vous supplie de m'accorder ce moyen sans lequel je ne puis rien (1). » Le même courrier portait à d'Aigremont ces mots pathétiques : « L'ennemi ne pourra prendre Péronne que d'assaut. Voyez ce que vous pouvez faire pour secourir un général de l'armée française ! (2) »

Telles avaient été les fautes commises par le chef militaire du département de la Somme. Il est impossible de les imputer à sa mollesse, à son incurie, à son incapacité. Celles-ci procèdent d'un sentiment mieux défini et plus réel. Convaincu, comme Merlin de Thionville, que le craquement de la débâcle est imminent, il conspire de tous ses moyens à cette œuvre fatale et, à l'instar de tant de ses camarades, ducs, princes ou comtes de l'Empire, il trahit sournoisement son maître.

(1) Merlin, commandant supérieur de Péronne, au ministre de la guerre, 12 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 mars 1814.

(2) Merlin au général d'Aigremont, Péronne, 12 mars 1814, minuit. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 mars 1814.

Cependant, le 28 février, Geismar ayant appris à Sinceny que Bülow, après avoir fait enlever La Fère par le général von Thummenn (1) et combiné avec Winzingerode une opération contre Soissons, débouchait de Laon, s'était décidé à reprendre l'offensive. Il confie Chauny aux Prussiens et part pour Noyon où il arrive le soir même. Il y reste quelques jours, rayonnant sur les environs et envoyant des reconnaissances dans toutes les directions, à Roye, à Compiègne, etc. Compiègne l'attire. Il lance à l'attaque de la ville ses cosaques. Reçus à coups de fusils au pont de Francfort et croyant à la présence d'une importante garnison, ils tournent bride. Ils réussissent cependant à enlever sur la route un courrier, porteur de dépêches importantes, que Maison avait remises au général Henry et que celui-ci avait cru pouvoir confier à une estafette (2).

Geismar quitte Noyon le 8 mars, lors de la retraite de Blücher de Soissons sur Laon, et se présente, le 9, devant Saint-Quentin qu'il somme de se rendre. Les autorités refusent. Dans la nuit du 9 au 10, la porte de l'Isle devient le théâtre et le but d'un coup de main qui ne réussit pas. Chassés par le feu nourri des soldats du poste et des gardes nationaux, les cosaques se replient. Mais cette résistance ne peut se prolonger sans exposer la ville à

(1) V. note datée du 28 février 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-28 février 1814. — Rapport du capitaine Eynard, Compiègne, 1^{er} mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-5 mars 1814. — V. aussi Fleury, *op. cit.*, p. 158 et Th. Lavallée, *Histoire des Français*, t. IV. « Les Alliés trouvèrent à La Fère vingt-cinq canons, d'immenses approvisionnements et un matériel de 20 millions. »

(2) V. commandant Weil, *op. cit.*, t. II, p. 451.

la colère de l'ennemi dont les forces vont se grossir des troupes de La Fère. Le lendemain, au lever du jour, on distingue à perte de vue, sur la route de Laon, des colonnes de cavalerie. On apprend simultanément que quatre mille fantassins et de l'artillerie viennent de quitter Jussy. Les remparts de Saint-Quentin sont en mauvais état; la garnison insuffisante. Le 11 mars, dans la matinée, le maire Joly et le commandant de la garde nationale Bonnal s'abouchent avec Geismar pour traiter de la capitulation et obtiennent des conditions aussi honorables que le permettait la situation. Geismar s'engage sur l'honneur à respecter les personnes et les propriétés, à faire camper ses hommes sur les boulevards et les places, et à laisser ses armes à la garde nationale. A trois heures de l'après-midi, il fait son entrée dans la ville. Le lendemain, les troupes de Jussy occupaient Saint-Quentin avec vingt bouches à feu (1).

L'immobilité n'étant pas de son goût, Geismar se remet en marche, le 16 mars, avec ses cosaques, ses hussards saxons, ses uhlands prussiens et une pièce de canon (2). Il suit la route de Noyon et pille, en passant, quelques villages (3). Le 18, à dix heures et demie du

(1) V. Edouard Fleury, *op. cit.*, p. 420 et 421.

(2) En tout sept cent soixante-dix hommes. — V. commandant de la place de Compiègne au ministre de la guerre, 23 mars 1814, 5 heures du soir. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 24-25 mars 1814. — V. aussi rapport du capitaine Durand, du corps franc, qui s'était introduit, déguisé, dans Saint-Quentin, Péronne, 15 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 14-15 mars 1814.

(3) V. rapport du commandant Caire, arrivé trop tard à Saint-Quentin par suite de l'occupation de la route de Compiègne, Péronne, 16 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 16-20 mars 1814.

matin, il bivouaque sur la place de Roye qu'il retrouve telle qu'il l'a laissée, le 25 février. Il y lève des contributions insensées dont il exige le versement à Noyon dans les quarante-huit heures, sous peine d'exécution militaire (1), informe le maire qu'il reviendra dîner le surlendemain et part, le 19, à sept heures et demie du matin, pour Montdidier, décidé à occuper successivement Breteuil et Clermont (2). Il passe à Saint-Just, commune trop misérable pour qu'il puisse y glaner quelque butin. Il s'en dédommage en détruisant le télégraphe à Parvillers (3). Mais si le pays est pauvre, il lui reste la chance qui le sert à point. Il arrête un courrier parti, la veille, de Lille et se saisit des 40.000 francs dont il est porteur (4). Le soir, il couche à Montdidier. Il y fait préparer des logements pour ses hommes et pour « ses partisans dont l'audace croît par le peu de résistance qu'ils rencontrent, et dont les rangs se grossissent de tous les mauvais sujets (5), » frappe

(1) Les réquisitions imposées par Geismar étaient les suivantes : 5.000 litres d'eau-de-vie ou 12.000 litres de vin, 2.000 quintaux de farine, 50.000 kilos de pain, 100 bêtes à corne du poids de 250 livres, 4.500 livres de sel, 7.500 livres de pois, 300 livres de riz ou orge, 6.000 quintaux d'avoine, 18.000 bottes de paille, 18.000 bottes de foin. A. G., Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814.

(2) Maire de Roye au préfet de la Somme, Roye, 19 mars 1814, 4 heures du soir. A. G., Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814. — V. rapports du maire du Grand-Fresnoy et du commandant d'armes de Compiègne des 20 et 21 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814.

(3) Commune du canton de Rosières, arrondissement de Montdidier.

(4) De Villemanzy au ministre de l'intérieur, Arras, 22 mars 1814. A. N., F⁷, 7024. — Girardin, préfet de la Seine-Inférieure, au maréchal Jourdan, Rouen, 22 mars 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814.

(5) Girardin, préfet de la Seine-Inférieure, au maréchal Jourdan, Rouen, 21 mars 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814.

la ville de réquisitions « effroyables », selon l'expression du général Hullin (1), et d'une contribution de 130.000 francs (2), fait diriger sur La Fère quatre cents voitures de vivres et de fourrages, envoie dans les divers cantons de l'arrondissement de Clermont, porteurs d'ordres de réquisitions, les compagnons de Fruchart, dont quatre se laissent arrêter par les autorités françaises (3) et transférer à la prison de Beauvais, et, dans un de ces mouvements de fanfaronnade dont il est coutumier, jure de faire perdre à Péronne son surnom de Pucelle (4).

Par sa pointe sur Montdidier, Geismar coupait la route d'Amiens à Paris. Conformément aux ordres du duc de Feltre, le général Hullin, commandant la place de Paris, prescrit au général Avice, commandant le département de l'Oise, de se porter, en toute hâte et avec tous ses moyens disponibles, à Montdidier (5). Le général Avice, sans égaler son collègue de la Somme, ne brillait pas, lui non plus, par l'initiative ni l'énergie, — les dépêches du ministre de la guerre en font foi. Inquiet de son silence et de son inaction, le duc de

(1) Général Hullin, commandant la place de Paris, au ministre de la guerre, Paris, 23 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814.

(2) Rapport d'Othenin, commandant la place de Compiègne, au ministre de la guerre, Compiègne, 23 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814.

(3) Préfet de l'Oise au ministre de l'intérieur, Beauvais, 23 mars 1814. A. N., F⁷, 7020.

(4) V. préfet de la Seine-Inférieure au maréchal Jourdan, Rouen, 21 mars 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814.

(5) Général Hullin au ministre de la guerre, Paris, 24 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814.

Feltre envoyait estafettes sur estafettes au général Hullin pour savoir « ce que faisait le général Avice à Beauvais (1). »

Au reçu des instructions de Paris, Avice résolut de combiner son mouvement avec ceux des troupes que d'Aigremont expédierait de la Somme et que le major Othenin ferait partir de Compiègne, de façon à se présenter devant Montdidier avec des forces imposantes. Le 23 mars, il écrit au premier de ces officiers : « Je te préviens, mon cher camarade, que demain 24 je me mettrai en campagne pour chasser et détruire, s'il est possible, ce malheureux parti qui, depuis un mois, déssole ton département et le mien. Ils sont en ce moment plus sur la Somme que sur l'Oise, puisque leur force principale est à Montdidier. Je profite de l'élan que montre mon département pour marcher à eux. Je partirai donc demain de Beauvais, à cinq heures du matin et, vraisemblablement, dans l'après-midi, je serai en présence. Il serait essentiel que tu combines un mouvement sur les points de Roye et Montdidier. Avec nos forces réunies, il n'y a point de doute que l'ennemi n'abandonne nos départements. Je t'engage donc à prendre tes mesures et à me faire connaître tes dispositions par Saint-Just où je serai demain de bonne heure. Je désire recevoir promptement de tes nouvelles. Je dois te prévenir aussi que j'écris au commandant de Compiègne qui se mettra en route avec ses troupes pour opérer sa jonction avec nous à Roye ou à Montdidier (2). »

(1) Ministre de la guerre au général Hullin, Paris, 24 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814.

(2) Général Avice, commandant le département de l'Oise, au général

Le 24, à trois heures du matin, Avise sort de Beauvais avec deux cent cinquante fantassins, quarante cuirassiers, la garde urbaine et les hommes de la levée en masse. A dix heures il est à Saint-Just où il oblige les éclaireurs ennemis à se retirer devant lui. Il y est rejoint par les « renforts » de la Somme dont l'allure martiale dut singulièrement l'impressionner. En effet, ces renforts que le préfet de l'Oise estime, à distance, au chiffre de douze mille combattants (1), celui de la Somme à deux mille (2), et qui se rapprochaient plus véridiquement du chiffre de mille, n'étaient autres que les trop fameux légionnaires du non moins fameux colonel Merlin : ses « cent cinquante tirailleurs campagnards, » comme il les appelait, auxquels il avait réuni des paysans « armés de piques, de fourches et de bâtons, » recrutés en hâte, sur la route, « par la gendarmerie et au son du tocsin (3). » Mis en demeure par le ministre de la guerre de seconder son collègue de l'Oise, d'Aigremont n'avait rien trouvé de mieux que de confier à celui que le même ministre de la guerre avait destitué, huit jours auparavant, le commandement de la colonne de secours. Il avait bien songé à demander au département de la Somme le quarantième

d'Aigremont, Beauvais, 23 mars 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814.

(1) Préfet de l'Oise au ministre de la guerre, Beauvais, 25 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814.

(2) Préfet de la Somme au ministre de l'intérieur, Amiens, 25 mars 1814. A. N., F⁷, 7024.

(3) Colonel Merlin au général d'Aigremont, 25 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814. — Rapport de M. le major Letermellier, du 5^e cheval-légers, au général d'Aigremont, Amiens, 25 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814.

de sa population, mais, au moment où il avait donné à entendre que ce quarantième serait désigné par le sort, « personne n'avait voulu y consentir, tout le monde demandant à marcher à la fois, ce qui équivalait à un refus de partir (1). » Restait, heureusement, la légion de Merlin de Thionville, de « cet officier de tête, plus propre que qui que ce soit, aux yeux de d'Aigremont, à donner de l'élan et à assurer la défense (2). »

Geismar attend les Français en avant de Montdidier. Mais Avice déploie sur une grande étendue son infanterie qui ouvre le feu. Au moment où l'ennemi s'ébranle, il est accueilli par des décharges qui l'obligent à s'arrêter. Les Français se rapprochant et ayant lancé leur cavalerie, Geismar est forcé de se replier en toute hâte dans la direction de Noyon. A sept heures et demie Avice entre dans la place. « Il est impossible de peindre l'enthousiasme des habitants de Montdidier, écrit-il au général Hullin. La ville s'est subitement illuminée aux cris mille fois répétés de « Vive l'Empereur ! » Il y avait six jours qu'ils étaient enfermés sans aucune communication et recevaient les « vexations les plus atroces (3). » Ces cris d'enthousiasme, les soldats de Merlin de Thionville ne les entendirent pas ; car, à l'heure où ils retentissaient dans les rues de Montdidier, ils défilaient à

(1) V. préfet de la Somme au ministre de l'intérieur, Amiens, 24 mars 1814. A. N., F⁷, 7024.—V. aussi Girardin, préfet de la Seine-Inférieure, au maréchal Jourdan, Rouen, 24 mars 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814.

(2) V. d'Aigremont au ministre de la guerre, Amiens, 14 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 mars 1814.

(3) Général Avice au général Hullin, Montdidier, 25 mars 1814, 2 heures du matin. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814.

travers champs, de toute la vitesse de leurs jambes. C'est Merlin qui en fait l'aveu dépourvu d'artifices dans son rapport à d'Aigremont : « Arrivée en vue de la ville et au premier coup de canon, ma colonne se crut perdue et, malgré les efforts de MM. les officiers, *elle disparut. Aucun de ces paysans n'a été blessé, ni tué, ni pris* (1). »

Le général Avice ne resta pas longtemps à Montdidier. Il y était entré le 24 à la nuit ; il en sortit le 25 au lever du jour et rentra à Beauvais, — sans d'ailleurs avoir eu de nouvelles des forces du commandant de Compiègne.

Geismar, qui a jugé prudent de lui céder la place, se venge de son échec sur quelques villages, à Venette (2), notamment, qu'il réduit en cendres pour punir les habitants d'avoir tué un de ses cosaques. Il détruit les postes télégraphiques, sème des proclamations bourbonniennes et établit des réquisitions jusqu'aux portes de Compiègne (3).

Le terrain est des plus propices aux évolutions de la cavalerie de Geismar. Sa mobilité extraordinaire fait merveille. Il est signalé simultanément en dix endroits différents entre Compiègne, Montdidier et Noyon. L'in-

(1) Colonel Merlin au général d'Aigremont, 25 mars 1814 et rapport du major Letermellier, du 5^e cheveu-légers, au général d'Aigremont, Amiens, 25 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 21-25 mars 1814. — Devilliers du Terrage écrit, de son côté, au comte Réal : « La levée en masse commandée par M. Merlin de Thionville a lâché pied au premier coup de canon. » Devilliers du Terrage au comte Réal, Amiens, 25 mars 1814. A. N., F⁷, 3064.

(2) Commune du canton et de l'arrondissement de Compiègne.

(3) 75 kilomètres de Paris.

souciance du général Avice qui laisse ainsi toute latitude à l'ennemi de parcourir le pays en maître est impardonnable. C'est ce que fait observer au maréchal Jourdan le général d'Aigremont, plus sévère pour les autres que pour lui-même : « La retraite précipitée du général Avice laisse au colonel de Geismar la liberté de rentrer, quand il le voudra, à Montdidier (1). » Cet avis est partagé par le ministre de la guerre qui mande au général Hullin : « Je sais par des renseignements particuliers que le général Avice n'a pas mis dans son expédition de Montdidier l'activité et la vigueur que, d'après son rapport, on croirait qu'il a montrées. Cette expédition aurait eu des résultats plus satisfaisants, si, au lieu d'arriver pendant la nuit, il avait fait son attaque dans l'après-midi ainsi qu'il l'avait annoncé. Il a quitté Montdidier sans y laisser un seul homme pour défendre cette place. Vous voudrez bien réchauffer le zèle du général Avice (2). »

Il est à croire que le zèle du général Avice n'était pas plus réchauffable que celui du général d'Aigremont, car le duc de Feltre finit par où il aurait dû commencer. Il remplaça ces deux officiers dans leurs commandements respectifs de l'Oise et de la Somme.

Malheureusement, il est trop tard. Le raid de Geismar est achevé ; son œuvre terminée. Déjà les armées coalisées se précipitent à marches forcées sur Paris. Le

(1) Général d'Aigremont au maréchal Jourdan, Amiens, 26 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 26-31 mars 1814.

(2) Ministre de la guerre au général Hullin, commandant la place de Paris, et la 1^{re} division militaire, Paris, 26 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 26-31 mars 1814.

28 mars, les Austro-Russes atteignent les bords de la Marne. Le 29, à la pointe du jour, le tsar et le roi de Prusse la franchissent. A cinq heures du soir, ils sont sur les hauteurs de Clichy en l'Aulnoy. « Le vent souffle du nord, le temps est clair, il n'y a pas un nuage au ciel. Paris apparaît au loin, dans un embrasement de soleil couchant. A ce spectacle, une grande acclamation : Paris ! Paris ! jaillit de toutes les poitrines. Les rangs sont rompus et les soldats s'avancent en foule pour apercevoir cette ville si fameuse, but glorieux et terme présumé de la campagne, cette capitale de la France qui, depuis quatre siècles, n'avait pas été approchée par les armées ennemies (1). »

Le 31, Paris capitulait. Les cosaques, royalistes en croupe, entraient dans la ville (2).

Les troupes des Coalisés défilèrent aux Champs-Élysées devant Alexandre et Guillaume. Mais deux hommes manquèrent à cette parade où ils auraient eu droit, cependant, à une place d'honneur : Geismar et Fruchart. Le réfractaire de Merville n'eut pas la joie d'exhiber aux yeux des Parisiens sa large cocarde blanche, cette cocarde que les vieux soldats de l'Empereur se refusèrent longtemps à porter et qu'ils arrachaient aux anciens émigrés, ainsi qu'il advint un jour à un certain comte de Forbin qui, le chef orné de cet emblème et guidant à travers les rues un parti de cosaques, faillit être écharpé par la foule et jeté à la Seine (3). On avait encore besoin de ses services.

(1) V. Henry Houssaye, *op. cit.*, p. 477.

(2) V. Henry Houssaye, *op. cit.*, p. 549, 555 et 557.

(3) V. Henry Houssaye, *op. cit.*, p. 551.

La veille de son entrée à Paris, le tsar, craignant un retour offensif de Napoléon, avait dicté à Wolkonsky la dépêche suivante, à l'adresse de Blücher : « Il est de la plus haute importance d'assurer nos lignes de communication avec les Pays-Bas, ce qui ne peut se faire qu'en occupant Compiègne et La Fère. Vous voyez donc la nécessité de s'emparer au plus tôt de Compiègne. » Les mêmes instructions étaient adressées à Saxe-Weimar : « Nous sommes devant Paris et nous espérons nous en emparer demain ; mais il est, malgré tout, de la plus haute importance, pour assurer nos communications, de tenir libre la route de Compiègne. Le général Bülow en est chargé, mais il est trop faible en hommes. Sa Majesté désire que vous lui envoyiez immédiatement des renforts (1). » Tous les chefs de corps volants reçurent des instructions analogues. « Ils devaient redoubler d'activité et de vigilance, faire des exemples sévères pour arrêter le soulèvement des paysans, multiplier les patrouilles et les reconnaissances (2). » C'était bien là le cas de Geismar, qui commandait un « corps volant » détaché de l'armée de Saxe-Weimar et qui se trouvait à proximité du point désigné par le tsar : Compiègne.

Fruchart eut-il connaissance de cet ordre ? Il est permis d'en douter. A l'heure où il parvint à Geismar, il lui avait fait ses adieux ou il était sur le point de les lui

(1) Lettres de Wolkonsky à Blücher et à Saxe-Weimar, Bondy, 29 mars 1814, 11 heures du soir et 30 mars 1814, 1 heure du matin. Arch. top. de Saint-Pétersbourg.

(2) V. Henry Houssaye, *op. cit.*, p. 482.

faire. La lettre de Wolkonsky est du 30 mars. En admettant que Saxe-Weimar en ait communiqué la teneur à Geismar le 1^{er} avril, dans la journée, Fruchart n'aurait pu en être informé, car, le 3 avril, on signale sa présence sur le théâtre de ses premiers exploits, à Steenvoorde, dans le Nord. Or, Compiègne est à 75 kilomètres de Paris et Steenvoorde à 259. Il aurait donc fallu que Fruchart parcourût, bride abattue, en moins de quarante-huit heures, les 184 kilomètres qui séparent ces deux villes. La chose n'est pas impossible ; elle est peu vraisemblable, et il y a tout lieu de supposer que les deux amis s'étaient déjà quittés.

De grandes satisfactions attendaient Fruchart dans le Nord et le Pas-de-Calais. Le vent qu'il a semé a engendré la tempête. Le désordre, l'insurrection, l'anarchie triomphent. Les réfractaires sont les maîtres du pays. Ils se rassemblent en masse et attaquent, en plein jour, les détachements et les convois. Des maires, des adjoints, des magistrats, des fonctionnaires sont de connivence avec l'ennemi et les rebelles (1). Ils encouragent les émeutiers. Ceux-ci, réunis par centaines, armés de fusils, de carabines, de pistolets, de sabres, de couteaux, de piques, de massues, de pierres, assomment les représentants de l'autorité, dévalisent les percepteurs des contributions, les receveurs des droits réunis, dérobent les deniers de l'Etat, brûlent les papiers ad-

(1) V. de Villemanzy au ministre de la guerre, Arras, 15 mars 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 11-15 mars 1814. — Comp. ministre de la guerre au maréchal Jourdan, Paris, 25 mars 1814. A. G., Corresp. milit. générale, 6-26 mars 1814.

ministratifs, pillent les particuliers loyalistes, volent les vêtements, les meubles, les objets d'art, assaillent les gendarmes, blessent les gardes forestiers et chassent triomphalement à coups de pierre les porteurs de contraintes. Envoie-t-on des troupes pour les mater, vite le tocsin sonne dans vingt communes et les soldats sont attaqués, la nuit, à l'improviste, par un ennemi invisible (1). Il n'est pas jusqu'aux choses inanimées auxquelles ne s'applique leur instinct sauvage de destruction. Les champs sont dévastés, les forêts incendiées, telle cette admirable forêt de Mormal, voisine du Quesnoy et d'Avesnes (2).

Fruchart peut être fier de son œuvre.

C'est probablement pour juger *de visu* ce qu'on a fait en son absence, qu'il réapparaît tout à coup dans cet arrondissement d'Hazebrouck où il a fait ses premières armes et conquis ses premiers lauriers.

Le 3 avril, vers le soir, lorsque tout semblait calme dans la petite ville de Steenvoorde (3), une bande d'une centaine d'individus débouche sur la place. Leur chef rappelle étrangement celui qui s'est rendu si célèbre à Estaires quatre mois auparavant. C'est un grand gail-

(1) Il en fut ainsi notamment à Herzeelle et à Wormhoudt.— V. les rapports du procureur impérial de Dunkerque du 31 mars 1814, du maire de Wormhoudt du 1^{er} avril 1814, du sous-préfet de Dunkerque à Beugnot des 31 mars et 2 avril 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(2) V. procureur général près la cour de Douai au commissaire provisoire pour la justice, Douai, avril 1814. A. G., Corresp. de la Grande Armée, 1-15 avril 1814. — V. aussi Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Hazebrouck.

lard, coiffé d'un large chapeau, orné d'une cocarde blanche et de l'inscription : *Louis XVII*. Chose curieuse, il semble qu'il affecte les manières et les procédés d'un certain colonel russe qui, lui aussi, a laissé quelques souvenirs dans le pays, le baron de Geismar. Il se donne comme le « général des conscrits » ; annonce qu'il se rend à « son quartier général, à Cassel » où il doit rejoindre les cosaques ; réquisitionne des lits pour ses hommes ; fait publier par le garde champêtre que la population n'a rien à craindre ; réclame les clefs de la mairie qu'il inspecte en détail ; s'empare des tambours de ville et, après une nuit de repos bien gagné, se remet en marche, le lendemain matin (1).

A la tête de sa troupe, il traverse sans s'y arrêter Saint-Sylvestre-Cappel et Terdeghem et, à trois heures de l'après-midi, fait son entrée, tambour battant, dans Cassel. Son chapeau, son inscription et son panache blanc font merveille. Il se présente lui-même : « Louis XVII, protecteur de la cause des Bourbons. » — « On n'a jamais tant vu de rois sans Etats ! », écrit un fonctionnaire doublé d'un humoriste qui résume, comme suit, ses impressions dans un rapport qu'il adresse au secrétaire général de la préfecture du Nord : « Aux observations des adjoints, ce nouveau monarque a répliqué par des menaces et a logé lui-même sa troupe. A la nuit tombante il a fait battre l'appel et, en présence de sa misérable troupe, a proclamé dans les deux lan-

(1) Rapport du maire de Steenvoorde au comte Beugnot, 3 avril 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

gues (1) qu'ils ne venaient point avec de mauvaises intentions, que les bourgeois pouvaient être tranquilles, que celui de sa troupe qui se permettrait la moindre vexation serait puni rigoureusement. La nuit s'est passée sans orage. Aucun fonctionnaire n'a été insulté. Cette bande d'extravagants et de sots, dont l'audace seule fait toute la force, ne laisse pas que de donner de vives inquiétudes. J'oubliais de vous dire que ce nouveau Louis XVII a ajouté à sa proclamation que plusieurs mille conscrits des communes circonvoisines devaient se joindre à ceux qu'il commande et qu'un parti considérable de cosaques allait arriver incessamment. Il est sept heures du matin à l'instant où je vous écris et ni conscrits ni cosaques ne sont arrivés. J'entends battre l'appel. Que vont-ils faire ? Je l'ignore. J'espère qu'ils se lasseront bientôt de faire ces extravagances et que leur zèle pour troubler la tranquillité se ralentira. Vous me demanderez quel est ce nouveau Louis XVII. Je l'ai vu et entendu. Il n'a l'air ni dangereux ni martial. C'est un sot de village suivi par d'autres plus sots que lui. Son premier ministre, qui me paraît remplir les fonctions d'aide de camp, fait plus de bruit que le roi, mais n'a pas l'air plus méchant. Les soldats ne sont, en majeure partie, que des enfants égarés et que des ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique ont excités sans doute à quitter leurs foyers et à suivre un roi vagabond, dépourvu de toutes qualités propres à soutenir longtemps sa monarchie naissante. Il serait possible de

(1) En français et en flamand.

dissiper cette poignée d'audacieux, mais les circonstances sont si critiques, le silence où on nous laisse sur ce qui se passe à l'armée de Paris, la crainte de voir l'ennemi paraître de nouveau en cette ville, ôtant toute énergie, retiennent l'indignation. Il faut donc souffrir l'insulte de cette misérable canaille (1). »

Ce silence ne tarda pas à être rompu. Le lendemain, 6 avril, l'auteur de ce rapport apprenait avec la France entière l'abdication de Napoléon abandonné, trahi et vaincu, et la restauration de la dynastie des Bourbons. Le 3 mai, Louis XVIII couchait aux Tuileries.

L'œuvre de haine et de discorde, entreprise à l'instigation des Alliés et du comte de Provence, était maintenant complètement achevée.

Ce fut seulement à cette époque que Fruchart se rendit à Paris. Louis XVII n'avait devancé que de quelques jours son souverain dans la capitale de la France. Il y était en effet arrivé le 25 avril, avec son compagnon de luttes, le colonel baron de Geismar. Mais, « étranger aux intrigues, » il ne parvint même pas à obtenir une audience de celui qu'il avait contribué à rétablir sur le trône de ses ancêtres. Il quitta Paris le 7 juin, n'emportant pour toute récompense de ses services que la décoration du Lys (2), qui lui avait été conférée la veille.

(1) Rapport à M. Bottin, secrétaire général de la préfecture du Nord, Cassel, 5 avril 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

(2) La décoration du Lys ou Lis fut créée en 1814 par le comte d'Artois, colonel général des gardes nationales. Elle consistait en une fleur de lys en argent, suspendue à un ruban blanc pour la garde nationale de Paris, à un ruban blanc liseré bleu d'azur pour les gardes nationales du Nord et du Pas-de-Calais, à un ruban blanc liseré aurore pour la garde nationale de Seine-et-Oise. Elle disparut en 1830.

Et c'est en l'arborant fièrement à sa boutonnière qu'il faisait le 11 sa rentrée au bercail de Merville où, nouveau Cincinnatus, il reprenait les travaux des champs « avec la satisfaction d'avoir été utile à son roi et à sa patrie (1). » Six jours plus tard, — dernier vestige de sa royauté éphémère — le capitaine Deprieck, commandant la gendarmerie du Nord, signalait officiellement son retour au préfet du département, M. le baron Siméon : « Le 12 juin, M. le lieutenant de gendarmerie Rouette, des Bouches de l'Escaut, faisant provisoirement le service de cette compagnie à Merville, a instruit son collègue Bauduin, de la résidence de Cassel, que le nommé Fruchart Louis-Célestin, conscrit de 1811, natif de Merville, surnommé Louis XVII, et qui a fait tant de bruit dans l'arrondissement d'Hazebrouck, est rentré le 11 au dit Merville, porteur d'un passeport délivré par la direction générale de la police à Paris en date du 7 de ce mois, plus d'une lettre d'avis à lui adressée par Son Excellence le comte Descars en date du 6 du même mois, par laquelle il lui est accordé la décoration du Lys, duquel ordre il porte déjà le ruban (2). »

(1) Notice anonyme sur Louis Fruchart, dit Louis XVII, sans date, ni lieu, ni nom d'imprimeur (4 pages), mais qui paraît avoir été publiée en 1815 afin d'attirer sur Fruchart les regards bienveillants du gouvernement. Communiquée par M. Eugène Debièvre, secrétaire de la commission historique du département du Nord. — V. Appendice V.

(2) Deprieck, capitaine de la compagnie du Nord, au baron Siméon, préfet du département du Nord à Lille, Lille, 17 juin 1814. Archives du département du Nord, M. IV, A³, 5.

ÉPILOGUE

A peine arrivé à Merville, à son retour de Paris le 11 juin 1814, Louis Fruchart, dont l'ambition avait grandi, chercha dans les environs une ferme plus imposante que celle qu'il occupait. Il trouva l'objet rêvé à Clairmarais (1), près de Saint-Omer. Il ne s'y installa toutefois qu'au mois de mars 1815, en compagnie de deux de ses sœurs. Mais il n'y était pas depuis trois jours qu'il apprenait le débarquement de Napoléon au golfe Jouan et sa marche sur Paris. Il part aussitôt pour Lille avec quelques amis et offre spontanément ses services au gouvernement royal (2). L'entourage des Bourbons ne brillait pas par l'esprit de décision. Les pourparlers traînèrent, les réponses furent insignifiantes et vagues. Fruchart, découragé, regagna ses pénates d'argile.

Cependant, le 19 mars, Louis XVIII s'était retiré à Gand, et le lendemain Napoléon entra à Paris.

(1) Petite commune du canton et de l'arrondissement de Saint-Omer, dans le voisinage de plusieurs îles, plantées d'arbres et couvertes d'excellents pâturages.

(2) Un de ceux qui collaborèrent le plus activement, avec Louis Fruchart, à la défense du Roi en 1815, dans le pays d'Hazebrouck, fut Jean-Baptiste-Alexandre-Louis de Songnis, né à Merville le 10 juillet 1773. Il fut nommé le 8 avril 1815 maire provisoire de cette ville et remplit les fonctions de commandant des volontaires royaux de l'arrondissement de Merville. V. *Jean-Baptiste-Alexandre-Louis de Songnis, commandant d'armes et maire de Merville en 1815. Contribution à l'histoire des Cent-Jours*, par M. le chanoine Henri Debout, 1 broch. in-8, Lille, 1902, Lefebvre-Ducrocq, impr. (24 pages).

La guerre recommence. La levée en masse est ordonnée. Fruchart est trop connu pour être oublié. On lance contre lui un mandat d'arrestation. Le 13 avril, le général Vandamme — celui-là même dont la bande de Geismar a pillé la maison, « avec affectation, » de la cave au grenier, le 18 février 1814 — envoie quarante gendarmes pour s'assurer du fameux réfractaire. La ferme est cernée, les portes gardées, tous les recoins fouillés. Personne ! On apprend que ses sœurs se sont réfugiées à la ferme de la Cloquette. On les interroge. On leur demande le lieu de retraite de leur frère. Peine perdue. Dans l'espace de dix jours la visite domiciliaire se renouvelle trois fois, inutilement, à Clairmarais. Le général Vandamme fait alors saisir le mobilier, les bestiaux, les instruments aratoires et établir dans la ferme vingt-huit garnisaires.

Comment Fruchart avait-il pu glisser entre les mailles du filet qu'on lui avait tendu ? Par un pur hasard. Le 13 avril, à neuf heures du soir, quelques instants avant l'arrivée de la maréchaussée, il avait reçu de Louis XVIII un message l'invitant à l'aller rejoindre à Gand. Fruchart n'hésite pas. En cinq minutes son paquet était prêt et il quittait la ferme.

A Gand, il est présenté au comte d'Artois, qui lui témoigne une vive sympathie et s'entretient longuement avec lui. A l'issue de cette entrevue, le ministre de la guerre l'adresse au duc de Berry à Alost (1). Il y était depuis peu de jours, lorsque le ministre de la guerre le

(1) Flandre orientale, 25 kilomètres de Gand.

rappelle à Gand et l'envoie à la Grande-Rubecque, près d'Armentières (1), avec mission de faciliter le passage des royalistes, d'entretenir des intelligences avec l'intérieur et de répandre des proclamations. Pendant le mois de mai et dans les premiers jours de juin il fut plusieurs fois à Ypres, chargé par Louis XVIII de viser les passeports des émigrés. Le 10 juin, il reçoit l'ordre d'organiser une compagnie de volontaires, auxquels on fournira armes et munitions : le 21, il est de passage à Ypres, où il loge chez le nommé Jean Cailliau, négociant, rue de Messines ; il se rend à Courtrai pour y chercher des fusils qui arriveront bientôt à Ypres, d'où on les transportera aux environs de Bailleul et d'Armentières afin d'armer les royalistes du département du Nord qui y sont rassemblés (2).

Fruchart recommence sa campagne de 1814, aidé cette fois par ses deux frères, Célestin et Benoit. Il pénètre le 24 juin sur le territoire français par Houplines (3) et Armentières, promène le drapeau blanc à Estaires, où plusieurs de ses hommes sont tués, à Merville, dont il s'empare et où il abolit la régie. Le 25, il attaque la garnison de Saint-Venant. Accueillie par la canonnade et la fusillade, sa bande se disloque. Il la reforme tant bien que mal et refoule la garnison dans la ville. Il entreprend alors de mettre le siège devant Béthune ; « n'ayant pas d'artillerie, il fait montre d'une pièce de

(1) Département du Nord.

(2) Lettre de M. Lambin à M. Goethals Vercruysse à Courtrai, Ypres, 15 juillet 1815. Bibliothèque de Courtrai, fonds Goethals Vercruysse, case 343, n° 75.

(3) Canton d'Armentières, arrondissement de Lille.

bois, montée sur deux roues de chariot, pour intimider la garnison (1) : » ses troupes ne tardent pas à être repoussées. De là, il gagne Arras et Saint-Omer, recrute de nouveaux partisans dans les environs de Merville et se dirige sur Volkerinckhove (2). Mais la lutte n'a plus de raison d'être. L'Empire est mort à Waterloo.

Un moment Louis Fruchart passa à l'état d'idole aux yeux de ses compatriotes. Le 27 août 1815, au château d'Assignies, une sorte de petit fanion blanc (3) était offert au chef des Vendéens du Nord par ses admirateurs. Dans le haut de ce fanion étaient peintes trois fleurs de lys surmontées de la couronne royale encadrée de lauriers et des mots : Vive le Roi ! Dans le bas étaient dessinés quatre personnages à cheval représentant : 1° « Louis XVIII, Roi de France ; » 2° « Louis-Célestin Fruchart, valeureux guerrier ; » 3° « Pierre-Joseph-Célestin Fruchart ; » 4° « Benoit Xavier Fruchart. » Enfin, dans le milieu, figurait le texte suivant :

**Vers adressés à M. Louis Fruchart, au château d'Assignies,
le 27 août 1815.**

Digne et vaillant sujet d'un Roi que l'on révère,
Deux fois contre un tyran, tu montras ta valeur ;
Accepte notre hommage : il est aussi sincère
Que doit l'être pour toi le sentiment du cœur.
Déjà depuis longtemps ta juste renommée
Répandait en ces lieux le bruit de tes exploits ;
Heureuse mille fois, heureuse la contrée
Qui voit ce serviteur du meilleur de nos Rois.
Toi qui vient embellir ces lieux de ta présence
Tu laisses dans nos cœurs le plus doux souvenir.

(1) V. E. Beghin, *Histoire de la ville de Béthune*, p. 141.

(2) Canton de Wormhoudt, arrondissement de Dunkerque.

(3) Haut de soixante-seize centimètres et large de quatre-vingt-deux.

A nos voix aujourd'hui la tienne vient s'unir
Pour crier avec nous : Vive le Roi de France ! (1).

Remonté sur son trône, Louis XVIII appelle à Paris Louis Fruchart qui a suivi le comte de Bourmont, gouverneur de la 16^e division militaire, à Arras et à Lille. Il lui avait promis, à Gand, de récompenser son zèle. Il n'oublie pas sa promesse. Il l'indemnise des pertes subies dans sa ferme et lui offre une rente de 1.800 francs ou un capital de 24.000. Fruchart choisit la rente. Désormais sa fortune est faite. Il était, depuis le 26 juin 1815, sous-lieutenant porte-drapeau provisoire dans la première légion départementale du Nord. Le 26 juin 1816, il est confirmé au même titre dans ce corps, devenu le 28^e régiment d'infanterie de ligne le 27 janvier 1821. Il est nommé, le 27 novembre 1822, garde du corps de première classe de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, ce qui équivaut au grade de lieutenant. Fruchart, enfin, — ironie du sort — porte sur la poitrine les insignes de l'ordre créé par Bonaparte pour récompenser « les militaires ayant rendu des services majeurs à l'Etat dans la guerre de la liberté et les citoyens qui, par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de la République, à faire aimer et respecter la justice et l'administration publique : » il avait été fait en effet chevalier de la Légion d'honneur le 9 novembre

(1) Ce fanion, que nous avons vu, est conservé précieusement par le neveu de Louis XVII, M. Benoit Fruchart, fils de Benoit-Xavier-Joseph. Celui-ci possède aussi la croix de la Légion d'honneur de Louis Fruchart.

1816 pour prendre rang à partir du 25 mai 1815 (1).

Ses frères, non plus, n'avaient pas été oubliés.

L'aîné, Célestin, sous-lieutenant dans les volontaires royaux du Nord le 15 mars 1815, avait le 10 juillet, après avoir fait campagne en faveur de Louis XVIII, reçu du comte de Bourmont sa nomination au grade de capitaine. Admis provisoirement le 1^{er} janvier 1816 à la légion du Nord, il est désigné comme lieutenant à cette légion par ordonnance royale du 26 juin suivant (1). Il devint ensuite capitaine de gendarmerie à Quimperlé, où il mourut le 2 décembre 1860 (2).

L'autre frère de Louis Fruchart, Benoit-Xavier-Joseph, après avoir servi comme volontaire aux volontaires royaux (15 mars 1815) et à l'armée royale de Belgique (13 avril 1815), avait été nommé sous-lieutenant, le 26 juin 1815, par ordre du comte de Bourmont. Il fut maintenu dans ce grade le 8 juillet au 2^e régiment du Nord, puis le 1^{er} janvier 1816 à la légion départementale du Nord et le 13 du même mois à la légion départementale de l'Aisne. En non activité le 29 octobre 1816 (3), il fut fait sous-lieutenant aux gardes du

(1) Archives du ministère de la Guerre. V. Appendice VI.

(2) Renseignement fourni par M. Benoit Fruchart.

(3) Si Benoit-Xavier Fruchart fut mis en non activité, cela tient à ce que, par la négligence des bureaux, il n'avait été informé de sa nomination dans la légion de l'Aisne que le 19 avril 1817 : le duc de Cereste, colonel de cette légion, ne l'ayant pas vu arriver, le fit remplacer. C'est ce qui ressort de deux lettres des 6 septembre 1817 (a) et 8 mars 1818 par lesquelles Benoit-Xavier demandait au ministre de la guerre de rentrer en activité de service ; un certificat du conseil d'administration de la légion de l'Aisne, signé lieutenant-colonel Vigo Roussillon et daté

(a) La minute, par une erreur de plume évidente, est datée : 6 septembre 1816.

corps de Monsieur (compagnie Rivière) le 11 juin 1823, aux gardes du Roi (compagnie Rivière) le 16 septembre 1824 et aux gardes du Roi (compagnie Noailles) le 1^{er} juin 1826. Le 11 août 1830, il est breveté lieutenant, garde du corps du Roi. Mais, le 25 août de la même année, il est licencié à Saint-Lô et mis en solde de congé ; il devint le 24 octobre 1838 lieutenant au 54^e régiment d'infanterie de ligne. Il mourut à La Gorgue le 29 septembre 1853 (1).

Les jours de Louis Fruchart s'écoulèrent, pendant plusieurs années, tranquilles et souriants, parmi les honneurs et la pompe de la cour, dans l'entourage immédiat du Roi. Louis XVIII étant mort, Charles X, qui lui a toujours témoigné une sympathie particulière, se l'attacha. Il le nomme le 16 septembre 1824, — le jour même où il montait sur le trône, — garde du corps de première classe (5^e compagnie) (2). Fruchart ne le quittera plus. En d'autres temps, il eut rêvé d'obtenir la tunique de capitaine-lieutenant des mousquetaires qui donnait à celui qui en était revêtu le pas sur les

du Havre le 19 janvier 1818, fait la même constatation. Archives du ministère de la Guerre. V. Appendice VI.

(1) Il n'est pas inutile d'observer que sa qualité de frère de Louis Fruchart lui fut toujours comptée comme un titre. Sur les pièces le concernant on trouve en effet des mentions comme celles-ci : « Frère de Fruchart, surnommé Louis XVII. » — « Connu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour avoir aidé ses frères Célestin et Louis, dit Louis XVII, à réunir les habitants sous les drapeaux des Lys. » — « Les services et les pertes considérables que sa famille a éprouvés le rendent très-recommandable. » Archives du ministère de la Guerre. V. Appendice VI.

(2) Le 6 octobre 1826, Louis Fruchart entra, par permutation, à la compagnie d'Havré (gardes du rps).

lieutenants-généraux. Malheureusement, les mousquetaires, rétablis en 1814, avaient été définitivement supprimés en 1815. Il faut donc trouver autre chose. Il intéresse à son sort la duchesse d'Angoulême, — « le seul homme de la famille, » disait Napoléon. La duchesse, qui depuis longtemps l'honore de sa protection, lui promet de faire droit à sa requête. Et, en effet, en 1830, il a la promesse certaine d'un commandement supérieur. Ses appointements fixes seront de 9.000 francs. Il commande son uniforme, l'essaie, l'admire. Le brevet est sur la table du Roi. Ce n'est plus qu'une affaire d'heures. Les courtisans vont se presser pour féliciter le brillant officier. Il se les représente assaillant sa porte et faisant antichambre, lorsque, soudain, il est tiré de sa rêverie par le grondement du canon et le crépitement de la fusillade. On dirait que, dans cette journée torride du 27 juillet, l'air s'est embrasé et a fait sauter les poudrières. Fruchard entend les imprécations populaires contre les Bourbons. Il voit des ouvriers qui hissent sur les barricades le drapeau tricolore. C'est une révolution. Il court se placer aux côtés de Charles X ; il le suit à Saint-Cloud, de Saint-Cloud à Rambouillet et de Rambouillet à Cherbourg. Le 16 août, il regarde tristement s'éloigner le navire qui emporte en exil le dernier des Bourbons, et le 25, à Saint-Lô, il reçoit avis de son licenciement (1).

(1) Sur l'existence de Louis Fruchart pendant les règnes de Louis XVIII et de Charles X, on peut consulter un article paru dans le journal *La Légimité* du 23 août 1885, p. 534, et rédigé sur des renseignements fournis le 5 juin 1885, à Lestrem, par M. Leroy, mari de la sœur de Fruchart, Catherine.

Il ne peut croire, tout d'abord, à l'authenticité d'une pareille mesure. Il revient à Paris, demande à reprendre du service, multiplie ses démarches, sollicite ses amis de la veille, frappe à toutes les portes. Partout on l'éconduit. Il s'adresse au Roi. Louis-Philippe demeure insensible. Ce n'est que bien longtemps après que l'on daigne s'occuper de lui. Le 29 septembre 1837, le conseil d'enquête de la 16^e division décide, à l'unanimité, qu'« il y a lieu de mettre en réforme M. Fruchart qui, par son âge, n'est plus propre à être remis en activité. » Et, le 25 octobre suivant, sa réforme est prononcée par décision royale (1).

Renvoyé comme un invalide à quarante-six ans d'âge, après vingt et un ans de services, lui, Louis-Célestin-Joseph Fruchart, lui qui, pendant des mois, a tenu en haleine les généraux de Napoléon... Quelle misère !

Pour comble d'infortune, en 1815, il a choisi la rente, de préférence au capital que lui offrait le Roi. La rente lui est supprimée. Aucune pension ne lui est servie. On ne lui alloue que les 250 francs attachés à sa croix. Lors, impuissant, humilié, désabusé, écœuré de l'ingratitude des grands, édifié sur la vanité des choses de ce monde, il reprend tristement le chemin du pays ; il jette dans un coin de la ferme familiale son uniforme et son épée, revêt sa blouse, attelle ses chevaux à la charrue et retourne de son soc cette terre arrosée du plus pur sang français, cette terre d'où jaillit la moisson et dont les

(1) Archives du ministère de la Guerre. V. Appendice VI.

fleurs ressuscitent à ses yeux les trois couleurs de ce drapeau national qu'il a si âprement combattu, immortel emblème de liberté et d'harmonie féconde.

En 1851, le 8 janvier, — un autre Napoléon était Président de la République, — Louis Fruchart s'éteignait, célibataire, à Lestrem (1), dans les bras de sa sœur Catherine (2), chez qui il s'était retiré. Il avait soixante ans (3).

(1) Canton de Laventie, arrondissement de Béthune.

(2) Catherine Fruchart ne mourut que le 24 mai 1884. V. journal *La Légitimité*, 1885, p. 534-535.

(3) Extrait du registre aux actes de l'état civil de la commune de Lestrem, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais : « Acte de décès de Fruchart, Louis-Célestin-Joseph, âgé de soixante ans, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, né à Merville, célibataire, domicilié à Lestrem, fils de Pierre-Joseph et de Deschildre Caroline, décédé en cette commune, le huit janvier mil huit cent cinquante-un, en sa demeure sise Haute-Rue. »

APPENDICES

APPENDICE I

(Archives Nationales, AF^{iv}, 1669 et F⁷ 8196, n° 4012, R²).

DÉCLARATION DE M. J. J. VILLAZE (VILLARS).

Anvers, 9 janvier 1814.

Comme employé des droits réunis et comme Français, j'ai été arrêté quatre jours à La Haye au moment des troubles. Je me suis réclamé de M. Hampt, commissaire de police sous le gouvernement français, qui était devenu sous le nouveau régime commissaire général. J'obtins ma liberté, parce qu'il fut prouvé que j'étais allé en Hollande pour une affaire de succession.

M. le commissaire Hampt, dont je m'appuyais toujours, m'indiqua un moyen d'obtenir ma liberté. C'était de servir la cause de Louis XVIII en fomentant des troubles dans le Brabant. J'eus l'air d'entrer dans ses vues. Il m'adressa alors à un colonel français d'origine qu'il me dit être l'agent de Louis XVIII. Cet officier se nomme le chevalier de La Serre. Je me rendis auprès de lui avec un billet de M. Hampt. Je lui promis tout. Je lui dis que j'étais un ancien garde du corps. Cela le séduisit. Il me confia alors qu'il avait une mission ; qu'il s'agissait de faire soulever le Brabant, d'y faire arborer la cocarde orange parce que la Belgique devait être réunie à la Hollande ; que cette insurrection une fois opérée, il s'agirait de réunir 5 à 600 militaires déserteurs, conscrits réfractaires ou autres mécontents non brabançons, mais français ; que ceux-ci arboreraient la cocarde blanche, qu'ensuite on les jetterait dans le Hainaut ou dans l'Artois pour tâcher d'y opérer des mouvements comme en Hollande et en Brabant ; que je serais le général de cette troupe ; que du moment où les provinces contiguës à la Belgique auraient éclaté, Louis XVIII débarquerait avec tous les princes français ; que déjà les préparatifs de leur départ sont faits.

M. de La Serre me confia ensuite qu'il y avait en Hollande

des députés du Brabant : notamment M. Huytens de Gand.

Arrivé à Bréda, je fis demander M. van Zuylen (ancien auditeur au conseil d'Etat, actuellement agent en titre du prince d'Orange) auquel j'apportais un paquet de la part de son frère, secrétaire du département des affaires étrangères. Outre les lettres que je lui remis, je lui délivrai un paquet cacheté renfermant 200 exemplaires d'une proclamation imprimée de Louis XVIII et qui m'avait été confiée par le chevalier de La Serre. Je fus bien accueilli. M. van Zuylen me marqua de la confiance.

Il m'invita à passer deux jours à Bréda parce qu'il attendait des dépêches du quartier général du général Bülow et que le temps qu'il demandait le mettrait en état de disposer mes instructions.

En attendant il me dit en gros verbalement de quoi il s'agissait, et me promit des pièces propres à me faire reconnaître de ses agents à Bruxelles. Il m'entretint des mêmes objets dont m'avait parlé le chevalier de La Serre. Seulement, je remarquai qu'il n'était pas aussi chaud que celui-ci pour la cause de Louis XVIII. Il m'interrompit souvent pour me dire : *Songeons d'abord au Brabant, c'est l'affaire principale. Quand elle sera faite, l'affaire de Louis XVIII viendra après si elle peut.*

Tout ce que j'ai dit ci-dessus m'est commun avec M. Calluwé, capitaine au service de France dans un régiment étranger.

Quand nous primes congé de M. van Zuylen à Bréda, il nous remit toutes les pièces et instructions qu'il nous avait promises. Il m'ajouta 300 florins pour les premiers frais de notre mission, en insistant beaucoup sur ce que notre retour auprès de lui fût prompt. J'observe que M. de La Serre nous avait conseillé de prendre de faux noms pour la correspondance. Nous sommes convenus que je m'appellerai César et M. Calluwé D'Elbeuf.

Le chevalier de La Serre m'a dit que déjà 11.000 hommes de troupes anglaises avaient débarqué en Hollande.

Dans une conférence M. van Zuylen de Bréda m'a dit qu'il entraînait dans les projets des Alliés de faire un apanage et une espèce de souveraineté au jeune prince héréditaire des départements qui composent actuellement la Belgique. Les agents du prince d'Orange paraissent fort pressés d'effectuer leurs projets contre la Belgique. Tout dénote qu'on veut pousser cette entreprise avec chaleur.

J'ai cru remarquer que les tentatives des cosaques n'ont

point répondu aux espérances de l'ennemi. Voilà pourquoi on cherche tant à faire un nouvel essai et à le mieux préparer. On a une certaine inquiétude sur les résultats qu'on se propose : mais on a fort décidé à opérer de vive force si les voies de l'intrigue ne réussissent pas.

Avant-hier il est entré à Bréda 200 officiers du corps du général Bülow, pour préparer des logements pour un corps de 10.000 hommes. Toutes les troupes russes du corps du général Benkendorff qui occupaient Bréda et le territoire de l'arrondissement étaient parties.

D'après ce que m'a dit M. van Zuylen on veut faire du fracas en Brabant et y monter vivement et promptement les têtes, et on laissera aux Anglais le soin de brûler la flotte.

Copie des instructions données par M. le chevalier de La Serre, agent de Louis XVIII, à MM. Villaze et Calluwé.

MM. se rendront d'abord au quartier général de l'armée du général Bülow ; ils y recevront de M. Zuylen de Niveld des instructions pour communiquer avec quelqu'un de Bruxelles dont ils recevront les ordres généraux pour les mouvements.

Ils se rendront ensuite dans la forêt de Soignies pour y prendre connaissance des individus qui y sont rassemblés et les déterminer à s'organiser en compagnies et en corps, en associant ensemble les individus de la même province ou canton. Par conséquent les Français ensemble. Ceux-ci porteront la cocarde blanche, ce sera la seule différence de leur traitement, équipement et armement. Devant rester amis et combattre pour la délivrance du pays qui leur a donné azyle jusqu'à ce qu'il soit libre du joug des Français.

Ils feront savoir dans les communes des environs que tout conscrit ou autre mécontent des Français trouvera près d'eux secours et protection.

Ils observeront avec soin l'esprit des communes pour noter celles qui seraient plus tièdes à secouer le joug de la France. Quand le jour que devra se faire l'insurrection générale (et qui leur sera indiqué de Bruxelles) arrivera, ils enverront des émissaires dans toutes les communes pour y faire sonner le tocsin et se déclarer contre les Français ; ils enverront de fortes patrouilles dans celles qui seraient lentes à se montrer, afin que l'insurrection soit générale et spontanée. S'il y a de

la possibilité à leur faire parvenir des armes et des munitions, ils en instruiront le quartier général qui les aidera de ses troupes légères.

Ils auront soin de répandre dans le Brabant que l'on a aboli en Hollande toutes les lois contre les catholiques et que l'on ne demande plus à quelqu'un quelle est sa religion pour occuper une place.

Ils leur feront observer que le Brabant seul est trop faible pour résister aux Français, mais que réunis à leurs anciens frères les Hollandais ils seraient forts et deviendraient riches par le commerce.

Ils ne négligeront aucun des moyens de faire connaître au quartier général leur nombre, l'esprit de leurs troupes et celui des communes environnantes, ainsi que les forces des Français, les mesures qu'ils prennent et tout ce qui peut concerner l'objet de leur mission plus ou moins directement.

Le Brabant soulevé, les compagnies françaises sous le nom d'Armée royale de France se répandront dans le Hainaut et la Flandre française pour y proclamer Louis XVIII et inviter les fidèles sujets à les seconder pour le rétablir sur son trône.

Avis de Bülow, sur la Belgique, 5 janvier 1814.

La grande armée qui a passé le Rhin à Basle se dirige par Langres route de Paris. Le général Blücher qui vient de passer le Rhin près de Mayence et de Coblenz a laissé un corps suffisant pour bloquer Mayence, marche sur Metz avec une armée de 60.000 hommes. La force de son armée lui permettra de diriger de notre côté les renforts qui lui arrivent encore.

Voilà des nouvelles très favorables. Je vous prie de les faire connaître dans la Belgique par les moyens que vous devez avoir. Elles doivent fortifier les bons citoyens dans leurs généreuses résolutions.

Si nous ne sommes pas encore en mouvement comme les autres armées, nous les imiterons bientôt.

DE BULOW.

Au quartier général de Bommel,
5 janvier 1814.

Copie de la lettre écrite par M. van Zuylen, frère de M. van Zuylen, secrétaire du ministère des affaires étrangères, qui se trouve au quartier général à Bréda, et adressée à MM. Decaluwe et Villard.

Bréda, le 5 janvier 1814.

Messieurs,

En attendant que les circonstances permettent l'entière exécution des instructions qui ont été adressées par M. La Serre, je pense qu'il sera utile que vous vous rendiez à Bruxelles et à Anvers, afin d'obtenir des notions certaines sur les projets de l'ennemi, sur ses ressources et sur les plans de défense d'Anvers. En militaires habiles vous ne négligerez rien pour répandre de l'intérêt dans cette partie de vos informations, et il vous sera aisé de découvrir si sans investir la place on pourra en approcher suffisamment pour jeter des bombes et des raquettes dans le bassin et brûler ainsi la flotte. Vous déterminerez l'endroit propre à cela.

Comme rien n'est plus utile dans le cas présent que d'établir une bonne correspondance, vous tâcherez de l'assurer par tous les moyens que vous faciliteront vos nombreux amis à Bruxelles. Vous indiquerez provisoirement la ville de Bréda comme le centre où les rapports arriveront. Si pour l'entrée dans cette ville les émissaires éprouvaient quelque contrariété, ils doivent se laisser amener devant M. le gouverneur van der Plaas qui leur prêtera aide et assistance.

Arrivés à Bruxelles, Messieurs, je vous prie de vous rendre chez M. le comte de Bylandt et vous lui remettrez ainsi qu'à M. son oncle demeurant dans la même maison l'écrit qui accompagne celle-ci.

Vous engagerez autant que possible des hommes sûrs et influents à se rendre auprès de moi à Bréda, ou s'ils pensent qu'il n'en est pas encore temps, qu'ils se tiennent prêts à me joindre dans le premier endroit considérable de la Belgique où m'amèneront les opérations militaires.

Mon avis serait, Messieurs, que vous reveniez le plus tôt possible faire un rapport circonstancié de vos découvertes. Sentant néanmoins combien il est difficile dans l'incertitude de donner des instructions positives, je vous autorise à rester dans le Brabant, si vous y voyez une utilité évidente, par exemple si vous trouviez déjà les affaires de l'insurrection avancées

au point de donner une suite immédiate aux instructions de M. La Serre. Mais dans ce cas vous mettez tout en œuvre pour m'instruire de ce qui se passe, en m'adressant vos rapports ici sous l'adresse de M. le gouverneur van der Plaas.

Vous êtes pénétrés, Messieurs, du grand but qui doit faire agir les Belges, celui de s'identifier avec nous. A cet égard, je me remets à votre zèle et aux résultats des conversations que nous avons eues ensemble.

Vous recevrez, Messieurs, avec le passeport russe que j'ai obtenu pour vous, afin de n'être pas inquiétés par les cosaques, 300 florins pour votre tournée. Si vous étiez dans le cas de rester en Brabant, vous me proposerez la remise de nouvelles sommes, dont vous pourrez avoir besoin.

Je me ferai toujours un devoir, Messieurs, de mettre sous les yeux de mon souverain les démarches que vous aurez faites pour le bien de son service et le succès que vous aurez obtenu.

H. DE ZUYLEN DE NIEVEL.

*Copie d'une note remise à MM. Villars et de Caluwe
par M. van Zuylen.*

Bréda, 5 janvier au soir.

Messieurs.

Les instructions que je viens de recevoir m'autorisent à vous confier une copie de ma lettre bruxelloise (1). Je vous prie de la faire imprimer et distribuer. Ceci devient urgent à mesure que les forces prussiennes avancent. Je vous exhorte à me faire savoir comment vous avez pu satisfaire à ce point important.

Je recommande encore à un de ces Messieurs ou à tous les deux ensemble de revenir ici sans trop tarder. Je voudrais que ce fût dans cinq ou ultérieurement dans six jours. J'ai de fortes raisons pour appuyer là-dessus.

(1) Note de M. Bellemare, écrite en marge de cette copie : « Je garde cette lettre, qui est d'ailleurs du bavardage, et qui a seulement rapport à des idées de changements politiques. »

APPENDICE II

(Archives Nationales, F⁷, 8196, n° 4012, R²).

DÉCLARATION DE M. LOUIS DECALUWE, EX-CAPITAINE AU RÉGIMENT DU TEXEL, SORTANT DES PRISONS DE LA HAYE.

Anvers, le 9 janvier 1814.

Cinq ou six jours après ma sortie de prison qui eut lieu le 18 décembre dernier, M. Villars, particulier originaire de Lyon que je connaissais depuis quelque temps, qui était venu en Hollande pour des affaires particulières et qui avait été ainsi que moi en prison à La Haye, comme Français, vint me trouver, et me dit : « J'ai été chez M. Hampt, directeur de police de la ville de La Haye, pour obtenir un passeport à l'effet de me rendre en France. J'ai eu pour réponse que je pouvais obtenir ce titre en me rendant chez M. Delessaert (1). Je me rendis chez ce dernier qui me fit un accueil favorable et me promit non seulement le passeport dont j'avais besoin pour rentrer en France, mais encore de l'argent pour autant que je voulusse coopérer au rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Je lui ai demandé vingt-quatre heures de réflexion. » Durant cet intervalle M. Villars se rendit auprès de moi pour me faire part de ce qui vient d'être dit. Sur quoi je lui ai répondu qu'il n'y avait pas un instant à perdre : j'accepte ladite mission à l'effet de la faire tourner à l'avantage de l'Empereur et de son gouvernement, et sur ce point nous étions d'accord l'un et l'autre. Il me pria de le seconder dans toutes les affaires qui pourraient lui être confiées. Le lendemain et les jours suivants nous nous rendîmes chez M. Delessaert avec lequel nous eûmes plusieurs conférences. Ce dernier nous fit entendre qu'il désirait que nous nous chargeassions de seconder les projets de Louis XVIII

(1) *Note.* M. Delessaert est un agent de Louis XVIII et ancien colonel. Cette déclaration est d'un étranger qui prononce mal le nom de La Serre.

qui étaient de faire insurger la Belgique ainsi que les départements limitrophes qui faisaient la frontière de l'ancienne France ; et à cet effet il nous remit une instruction par écrit, mais non signée, que je puis certifier, ainsi qu'une proclamation de Louis XVIII adressée à l'armée française. Les deux pièces sont ci-jointes.

Fidèles à notre système de faire tout ce qui dépendrait de nous pour faire connaître aussitôt notre entrée en France les projets de l'ennemi aux autorités constituées, nous feignîmes d'entrer dans les vues de M. Delessaert et nous lui promîmes de faire tous nos efforts pour remplir ses desseins. Après quoi il nous présenta le 1^{er} janvier à M. van Zuylen, secrétaire du ministère des affaires étrangères, qui nous délivra nos passeports et une lettre pour M. van Zuylen, son frère, au quartier général du général Bülow (cette lettre était fermée, nous l'avons remise à M. van Zuylen qui était à Bréda), plus une lettre de recommandation pour le Président ou Bourguemestre de Dordrecht. La dernière lettre était ouverte et ne contenait qu'une simple recommandation pour ne pas nous faire éprouver des difficultés au passage de la Meuse.

Nous arrivâmes à Bréda le 2 au soir. Nous y restâmes jusqu'au 8. Nous étant informés auprès de l'hôte de l'auberge du Lion d'Or, où nous descendîmes, de la demeure de M. van Zuylen, nous fûmes informés qu'il logeait à l'hôtel des Flandres. Nous nous préparions d'aller le voir, lorsqu'on nous l'annonça à notre auberge même. Nous en conclûmes qu'il avait été prévenu de notre arrivée. Nous lui remîmes les dépêches que nous avions pour lui ainsi qu'un paquet de M. Delessaert contenant des proclamations. Dans tous les entretiens qu'il eut avec nous, il nous parla beaucoup des autorités municipales des villes de la Belgique dans l'intention de nous persuader que ces autorités étaient pour la plupart disposées à favoriser les projets dont il s'agit. Il nous indiqua comme agent principal du parti orangiste le comte de Byland, demeurant actuellement à Bruxelles. Il s'attacha à nous parler du sieur Liévin Bauwens de Gand, connu sous le nom de l'Anglais. Je pus deviner qu'en parlant de ce dernier, il avait pour but de connaître notre opinion sur ce négociant. Je crois pouvoir donner pour certain qu'il a beaucoup de confiance en lui à cause du crédit dont il jouit parmi le peuple de Gand et je pense qu'il compte sur lui en cas de nécessité. Il nous parlait aussi du

commandant de la garde nationale de Bruxelles et nous vîmes clairement qu'il fondait aussi sa confiance sur ce dernier. Il nous parla encore de M. van Zuylen, son parent, demeurant à Bruges, qui doit être maire ou adjoint-maire. Il compte beaucoup sur lui ainsi que sur toute sa famille qui se trouve dans la Belgique.

M. van Zuylen nous remit avant notre départ des instructions relatives à la conduite que nous avions à tenir dans la Belgique, plus un mot de lettre pour M. le comte de Byland et une proclamation imprimée en flamand et en français adressée aux Brabançons pour les provoquer à la révolte et pour les engager à faire cause commune avec la Hollande. Il nous donna aussi la minute d'une lettre à imprimer dans le genre de la proclamation et copie certifiée d'une lettre du général Bülow adressée à M. van Zuylen. Le tout se trouve dans le paquet ci-joint.

M. van Zuylen nous compta avant notre départ de Bréda 300 florins et nous recommanda d'accélérer notre retour. Il nous chargeait de revenir dans six à sept jours au plus tard ou de lui faire parvenir le résultat de nos observations.

Nos observations devaient avoir pour objet un examen approfondi de l'esprit du peuple de la Belgique et des moyens de défense que le gouvernement a dans ce pays. Elles devaient encore avoir pour objet principal la ville d'Anvers. Nous devions nous familiariser avec les moyens qu'on pourrait trouver soit de s'emparer de la flotte ou de la détruire ainsi que le chantier.

Il paraît, d'après l'assurance positive que nous donna M. van Zuylen, que notre retour ou l'envoi de nos observations détermineraient le général Bülow à diriger ses mouvements et ses opérations sur la Belgique.

La confiance qu'on avait mise en moi en me chargeant de la mission dont je viens de parler était fondée sur ce que j'offrais pour garantie de ma fidélité mon épouse et mes deux enfants que j'ai laissés à La Haye.

La présente déclaration faite à Anvers à l'hôtel du commissariat général de police le 9 janvier 1814 a été signée par M. Decaluwe qui a ajouté aux allégations qu'elle contient qu'il n'a fait les promesses détaillées ci-dessus que dans l'intention bien prononcée de servir son prince et son pays en dévoilant aux autorités civiles et militaires les projets de l'ennemi.

A laquelle déclaration M. Decaluwe a encore ajouté que M. van Zuylen lui a promis ainsi qu'à M. Villars pour récompense de leurs services et de leur dévouement une somme d'argent dont le montant n'a pas été fixée, la décoration de l'ordre du prince d'Orange et le grade d'officier supérieur dans les troupes de ce prince.

Signé : DE CALLUWE.

Note sur la position des forces ennemies en Hollande et en deçà de la Meuse, donnée, par M. de Calluwe, ex-capitaine du régiment de Texel.

Anvers, le 9 janvier 1814.

Il n'y a presque point de troupes à Rotterdam ni à Dordrecht.

La ville de Gorcum est toujours cernée, mais j'ignore quelle est la quantité de troupes qui se trouvent de ce côté-là.

De ce côté-ci de la Meuse toutes les forces ennemies paraissent être concentrées à Bréda. Il y a 5 à 6.000 hommes de garnison, tant Hollandais que Prussiens. Le corps russe commandé par le général Bengendorff qui doit correspondre avec le général Winzingerode s'est replié sur Tilbourg et sur les environs. Il était fort d'environ 7.000 hommes. Les cosaques en faisaient partie.

Il y a à Bréda 5 à 6 pièces de campagne et 25 à 30 pièces de siège. On continue de fortifier la ville. On a rasé les alentours à un quart de lieue de distance. Les arbres y ont été abattus ; les maisons ont été provisoirement conservées.

Le général Bülow a dû arriver hier 8 janvier à Bréda avec son corps d'armée fort de 6 à 7.000 hommes.

Il paraît qu'on veut approvisionner la ville de Bréda pour 30 à 40.000 hommes. On ignore pour combien de temps.

On pense que le général Bülow n'opérera que lorsque le général Tielman le rejoindra avec sa brigade.

Le général anglais est parti hier matin de Bréda avec 4.500 hommes d'infanterie pour aller du côté de Rosendael à l'effet d'être en correspondance avec les autres troupes anglaises qui sont du côté de Willemstadt.

Signé : DE CALLUWE.

APPENDICE III

(Archives générales du royaume de Belgique, à Bruxelles. Conseil administratif de la Belgique en 1814. Carton 10, liasse Dyle).

LETTRE DE M. LE COMTE VAN DER BURCH A S. E. MGR LE DUC
DE BEAUFORT, DU 25 FÉVRIER 1814.

Bruxelles, le 25 février 1814.

Le comte van der Burch, colonel du 1^{er} régiment de chevau-légers belges à S. E. Mgr le duc de Beaufort, gouverneur général de la Belgique.

Monseigneur.

Il existait dans la Belgique une branche d'une association considérable dont j'étais le grand administrateur. Cette société avait pour but la charité, le rétablissement de la religion, celui de l'autorité légitime, en un mot la Paix de l'Europe. C'est comme chef de cette association pour la partie de la Belgique que j'ai cru de mon devoir de prendre du service pour donner l'exemple.

Il est certain que nous avons rendu de grands services aux Alliés et que plusieurs sociétaires y ont exposé leurs têtes. Je ne les nommerai pas tous, je ne dois pas les recommander, ils sont gens de qualités, ils prennent en partie du service. Mais dans le nombre il s'en trouve trois seulement qui n'étaient pas gentilshommes et qui sont les plus honnêtes gens possible. La plus grande preuve que je puis en donner, c'est qu'ils avaient notre secret, qui tendait à la perte de Napoléon. Ces trois personnes sont M. Trealle, percepteur des contributions, canton de Soignies, recommandé aussi par M. le comte de Thiennes, le prince de Croy-Solre, M. le comte d'Auxy de Lannoy, M. le baron de Roisin, M. le vicomte de Blois, etc., etc. Je demande pour lui la recette de l'arrondissement de Nivelles.

Le second est M. Albert Delcourt, recommandé aussi par M. l'abbé de Maldeghem, etc., et en un mot par toute la famille

de sa femme qui était fille de M. le colonel comte de Dam. Je demande pour lui la recette de Tournay.

Le troisième est un nommé M. de Lannoy, ancien notaire à Bruxelles, rue de la Violette, qui a fait dernièrement un voyage pour donner au quartier général des Alliés, tandis que les Français étaient encore à Bruxelles, des renseignements sur les places fortes du Hainaut français. Il est aussi recommandé par M. le comte Charles de Trazequies d'Ittre. Il demande une recette de la ville de Bruxelles, abandonnée par MM. André et Rouppe.

Je sais bien que Votre Excellence, dans un moment où elle reçoit tant de pétitions et veut ne placer que d'honnêtes gens, doit être embarrassée sur le choix.

Je prie donc Votre Excellence de s'en rapporter à moi.

Je ne puis lui recommander que d'honnêtes gens. Je suis lié à ce devoir par mes serments.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : LE COLONEL COMTE C. VAN DER BURCH.

APPENDICE IV

(Archives Nationales, F⁷ 8196, n^o 4012, R²).

DÉCLARATIONS DE M. VILLARS.

Ce jourd'hui, 3 février 1814, s'est présenté à la première division du ministère de la police générale, sur l'invitation qui lui en a été faite, M. Jean-Jacques Villars, ex-employé des droits réunis au contrôle principal de Liège (Ourthe), de présence à Paris, domicilié rue Férou, n^o 20, auquel il a été demandé les renseignements suivants :

D. — Il paraît que vous étiez à La Haye, lorsque l'insurrection s'y est manifestée ; que vous y avez été détenu quelque temps, et que vous avez obtenu votre liberté et un passeport pour Bréda. Faites connaître depuis quelle époque, et pour quels motifs vous vous étiez rendu à La Haye, et comment vous avez pu obtenir votre liberté, et ce passeport ?

R. — J'étais commis aux écritures chez le contrôleur principal des droits réunis à Liège. J'ai donné ma démission de cet emploi le 1^{er} septembre dernier, et je me suis rendu à La Haye, avec les héritiers de Jean-François Chéron, décédé négociant en Hollande, et qui a laissé une fortune considérable. Ces héritiers m'avaient donné une procuration générale et spéciale, à l'effet de poursuivre le recouvrement de cette succession et la prise de possession de tous les biens qui la composent, et m'avaient assuré, tant pour tous les déboursés et frais que pour mes peines et soins, la moitié du produit de cette succession ; et c'est cette affaire importante qui a déterminé mon voyage à La Haye où je suis arrivé le 13 septembre dernier. Ces faits sont à la connaissance particulière de M. Neymart, qui était alors commissaire spécial de police dans cette ville, et qui, ainsi que les commissaires de police de la même ville, ont bien voulu me seconder pour les recherches que j'avais à faire, pour recouvrer les biens de cette succession. Et ce fut pendant le séjour que je fis à La Haye que j'y connus M. Caluwé, dont j'aurai occasion de parler, dans la suite de mes déclarations.

Le 20 ou le 21 novembre dernier et lorsque le gouvernement insurrectionnel fut organisé, je fus, ainsi que plusieurs autres Français, arrêté et mis en prison. J'adressai une réclamation à M. van Styrum, qui était alors gouverneur de La Haye ; je lui représentai que je n'étais ni employé, ni militaire ; que je n'étais venu à La Haye que depuis peu de temps, et pour une affaire particulière qui était le recouvrement de la succession Chéron. Au bout de quatre jours, on me mit en liberté, et je rentraï dans mon domicile où je restai onze jours sans mettre le pied dehors. Enfin, ennuyé de rester enfermé, je pris le parti d'aller trouver M. Hampt, ex-commissaire de police sous le gouvernement français, et qui remplissait actuellement la fonction de commissaire général de police au nom du gouvernement insurrectionnel, et je lui demandais une carte de sûreté, qu'il m'accorda, ainsi qu'il l'avait fait à plusieurs autres Français. Au bout d'un mois environ, ne pouvant plus, attendu l'état des choses, m'occuper des affaires de la succession Chéron, ne recevant aucune nouvelle de mon épouse et de mes enfants, que j'avais laissés à Paris, lorsque je partis, en mai dernier, pour me rendre à Liège, je retournai chez M. Hampt pour lui demander un passeport, afin que je puisse rentrer en France. Il me fit d'abord quelques difficultés ; et, après quelques mots de conversation, il me présenta un exemplaire imprimé d'une proclamation de Louis XVIII, m'invita à la lire et à lui dire mon opinion sur cette proclamation. Jugeant bien le motif qui l'avait déterminé à me faire cette communication, j'eus l'air de l'approuver, et d'entrer dans sa manière de penser. Alors, il me dit : *Je vais vous donner un mot d'écrit pour M. le chevalier de La Serre ; ce n'est que par son intermédiaire que vous pourrez avoir le passeport que vous me demandez.* Il me donna effectivement un petit billet ouvert ainsi conçu : *M. le chevalier de La Serre voudra bien recevoir M. Villars, de ma part.* Signé : *Hampt.*

Je me rendis de suite avec ce billet chez M. de La Serre, que je n'avais jamais vu, et que je ne connaissais pas même de nom. Autant que je puis me le rappeler, c'est le mardi 28 décembre que je lui fis ma visite.

Arrivé chez lui, et lui ayant remis mon billet, il me reçut avec beaucoup d'aménité, et je crus même m'apercevoir que mon nom de Villars lui avait fait une impression qui me fut favorable. Je lui exprimai le désir que j'avais de retourner en

France, et d'obtenir en conséquence un passeport. Il me demanda ce que j'avais été autrefois ; je lui dis que j'étais émigré et ancien garde du corps ; cela le disposa encore plus favorablement ; il s'ouvrit franchement à moi, en me disant que, pour obtenir le passeport que je sollicitais, il fallait que je prisse l'engagement de servir la cause de Louis XVIII et celle du prince d'Orange ; que je me rendrai à Bruxelles auprès de M. de Byland ; qu'il me remettrait un écrit avec des instructions, pour m'en faire reconnaître ; que je devais m'entendre avec M. de Byland pour faire soulever le Brabant en faveur du prince d'Orange ; que le projet était de réunir tout ce pays à la Hollande pour en faire un seul royaume en faveur du prince héréditaire d'Orange qui devait se marier incessamment avec une princesse d'Angleterre ; que je me rendrais ensuite dans la forêt de Soing où je trouverais beaucoup de conscrits réfractaires, réfugiés, dont je prendrai le commandement, comme général ; et qu'on aurait soin de m'envoyer 180 brevets en blanc, signés de Louis XVIII, que je distribuerais à mon choix ; que je devais, à la tête de mes conscrits, me rendre dans le Hainaut et l'Artois, pour y faire soulever le peuple, à l'exemple du Brabant, et que je pouvais être assuré qu'on me donnerait une récompense proportionnée aux services que j'aurais rendus.

Lorsque j'eus entendu la proposition de M. de La Serre, je lui demandai 24 heures pour réfléchir, et je lui promis que je reviendrais le soir, le lendemain, à 10 heures. Je lui fis observer que, n'entendant ni le hollandais, ni le brabançon, je ne pouvais pas me charger seul d'une mission de cette nature et de cette importance ; qu'il fallait que j'eusse avec moi, et dans la confiance, quelqu'un qui parlât ces deux langues ; que je connaissais à La Haye un honnête homme, dévoué au prince d'Orange, très en état de me seconder, et je lui demandais la permission de le lui présenter ; M. de La Serre y consentit.

En sortant de chez lui, je n'eus rien de plus pressé que d'aller trouver M. Caluwé, dont je vous ai déjà parlé, et en qui j'avais reconnu beaucoup de probité et un grand dévouement au parti français. Je lui dis que j'avais des communications très importantes à lui faire, et je l'engageais à venir avec moi, rue Bon, où, étant arrivés, je lui fis connaître tout ce que m'avait dit M. de La Serre, en lui demandant le plus grand secret. Il accepta les propositions que je lui fis de venir, le lendemain, avec moi, chez M. de La Serre, pour y acquiescer ensemble à

tout ce qui nous serait proposé ; mais nous jurâmes, en même temps, sur l'honneur et à la face du ciel, que nous ne nous chargerions mutuellement de la mission qui nous serait confiée que dans l'intérêt de la France et de S. M. l'Empereur, et qu'aussitôt notre arrivée aux avant-postes français, nous ferions nos déclarations d'une affaire importante que nous révélerions au quartier général ; lorsque M. Caluwé et moi nous eûmes fait le serment, nous nous embrassâmes, en criant *Vive Napoléon*.

Nous passâmes le reste de la journée ensemble, dans la ville, ainsi que nous en avons l'habitude, et, le lendemain, nous nous rendîmes ensemble chez M. de La Serre. Je lui présentai M. Caluwé comme étant la personne dont je lui avais parlé hier. Il lui fit quelques questions ; M. Caluwé se représenta comme ancien capitaine au service de France, qui avait été dégradé par suite d'une querelle qu'il avait eue avec son colonel ; comme mécontent du gouvernement français, et entièrement dévoué au parti du prince d'Orange. Alors M. de La Serre lui répéta à peu près ce qu'il m'avait dit lui-même, la veille, et lui recommanda surtout, comme Brabançon, de s'attacher au parti du prince d'Orange.

M. Caluwé demanda également 24 heures pour réfléchir : ce qui lui fut accordé ; nous nous retirâmes, et, le lendemain, nous retournâmes ensemble chez M. de La Serre. Il ne fit que nous répéter ce qu'il nous avait dit précédemment ; il nous invita à revenir le soir ; ce que nous fîmes ; il nous remit alors une proclamation de Louis XVIII imprimée, une instruction, par écrit, pour notre conduite, et un paquet cacheté contenant 200 exemplaires de cette proclamation, à l'adresse de M. van Zuylen, ancien auditeur au conseil d'Etat, auquel nous devons le remettre à Bréda.

Le lendemain 1^{er} janvier, nous retournâmes chez M. de La Serre, qui nous conduisit au bureau des affaires étrangères, et nous présenta à M. van Zuylen, frère de celui que je viens de nommer, et qui était secrétaire de ce département, sous les ordres de M. de Hogendorp, secrétaire d'Etat.

M. van Zuylen nous fit délivrer de suite des passeports pour Bréda, en nous disant qu'arrivés dans cette ville, son frère, pour lequel il nous remit un paquet cacheté, nous donnerait les moyens de passer outre ; il nous donna aussi une lettre de recommandation pour le bourguemestre de Dordrech, qui se trouve en deçà de Bréda ; il nous invita à partir de suite, et à

employer tous nos moyens pour le succès de la bonne cause, en nous faisant observer qu'il n'y avait pas de temps à perdre ; et il nous fit remettre de suite 200 florins pour notre voyage de La Haye à Bréda, en nous assurant qu'aussitôt notre arrivée dans cette ville, nous recevions de son frère d'autre argent pour nous mettre à même de continuer notre route.

Nous prîmes congé de lui et de M. de La Serre, et nous partîmes le soir même, dans une voiture que nous avions louée ; nous couchâmes à Rotterdam, chez de Bièvre, aubergiste ; le lendemain matin, nous arrivâmes à Dordretz, et nous remîmes au bourguemestre la lettre que M. van Zuyle nous avait donnée pour lui. Lorsqu'il l'eut ouverte, il nous dit : *Je reconnais la main qui m'écrit ; Messieurs, soyez les bienvenus ; deux de vos Messieurs sont passés, il y a deux jours, notamment le sieur Huytens, négociant de Gand.* Et je dois observer à ce sujet que pendant mon séjour à La Haye, et avant que j'aie eu aucune communication avec M. de La Serre, j'ai rencontré ce M. Huytens, qu'accompagnait M. van Zuylen, il le tenait familièrement sous le bras ; ce qui me fit soupçonner quelque chose d'extraordinaire dans sa conduite ; et mes soupçons sur lui n'ont pu être que confirmés, d'après la déclaration que m'a faite M. de La Serre (déclaration dont j'avais oublié de vous parler plus haut) qu'il était arrivé à La Haye une députation de Gand, pour s'aboucher avec le gouvernement insurrectionnel ; il ne m'a nommé personne de cette députation ; et j'ai pu croire, d'après tout ce que je viens de dire, au sujet de M. Huytens, qu'il avait pu faire partie de cette députation. Au surplus, ce M. Huytens dont je parle est un très grand homme, brun, qui louche un peu d'un œil ; il doit avoir pour prénom Alphonse ; et, d'après ce que m'a dit hier M. Delanoy (qui a épousé la fille du feu duc de Loox), il doit être actuellement à Anvers. — Je reprends mon récit.

Nous arrivâmes le 2 janvier au soir à Bréda ; nous descendîmes à l'auberge du Lion d'Or ; et nous nous informâmes de la demeure de M. van Zuylen ; mais, peu de temps après notre arrivée, il vint lui-même nous trouver à notre auberge ; nous lui remîmes la lettre dont son frère nous avait chargé et le paquet de proclamations de Louis XVIII que nous avait confié M. de La Serre.

Il ouvrit seulement la lettre de son frère, resta peu de temps avec nous, parce qu'il vit que nous étions fatigués, et se retira,

en nous annonçant qu'il viendrait nous revoir le lendemain, et que, sous peu de jours, il attendait des nouvelles du général Bülow.

Il revint nous voir le lendemain matin, et sur son invitation nous fûmes dîner chez lui ; nous n'étions que nous trois.

Nous sommes restés à Bréda jusqu'au 8, et pendant les entretiens que nous avons eus avec M. van Zuylen, il nous a assuré que beaucoup de municipalités de la Belgique étaient très mécontentes du gouvernement français et disposées à servir la cause de Louis XVIII et du prince d'Orange ; mais il ne nous a particulièrement désigné personne ; il nous a assuré qu'il avait du monde très disposé à le servir à Gand et nous a engagés à ne nous occuper d'abord que de Bruxelles. Il nous a nominativement indiqué M. le comte de Byland, demeurant dans cette ville, comme entièrement dévoué au parti orangiste ; et il nous a demandé si nous connaissions M. d'Asques, commandant de la garde nationale de Bruxelles, qu'on lui avait annoncé comme disposé à servir le parti ; nous répondîmes que nous ne le connaissions pas ; enfin il nous assura qu'un M. van Zuylen, son parent, qui est maire ou adjoint au maire, à Bruges, ainsi que ses autres parents de la Belgique, étaient entièrement dévoués au parti du prince d'Orange.

Lorsque nous fûmes sur le point de quitter Bréda, pour nous rendre en France, M. van Zuylen nous remit des instructions signées de lui ; un exemplaire d'une proclamation imprimée, en français et en flamand, tendant à provoquer les Brabançons à la révolte ; un petit billet adressé à M. de Byland, et qui devait nous servir auprès de lui pour nous en faire reconnaître ; la copie d'une lettre que le général Bülow lui avait écrite, et l'expédition d'un projet de lettre, dans le sens de la proclamation, et que nous devons faire imprimer.

Il nous donna en même temps 300 florins, en nous invitant à revenir le plutôt possible, ou à lui adresser le résultat de nos observations, qui, d'après ce que nous dit M. van Zuylen, devaient influer pour beaucoup sur les mouvements et les opérations du général Bülow.

Indépendamment des renseignements que nous devons lui fournir, sur la Belgique en général, il nous avait particulièrement recommandé de bien observer la ville d'Anvers, le port, la flotte, les chantiers, etc., et les moyens de s'en emparer.

Enfin il finit par nous promettre une très forte récompense

en argent, le grade d'officier général, et la décoration de l'ordre du prince d'Orange.

Nous avons quitté Bréda le 9 janvier, au matin, et, à 4 heures du soir, nous étions aux avant-postes français à 4 lieues de Bréda ; nous avons annoncé au capitaine du poste que nous avions des révélations à faire au quartier général où nous demandâmes à être conduits ; nous signâmes cette déclaration qu'il adressa de suite au colonel qui se trouvait à une demi-lieue de distance, et chez lequel il nous fit conduire. Ce colonel nous envoya, dans une voiture, à Ohgwestraes où se trouvait le général Roguin auquel nous répétâmes ce que nous avions dit aux avant-postes. Le général nous fit souper et coucher chez lui, et, le lendemain matin, nous fit conduire dans une voiture et accompagnés d'un officier et de quatre lanciers polonais, à Anvers, chez M. le général Maison qui avait été prévenu de notre arrivée par une ordonnance. Nous fîmes à ce général une déclaration à peu près semblable à celle que je viens de vous faire, et lui remis toutes les pièces dont nous étions porteurs, et dont il prit connaissance sur le champ. Il nous témoigna combien il était satisfait de notre conduite, il nous dit que nous nous étions comportés en bons français. Il nous fit conduire par son aide de camp chez M. Bellemare, commissaire général de police, avec toutes les pièces que nous lui avons communiquées, avec invitation de lui en envoyer des copies.

Je pense que M. Bellemare a dû instruire le ministre de tout ce que nous avons fait, M. Caluwé et moi, d'après sa direction et ses conseils, lorsqu'il nous eut emmené avec lui, le lendemain, à Bruxelles.

Le 14 janvier, d'après les ordres de M. le sénateur comte de Pontécoulant, commissaire extraordinaire de S. M., j'ai obtenu un passeport pour me rendre à Paris, où je suis arrivé le 19 extrêmement fatigué et très malade, et c'est pourquoi je n'ai pas pu annoncer aussitôt que je l'aurais désiré au ministère mon arrivée, et demander à être entendu.

J'ai laissé M. Caluwé à Bruxelles ; il avait obtenu, en même temps que moi, un passeport pour Menin près Lille, où il devait aller voir son père.

D. — Quel âge avez-vous ? Où êtes-vous né ?

R. — J'ai 48 ans ; je suis né à Lyon.

D. — Quels ont été vos moyens d'existence, avant et pendant

la Révolution ? Quels sont les lieux que vous avez habités, et les emplois que vous avez exercés ?

R. — Lorsque la Révolution est arrivée, j'étais soldat dans le 8^e régiment d'artillerie, dont le dépôt était à Lorient ; j'étais récemment revenu d'Amérique où était une partie de mon régiment, et d'où on me renvoya comme malade, avec un congé de semestre. Je vins à Paris en 1789, et je n'ai plus rejoint mon corps. Au bout de peu de temps, je fis un petit établissement d'épicerie et de combustibles. Il y a environ 18 ans, que je me suis marié à Paris. J'ai quitté le commerce, il y a environ 8 ans, et je suis entré dans les droits réunis. J'ai d'abord été surnuméraire à Melun ; j'ai ensuite été envoyé, comme commis à pièce, à Ville près Bruxelles où je suis resté près de cinq ans ; de là, j'ai été envoyé à Bruxelles où j'ai demeuré un an, et j'ai passé à Lille, où j'obtins ma retraite, à cause de mes infirmités ; je suis revenu à Paris, et ma santé s'étant un peu rétablie, j'ai sollicité un nouvel emploi ; et j'ai obtenu celui de commis aux écritures près le contrôleur principal de Liège, que j'occupais depuis le mois d'avril dernier. Lorsque j'ai quitté Liège pour me rendre à La Haye ainsi que je l'ai fait connaître, au commencement de ma déclaration.

D. — Est-ce que M. de La Serre ne vous a pas donné des renseignements particuliers sur la députation qu'il vous avait dit s'être rendue de Gand à La Haye, et sur les personnes qui composaient cette députation ?

R. — Non, Monsieur, il ne m'en a parlé que d'une manière vague, et sans me faire connaître aucune des personnes qui pouvaient la composer.

D. — M. van Zuylen de Bréda ne vous a-t-il pas parlé du sieur Liévin Bauwens, de Gand, comme d'un homme sur lequel vous pouviez compter, pour vous aider dans la mission dont vous étiez chargé ?

R. — Non, il ne m'en a pas parlé, mais bien à M. Caluwé, qui, je crois, le connaît. Quant à moi, je ne pourrais rien dire sur M. Liévin Bauwens que je ne connais pas du tout.

Lecture faite au dit sieur Villars, du présent, a déclaré qu'il contenait vérité, et a signé.

VILLARS . . .

APPENDICE V

(Imprimé. S. l. n. d.).

NOTICE SUR LOUIS FRUCHART, DIT LOUIS XVII.

Louis Fruchart est né à Merville, arrondissement d'Hazebrouck, département du Nord. Il a été élevé avec ses deux frères aux travaux de l'agriculture par son père qui occupait une ferme assez considérable. Toute la famille s'est fait remarquer pendant la révolution par son attachement à l'ancienne monarchie.

Le fils aîné, Célestin Fruchart, à l'époque où il parvint à l'âge de la conscription, eut le bonheur de tirer un numéro assez élevé pour être dispensé de partir.

Louis, puiné, resta de droit à la queue du dépôt; mais, au moment de la levée du ban, ses deux frères furent obligés de marcher et, enfin, il fut requis lui-même par l'effet de la loi du 15 novembre 1813.

C'est de cette époque que datent les premiers exploits de Louis Fruchart. Décidé à ne pas servir Napoléon dont il exécrait la tyrannie, il excita un grand nombre de jeunes gens à se refuser à l'appel du gouvernement : ils se révoltèrent, arrachèrent partout les affiches et brûlèrent les papiers relatifs à la levée des 300.000 hommes. Mais quelques-uns de ses camarades furent pris et condamnés à subir la peine de mort.

L'autorité fit alors menacer les communes révoltées d'envoyer la force armée, si les hommes appelés ne rejoignaient pas incessamment. Louis Fruchart, exposé plus qu'aucun autre à la vengeance du gouvernement, eut cependant le courage d'arborer le premier la cocarde blanche, d'annoncer publiquement qu'il se battrait pour la cause du Roi, huit jours avant le passage du Rhin par l'armée alliée et trois mois entiers avant le retour du Roi à Paris, lorsqu'il n'était nullement question encore du rétablissement de la famille des Bourbons sur le trône. Presque seul, sans l'appui d'aucune troupe étrangère,

sans aucun secours pécuniaire, dans le voisinage de plusieurs places fortes occupées par des garnisons nombreuses, il eut l'audace de proclamer que les Alliés venaient rétablir les Bourbons, de proposer aux jeunes gens de s'armer contre la tyrannie, et d'ordonner aux habitants de ne plus payer de contributions, ni de fournir d'approvisionnements à d'autres qu'à des commissaires nommés par le Roi.

Malgré la résistance de la gendarmerie, Fruchart parvint à réunir un grand nombre d'hommes dont il enflamma tellement le courage qu'ils le reconnurent unanimement pour leur chef ; ils le surnommèrent Louis XVII.

Le gouvernement, inquiet des suites de ces rassemblements, envoya de Lille 1.000 hommes de troupes réglées à Estaires pour les dissiper, et surtout pour se saisir de Fruchart qui, par son activité et son influence, était le plus redoutable de tous ; mais il marcha à eux à la tête de 2.000 volontaires. On se battit. Fruchart eut 5 hommes de tués et 20 blessés, et contint tellement la troupe de ligne que, n'osant pas se hasarder à tenir la campagne, elle fut obligée de se retirer à Lille, sans avoir rempli son but.

Dès lors, l'impulsion était donnée. Personne ne marcha plus pour servir Buonaparte, et tel fut l'effet du soulèvement opéré par Fruchart, que l'on ne put pas lever la conscription dans une grande partie des quatre départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, et surtout de celui de la Lys, ce qui priva Buonaparte de 40 à 50.000 hommes qu'il comptait obtenir dans ces quatre départements, au moyen de différentes levées. Outre cela, un grand nombre de soldats, informés de ce qui se passait dans leur pays natal, désertèrent et vinrent se joindre aux insurgés.

Fruchart resta donc maître du pays, malgré quelques escarmouches avec la troupe et la gendarmerie dont il paralysa toutes les opérations. Il arrêta même un convoi de grains destiné pour Dunkerque, qu'il fit distribuer au nom du Roi aux indigents de diverses communes.

A cette époque, quoique la tête de Fruchart fût mise à prix, le gouvernement, dont l'attention était occupée ailleurs par l'invasion des Alliés, négligea les moyens de soumettre les révoltés. D'ailleurs, les efforts qu'il aurait fallu faire auraient exigé un nombre de soldats dont on avait besoin et auraient causé un embrasement pareil à celui de la Vendée. On aban-

donna donc Fruchart, momentanément ; et, de son côté, ne se voyant plus poursuivi, il avait renvoyé ses amis dans leurs communes respectives, avec l'injonction d'être prêts à venir à son secours au premier signal.

Le 16 février 1814, M. le baron de Geismar, colonel au service de Russie, arriva à Hazebrouck à la tête de 700 hommes de cavalerie, pour se joindre à Fruchart ; mais la rapidité avec laquelle ce corps devait se porter en avant, empêcha de rassembler du monde. Fruchart suivit M. le baron de Geismar, accompagné seulement de quelques-uns de ses volontaires.

Ils passèrent par Saint-Pol, prirent le lendemain la citadelle de Doullens, y délivrèrent les prisonniers espagnols et anglais, et leur donnèrent des armes.

Ils les quittèrent aussitôt, en laissant le commandement à l'un des amis de Fruchart, nommé Fropot, qui, ayant été obligé de se rendre quelque temps après, fut condamné à mort. De Doullens l'on se rendit par Roye à Saint-Quentin, où enfin cette petite troupe se réunit à une aile de l'armée alliée dont elle éclaira la marche jusqu'à l'occupation de la capitale. Fruchart arriva à Paris avec M. le baron de Geismar, le 25 avril ; il y resta jusqu'au 7 de juin.

Etranger aux intrigues, incapable de solliciter, Fruchart ne parvint à obtenir aucune audience. Il prit alors le parti de revenir au sein de sa famille et de se livrer de nouveau aux soins de l'agriculture, n'emportant, pour toute récompense de ses services, que la satisfaction d'avoir été utile à son Roi et à sa Patrie.

Le moment où l'on apprit le débarquement de Buonaparte réveilla toute l'énergie de Louis Fruchart.

Sur l'appel fait par l'ordonnance du 11 mars il quitta sa charrue, rassembla environ 200 hommes et se rendit avec eux à Lille pour offrir ses services et ceux de toute la jeunesse, qui se trouvait prête à le suivre. Mais il ne reçut que des réponses vagues et insignifiantes.

On se rappelle qu'à cette malheureuse époque le zèle des hommes prêts à voler à la défense du Roi, fut paralysé partout comme ici. La troupe fut renvoyée d'une manière décourageante, sans avoir été logée ni nourrie, et Fruchart lui-même, bientôt poursuivi, n'eut d'autre ressource que de se mettre à l'abri du danger par une prompte fuite, en traversant les fossés de la place, au péril de sa vie.

Il regagna néanmoins la maison paternelle.

Il reçut le 13 avril 1815 l'invitation de se rendre avec son frère aîné auprès de Monseigneur le duc de Berry à Gand. Heureusement, ils ne perdirent pas un instant. Le même jour, peu d'heures après leur départ, le général Vandamme envoya 40 gendarmes pour les enlever. Ne les trouvant pas, on renouvela la visite domiciliaire jusqu'à trois fois dans l'espace de dix jours. Enfin, convaincu de ne pas pouvoir saisir sa proie, le général établit 28 garnisaires dans la maison de Fruchart, fit saisir le mobilier, les bestiaux, les ustensiles aratoires composant toute la fortune de sa famille, et obligea le père Fruchart de se cacher avec sa femme et quatre enfants pour se soustraire à la fureur des agents de Buonaparte.

Arrivés à Gand, Louis Fruchart et son frère furent présentés à M. le comte d'Artois qui les reçut avec une extrême bonté. Le ministre de la guerre les envoya à Alost, auprès de Monseigneur le duc de Berry. Ils furent rappelés bientôt après par le ministre pour se rendre à la Grande-Rubecque, près d'Armentières, avec la mission de faciliter le passage des fidèles sujets du Roi, de transporter leurs effets, d'entretenir des intelligences avec l'intérieur et de répandre des proclamations.

Louis Fruchart, ainsi que son père et son frère, toujours ardents à donner des preuves de leur dévouement, s'acquittèrent de cette mission avec une activité prodigieuse.

Le 10 juin, ils reçurent l'ordre de former une compagnie de volontaires, auxquels on fournit des armes et des munitions, mais sans solde ni nourriture jusqu'au 24 juin, jour au quel ce détachement entra sur le territoire français, par Houplines, Armentières, Estaires et Merville, arborant partout le drapeau blanc.

Le lendemain 25, ils furent attaqués par la garnison de Saint-Venant, qu'ils repoussèrent en lui tuant quelques hommes. En vingt-quatre heures, ils formèrent un régiment de mille volontaires royaux destinés à observer les garnisons de Saint-Venant et de Béthune.

Depuis lors, Louis Fruchart a suivi M. le comte de Bourmont, gouverneur de la 16^e division militaire, à Arras, et s'est rendu à Lille avec la troupe royale, le jour où M. le gouverneur est venu prendre possession de la place.

Simple cultivateur, sans nom, sans fortune, Louis Fruchart, par son dévouement pour le Roi, par son énergie, par son ac-

tivité, par la confiance qu'il a su inspirer à ses camarades, a résisté à la puissance de Buonaparte, a empêché le sacrifice d'un grand nombre d'hommes qui, sans lui, auraient été victimes de la tyrannie; a conservé pour le Roi une grande partie des contributions, en empêchant de les payer aux agents de Buonaparte, et a ainsi rendu d'éminents services, constamment au péril de la vie.

Avec un grand nom et sur un théâtre plus vaste, il aurait acquis plus de célébrité; mais ce qui rehausse encore davantage son mérite, c'est son désintéressement et sa modestie. Il croit n'avoir fait que ce que tout sujet fidèle aurait fait à sa place. Il ne sollicite rien. Tous ses désirs se bornent à obtenir pour son père une indemnité équivalente aux pertes qu'il lui a fait éprouver par l'effet des poursuites du gouvernement de Buonaparte.

Mais le Roi ne laissera pas un sujet aussi fidèle sans récompense. Il est de sa bonté et surtout de sa justice d'accorder à Fruchart un emploi honorable, à l'abri du besoin.

APPENDICE VI

(Archives du ministère de la Guerre).

ETAT DES SERVICES DES FRÈRES FRUCHART.

I

Etat des services de Louis Fruchart.

A

Fruchart, Louis-Célestin-Joseph, né à Merville (Nord), le 30 janvier 1791, fils de Pierre-Joseph et de Caroline-Françoise Deschildre.

Entré à la compagnie d'Havré (gardes du corps), le 6 octobre 1826 par permutation, en qualité de garde de 1^{re} classe.

Signalement. — Taille de 5 pieds, 4 pouces, 6 lignes (1 m. 746), cheveux et sourcils châains, yeux gris, front haut, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.

Services antérieurs à l'admission. — Entré au service en qualité de sous-lieutenant porte-drapeau dans la légion du Nord (devenu 28^e de ligne), par ordonnance du Roi du 26 juin 1816,

A fait la campagne de 1815 en Belgique (armée royale). Chevalier de la Légion d'honneur le 25 mai 1815. Garde du corps de Monsieur (1^{re} classe), le 27 novembre 1822. Lieutenant dudit jour. Garde de 1^{re} classe à la 5^e compagnie par ordonnance du 16 septembre 1824.

Licencié à Saint-Lô, le 25 août 1830.

B

Le conseil d'enquête de la 16^e division, réuni le 29 septembre 1837 pour statuer sur M. Fruchart, Louis-Célestin-Joseph, lieutenant de cavalerie en non activité depuis plus de trois ans.

M. Fruchart comparait :

« Il a déclaré qu'il se croyait propre à rendre de bons services et demandait à être rappelé à l'activité. »

Le président pose la question : M. Fruchart est-il dans le cas d'être mis en réforme ?

Le scrutin donne le résultat : *Oui*, à l'unanimité.

Le président déclare que l'avis du conseil est : « Il y a lieu de mettre en réforme, M. Fruchart, qui par son âge [n'est plus propre à être remis en activité. »

Réforme prononcée par décision royale du 25 octobre 1837.
(M. Fruchart a 21 ans de services et près de 47 ans d'âge).

C

Un état des services incomplet porte :

M. Fruchart (Louis-Célestin-Joseph), né à Merville (Nord), le 31 janvier 1793 (*sic*).

(Au crayon) A servi précédemment en 1815 à l'armée royale de Belgique sous les ordres de S. A. R. le duc de Berry et dans les volontaires du Nord, où il fut nommé sous-lieutenant provisoire.

(A l'encre) 1^{re} légion départementale du Nord, sous-lieutenant porte-drapeau provisoire, 26 juin 1815.

1^{re} légion départementale du Nord (devenu le 28^e régiment d'infanterie de ligne, le 27 janvier 1821), sous-lieutenant porte-drapeau confirmé, 26 juin 1816.

Garde du corps de S. A. R. (Monsieur), 27 novembre 1822.

II

Etat des services de Célestin Fruchart.

28^e régiment d'infanterie de ligne.

Etat des services de M. Fruchart, Célestin, lieutenant audit régiment, né le 8 avril 1789, à Merville (Nord).

*Détail des services.**Campagnes.*

Fourrier à la 3 ^e légion du Nord, 4 août 1809.	1809-1810. Armée de l'Escaut.
Licencié, 8 février 1810.	1812. Corps d'observation de l'Elbe.
Entré au service en qualité de soldat dans la 51 ^e cohorte du 1 ^{er} ban, 24 avril 1812.	1813-1814. A la Grande Armée et au blocus de Glogau.
Caporal, 16 mai 1812.	

Passé au 151^e de ligne, 2 février 1813. 1815. En Belgique et en France.

Sergent, 24 mars 1813.

Sergent-major, 19 mai 1813.

Passé au 21^e de ligne, 17 juin 1814.

En congé illimité, 6 septembre 1814.

Sous-lieutenant dans les volontaires royaux, 15 mars 1815.

Rentré dans ses foyers, 23 mars 1815.

Emigré, 13 avril 1815.

Capitaine par M. le comte de Bourmont, 10 juillet 1815.

Admis provisoirement à la légion du Nord, 1^{er} janvier 1816.

Nommé lieutenant à la légion du Nord, par ordonnance du Roi du 26 juin 1816.

Certifié par nous, membres composant le conseil d'administration du 28^e régiment d'infanterie de ligne.

Talavera de la Reina, 12 juin 1823.

Le chevalier DE LA BÉRAUDIÈRE, colonel,
MONNIER, lieutenant-colonel, CHALMETON, chef de bataillon, BONFILS et ? capitaines.

III

Etat des services de Benoît Fruchart.

Etat des services de M. Fruchart, Benoît-Xavier-Joseph, fils de Pierre et de Caroline Deschildre, né à Merville (Nord), le 8 avril 1792.

A

51 ^e cohorte de garde nationale active, soldat, 8 avril 1812.	}	ans	mois	jours
151 ^e régiment d'infanterie de ligne, soldat, 12 février 1813.		2	4	28
Réformé, 6 septembre 1814.				

- Volontaires royaux, volontaire royal, 15 mars 1815.
- Armée royale en Belgique, volontaire royal, 13 avril 1815.
- Armée royale en Belgique, sous-lieutenant, 26 juin 1815.
- 2^e régiment du Nord, sous-lieutenant, 8 juillet 1815.
- Légion départementale du Nord, sous-lieutenant, 1^{er} janvier 1816.
- Légion départementale de l'Aisne, sous-lieutenant, 13 janvier 1816.
- En non activité, sous-lieutenant, 29 octobre 1816.
- Gardes du corps de Monsieur (compagnie Rivière). Garde (sous-lieutenant), 11 juin 1823.
- Gardes du corps du Roi (compagnie Rivière). Garde (sous-lieutenant), 16 septembre 1824.
- Gardes du corps du Roi (Noailles). Garde (sous-lieutenant), 1^{er} juin 1826.
- Gardes du corps du Roi, breveté lieutenant, 11 août 1830.
- Licencié et mis en solde de congé, breveté lieutenant, 25 août 1830.
- 54^e régiment d'infanterie de ligne, breveté lieutenant, 24 octobre 1838.

} pour mémoire

Blessures : Un coup de boulet au genou droit à Halle, en Saxe, le 18 avril 1813. Un coup de sabre à la main gauche à la même affaire.

Détail des campagnes :

1812. Corps d'observation de l'Elbe.
1813. Saxe.
1814. France.
1815. Armée royale en Belgique.

B

Rapport particulier

Sur M. Fruchart, Benoît, sous-lieutenant au 2^e régiment d'infanterie du Nord qui s'est présenté à la revue de l'inspecteur général passée le 28 décembre 1815.

Noms et prénoms : Fruchart, Benoît.

Grade : Sous-lieutenant.

Date de la naissance : Le 8 avril 1792, à Merville, département du Nord.

Services : Soldat au 151^e régiment le 18 avril 1812, 1 an, 10 mois.

Rentré dans ses foyers le 19 février 1814.

Emigré le 13 avril 1815.

Sous-lieutenant au 2^e régiment du Nord, par ordre de M. le comte de Bourmont le 26 juin 1815, 7 mois, 15 jours.

Total des services : 2 ans, 5 mois, 5 jours.

Campagnes : 1812, en Hollande et à Hambourg, 1 an.

1813, en Saxe, 1 an.

1814, à la Grande Armée, 1 an.

1815, à l'armée royale en Belgique et en France, 1 an.

Total des campagnes : 4 ans.

Instruction : Très bonne éducation.

Moralité : Excellente.

Principes : Excellents.

Fortune : Médiocre.

S'il est marié ou non : Non.

Physique : Ordinaire.

Opinion de l'inspecteur général : Connu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour avoir aidé ses frères, Célestin et Louis, dit Louis XVII, à réunir les habitants sous les drapeaux des Lys.

Certifié par nous, colonel, chargé de l'organisation de la légion départementale.

A Lille, le 8 mars 1816.

Le chevalier DE LA BÉRAUDIÈRE.

C

Dépôt de l'ex-2^e régiment du Nord.

Mémoire de proposition pour la nomination à un emploi de..... à M. Fruchart, Benoît, sous-lieutenant au susdit régiment :

Proposition.

M. Fruchart, Benoît, natif de Merville, département du Nord, né le 8 avril 1792.

Services et campagnes.

Services.

Frère de Fruchart, surnommé Louis XVII.

Entré au service comme soldat au 151^e régiment, le 18 août 1812.

Rentré dans ses foyers le 19 février 1814.

Envoyé pour servir S. M. à Gand, le 13 août (*sic*) 1815, et a été continuellement employé sur la frontière.

Nommé sous-lieutenant par S. E. le comte de Bourmont au 2^e régiment du Nord, le 26 juin 1815.

Campagnes.

En Hollande et Hambourg, 1812.

En Saxe, 1813.

Grande Armée, 1814.

Sur la frontière, 1815.

Certifié véritable par les membres du conseil d'administration.

Lille, le 11 décembre 1815.

Le major président, CARLIER ;

TAFFIN DE TILGUES, chef de bataillon ;

GOULAND, chef de bataillon (et 2 capitaines).

D

Paris, 6 septembre 1816 (1).

Au ministre de la guerre :

Benoît-Xavier-Joseph Fruchart (ex-volontaire royal), maintenant sous-lieutenant en non activité, prend la respectueuse confiance de témoigner à V. E. le désir de rentrer en activité de service.

M. le lieutenant général comte de Bourmont a eu la bonté de le nommer sous-lieutenant provisoire au 2^e régiment du Nord, à l'époque du 26 juin 1815.

M. le chevalier de la Béraudière, colonel, commandant la légion du Nord, a eu la bonté de le placer avec le même grade à la formation de sa légion ; d'où il est resté jusqu'au 24 octobre 1816, jour qu'il a reçu l'ordre de se retirer dans ses foyers en demi-solde.

Par ordonnance du Roi, du 13 janvier 1816, il a été nommé à un emploi de sous-lieutenant dans la légion de l'Aisne ; n'ayant été informé de sa nomination qu'à l'époque du 19 avril 1817, il n'a pas pu se rendre à son poste.

Persuadé, Monseigneur, de la justice de V. E. il vient y recourir pour vous supplier de vouloir bien donner des ordres, afin qu'il soit placé en activité de service le plus tôt possible.

Signé : FRUCHART, porte-drapeau.

E

Le 8 mars 1818, Benoit-Xavier-Joseph Fruchart, sous-lieutenant en non activité, écrit au ministre de la guerre (de La Gorgue, canton de Merville, arrondissement d'Hazebrouck) pour demander à être placé dans une légion :

«... Je prendrai la liberté de représenter à ce sujet à V. E. que j'avais été nommé le 13 janvier 1816 par le Roi, pour entrer dans la légion de l'Aisne, et que par la négligence des bureaux, je n'ai jamais reçu ma lettre de service et que le duc de Cereste, colonel de cette légion, ne me voyant pas arriver, me fit remplacer... »

(1) Probablement *lapsus* pour 1817.

La demande porte une apostille :

« Je me fais un véritable plaisir de recommander aux bontés de M. le maréchal Gouvion Saint-Cyr, le sieur Fruchart, ayant été témoin des services éminents que lui, ainsi que toute sa famille, a rendu au Roi pendant son séjour à Gand. Il a déjà deux frères placés dans la légion du Nord et cependant il n'est pas moins méritant qu'eux. Enfin je crois que ce serait justice que de le placer, après tous les sacrifices qu'il a faits et toutes les promesses qu'on lui a faites...

Paris, le 6 mai 1818.

Le maréchal de camp, commandant
la ville de Paris.

Le comte DE ROCHECHOUART.»

Le 1^{er} juin 1818, le ministre répond à Fruchart qu'il a dû être rayé en vertu d'une décision applicable à tous les officiers n'ayant pas rejoint. En admettant l'erreur des bureaux, le conseil d'administration de la légion de l'Aisne l'a informé, le 19 avril 1817, de sa nomination, et la radiation n'a eu lieu que le 14 juillet suivant.

Il y a au dossier :

1^o Lettre du conseil d'administration de la légion de l'Aisne adressant copie de la nomination (Le Havre, 19 avril 1817).

2^o Un état de services établi le 28 décembre 1816 par la légion du Nord.

Entré au service en qualité de soldat dans la 51^e cohorte du 1^{er} ban, 8 avril 1812.

Devenue 151^e de ligne, 12 février 1813.

Réformé, le 6 septembre 1814.

Volontaire royal, 15 mars 1815.

Rejoint le Roi à Gand, 13 avril 1815.

Sous-lieutenant au 2^e régiment du Nord par M. le comte de Bourmont, 26 juin 1815.

Admis provisoirement à la légion du Nord, 1^{er} janvier 1816.

Renvoyé en non activité par décision ministérielle, rayé le 29 octobre 1816.

Nommé à un emploi de sous-lieutenant dans la légion départementale de l'Aisne par ordonnance du Roi, le 13 janvier 1816.

Signé : DE LA BÉRAUDIÈRE, colonel,

DE REVEL, lieutenant-colonel, etc.

3^o Attestation du duc de Berry.

Certifions que M. Fruchart (Benoit-Xavier-Joseph), volontaire royal, a suivi le Roi en Belgique, qu'il a fait partie du corps d'armée sous mon commandement et qu'il y a donné des preuves de fidélité, de zèle et de son dévouement pour le service de S. M...

Au château des Tuileries, 1^{er} janvier 1816.

CHARLES FERDINAND.

4^o Nous, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur pour S. M. dans la 16^e division militaire,

En vertu des pouvoirs extraordinaires dont il a plu à S. M. de nous revêtir, avons nommé provisoirement sous-lieutenant au 2^o régiment des volontaires royaux du département du Nord, M. Fruchart (Benoit), soldat de la ligne.

Arras, le 10 juillet 1815.

Le comte DE BOURMONT.

5^o Ex-2^o régiment des volontaires royaux du Nord.

Dépôt de la légion départementale du Nord.

Nous, membres du conseil d'administration du dépôt de la légion départementale du Nord, certifions que M. Benoit Fruchart, natif de Merville, département du Nord, émigré pour rejoindre S. M. le Roi en Belgique, où il a fait partie dans l'armée royale du 2^o régiment du Nord, depuis le 24 juin 1815,

A servi audit corps en qualité de sous-lieutenant des voltigeurs, depuis l'organisation dudit régiment, jusqu'à ce jour, et qu'il a donné des preuves de courage et de dévouement au Roi, dans toutes les circonstances.

Lille, 15 janvier 1816.

Le colonel président : chevalier
DE SAINT-QUENTIN ; CARLIER, major.

6^o Décision du ministre, 24 octobre 1816, mettant Fruchart en non-activité, comme n'étant pas compris dans la nouvelle organisation.

7^o Certificat du conseil d'administration de la légion du Nord attestant que Fruchart y a servi *provisoirement* depuis la formation (1^{er} février 1816) jusqu'à sa mise en non-activité.

8^o Certificat de la légion de l'Aisne.

Le conseil d'administration de la légion de l'Aisne certifie que M. Fruchart (Benoit) et Fruchart (Célestin), officiers de l'ex-régiment du Nord, ont été nommés sous-lieutenant à la

légion que nous administrons par ordonnance du Roi, en date du 13 janvier 1816, et que les lettres de nomination de ces deux officiers sont restées aux archives du corps, attendu que leur domicile y était inconnu.

Le Havre, 19 janvier 1818.

VIGO ROUSSILLON, lieutenant-colonel.

Sur une note des bureaux on lit :

« Les services et les pertes considérables que sa famille a éprouvés le rendent très recommandable. »

D'après une autre note :

Fruchart a été rayé du 151^e pour longue absence, le 1^{er} novembre 1813, étant à l'hôpital du 26 mai 1813. Il est passé au 12^e bataillon de vétérans à Cherbourg, le 21 février 1814.

Fruchart est sous-lieutenant de voltigeurs au 3^e bataillon du 2^e régiment du Nord. Il passe au dépôt le 1^{er} septembre 1815 et de là à la légion (provisoirement)

Signalement à la compagnie de Noailles :

5 pieds, 1 pouce, 5 lignes.

Visage : ovale.

Menton : rond.

Front : couvert.

Teint : brun, peu coloré.

Yeux : gris bleu.

Cheveux et sourcils : bruns

Nez : bien fait.

foncés.

Bouche : moyenne.

Il est licencié à Saint-Lô.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

La résistance des conscrits.

	Pages
I. — L'émeute d'Hazebrouck	1
II. — L'extension du mouvement.	9
III. — Les mesures de défense	18
IV. — La retraite des conscrits.	34

DEUXIÈME PARTIE

La guerre des paysans.

I. — Les paysans du Nord. — Un chef : Louis Fruchart, dit Louis XVII.	43
II. — Dans le département de la Lys	59
III. — Le Pas-de-Calais et la Somme	69
IV. — Nouveaux troubles dans le Nord	91

TROISIÈME PARTIE

Un plan de soulèvement.

I. — Les causes de l'insurrection	101
II. — Les libelles britanniques.	110
III. — Les intrigues orangistes et bourbonniennes	122
IV. — La découverte du complot	189

QUATRIÈME PARTIE

L'entente avec les Alliés.

I. — A Cassel et à Hazebrouck	219
II. — Le sac de Saint-Pol	238
III. — L'affaire de Doullens	250
IV. — La route vers Paris	282

ÉPILOGUE	315
--------------------	-----

APPENDICES

APPENDICE I. — Déclaration de M. J. J. Villaze (Villars) . . .	327
APPENDICE II. — Déclaration de M. Louis Decaluwe, ex-capitaine au régiment du Texel, sortant des prisons de La Haye	332
APPENDICE III. — Lettre de M. le comte van der Burch à S. E. Mgr le duc de Beaufort, du 25 février 1814.	337
APPENDICE IV. — Déclarations de M. Villars	339
APPENDICE V. — Notice sur Louis Fruchart, dit Louis XVII. .	347
APPENDICE VI. — Etat des services des frères Fruchart	352

